

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DU CANTON DE CHATEAUNEUF-LA-FORET

ANTENNE DE LINARDS

1998 - N° 5

JEAN MARION - CHRISTIAN PALVADEAU

L'INSURRECTION DE LINARDS

St-PAUL, St-BONNET, CHATEAUNEUF...

6 DÉCEMBRE 1851

« Bouneix se présenta et dit : — C'est moi qui commande ! Et en même temps il me porta son pistolet et son coutelas sur la poitrine. Il ne paraissait aucunement ému. — Qui êtes-vous ? lui dis-je. — Je suis un apôtre. — Que venez-vous faire ? — Régénérer la société et revendiquer nos droits. — Où allez-vous ? — Où nous voulons. »

(Témoignage de Léopold Fougère, médecin de Linards, 10 décembre 1851)

Janvier 1998

- Imprimé par nos soins -Reproduction interdite -

L'insurrection de Linards, 6 décembre 1851

SOMMAIRE

	Page
PRÉFACE	5
PRÉAMBULE	7
LA VIE POLITIQUE A LINARDS DE 1846 A 1851	11
Le parti démocrate - Le parti de l'ordre - Un nouveau maire - Élection de la garde nationale - La protestation des illettrés - Suspension de l'instituteur - Révocation du maire - A St-Bonnet, St-Paul, Châteauneuf, Neuvic, Roziers	
Plan du bourg de Linards	16
Carte de la région de St-Paul à Châteauneuf	17
LA PRÉPARATION DE L'INSURRECTION	32
L'exaspération des tensions - L'annonce du coup d'état - Réunions des républicains à Limoges - Départ des émissaires - A St-Paul - A Châteauneuf - Réunion chez Delassis - A Neuvic - A Linards - A Roziers	
DÉBUT DE SOULEVEMENT A NEUVIC, CHATEAUNEUF, ROZIERES	46
Goursolas à Neuvic - Peyrat mobilise Châteauneuf - Peyrusson chez Delassis - Garaud et Texier mobilisent Neuvic - Delassis part pour Linards - Préparation du soulèvement à Roziers	
LA FORMATION DE LA COLONNE INSURGÉE A ST-PAUL	58
Le regroupement des ouvriers - L'armement - Méfiance et adhésion des paysans - Symboles et discours - Réactions des notables - La lettre au préfet - Départ de la colonne	
LE SAMEDI 6 DÉCEMBRE DE FÉLIX FAUCHER	77
PREMIÈRES RÉACTIONS DES AUTORITÉS DE LIMOGES	83
L'ENVOI DU CONTR'ORDRE	87
La mission de Dérignac - La course inutile de Lachalussie - L'arrestation de J.Castenot - Le contr'ordre arrive à temps à Roziers- A Neuvic et Châteauneuf	
LA COLONNE INSURGÉE A ST-BONNET	97
Prudence des blancs - La colonne grossit - Confrontations à St-Bonnet - Le facteur Thomas - Un curé énergique - En route vers Linards	
LA COLONNE INSURGÉE ARRIVE A LINARDS	120
La colonne à Ribière et Blanzac	
LA RÉACTION DES NOTABLES DE LINARDS	122

LINARDS AUX MAINS DES INSURGÉS	126
La résistance des notables - La fermeté des gendarmes - Noualhier est blessé - Les réactions des insurgés - Lachalussie porte le contr'ordre	
LES HUSSARDS SUR LA TRACE DES INSURGÉS	145
LA CHARGE DES HUSSARDS	152
L'arrestation de Jacques Deveaux - Les tirs des insurgés - Dans l'auberge Cibot - La poursuite dans la prairie - Les arrestations dans le bourg - La poursuite dans les maisons - Dans l'église	
LES DERNIERS INSURGÉS	170
A Châteauneuf - A Sautour - A Buffengeas et Montaigut - A Blanzac - A Sous- le-Croup - A Mazermaud - Au Grand-Bueix et Villechenour	
LA FUITE DES CHEFS DE L'INSURRECTION	183
Delassis - Lhermitte - Boudaud - Lebloys - Goursolas - Garaud	
LA RÉPRESSION	189
Les interrogatoires du juge Dumont-St-Priest - Les interrogatoires du conseiller Péconnet - La revanche des notables - Le fusil de Pierre Sarre - La Commission Mixte - Les grâces	
30 ANS APRÈS, LA RECONNAISSANCE DE LA III ^e RÉPUBLIQUE	222
LA MÉMOIRE DE L'ÉVÈNEMENT	229
ANNEXES	231
La population de Linards et des communes voisines en 1841 Âge, profession, armement des insurgés, catégories sociales à Linards en 1841	
BIBLIOGRAPHIE	234
SOURCES	236
GLOSSAIRE	237
INDEX DES NOMS PROPRES	238

PRÉFACE

« Ces hommes, qui marchaient dans l'aveuglement de la fièvre que les événements de Paris avaient mise au coeur des républicains, s'exaltaient au spectacle de cette longue bande de terre toute secouée de révolte. Grisés par l'enthousiasme du soulèvement général qu'ils rêvaient, ils croyaient que la France les suivait, ils s'imaginaient voir [...] des files d'hommes interminables qui couraient, comme eux, à la défense de la république. Et leur esprit rude, avec cette naïveté et cette illusion des foules, concevait une victoire facile et certaine. Ils auraient saisi et fusillé comme traître quiconque leur aurait dit, à cette heure, que seuls ils avaient le courage du devoir, tandis que le reste du pays, écrasé de terreur, se laissait lâchement garrotter. »

Émile Zola, « La Fortune des Rougon », 1871

«... Insurrections provinciales contre le coup d'état de Louis-Napoléon Bonaparte en décembre 1851 : les acteurs de ces événements vivaient dans les bourgs et villages de ces campagnes tranquilles qui offrent des charmes inattendus au touriste contemporain. Il est difficile d'imaginer ces populations à l'avant-garde d'une insurrection, et au cours de mes déplacements sur les sites de ces révoltes du XIX^e siècle, j'ai souvent été confronté à la surprise des habitants qui n'avaient jamais entendu parler des soulèvements armés survenus dans leur région en 1851. Très rares sont les bourgades où l'insurrection est encore commémorée. C'est un monument du jardin public de Crest, dans la Drôme, dédié par « Les combattants de la Résistance de 1944 aux Insurgés de 1851 » qui rappelle le mieux cet héritage insurrectionnel mais, en règle générale, les convulsions de la Seconde République ont été oubliées. »

(Ted W. Margadant, « French Peasants in Revolt : The Insurrection of 1851 », Princeton University Press, Princeton - New-Jersey, 1979)

Samedi 6 décembre 1851, 16 Heures, dans le bourg de Linards : Une petite foule de 150 hommes armés de fusils et de faux est massée dans la rue principale ; le son du tocsin et les roulements de deux tambours accompagnent le « Ça ira... » et « La Marseillaise », on crie « Vive la République Démocratique et Sociale ».

Soudain une charge de cavalerie disperse le rassemblement, quelques coups de feu sont tirés, vingt-cinq hussards sabre au clair poursuivent les fuyards dans la prairie du champ de foire, puis dans les maisons et jusque dans l'église ; une trentaine de prisonniers sont rassemblés dans la maison d'école, plusieurs sont blessés.

Pendant plusieurs semaines les routes de Linards à Châteauneuf et à St-Bonnet seront parcourues par une cour de justice itinérante : juges, procureur, commissaire, policiers et hussards perquisitionnent, recherchent, arrêtent les insurgés en fuite, les interrogent longuement et les transfèrent dans les prisons de Limoges pour deux ou trois mois.

Une dizaine de condamnés, insurgés ou simplement républicains influents, seront ensuite exilés, en Algérie, à l'étranger, dans des départements éloignés, ou soumis durant plusieurs années à la surveillance de la police.

Cet événement exceptionnel et dramatique, sans équivalent dans la vie de la commune, et aux conséquences prolongées, n'a pu que frapper durablement les esprits. Il n'était pourtant résumé qu'en quelques lignes dans d'anciennes publications, reprises d'un auteur à l'autre.

Les Archives Départementales de la Haute-Vienne possèdent pourtant l'intégralité des procédures judiciaires intentées en 1851, en particulier plus de 200 dépositions détaillées des insurgés, mais aussi des policiers, des soldats et de nombreux témoins.

Ces témoignages exceptionnels, qui se recoupent largement, décrivent heure par heure le déroulement de l'insurrection, mais aussi les motivations et sentiments de chacun, et rapportent souvent les paroles mêmes des acteurs et leurs dialogues.

Nous présentons ici l'événement du 6 décembre 1851 à travers ces documents, un discours explicatif simplifié laissant autant que possible la parole aux acteurs et témoins eux-mêmes, par la transcription quasi-intégrale de leurs témoignages. Certaines dépositions paraîtront redondantes ; ceci témoigne de l'importance qu'apportaient les juges à tel ou tel point de l'enquête. Nous avons cependant maintenu notre principe de mise à disposition de l'intégralité des sources, laissant au lecteur la liberté d'organiser sa lecture.

Naturellement, il faut se souvenir constamment que ces dépositions ont été faites devant des autorités hostiles aux insurgés, et de plus transcrites par un greffier, parfois même traduites quand le témoin utilisait des termes dialectaux.

Convention typographique :

Tous les « *textes en italiques* » sont des transcriptions de dépositions ou autres documents originaux.

Les mots soulignés le sont dans le document original.

Les mots* suivis d'un * font l'objet d'une définition dans le Glossaire.

Pour en faciliter la compréhension l'orthographe, en particulier celle des noms propres, et la ponctuation ont été restituées.

PRÉAMBULE

Si les événements de Linards ont leur propre logique qui permet de se dispenser d'une explication plus globale, on peut toutefois situer cette histoire dans un contexte plus large.

Ces quelques lignes retracent rapidement la situation générale dans les années qui précèdent ce mois de décembre 1851.

Le début du XIX^e siècle voit l'essor du capitalisme en France. La liberté économique enrichit la bourgeoisie au détriment des ouvriers. On a peine aujourd'hui à imaginer les conditions de vie des plus humbles. Le travail dure souvent 15 heures par jour. Les enfants peuvent travailler dès huit ans. Les salaires permettent de subsister mais lorsqu'il y a chômage ou maladie, la misère s'installe.

Ces conditions déplorables font le lit des diverses théories socialistes qui se diffusent parmi les ouvriers. A cette époque, des théoriciens réformateurs veulent une société plus rationnelle et une distribution plus équitable des richesses produites. Pratiquement tous rejettent la violence. Certains préconisaient des coopératives ouvrières de production. Une des doctrines qui eut le plus d'influence à Limoges fut celle de Pierre Leroux qui créa une imprimerie à Boussac en Creuse. Il préconisait un socialisme non violent, la solidarité universelle. Il révérait Jésus et était féministe.

Au sort peu enviable des ouvriers répond la pauvreté des paysans qui constituent la part la plus importante de la population. Ceux-ci ont des conditions de vie difficile. L'alimentation est médiocre et cette nourriture déficiente provoque une mauvaise santé généralisée. Elle a des conséquences sanitaires spectaculaires comme par exemple la petite taille des conscrits dans le canton de Châteauneuf. Dans cette région l'analphabétisme est écrasant et concerne plus de 85 % des conscrits.

Pour la suite il est important de noter que la société rurale en Limousin se caractérise en particulier par une forte cohésion au sein de la famille et entre les habitants d'un même hameau qui est le cadre de la vie quotidienne pour la majorité des paysans.

Les artisans forment un embryon de classe moyenne, proche des classes populaires. Leur influence auprès des autres habitants des villages va croissante avec leur alphabétisation progressive.

En 1845, une sécheresse suivie d'une abondante pluviosité provoque une disette qui durera jusqu'en 1847. Les récoltes de grains, base de la nourriture, qui

étaient de 120 millions d'hectolitres en moyenne annuelle passent à 91 millions en 1846. La crise agricole prend fin en 1847 mais les réserves sont épuisées. Durant cette même année 1847, la production industrielle nationale se réduit, ainsi de 15000 mineurs en 1847, on passe à 10000 mineurs en 1848.

Sur cette crise économique se greffe une crise politique.

Dès ce moment on peut discerner schématiquement trois courants dans la vie politique.

- Le « parti de l'ordre » qui regroupe principalement les monarchistes et les conservateurs catholiques.

- Les républicains modérés qui sont selon nos critères actuels modérément républicains.

- Les démocrates-socialistes divisés en deux tendances :

- les républicains radicaux, souvent appelés « Montagnards », attachés au libéralisme économique mais partisans de l'intervention de l'état dans les problèmes de société.

- les socialistes aux opinions diverses (Blanqui, Leroux ...).

En février 1848 un mouvement révolutionnaire parisien renverse le roi Louis-Philippe et la République est proclamée. Les débuts sont euphoriques. A ce moment les républicains modérés et les républicains socialistes sont unis.

Pour lutter contre le chômage, le Gouvernement généralise des ateliers nationaux.

A Limoges, avant même la proclamation de la République, les républicains destituent le préfet, créent un comité administratif provisoire dont fait parti Théodore Bac. A l'initiative des ouvriers et encouragée par le comité provisoire, une Société populaire naît également. Au début, les adhérents de cette société viennent de tous les milieux. C'est devant elle que Pierre Leroux viendra exposer sa doctrine.

A la suite d'une émeute, le 27 avril un nouveau comité provisoire, dont Théodore Bac fait encore partie, voit le jour. La population bourgeoise de la ville s'alarme de la puissance politique naissante des ouvriers et des artisans qui prennent le contrôle de la ville pour plusieurs semaines.

En avril 1848 une Assemblée constituante est élue au suffrage universel. C'est un succès pour les républicains modérés. La journée de travail est limitée à 11 heures en province.

A la suite de cette élection et de l'émeute du 27 avril, à Limoges les membres du comité provisoire et les chefs républicains et socialistes sont arrêtés. A cette époque, sur 24 usines limogeoises seules 5 continuent à fonctionner.

L'Assemblée constituante est hostile aux socialistes et ferme en juin les ateliers nationaux. Cette mesure provoque un soulèvement parisien brisé par un bain de sang. L'événement marque la rupture entre le nouveau régime et les ouvriers. A Limoges deux journaux ouvriers doivent suspendre leur publication et la garde nationale, suspectée d'être aux mains des socialistes, est dissoute.

La peur des rouges favorise l'élection au suffrage universel du premier Président de la République Louis Napoléon Bonaparte en décembre 1848. Le Président est élu pour quatre ans et non rééligible immédiatement après. En Haute-Vienne la majorité des voix est allée au nouveau Président considéré comme un défenseur des paysans.

Alors qu'une nouvelle élection au suffrage universel en mai 1849 porte à la Chambre des députés une majorité de monarchistes (le « parti de l'ordre ») et une minorité de républicains radicaux (les « Montagnards »), la Haute-Vienne donne la majorité absolue de ses suffrages aux « Montagnards ».

La majorité conservatrice limite l'accès au suffrage universel pour les plus pauvres, favorise l'enseignement catholique et restreint la parution des journaux démocratiques.

A Limoges, la résistance républicaine et socialiste s'organise par une propagande active en ville et dans les campagnes malgré une surveillance policière de plus en plus tatillonne. Par exemple elle relève les faits et gestes républicains des fonctionnaires. Pour continuer d'exister les Sociétés Populaires du département se transforment en sociétés secrètes. Des réunions ont lieu chez Jean Dérignac restaurateur réputé à Limoges, membre de la Société Populaire et administrateur du journal Le Peuple. C'est chez lui qu'avant 1848 les disciples de Pierre Leroux se réunissaient. En 1850 le chef des démocrates-socialistes de la Haute-Vienne est l'avoué Patapy.

Louis Napoléon Bonaparte, pour se faire réélire en 1852 comme Président, cherche à faire réviser la Constitution mais n'y réussit pas. Il prépare alors un coup d'état qui a lieu le 2 décembre 1851.

Le soir du 2 décembre le préfet de Limoges est prévenu du coup d'état. Le 3 décembre il fait afficher une proclamation en faveur de Louis Napoléon Bonaparte et l'armée quadrille la ville.



Bourgeois limousin - 1820-1850

LA VIE POLITIQUE A LINARDS DE 1846 A 1851

LE PARTI DÉMOCRATE - LE PARTI DE L'ORDRE
UN NOUVEAU MAIRE - ÉLECTION DE LA GARDE NATIONALE
LA PROTESTATION DES ILLETTRÉS - SUSPENSION DE L'INSTITUTEUR
RÉVOCATION DU MAIRE - A ST-BONNET, ST-PAUL, CHATEAUNEUF, NEUVIC, ROZIER

La vie sociale, économique et politique de la commune de Linards à la fin du règne de Louis-Philippe et sous la seconde république reflète fidèlement la situation régionale.

La crise économique de 1846 y est vivement ressentie, et le mécontentement d'une grande partie de la population inquiète la municipalité (dirigée par Guillaume Rougier depuis 1821) ; le conseil municipal demande en 1847 la création d'un atelier de charité routier subventionné par l'état, pour fournir quelques ressources aux journaliers* sans emploi. Le maire écrit ainsi à cette occasion : « *la population ouvrière de la commune a épuisé toutes ses faibles ressources pour atteindre le haut prix des subsistances et se trouve en même temps sans ouvrage [...] la population ouvrière de la commune éprouve les plus vives souffrances par suite de la cherté des grains et le manque d'ouvrage, tous les sacrifices que la bienfaisance s'était imposée pour alléger ces souffrances sont épuisés...* ». Il met aussi le préfet en garde contre les conséquences politiques possibles de la misère des "ouvriers" (A Linards il s'agit en fait d'ouvriers agricoles, journaliers*, bordiers*) : « *...beaucoup de bras sont inoccupés, et cette vacance pourrait vous devenir nuisible* ».

C'est qu'en effet ce mécontentement pouvait être encadré par les représentants locaux du parti démocrate ou "démocrate-socialiste". Comme dans le reste du Limousin celui-ci est constitué d'abord de membres des professions libérales et d'artisans du bourg, relayés ensuite dans les villages par leur parenté et leurs dépendants (métayers, ouvriers agricoles, domestiques).

LE PARTI DÉMOCRATE

La principale personnalité du courant démocrate est le notaire Félix Faucher, titulaire de l'étude de Linards depuis 1838, successeur de son père lui-même notaire depuis 1814 et maire de 1815 à 1821. Il est en relations étroites avec les dirigeants socialistes de Limoges et semble d'un caractère affirmé : La police le qualifia de « *froid et dangereux, capable de pousser un mouvement en marchant à la tête* », et le croit "ami intime" de l'avoué Patapy. Son étude est au centre du bourg, à côté du presbytère, à l'emplacement de l'actuelle "ancienne mairie". Autour de lui son jeune clerc Léonard Arnaud, ses domestiques et sa famille dont Joseph Faucher, propriétaire autour du village de Buffengeas.

Il est secondé à partir de 1846 par le nouvel instituteur laïc issu de l'École Normale, Jacques Patillaud, dont le conflit avec le curé et les tenants du parti conservateur va dominer et radicaliser la vie politique de la commune de 1848 à 1850.

Jacques Castenot de Mazermaud et Jacques Deveaux sont deux artisans rouliers acquis à la cause démocrate, leur profession les conduit régulièrement à Limoges où ils rencontrent les responsables socialistes Patapy, Bac, ou les responsables ouvriers.

Les liens familiaux et professionnels des uns et des autres s'étendent sur la plupart des villages, et forment un réseau qui se révélera efficace lors des élections et lors de l'insurrection : Par exemple la famille de Jacques Castenot est présente à Mazermaud mais aussi à Villechenour (son frère) et à Sous-le-Croup (son beau-frère). Joseph Faucher, frère aîné de Félix, exerce son influence sur les villages de Buffengeas et Montaigut. Le notaire possède un autre frère à Linards, et un troisième qui est notaire à Nantiat (chez qui il se réfugiera un moment après le 6 décembre).

Enfin, dans les autres villages, notamment à Sautour-le-Grand et au Grand-Bueix, un ou plusieurs agriculteurs propriétaires apporteront les voix et s'il le faut les armes de leurs familles, métayers et domestiques, au parti démocrate-socialiste.

Mais le mouvement démocrate ne fait évidemment pas l'unanimité, et le "parti de l'ordre" a aussi des partisans déterminés :

LE PARTI DE L'ORDRE

Les plus grands propriétaires fonciers sont naturellement hostiles à un mouvement où ils voient le danger d'une révolution sociale. Parmi eux Paul Noualhier qui vient de faire reconstruire l'actuel château sur les ruines de la forteresse médiévale et Marc Delalande, propriétaire du domaine de Neufvillars à St-Bonnet et de plusieurs métairies dans la commune de Linards.

Certains propriétaires recensés en 1844 parmi "les plus forts imposés" sont sans doute acquis au parti conservateur ou bonapartiste par simple souci de protéger leur position sociale ; mais d'autres familles peuvent l'être par tradition, comme le médecin Léopold Fougère, ancien officier de santé militaire en Algérie, allié de la famille Barget et ainsi dernier représentant d'une dynastie de chirurgiens et militaires, dont plusieurs officiers des armées de Napoléon (et le maire de la période de l'empire). Le maire Guillaume Rougier maintenu par la monarchie depuis 1821, avait évidemment donné des gages de sa loyauté aux autorités, et le curé François Battu était, comme nous le verrons, l'adversaire naturel de l'instituteur laïque.

Les tenants du conservatisme, du libéralisme ou du bonapartisme pouvaient eux aussi compter sur leur parentèle et leur clientèle, métayers, journaliers* et domestiques, lors des échéances électorales ou autres.

A la veille des premières élections au suffrage universel, il existe bien à Linards deux courants de pensée disposant de leaders naturels et relayés dans la population par le jeu des réseaux familiaux et de dépendance économique mais, comme nous le verrons, ne se manifeste jamais d'opposition idéologique entre membres d'une même famille ou entre propriétaire et domestique ou métayer.

Avant la révolution de 1848 ces divergences d'opinion avaient sans doute peu d'occasions de se manifester publiquement en l'absence d'élections libres, mais dès les débuts de la seconde république les conflits vont se multiplier jusqu'à l'affrontement armé du 6 décembre 1851.

UN NOUVEAU MAIRE

Une des premières mesures du nouveau pouvoir, représenté à Limoges par le commissaire de la république installé le 27 février 1848, est de s'assurer de la loyauté des maires à l'égard du nouveau régime, et de les remplacer si nécessaire par des sympathisants démocrates-socialistes, en attendant des élections municipales au suffrage universel prévues en juillet.

Le 29 février (4 jours seulement après l'abdication de Louis-Philippe), le commissaire Maurat-Ballanges propose ainsi la mairie de Linards au notaire Félix Faucher qui la refuse, soit par prudence soit par loyauté envers le maire en place G. Rougier. Il accepte pourtant une nouvelle offre plus pressante du commissaire de la république le 11 mars : il s'agit de préparer les élections à l'assemblée constituante prévues le 23 avril 1848.

En conséquence F. Faucher demande le 14 mars au maire G. Rougier de lui transmettre ses pouvoirs :

« Monsieur,

J'avais primitivement refusé la nomination de maire de la commune de Linards qui m'avait été offerte le 29 du mois dernier par MM. les administrateurs provisoires de la ville de Limoges, parce que je ne voulais pas vous supplanter dans ces fonctions que vous avez remplies pendant 23 ans avec honneur et dignité, mais aujourd'hui, venant de recevoir une nouvelle commission datée du 11 de ce mois, de M. Maurat-Ballanges, commissaire de notre département, avec injonction d'avoir à accepter ou à refuser immédiatement, je me crois obligé de répondre à sa confiance. En conséquence, Monsieur, je viens vous prier de vouloir vous rendre à la mairie de

Linards le 17 de ce mois, pour procéder à mon installation et parfaire à l'inventaire des registres et titres composant les archives de la mairie. Si vous ne pouviez procéder à cette installation vous vous voudriez bien m'en instruire sans aucun retard.

J'ai l'honneur d'être avec une parfaite considération, Monsieur, votre respectueux et dévoué serviteur, Faucher. »

Guillaume Rougier obtempère mais se plaint auprès du commissaire, dans une lettre du même jour, de sa destitution et proteste de son allégeance au nouveau régime :

« Monsieur,

Partisan de l'opposition, j'ai refusé mon vote à M. Gay-Lussac, ministériel, j'ai voté pour M. Peyramond, trompé par ses promesses et celles de ceux qui m'engageaient à voter pour lui. J'ai appris avec joie et satisfaction le renversement du ministère Guizot ; je le détestais. J'ai donné et donne ma loyale adhésion au gouvernement de la République, j'espère qu'il nous donnera de bonnes et sages institutions.

C'est dans ces sentiments que je viens d'être révoqué des fonctions de maire de la commune de Linards que j'ai remplies 23 ans à la satisfaction de mes administrés ; je ne regrette pas de n'être plus maire, mais j'aurais désiré de sortir de la carrière d'administrateur par tout autre porte que celle d'une destitution prononcée par des hommes dont j'ai toujours partagé l'opinion.

Je joins à ma lettre celle qui m'a été adressée par mon successeur ; je suis dans l'intention de l'installer le 17 du courant puisqu'il le demande.

Veillez je vous prie agréer les sentiments d'estime et de considération, monsieur le commissaire, de votre très dévoué

Rougier.

Linards, le 14 mars 1848. »

ÉLECTION DE LA GARDE NATIONALE

Mais avant même la première élection au suffrage universel (pour l'assemblée constituante), le premier acte important du nouveau maire est l'organisation d'une intéressante élection locale, celle des officiers de la Garde Nationale.

Cette institution est au XIX^e siècle une force de police auxiliaire armée, qui n'existe que dans les villes relativement importantes, et réservée jusqu'alors à la bourgeoisie, par un recrutement censitaire. Une des premières mesures des démocrates-socialistes est de la généraliser à toutes les communes et de l'ouvrir à tous les citoyens en âge de servir. Les officiers et sous-officiers sont élus par ses membres.

Linards doit ainsi lever une compagnie de 220 hommes, qui éliront 6 officiers et 28 sous-officiers. Cette longue opération a lieu à la mairie (également maison d'école, sur la place de l'église, actuelle maison Duvalet, cf. plan) de 10 heures à 17 heures le mercredi 16 avril 1848.

L'enjeu est important pour plusieurs raisons :

Si la garde a une réelle activité, elle représentera une force armée décisive en cas de troubles.

Mais c'est peut-être surtout pour ses officiers une source de prestige : dans les villes, le défilé en uniforme lors des cérémonies officielles est un temps fort de la vie sociale, souvent moqué par les romanciers de l'époque.

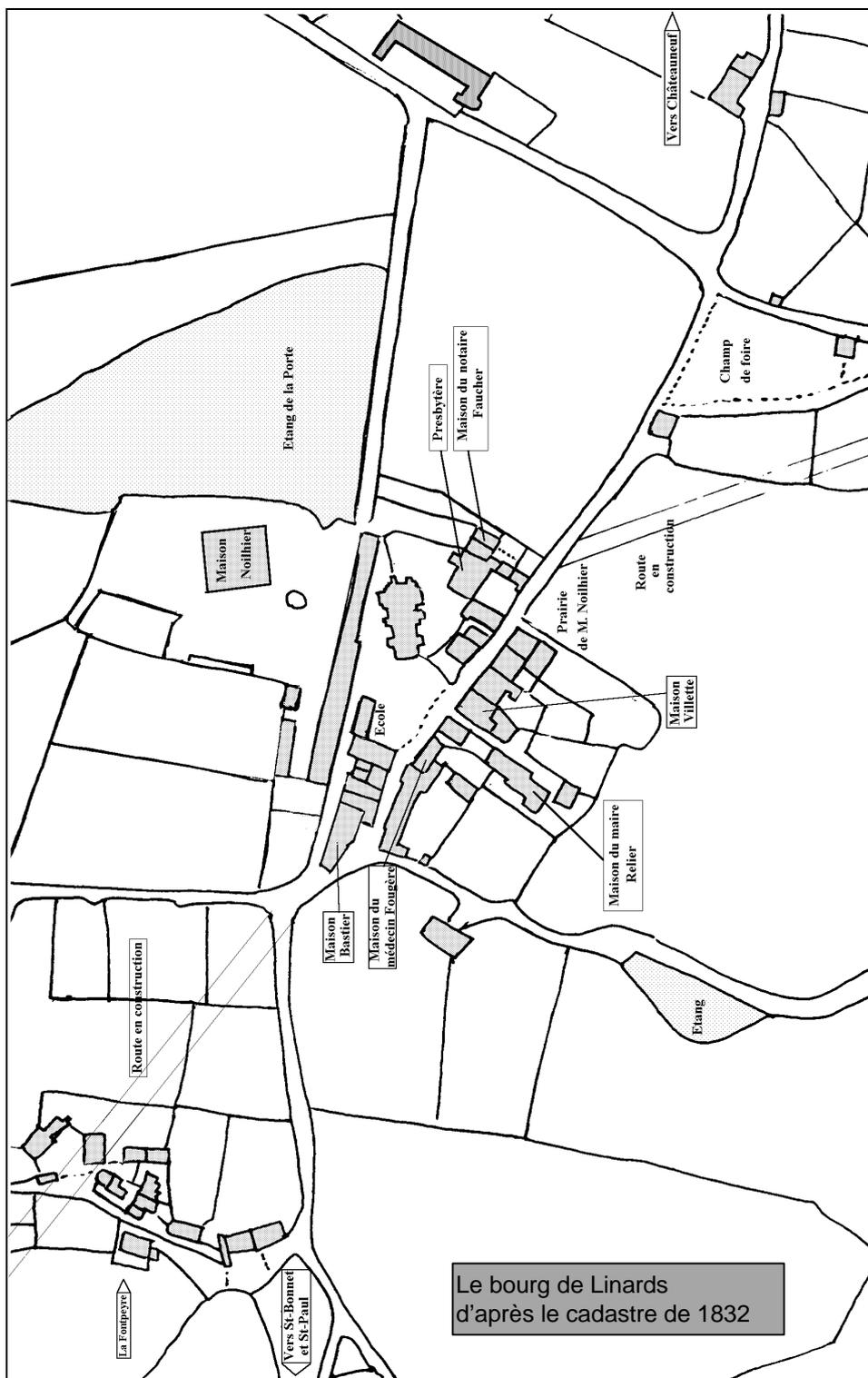
Enfin il s'agit de la toute première élection non censitaire, et du premier test de popularité des notables et de leurs fidèles respectifs.

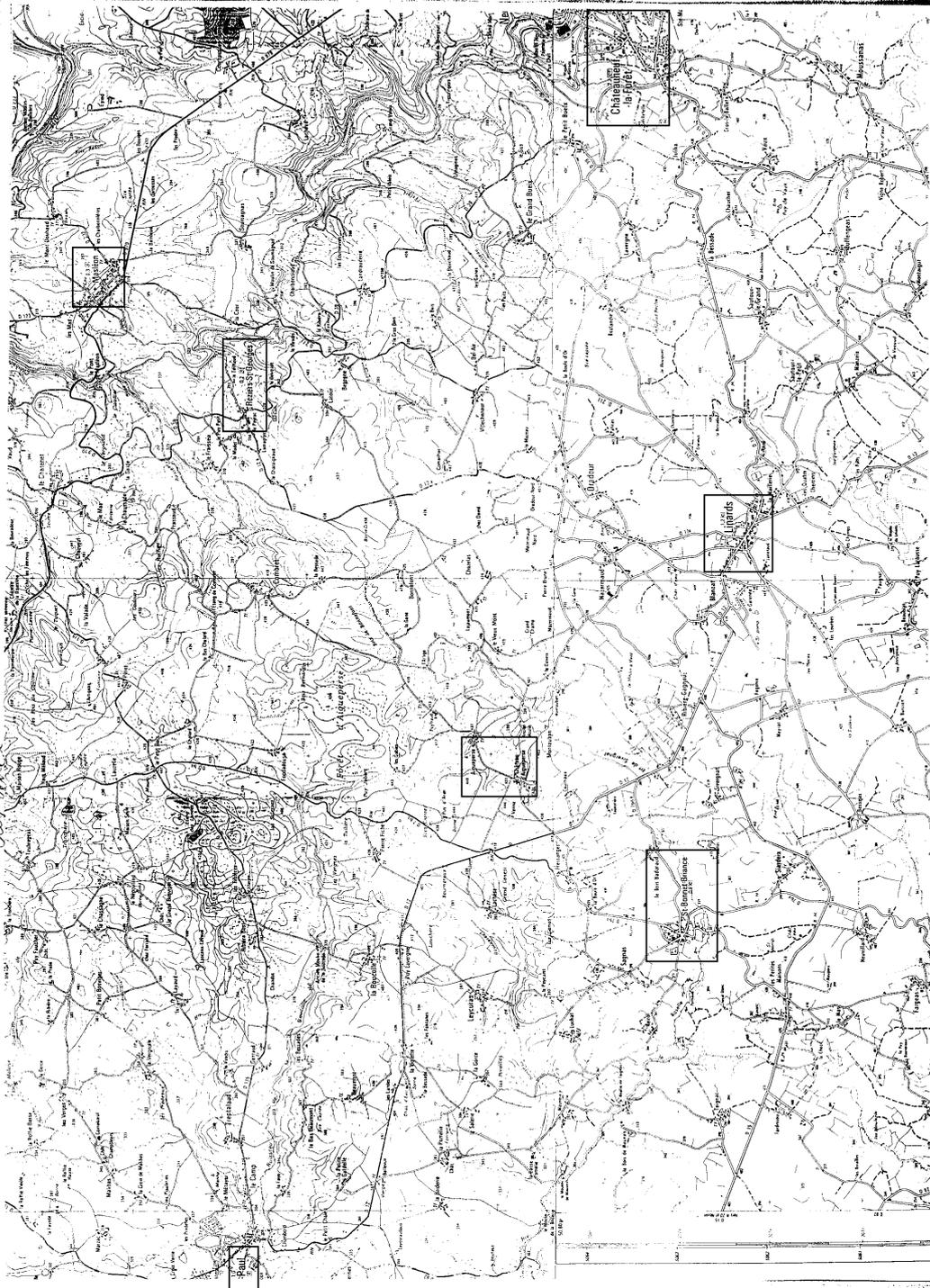
Du fait de la longueur des opérations (34 élections à deux tours), l'intérêt des électeurs se relâche dans la journée : il y a 124 présents pour élire le premier capitaine, 22 seulement pour élire les sergents. L'élection des caporaux (18 postes, 18 candidats, 18 présents, 18 voix chacun) semble même de pure forme ; c'est bien sûr l'élection des principaux officiers qui passionne le plus.

Le tableau ci-joint présente l'ensemble des résultats : Si les électeurs reconnaissent l'autorité de l'ancien médecin militaire Léopold Fougère, on peut remarquer l'échec du châtelain Paul Noualhier, cinq fois vainement candidat.

Au total le poids des démocrates est évident dans cette première élection : Le boucher Louis Relier (qui sera deux ans plus tard élu maire par un conseil entièrement socialiste), l'instituteur Jacques Patillaud, le roulier Jacques Castenot occupent 3 des 6 postes d'officiers habituellement dévolus aux principaux notables, et les deux frères du maire Faucher sont élus.

Dans un élan d'enthousiasme, ou simplement pour donner une satisfaction d'amour-propre à deux personnalités qui n'avaient encore pu être élues, deux grades surnuméraires sont octroyés à une faible majorité à Isaac Bastier (Porte-drapeau) et Joseph Faucher (Adjudant). L'élection entière sera frappée d'irrégularité pour cette attribution de grades non autorisés pour une compagnie de cet effectif. La même situation se produira d'ailleurs à St-Bonnet.





**Élection des officiers et sous-officiers de la Garde Nationale, le 16 avril 1848
Sous la présidence du maire Félix Faucher, assisté de G. Rougier et J. Raymond.**

1er capitaine : Léopold Fougère, Dr en médecine

124 électeurs présents.

1er tour : Fougère 48, Louis Relier 46, Paul Noualhier 23

2è tour : Fougère 57, Relier 37, Noualhier 4

2è capitaine : Louis Relier propriétaire

89 électeurs présents.

Relier 79, Noualhier 8

1er lieutenant : Jacques Patillaud, instituteur

71 électeurs présents.

Patillaud 38, Jean Bragard 21, Isaac Bastier 5, Noualhier 7

2è lieutenant : Jean Bragard, propriétaire

61 électeurs présents.

Bragard 27, Noualhier 24, Bastier 10

1er s/lieutenant : Jacques Castenot

22 électeurs présents.

1er tour : Castenot 7, Jean-Baptiste Cibot 7, Noualhier 5

2è tour : Castenot 14, Cibot 7

2è s/lieutenant : Pierre Duris

22 électeurs présents.

Duris 15, Joseph Faucher 5, Dunouhaud 2

Porte-drapeau : Isaac Bastier, 45 voix sur 80 électeurs présents.

Sergent-major : Léonard Dublondet, 18 sur 22 présents.

Sergent-fourrier : Georges Sautour, 12 sur 22

8 Sergents (22 électeurs) : Jean Deveaux 22, Jacques Deveaux 22,

Etienne Dunouhaud 20, Jean Mausset 22,

Léonard Memy 18, Léonard Tuilléras 22

Léonard Rigout 20, Jean Decrorieux 17

Adjudant sous-officier (80 électeurs) : Joseph Faucher 42

18 Caporaux (18 électeurs, 18 voix chacun) :

Léonard Arnaud, Léonard Devaud, Jean Vincent, Pierre Barnagaud

François Guillin, François Reilhac, Joseph Duroudier, Léonard Tricard,

Pierre Martinot, Etienne Faye, Sarre (de Buffengeas), Léonard Lamargue

Léonard Faucher (3ème frère), Blaise Rivet, Guillaume Ringuet.

La Garde Nationale de Linards ne jouera aucun rôle dans les événements suivants, mais nous verrons lors de l'insurrection certains notables s'équiper du sabre, insigne de leur

grade, tandis que le premier acte des insurgés le 6 décembre 1851 sera de s'emparer du tambour de la Garde des communes occupées, symbole de légitimité.

L'atmosphère politique de la commune va se tendre au cours des mois suivants. Le 22 avril 1848 Hippolyte Villette est nommé adjoint au maire, et l'ancien conseil municipal se réunit pour la première fois sous la présidence de F. Faucher le lendemain, pour préparer la première élection au suffrage universel à l'assemblée constituante.

Cette élection du dimanche 27 avril 1848, célébrée dans l'imagerie d'Épinal comme un grand moment de fraternité nationale se termine dramatiquement à Limoges : Déçus par les résultats, les ouvriers de Limoges (notamment les flotteurs de bois du Naveix) s'emparent du pouvoir municipal, désarment et humilient la Garde Nationale bourgeoise. Après plusieurs semaines de pouvoir ouvrier durant lesquelles la bourgeoisie quitte la ville ou se barricade dans ses maisons, le nouveau gouvernement républicain modéré fait entrer l'armée dans la ville, arrêter et condamner les responsables socialistes et ouvriers de Limoges à la prison ou à l'exil à l'étranger.

Le procureur général décrira, dans un rapport à son ministre, l'atmosphère de haine et de peur réciproque qui règne désormais dans la capitale régionale entre « parti de l'ordre » et démocrates-socialistes, ou plus simplement entre bourgeois et ouvriers. Elle se répand aussi dans le département et le 6 décembre 1851, l'insurrection donnera encore lieu à Châteauneuf à une rumeur de pillage des châteaux par les «ouvriers du Naveix ».

Le gouvernement devient rapidement impopulaire après la promulgation de « l'impôt des 45 centimes » (soit une augmentation de 45% de l'impôt foncier). Ce mécontentement se traduit à Linards le dimanche 14 mai 1848 par une manifestation devant la mairie, dans laquelle le conseil municipal assiégé est contraint de voter une protestation unanime contre l'impôt :

« ...les contribuables de la commune ne peuvent acquitter cet impôt par suite des mauvaises années qui se sont succédé, notamment l'année 1846 dont les produits agricoles, quant à la commune de Linards, ont été presque totalement enlevés par la grêle et la coulure et endommagés à un tel point que ce qui restait était avarié de manière à ne pouvoir guère être employé et consommé ; circonstance qui a porté à un prix exagéré toutes les denrées pendant le courant de 1847, denrées dont tout le monde avait besoin de se pourvoir, puisqu'on avait été privé de ces choses pendant 1846 ; et que pour y parvenir les contribuables ont totalement épuisé leurs ressources pécuniaires et que même plusieurs d'entre eux, pour se pourvoir ont été obligés d'aliéner leurs propriétés jusqu'à concurrence des sommes qu'ils ne pourront rembourser que tout autant que les prêteurs voudront bien leur accorder de grandes facilités à ce sujet.

Les conseillers, enfin, ne font, en demandant en entier le dégrèvement de cet impôt que prêter leur concours à une manifestation énergique faite à ce sujet, par tous les citoyens de la commune réunis en ce moment autour de la salle où se fait cette délibération. »

F. Faucher voit dans cette manifestation, comme il l'écrira plus tard, une manœuvre de ses adversaires politiques locaux.

Un autre incident a lieu lors de la première élection au suffrage universel du conseil municipal, d'autant plus importante que pour la première fois aussi, le maire sera élu par le conseil, et non plus nommé par le préfet.

L'élection a lieu à deux tours les dimanche 30 et lundi 31 juillet 1848. 265 votants sur 463 inscrits élisent 18 conseillers majoritairement favorables au maire Faucher :

Le conseil élu les 30 et 31 juillet 1848 :

Paul Noualhier, Léopold Fougère, Félix Faucher, Hippolyte Villette, Louis Relier, Joseph Duroudier, Joseph Vergne, Jean Bragard, Martial Chaussade, Arnaud, Antoine Duroudier, Charles Bonnefond, Jacques Deveaux, Léonard Devaud, Léonard Castenot jeune, Léonard Cruzillat, Joseph Faucher, Jean Demars.

LA PROTESTATION DES ILLETTRÉS

Mais le dimanche 3 août, jour de foire à Linards, trente électeurs illettrés et mécontents font rédiger par l'ancien maire Rougier une réclamation en annulation des élections municipales. Ils accusent les vainqueurs d'avoir falsifié leurs bulletins : plus de 80% des électeurs étant analphabètes, ils doivent donc faire confiance à un notable ou un artisan instruit pour lui faire choisir ou remplir leurs bulletins. Certains auraient profité de l'ignorance de leurs concitoyens.

Voici le texte de cette réclamation :

« Trente électeurs de la commune de Linards, prétendant en représenter 150, protestent contre l'illégalité des élections des conseillers municipaux des 30 et 31 juillet dernier. Leur protestation repose sur ce que plusieurs des électeurs sachant lire et écrire, en recevant le vote des illettrés ont inscrit plusieurs vœux des illettrés sans tenir compte de ce qu'ils disaient et en inscrivant des noms qu'ils n'indiquaient pas, en les remplaçant par ceux qui leur plaisaient. Que le bureau lors du dépouillement s'est permis fort légèrement d'annuler plusieurs votes qui n'auraient pas dû l'être. C'est de tout quoi ils offrent de faire preuve si besoin est. Et d'après ces motifs voir annuler les élections qui ont été faites les 30 et 31 derniers.



Paysan limousin - Milieu XIX° s.

De tout quoi ils ont requis l'inscription sur le procès-verbal des dites élections et ont déclaré ne savoir ni lire ni écrire.

Arnaud L. du Buisson, Gardias, Tourniérou Etienne, Dunouhaud fils, Castenot L. jeune, Jeandillou L., Jacquet fils, Bourissou L. père, Denis cadet, Delanne Antoine, Jaye Jean, Dejeanpetit Fr., Fr. Valade, Jacques Rivet, Jean Cluzaud aîné, Simonet L., Denardou L., Lapaquette Jean, Guilme. Bonnefond, Jean Jayout, Marsaly Paul, Demarty L., Vergne Jean, L. Flacard, Sautour L., Pierre Sély, Pierre Romanet, L. Valade.

Monsieur Rougier, propriétaire et ex-maire de cette commune, rédacteur de cette pétition, a refusé de la signer en prétendant que ça ne le regardait pas. »

Quatre jours après, le 7 août 1848, après que les discussions aient sans doute été vives entre le maire et les représentants des pétitionnaires, F. Faucher envoie au préfet, avec le procès-verbal des élections, la protestation des illettrés et une lettre

explicative qui nous éclaire sur les sentiments de F. Faucher qui craint même la violence physique et sur l'ambiance tendue qui semble régner dans la commune :

*« Le maire de la commune de Linards,
au citoyen préfet du département de la Haute-Vienne :*

Citoyen Préfet,

Conformément à vos arrêté et circulaire, l'un du 14 et l'autre du 18 juillet dernier :

1° un double du procès-verbal de l'assemblée électorale de cette commune.

2° la liste de scrutin ou des votants.

3° la réclamation ou protestation déposée à la mairie le 3 de ce mois, après la clôture du procès-verbal,

et 4° la liste des conseillers élus

Je me bornerai à vous dire que cette protestation n'est autre chose que l'expression du mécontentement de 25 ou 26 candidats qui n'ont pu être élus ; du reste ce qui le prouve d'une manière évidente, c'est que le rédacteur, M. Rougier, ex-maire, a refusé de la signer, et bien certainement s'il avait pensé qu'elle fut fondée il y aurait apposé son seing. S'il est nécessaire de vous fournir des renseignements à ce sujet, veuillez me les réclamer, je serai exact à vous les transmettre. Cependant avant de terminer il faut que je vous apprenne que cette protestation n'a eu lieu que parce qu'il y avait foire à Linards le 3 de ce mois, circonstance qui a permis aux mécontents de ce concerter et d'exciter d'autres électeurs à suivre leur exemple ; et que l'annulation des votes faite par le bureau, conformément à l'instruction sur la tenue des assemblées communales de 1846, à laquelle vous aviez dit devoir recourir, et dont on se plaint si amèrement, a atteint notamment plusieurs électeurs élus ; pour ma part elle m'a privé de 40 à 45 voix.

A l'instant je viens d'apprendre que les mécontents cherchaient à s'entourer de quelques tapageurs pour se présenter ensuite à la mairie pour me contraindre à leur remettre le procès-verbal des élections ou m'obliger à vous écrire pour que vous eussiez à ordonner de faire procéder à de nouvelles élections en annulant les lères. Je dois vous prévenir que je ne suis pas disposé à supporter toutes ces choses et que même si quelqu'un des perturbateurs a le courage de se porter sur moi, je suis bien décidé à le repousser par la violence. Voici longtemps que je me suis aperçu qu'on cherchait à me faire un mauvais parti, surtout lors de la promulgation de l'impôt des 45c. Hé bien ! cela commence à m'ennuyer fortement. L'on s'imagine que je tiens beaucoup à la mairie (et on la convoitise), on a grand tort, car j'ai formé la résolution de donner ma démission immédiatement après ma réélection, si elle a lieu. Je l'aurais fait primitivement, j'ai été même sur le point de vous la remettre ; mais mes amis politiques de Limoges m'en ont constamment empêché, en me disant qu'il y aurait lâcheté de ma part ; et que du reste je me devais à la cause démocratique.

J'oubliais de vous dire que je dois attribuer au parti réactionnaire tous les désagréments que j'éprouve. Avant le 23 juin il était presque anéanti ; mais il en est autrement aujourd'hui : réellement à voir son attitude, on dirait que le dessus que nous avons eu sur l'insurrection, lui a remis ses anciennes prérogatives et lui donne le droit d'insolence sur les hommes sincèrement républicains. C'est vraiment incroyable ; mais enfin il faut bien supporter et souffrir ce qu'on ne peut éviter.

Je vous prie bien de vouloir excuser la longueur de ma lettre.

J'ai l'honneur d'être, avec une haute considération, Citoyen Préfet, votre très respectueux et très dévoué serviteur, Faucher.

Linards ce 7 août 1848. »

Il est d'ailleurs possible que certains des illettrés aient été manipulés, car certains d'entre eux se retrouveront le 6 décembre dans les rangs des insurgés, et avaient donc sans doute des sympathies pour la majorité élue les 30 et 31 juillet.

Notons que F.Faucher se considère ici comme un républicain modéré, solidaire du gouvernement dans la répression des émeutes ouvrières de juin 1848.

Le préfet rejettera la réclamation des 30 électeurs illettrés, et le conseil élu sera validé. La victoire des démocrates est d'ailleurs complétée par l'élection simultanée au Conseil Général du géomètre Delassis, maire de Châteauneuf et ami de F. Faucher.

En conséquence le conseil reconduit F.Faucher dans les fonctions de maire (11 voix), et H. Villette (12 voix) dans celles d'adjoint. Notons qu'à ce moment H. Villette n'est pas considéré comme un adversaire par F. Faucher, et que celui-ci n'a pas mis à exécution ses projets de démission.

L'année politique 1849 laisse peu de traces dans les archives, sinon l'achat de la première urne électorale, décidé le 10 mai par le conseil municipal : « *une boîte fermant avec deux serrures pour recevoir les bulletins de votes de toutes sortes d'élections, et ce sans aucun retard.* »

L'élection de l'assemblée législative est en effet prévue le 13 mai. Elle amène la défaite des partisans de la « République démocratique et sociale », « démoc-soc » et « socialistes », et l'arrivée d'un gouvernement franchement conservateur qui va s'attacher à réduire en profondeur l'influence des socialistes.

SUSPENSION DE L'INSTITUTEUR

La loi Falloux de janvier 1850 permet aux préfets de suspendre sans motivation les instituteurs trop engagés politiquement, et une circulaire du ministre de l'Intérieur Léon Faucher (parent éloigné du notaire de Linards) incite les préfets à saisir toutes les occasions de révoquer les maires socialistes.

Ces deux méthodes vont être combinées de manière exemplaire à Linards :

L'instituteur laïc Jacqu es Patillaud, issu de l'École Normale fondée par la Monarchie de juillet et nommé en 1846, entre en conflit avec le curé dès son arrivée.

Cette situation n'est pas exceptionnelle ; les instituteurs laïcs institués par la loi Guizot de 1830 manifestaient volontiers des sentiments anticléricaux et des opinions démocratiques, mais leur action rapidement interrompue comme nous allons le voir, et qui préfigure celle de leurs successeurs de l'école de Jules Ferry, a laissé moins de traces dans la mémoire collective.

L'école de Linards fondée en 1837 ne reçoit qu'une dizaine d'élèves sur 350 enfants d'âge scolaire. Il est vrai que le premier instituteur, Pierre Darnet, très âgé et non diplômé, n'enseignait guère que le catéchisme. Bien que le nouveau maître soit considéré par son inspecteur comme « Très capable, zélé, considéré », certains parents jugent ses idées « immorales », et préfèrent confier leurs enfants au curé. L'instituteur réagit avec vigueur par cette lettre au Recteur du 15 avril 1846 :

« *Monsieur le Recteur,*

J'ai l'honneur de vous informer que le curé de ma commune m'a soustrait deux élèves sans avoir obtenu l'autorisation de l'université, et que parce qu'il a violé la loi sur l'instruction primaire et l'arrêt de la cour de cassation du 15 décembre 1834, portant que "tous les curés et desservants, comme tous les autres particuliers, ne peuvent tenir, sans l'autorisation de l'université un établissement d'instruction quelque restreint qu'il soit, et alors qu'il n'aurait pour objet que de former des enfants au service des autels. »

Vous voudrez bien, monsieur le recteur, prendre des mesures pour faire cesser un pareil état de choses, ou m'indiquer la marche à suivre pour traduire ce délinquant devant le tribunal de première instance.

Agréez monsieur le recteur, l'assurance du respect de votre très humble serviteur, l'instituteur communal de Linards, Patillaud. »

Nous ne savons comment se termina l'histoire, mais l'hostilité était déclarée entre l'instituteur et les notables qui tentent par exemple de s'opposer à l'attribution à J. Patillaud d'une gratification comme en témoigne cette lettre de L. Fougère au Recteur le 27 septembre 1846 :

« *Le président du comité local près l'école communale de Linards au recteur :*

Ayant appris indirectement que le sieur Patillaud notre instituteur aurait été compris dans la liste des récompenses décernées dernièrement aux instituteurs, je viens avoir l'honneur de vous prier de me faire connaître plus positivement quelle sorte de récompense il a obtenu. »

Le Recteur ordonnera de ne pas répondre à cette question.

Mais la loi Falloux permet au nouveau préfet, sans doute sur demande de certains parents de Linards ou du curé, en février 1850, de suspendre sans traitement l'instituteur J. Patillaud pour 4 mois ; il est remplacé par l'instituteur Pataud, également de l'École Normale.

Le maire et sa majorité municipale vont soutenir activement l'instituteur suspendu, et la querelle va passer sur le terrain politique :

Le 10 février 1850 le conseil vote (à l'unanimité) une motion de protestation contre la suspension sans motif de Patillaud.

Le 2 mai le conseil vote « *une somme de 72 F au budget supplémentaire de 1850 pour être attribuée à M Patillaud, secrétaire de mairie pour l'indemniser du surcroît de travail qu'il a eu pour les élections des 13 mai et 8 juillet 1849 et 10 mars 1850 et pour distribution des cartes d'électeur. Monsieur Fougère membre du conseil municipal ayant fait l'observation que Mr Patillaud recevait la somme de 92 F*

comme secrétaire et que partant Mr Patillaud ne pouvait pas demander une indemnité, Monsieur le Maire a répondu qu'en demandant cette indemnité on protestait contre la suspension de Mr Patillaud. »

De plus, au terme des 4 mois de suspension, le maire précise au préfet le 24 mai que son conseil municipal refuse de voter le crédit nécessaire au paiement du salaire du remplaçant Pataud.

Le préfet réplique dès le lendemain 25 mai par un arrêté de suspension du maire Faucher pour 3 mois, pour avoir encouragé le conseil à voter la protestation du 10 février 1850, « *et même à faire voter pour l'instituteur Patillaud une indemnité équivalente à la perte de salaire due à sa suspension* » Cet arrêté est transmis à l'adjoint Villette qui le notifie au maire le 27.

H. Villette, devant la radicalisation de la situation, commence à se dissocier du maire et semble bénéficier de la confiance des autorités. Il écrit ainsi au préfet le 29 Mai, pour confirmer que le maire interdit de faire établir le mandat de paiement des 4 mois de remplacement du suppléant.

La réintégration de Patillaud n'est cependant pas encore remise en cause, et le préfet lui confirme que son suppléant lui rendra comme prévu son poste le 6 juin 1850. Le 2 juin le remplaçant Pataud écrit d'ailleurs au directeur de l'École Normale pour lui exprimer son inquiétude quant au versement de son salaire, mais aussi son soulagement de quitter Linards où l'atmosphère devait être plus que pesante. Le 12 juin, Villette, maire intérimaire, fait d'ailleurs payer sur injonction du préfet les 4 mois de remplacement.

RÉVOCATION DU MAIRE

L'étape suivante sera la révocation définitive de F.Faucher, qui n'est encore que suspendu pour 3 mois. Il est étroitement surveillé par la police, comme tous les responsables socialistes, au moins durant ses déplacements à Limoges, comme en témoigne ce rapport du commissaire central au préfet daté du 20 juin 1850 :

« Le 13 ou le 14 de ce mois, le Sr. Faucher, notaire et maire de la commune de Linards, canton de Châteauneuf-la-Forêt, se trouvant dans les bureaux de la Conservation des Hypothèques, a tenu en présence de M. le Conservateur, homme d'ordre, des propos d'une extrême gravité et de nature à troubler l'ordre. Parlant de la mesure que vous avez prise contre lui en le suspendant de ses fonctions municipales, le Sr. Faucher s'est exprimé sur votre compte d'une manière si inconvenante que le préposé lui a imposé silence.

Je dois vous signaler ce maire comme un homme fort dangereux par l'exaltation de ses principes politiques qui ont perverti la plus grande partie de la population de sa commune.

Je vais réunir tous les documents qui m'ont été fournis et faire adresser à M. le Procureur Général un rapport sur ce notaire. »

Sur ces renseignements le préfet demande et obtient le 22 juillet un décret du Président de la République révoquant Faucher de ses fonctions de maire. Le 24, Faucher prend les devants et démissionne.

En conséquence le préfet charge H.Villette de faire procéder à l'élection d'un nouveau maire par le conseil municipal, en précisant que le maire révoqué ne peut être réélu.

La majorité du conseil municipal va alors engager une épreuve de force avec le préfet, en réélisant illégalement Faucher maire, les 6 octobre et 22 décembre 1850. Chaque fois seuls P. Noualhier et L. Fougère refuseront de signer le procès-verbal de l'élection illégale, chaque fois le préfet prendra un arrêté d'annulation de l'élection.

Le préfet en tire les conclusions, et sur sa demande du 2 janvier 1851, le ministre de l'Intérieur obtient le 3 février un décret du président de la république de dissolution du conseil municipal de Linards ; mais le résultat sera contraire à ses espérances.

De nouvelles élections ont donc lieu le 13 avril 1851. Sur 311 inscrits, 237 votants se présentent pour élire les conseillers suivants :

Antoine Duroudier, Léonard Arnaud, Sautour Léonard père, Joseph Duroudier, Joseph Vergne, Félix Faucher, Joseph Faucher, Lagrange père, Lascaux père, Jacques Deveaux, Léonard Sautour fils, Tuilléras de Meyrat, Louis Relier, Léonard Gardias de Puy-Larousse, Jacques Castenot, Etienne Dunouhaud.

On peut noter l'exclusion des principaux notables, Noualhier, Villette, Fougère, Rougier.

L'élection n'étant pas contestée, le préfet doit autoriser le 19 avril 1851 l'installation du conseil, à contrecœur si l'on en juge par les courriers suivants, envoyés d'abord le 19 avril par le ministre Léon Faucher (qui s'intéresse de près à sa région d'origine) au préfet de Limoges :

« Je lis dans Le National d'aujourd'hui un compte-rendu des élections municipales qui auraient eu lieu à Linards ; suivant ce journal, la liste démagogique aurait passé

toute entière à une forte majorité. Je m'étonne de n'avoir pas encore reçu de vous des renseignements à cet égard. »

et la réponse contrite du préfet le 21 avril :

« Le compte rendu par Le National des élections de Linards est malheureusement l'expression de la vérité ; la liste démagogique a triomphé à une grande majorité, les hommes d'ordre qui se trouvaient parmi les anciens membres ont été exclus.

Pour vous donner la mesure de l'esprit public dans cette localité, il me suffira de vous dire que celui qui, parmi les candidats présentés par les hommes d'ordre, a eu le plus de voix, n'a réuni que 71 suffrages, tandis que celui qui en a eu le moins parmi les élus en a compté 169.

Ce résultat m'a affligé sans m'étonner : le canton de Châteauneuf duquel dépend la commune de Linards a été depuis 1848 signalé par le mauvais esprit de la masse, qui s'est manifesté constamment dans les élections à tous les degrés. »

Cette fois le conseil, où siège d'ailleurs toujours F. Faucher, choisira le 11 mai 1851 pour maire le boucher Louis Relier (14 voix sur 15 présents), et pour adjoint le roulier Jacques Deveaux (12 voix), tous deux ayant nécessairement la confiance de l'ancien maire.

En trois ans de suffrage universel mouvementé, la majorité de la population de la commune de Linards a donc choisi de plus en plus clairement son camp, mais les querelles procédurières, les manœuvres politiques douteuses, les interventions brutales et maladroites du préfet ont radicalisé la position de deux camps de plus en plus marqués, et créé un climat général évidemment détestable.

C'est dans cette atmosphère que les uns et les autres vont préparer l'élection législative décisive de 1852. Les socialistes espèrent bien la remporter, en travaillant l'opinion rurale en profondeur malgré l'interdiction progressive de leurs journaux, l'emprisonnement ou la surveillance policière de leurs leaders, la fermeture des lieux de réunion. Ils répliquent par les assemblées dans les cafés (à Limoges celui de Montmorillon place Dauphine, actuelle Denis-Dussoubs), le colportage des journaux interdits, de fascicules et de chansons qui circulent de main en main et sont lus aux veillées.

Le clerc du notaire Faucher, Léonard Arnaud, possède ainsi des journaux (« La Feuille du Peuple », « Le Travailleur »), et des chansons que saisira la police, dont celles-ci (conservée dans son dossier aux Archives départementales) :

*« Aux armes (bis) courons aux frontières
Qu'on mette au bout de nos fusils*

*Les oppresseurs de tous pays
Les poitrines des Radezkis
Les peuples sont pour nous des frères (bis)
Et les tyrans des ennemis »*

(Radetsky est un général austro-hongrois qui a réprimé les insurrections nationalistes de 1848, et dont le nom est devenu symbole d'oppression).

En l'absence des principaux chefs du mouvement socialiste condamnés au procès de Poitiers en avril 1848, l'avocat Patapy en devient le principal animateur à Limoges avec (entre autres) l'avocat Goursolas et le restaurateur Dérignac dont la cuisine est réputée, et que nous retrouverons tous deux le 6 décembre sur les routes de Linards. Les députés Théodore Bac et Denis Dussoubs viendront les soutenir par une tournée régionale à l'automne 1851.

Les conservateurs, de leur côté, craignent de plus en plus cette victoire et l'avènement de la « république démocratique et sociale » qu'ils voient comme le triomphe de l'anarchie.

Aussi vers la fin de l'année 1851 chacun se prépare à l'hypothèse d'un coup de force de l'un ou l'autre camp.

A S-BONNET, ST-PAUL, CHATEAUNEUF, NEUVIC, ROZIERS

Dans les communes voisines une évolution assez semblable a eu lieu depuis 1848. Citons rapidement les personnalités essentielles de St-Paul, St-Bonnet, Châteauneuf, Neuvic, Roziers, qui se retrouveront à Linards le 6 décembre :

A Châteauneuf les démocrates se réunissent chez le géomètre Delassis, maire maintenu en 1848, juge de paix, conseiller général « homme honnête, aimé dans son canton mais républicain fougueux », dit la police. Il est entouré du charpentier Blaise Caillaud qui reçoit des journaux, du boulanger Boudaud, du forgeron Noualhier qui lit aussi des journaux tels que « La Feuille du Peuple » et « La Nouvelle Ruche », et diffuse des chansons, dont celle-ci :

*« Vois-tu bien mon enfant, là-haut sur la montagne,
Ces soldats dont le casque étincelle au soleil,
Ce sont là des maudits qui battent les campagnes,
Pour nous surprendre ici pendant notre sommeil (bis)
Pour nous surprendre ici (bis) pendant notre sommeil.
Prends donc une carabine,
Sur toi veillera Dieu,
D'ici je t'examine,
s'ils font un pas, s'ils font un pas,
Fais feu, s'ils font un pas, mais un seul pas, fais feu. »*

A Roziers une personnalité régionale importante est le médecin Lebloys, animateur de journaux, assisté de son fils, de son régisseur Parry, du forgeron Léonard Dufaure, du propriétaire Antoine Peyrathou, du cultivateur Léonard Roche de Begogne.

Le témoin Léonard Viamont (38 ans, cultivateur au Puy-Petit) donne un exemple d'une tentative de recrutement d'un jeune paysan par Dufaure, un soir à la veillée : « Il y a environ un mois et demi Dufaure était à veiller chez Charbonniaud, il parlait politique avec M. Parry, nouveau fermier de M. Lebloys, ensuite s'adressant au fils Charbonniaud, il lui dit :³⁴ *Quand l'ordre sera venu pour détruire les blancs, toi qui es fort tu marcheras des premiers contre eux. Ce jeune homme lui répondit : — Pourquoi marcherais-je contre eux ? Ils ne m'ont pas fait de mal. Dufaure répliqua: — Nous aurons de l'argent. — Je ne marcherai pas pour de l'argent ou autre motif, je veux rester tranquille. — Si tu refuses de marcher, dit Dufaure, tu seras fusillé ! »*

(Souvenons-nous que ces témoignages ont été faits devant les juges et policiers après l'écrasement de l'insurrection...)

Léonard Charbonniaud (46 ans), cultivateur à Rozières : « *Il y a environ deux mois, Dufaure vint veiller dans la maison que j'habitais alors et dont j'étais le fermier, Dufaure dit à mon fils : — Êtes-vous bon républicain tout prêt à marcher ? Mon fils et moi répondîmes que nous ne marcherions pas et il nous dit alors que nous nous ferions fusiller.*

A Neuvic c'est le propriétaire Martial Garaud qui reçoit et diffuse les journaux socialistes, et a la sympathie du notaire Dutheillet, du propriétaire Picout-Laforêt, de l'ancien garde des Eaux et Forêts Jean Maumot, et peut compter sur le cordonnier Martial Tixier, « socialiste prononcé » dit la police.

Le maire de Neuvic donne quelques exemples de l'activité de propagandiste de Martial Garaud : « *Souvent j'ai vu M Garaud parler aux paysans sur la place pour leur inspirer des idées socialistes, notamment à la dernière élection du six juillet M Garaud et M Isaac Goursolas son beau-frère ont pratiqué des manœuvres pour les empêcher de venir voter [Les socialistes avaient donné des consignes d'abstention]. Le second jour vers les trois heures du soir, M Dutheillet notaire vint avec Garaud dans le lieu où se faisait l'élection, pour vérifier sur la liste d'émargement les noms de ceux qui avaient voté afin de les signaler. Voyant le but de leur inspection, et irrité de cette démarche audacieuse de la part de gens qui n'avaient pas voulu voter et qui probablement avaient de mauvaises intentions contre ceux qui avaient voté, je réprimandai vivement M Dutheillet surtout et le fit sortir du bureau où il était assis, le menaçant de dresser un procès-verbal contre lui s'il résistait davantage.*

Je sais que M Goursolas, beau-frère de M Garaud, qui habite ordinairement Limoges, venait à Neuvic toutes les fois qu'il y avait occasion de travailler les gens de la commune pour les détourner de leur devoir ; il venait surtout aux élections. On m'a dit que M Dutheillet le six juillet dernier avait fait tous ses efforts pour empêcher la composition du bureau électoral ; qu'il a empêché M Dutheillet son oncle de venir faire partie du bureau, lequel n'a pas voté. M Laforêt, beau-frère de M Dutheillet, n'est pas venu siéger au bureau non plus quoique tous les deux fussent appelés et membres du conseil municipal. »

Dans toutes ces communes notons au passage l'inactivité politique des instituteurs, étroitement contrôlés depuis la loi de 1850.

A St-Bonnet la situation semble moins favorable aux socialistes, au moins parmi les notables, mais à St-Paul le sabotier Léonard Lhermitte est d'après la police « un socialiste dangereux » chez qui on s'assemble le dimanche pour lire les journaux, et l'entrepreneur Mazaud, adjudicataire d'un important chantier routier, peut compter sur ses nombreux ouvriers logés dans la commune.

On peut noter qu'à la veille du coup d'état, Linards est la seule de ces communes à avoir conservé un conseil municipal et surtout un maire de tendance démocrate. Les maires nommés ou maintenus en février 1848 à Châteauneuf (Delassis), Roziers (Lebloys), St-Bonnet (Parry), ont tous été d'une façon ou d'une autre remplacés par des hommes du parti de l'ordre, qui tenteront de s'opposer à l'insurrection. (respectivement Raymond, Simonet, Fougeras-Lavergniolle).

Nous rencontrerons enfin le 6 décembre le confiseur Peyrusson de St-Léonard, et le propriétaire Jacques Chassaing de Masléon qui lui aussi « était un agent sûr des socialistes de Limoges » ; il plaçait des abonnements aux journaux de tendance démocrate-socialiste. Le témoin Joseph Mazin, propriétaire à Courtaud de Neuvic, raconte ainsi que « *le 12 novembre 1851, j'étais à l'auberge Vidal à Masléon. Il y avait plusieurs personnes dans la maison, Chassaing entra, me demanda si je voulais prendre un abonnement d'un journal du parti rouge, de ceux qui travaillaient pour le peuple, me disant que cela ne coûterait pas cher, qu'il n'y aurait à payer qu'un franc cinquante centimes pour trois mois ; il me demanda mon nom pour faire faire l'abonnement.* »

Ces personnalités sont souvent liées par des liens familiaux et d'amitié personnelle : Parry de Roziers est « proche parent » de Delassis de Châteauneuf, Garaud de Neuvic est le beau-frère de l'avocat Goursolas, Faucher de Linards est « ami intime » de Delassis ; l'épouse de Chassaing de Masléon passe parfois quelques jours dans la famille de F.Faucher à Linards.

Interrogés plus tard par les juges, leurs amis admettront « *qu'il existait dans le canton un comité politique composé de MM Delassis, Faucher, Chassaing, et Castenot. Que le comité s'était rendu quelques fois chez Dérignac traiteur, et que M. Lebloys père y avait assisté.* »

Les membres de ce comité se rendent en effet à des réunions, au café Montmorillon place Dauphine ou chez Patapy qui habite tout près, rue des Combes.

LA PRÉPARATION DE L'INSURRECTION

L'EXASPÉRATION DES TENSIONS - L'ANNONCE DU COUP D'ÉTAT
RÉUNIONS DES RÉPUBLICAINS A LIMOGES - DÉPART DES ÉMISSAIRES
A ST-PAUL - A CHATEAUNEUF - A NEUVIC - A LINARDS - A ROZIERS

L'EXASPÉRATION DES TENSIONS

A l'approche de la fin de l'année 1851 et des échéances électorales, la pression exercée par les autorités sur les socialistes s'accroît, ainsi que leur crainte d'une victoire électorale des rouges aux prochaines législatives. La presse conservatrice (à Limoges c'est le quotidien « La Province ») réunit tout ce qui n'est pas monarchiste ou bonapartiste sous les vocables de « socialistes », « parti démagogue », « anarchistes », « rouges » qui préparent une immense « jacquerie ».

C'est ainsi que les républicains modérés comme Delassis ou Faucher sont souvent poussés malgré eux dans le camp socialiste ; leur réticence sera sensible au moment de l'insurrection.

Parallèlement la peur d'un coup de force des conservateurs ou du président se répand chez les démocrates, et certains d'entre eux pensent à organiser la résistance contre « les Blancs ».

Dans certaines régions du midi se formeront de véritables sociétés secrètes capables d'organiser le moment venu une mobilisation quasi-militaire.

Le commissaire central de police de l'arrondissement de Limoges, Jean-Pierre Sorbet, précédemment en poste dans le Languedoc croit que cette organisation couvre tout le pays comme il l'écrira dans un rapport au Procureur : «...une société secrète dont le siège était à Paris, qui avait pour président le Sr Chelcher, représentant, et pour secrétaire le Sr Brives, représentant. Cette société avait été organisée dans tous les pays depuis plus de six mois, sous le prétexte de défendre la république, et elle se composait d'officiers, de chefs et de sous-chefs de section, ainsi que j'ai eu l'occasion de le constater il y a 5 mois à Montpellier. »

Certains des militants socialistes les plus décidés, comme le forgeron de Roziers Léonard Dufaure (53 ans) envisageaient bien l'affrontement armé. Le témoin Jean Simonet (38 ans, cultivateur au Puy-Petit) raconte ainsi « *qu'un jour, environ neuf jours avant les troubles de Linards, il était dans la forge de Dufaure, qu'il le vit occupé à limer une petite fourche, lui demanda pourquoi il faisait cet ouvrage, il répondit qu'il la limait toute prête pour appuyer dans les côtes des blancs.* » et « *qu'il fallait aller décrocher le lard des gros paysans.* »

Léonard Fraisseix (52 ans), adjoint au maire de Roziers : « *Il y a déjà assez longtemps que Dufaure m'a dit qu'il avait fait faire une fourche pour saigner les Blancs. Je lui ai entendu dire souvent qu'il fallait aller décrocher le lard des gros paysans.* »

Léonard Peyrat dit Gory (45 ans), cultivateur au Breuil à Châteauneuf avait dit à l'auberge devant témoins « *que si les événements tournaient bien, ces blancs il faut que nous les saignons tous.* »

Chassaing de Masléon venait souvent à Roziers entretenir cet esprit, comme le rapporte le témoin Antoine Peyrathou (40 ans), cultivateur à Roziers : « *Depuis assez longtemps, Chassaing de Masléon ne cessait de me dire : ¾ Préparez vos armes. Il en disait autant à Dufaure de Roziers. Chassaing était venu souvent dans la commune pour faire voter dans le sens de son opinion ; il m'avait dit plusieurs fois : ¾ Si nous ne réussissons pas par le vote, nous réussirons par la force, il faut déroutiller nos armes. Ces propos remontent à six mois au moins.* »

Pierre Bouneix, cabaretier à Limoges (37 ans), a pensé depuis 4 ans (depuis la répression d'avril 1848) à confectionner une ceinture rouge pour servir à la fois de cartouchiere et de signe de ralliement ; comme nous le verrons cette ceinture frappera en effet beaucoup les esprits le 6 décembre.

Mais le comité socialiste de Limoges autour de Patapy, pas plus que le « comité politique » du canton de Châteauneuf ne sont une véritable société secrète, et leur réaction à l'annonce du coup d'état est d'abord incertaine.

L'ANNONCE DU COUP D'ÉTAT

Le Préfet bonapartiste De Mentque reçoit la nouvelle le soir du 2 décembre, organise pendant la nuit le contrôle de la ville par l'armée et la Garde Nationale bourgeoise, et fait afficher une proclamation. Le 3 décembre Patapy se rendit en vain à la préfecture pour demander des informations. Le principal souci des socialistes pendant les jours suivants sera en effet d'obtenir des nouvelles de la capitale, et si possible des instructions des députés socialistes limousins, car une résistance en province n'est envisagée que comme soutien à un mouvement parisien.

L'on soupçonne le préfet de vouloir cacher la nouvelle d'une résistance à Paris, et on tente de s'emparer du courrier officiel amené par la malle-poste, place Dauphine. Les hussards doivent charger et distribuer les coups de plat de sabre, devant le fameux café Montmorillon.

Pierre Bouneix était présent et racontera la chose de cette façon : « *il y avait eu provocation de la police et j'avais bien vu cette provocation, renouvelée bien souvent. J'avais bien reconnu cette provocation le jour où le courrier eut du retard et où on envoya une poignée de soldats avec un officier chasser ceux qui étaient dans le café de Montmorillon.* »

RÉUNIONS DES RÉPUBLICAINS

Pour commenter les nouvelles et prendre des instructions, les responsables socialistes du département se rendent à Limoges dès que la nouvelle du coup d'état parvient dans les campagnes.

Boutaud tenant le café Montmorillon rapportera ainsi à la police que « *Pendant les deux ou trois jours qui ont précédé les événements de Linards, j'ai vu dans mon café une bonne partie des principaux chefs socialistes de Limoges et même plusieurs de la campagne dont je ne puis dire les noms. J'ai su, et cela fut dit par plusieurs individus qui se trouvaient réunis auprès du poêle de mon établissement, que le Sr Patapy était le chef, qu'une liste avait été faite et signée chez lui par des délégués, mais je ne puis dire ce que cette liste est devenue...* »

Delassis de Châteauneuf était parti à Limoges dès le mardi 2 décembre. Le mercredi 3, il assiste à une première réunion chez Patapy, où il est vu vers midi par Léonard Peyrat dit Gory. Mme Delassis ayant vu la gendarmerie de Châteauneuf partir en renfort à Limoges le matin s'inquiète en effet de voir son mari pris dans des troubles. Elle avait envoyé Peyrat sur un cheval de Delassis vers neuf heures et demie. Il faut donc deux heures et demie pour parcourir au galop une quarantaine de kilomètres. Il cherche Delassis chez divers avocats socialistes, notamment chez Bac, avant de le trouver chez Patapy. Delassis lui déclare ne pouvoir rentrer à Châteauneuf que le lendemain ; c'est qu'une réunion des responsables socialistes est prévue dans la nuit du 3 au 4. Peyrat lui laisse son cheval fatigué, et rentre à Châteauneuf sur celui de Delassis.

Peyrat (45 ans) raconte son voyage : « *Le mercredi on dit qu'il y avait du bruit à Limoges, madame Delassis me fit appeler et me dit qu'elle craignait qu'il n'arrivât quelque malheur à son mari d'être dans cette ville ; elle me fit prendre un cheval et partir pour Limoges à neuf heures et demie du matin. C'était le départ de la gendarmerie de Châteauneuf qui avait fait concevoir des craintes.*

Arrivé à Limoges, j'allai demander M. Delassis chez M^o Meytadier, boulevard de la Promenade, je ne l'y trouvai pas. J'allai le chercher chez M^o Tre Bac où il devait prendre les pièces d'un procès, il n'y était pas. Mme Bac me dit qu'elle ne savait pas où il était. J'allai chez Patapy, qui est l'avoué chargé de mon affaire ; j'y trouvai M. Delassis, il n'y avait en ce moment chez M^o Patapy que lui et son clerc, M. Delassis, et un grand jeune homme que je ne connais pas. M. Delassis me dit qu'il ne pouvait pas partir le soir même pour Châteauneuf, mais de repartir moi-même en prenant son cheval et en laissant le mien, qu'il irait le lendemain à la foire de St-Paul, et de venir l'attendre le soir chez M. Faucher à Linards. »

Le témoin Pardoux Couade (28 ans), cultivateur à La Bessade de Châteauneuf vit revenir Peyrat : « *Le mercredi trois décembre dernier environ sept heures du soir,*

Gory passait sur la route devant ma maison. Il était monté sur un cheval rouge ayant la crinière blanche. Il m'appela, je sortis, il m'a dit qu'il venait de Limoges, qu'on n'y était pas tranquille, que les affaires de la république ne tarderaient pas à éclater, peut être dans la semaine ; qu'on attendait ce moment qu'il y eut du bruit, de ne pas être surpris ni effrayé de tout cela. Il m'engagea à dire à Lapaquette, mon voisin d'aller dans les villages de La Vergne et du Petit-Bueix pour les prévenir de l'état des choses et les engager de ne pas être surpris et de ne pas avoir peur s'il s'entendait quelques bruits. Il me dit enfin que Mme Delassis l'avait envoyé à Limoges le matin et qu'il rentrait tout à l'heure. Il me quitta en me disant qu'il allait de son côté avertir d'autres personnes et leur faire les mêmes recommandations. »

Notons la performance de Peyrat qui, à 45 ans, effectue environ 80 Km à cheval dans la journée.

Le même jour Jacques Deveaux, adjoint de Linards, passe aussi chez Patapy, et peut-être Parry de Roziers.

Parallèlement aux réunions des notables socialistes, les ouvriers et artisans se concertent ; le jeune cordonnier Léonard Berger (19 ans), socialiste convaincu, arrive de St-Léonard à Limoges vers 16 heures ce mercredi, il est hébergé chez le porcelainier Rougerie.

C'est pendant plusieurs réunions tenues la nuit du mercredi au jeudi qu'un plan d'action est adopté. On sait qu'à Paris les dirigeants socialistes ont été arrêtés, et on craint pour leur vie, tandis qu'une partie de la population résiste par les armes au coup d'état, entraînée notamment par le limousin Denis Dussoubs. Il faut donc soutenir rapidement cette résistance parisienne, car Patapy et ses amis peuvent s'attendre à être arrêtés d'un moment à l'autre.

Toute action des ouvriers dans la ville de Limoges semble vouée à l'échec, compte tenu du dispositif militaire et policier (Nous avons vu que les gendarmeries rurales avaient été dirigées sur la ville en renfort). On pense alors à aller mobiliser les paysans des campagnes pour former des colonnes qui convergeront ensuite sur Limoges ; cette tactique avait déjà été envisagée quelques mois auparavant.

« Un nommé Barreau, le porcelainier demeurant au Virachaud, a déclaré à l'agent Geoffrey qu'il avait vu entre les mains d'un nommé Vincent, tourneur en porcelaine, un plan qui avait été préparé pour introduire les paysans dans la ville de Limoges. » (Rapport du commissaire de police)

Mais la difficulté est qu'il faut plusieurs jours pour aller prévenir les campagnes, réunir les paysans dans chaque village, les armer, et revenir sur Limoges ;

d'un autre côté il ne faut lancer l'insurrection que si l'on est certain que la résistance dure à Paris.

On décide donc de renvoyer dès le lendemain 4 décembre les responsables dans leurs cantons où ils demanderont à leurs fidèles de s'armer et de se tenir prêts, mais sans bouger de chez eux. Si le vendredi soir 5 décembre Paris tient toujours, des émissaires seront envoyés de Limoges dans chaque canton pour donner le signal du rassemblement et de la marche sur Limoges. Les colonnes paysannes réunies au son du tocsin dans chaque commune dans la journée du samedi convergeront vers divers points de rassemblement le même soir, pour prendre Limoges le dimanche matin.

Tout le département sera parcouru par une vingtaine d'émissaires.

Pour l'Est du département, un mouvement tournant doit amener les colonnes formées à St-Paul, St-Bonnet et Linards vers Châteauneuf où on devra s'emparer des armes de la gendarmerie ; rejointes à Châteauneuf par les gens de Neuvic et Roziers, ces troupes iront le soir vers 20 heures au Pont de St-Léonard où elles retrouveront des renforts venus de Bourgaueuf.

Comme on le voit, il s'agit d'une opération d'envergure. Pensons que les premiers partis de St-Paul devront parcourir une centaine de kilomètres en vingt-quatre heures dont beaucoup de nuit (nous sommes en décembre). A pied...

Mais il est bien précisé que le déclenchement de l'insurrection ne doit intervenir que sur l'ordre des émissaires qui partiront à cheval de Limoges le vendredi soir.

Pour le canton de Châteauneuf c'est l'avocat Goursolas qui ira prévenir Delassis (et Chassaing en passant à Masléon) ; en même temps une équipe formée de l'aubergiste Bouneix et du porcelainier Chatenet, tous deux de Limoges, guidés par l'entrepreneur de travaux publics Mazaud iront former le noyau de la colonne avec les nombreux ouvriers de Mazaud logés à St-Paul, près de leur chantier.

Si tout se passe bien, Goursolas ira ensuite soulever la Corrèze, où il a été candidat aux précédentes élections.

Le lendemain jeudi 4 décembre, Delassis repart donc pour Châteauneuf, accompagné de Parry de Roziers (qui est son parent). Ils passeront d'abord porter les nouvelles à St-Paul, où c'est jour de foire, puis à F.Faucher à Linards, et le soir une réunion d'information aura lieu chez Delassis, sur laquelle nous reviendrons.

D'autres responsables viennent encore prendre les ordres chez Patapy ou ses amis : Peyrusson de St-Léonard, plusieurs personnes de St-Bonnet (l'huissier De Nouïc, MM. Pressac et Lavignère, le menuisier Bernard).

Ce même jeudi la répression rapide par la police d'une tentative de manifestation dans une usine de porcelaine vient confirmer l'impossibilité d'une action à partir de Limoges.

DÉPART DES ÉMISSAIRES

Enfin dans la journée de vendredi, suite à une nouvelle réunion chez Patapy avec ses amis Dérignac, Allègre, Bac, Géry, Gadese, et au vu de bonnes nouvelles de Paris (qui se révéleront plus tard erronées), la décision est prise de lancer l'insurrection.

J.B. Dérignac : « *Le vendredi soir quelqu'un me dit de monter chez Patapy, je ne me rappelle pas qu'elle était cette personne ; entré chez Patapy je le trouvai en compagnie de deux ou trois personnes, que je ne connais pas ; j'allais me retirer lorsque MM Allègre et Charles Géry arrivèrent, puis Hypolite Bac et Gadese ; la présence de ces messieurs me retint ; un de ces messieurs qui étaient avec M Patapy commença à parler, il fut interrompu par M Bac et ces messieurs se retirèrent et moi aussi. Bac dit quelques paroles, mais je ne songeais qu'à me retirer.* »

Vers 12 heures 30, le cordonnier L.Berger est parti pour St-Paul où il attendra l'équipe de Bouneix le lendemain matin.

A 15 heures, le porcelainier Chatenet, membre de l'association des ouvriers porcelainiers, vient chercher Bouneix à son auberge près de la mairie de Limoges. La scène sera décrite par Catherine Maguier, (45 ans), épouse de Pierre Bouneix : « *Le vendredi cinq du courant, vers trois heures, Chatenet le frère du bourrelier vint chercher mon mari et lui dit que M. Patapy lui faisait dire de se cacher parce qu'il risquait d'être arrêté. Mon mari sortit avec Chatenet et le soir vers sept heures il revint et demanda un verre d'eau sucrée ; il me dit qu'il allait partir, que M. Patapy lui avait dit de partir à l'instant, qu'il allait se réunir chez Bac au-delà du Pont-Neuf. Je fis ainsi que mon enfant des efforts pour retenir mon mari, mais il me dit que s'il ne partait pas avec les autres ils le fusilleraient.* »

Pour décider Bouneix à se lancer dans l'aventure, on voit donc Chatenet utiliser deux arguments qui seront servis à toutes les recrues hésitantes : il est de toute façon déjà compromis par ses antécédents politiques et va être arrêté par la police, et s'il refuse de marcher ce sont les insurgés qui le puniront pour trahison.

Mais Bouneix était sans doute facile à convaincre.

Le sergent de ville Jean Blanchard (30 ans) a vu Bouneix (et Mazaud) se rendre chez Patapy : « *Le vendredi cinq du courant je surveillais la maison de M. Patapy sur le derrière. Je vis Bouneix qui était sur la première marche qui est à la porte ; cette porte était entr'ouverte. Bouneix était dans la position d'un homme qui sort de la maison, il m'aperçut et finit de descendre dans la rue et se dirigea du côté du café de Montmorillon. Au même moment je voyais Mazaud entrepreneur à St-Paul qui sortait du café de Montmorillon mais par la porte qui donne dans la rue des Combes ; il passa dans la rue des Trépassés, rue dans laquelle ouvre la porte de derrière de la maison Patapy ; il se croisa avec Bouneix qui était sur le pas de cette porte, ils ne se dirent rien, mais il est bon d'expliquer qu'ils me voyaient tous les deux. Il était quatre heures de l'après-midi.* »

Vers 20 heures a donc lieu une ultime réunion, chez Bac, durant laquelle furent sans doute mis au point les derniers détails des trajets des émissaires chargés de porter l'ordre de déclenchement de l'opération.

Vers 23 heures partent enfin pour la région de Châteauneuf l'avocat François Goursolas (29 ans), avec sa femme et sa belle-soeur qu'il veut mettre à l'abri des combats prévisibles à Limoges, dans une voiture de location. (La maison Vitel à Limoges loue des fiacres). Des témoins décriront ainsi Goursolas : *« il a une figure allongée », « il avait une petite barbe châtain foncé et était couvert d'une espèce de manteau marron », « il était de petite taille, coiffé d'une casquette plate dont la visière était rabattue sur les yeux »*

Un peu plus tôt cinq hommes vêtus en ouvriers étaient partis pour St-Paul : Pierre Bouneix, Antoine Chatenet, Desforges et un des ses ouvriers, guidés par l'entrepreneur Mazaud. Ils forment une équipe spectaculaire :

Pierre Bouneix (36 ans) est corpulent, il porte une longue barbe noire, les cheveux ras coiffés d'un bonnet, et surtout *« une espèce de ceinture rouge à trois poches, contenant dans la première poche qui est doublée en fer blanc deux énormes couteaux de cuisine, dans l'autre poche une poudrière, sans poudre, une tabatière contenant une substance blanche qui paraît être du canfre ; dans l'autre poche une petite clef, quatre balles, des capsules* et six chevrotines. »* (description de la police). Dans cette ceinture en plus des deux poignards, il passe deux pistolets. Il est vêtu d'une blouse qui peut recouvrir la ceinture.

Il tient souvent son bonnet à la main :

Paul Noualhier : *« On a trouvé aussi il y peu de jours le bonnet de Bouneix qu'il tenait presque toujours à la main lorsqu'il n'était point armé de ses coutelas et pistolets. »*

Pierre Bouneix : *« Je voulais ramener les paysans à Limoges pour nous compter et savoir ce que nous sommes ; savoir si on doit nous traiter comme des bêtes de somme. D'ailleurs je voulais défendre la république et suis républicain »*

Antoine Chatenet (35 ans), ouvrier porcelainier, est de grande taille, gros, il porte une grande barbe que les témoins voient « rouge », rousse ou blonde suivant les moments. Il a une blouse blanche et une casquette noire.

Desforges (27 ans), est serrurier ; bien que de bonne taille, les témoins remarquent qu'il est moins grand que Chatenet. Au contraire des autres, il est rasé.

Desforges est accompagné de son ouvrier que l'épouse de l'aubergiste Mounier de St-Paul verra *« grand, maigre, marqué de la petite vérole, revêtu d'un paletot bleu »*.

A l'exception du compagnon de Desforges, que semble connaître le fils de l'aubergiste de St-Paul, les autres ne connaissent pas la région ; Bouneix est d'ailleurs

natif d'Allasac en Corrèze. Ils sont donc guidés par Mazaud (24 ans), qui est adjudicataire depuis plusieurs mois de la construction de la route départementale de St-Paul. D'après un témoin, « *Mazaud avait un gros bâton de bouleau* »

Pierre Bouneix : « *C'est justement lui qui dirigeait sur les routes avec Chatenet, c'étaient les deux initiés. Je ne connaissais pas les pays que nous avons parcourus.* »

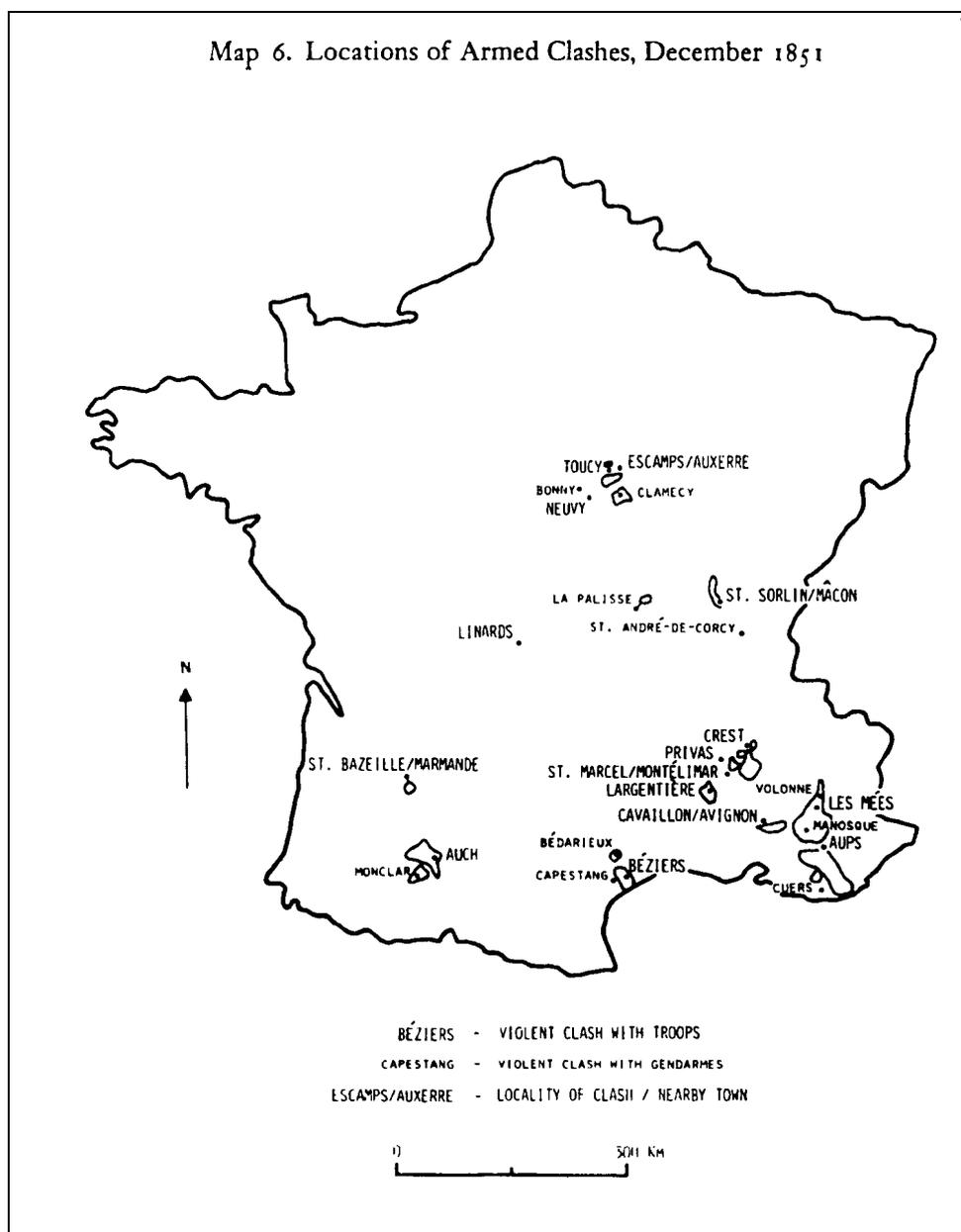
Tous sont des disciples du philosophe socialiste Pierre Leroux, comme le montreront leurs discours pendant le soulèvement.

Vers 23 heures ce vendredi 5 décembre ils atteignent la commune de St-Paul et s'apprêtent à déclencher l'insurrection ; ils emportent quelques pistolets, de la poudre et des balles qu'ils distribueront à leurs premières recrues.

Bouneix et ses compagnons croient alors participer à un soulèvement général.

Nous savons qu'il n'en était rien, et qu'ils étaient seuls à prendre les armes dans le Centre-Ouest de la France.

La carte suivante indique la localisation des affrontements armés consécutifs au coup d'état du 2 décembre et met en évidence la singularité régionale de l'affaire de Linards.



Ted Margadant, « French Peasants in Revolt ; the insurrection of 1851 »

Localisation des soulèvements armés contre le coup d'état du 2 décembre 1851

PRÉPARATION DU SOULÈVEMENT A ST-PAUL

Pendant ce temps, comme nous l'avons vu, la mobilisation des sympathisants socialistes était en cours dans les campagnes. Delassis, (accompagné de Louis Parry) parti de Limoges le jeudi matin 3 décembre, était d'abord passé à la foire de St-Paul où il avait pu rencontrer Lhermitte et ses amis ; il apporte avec lui les journaux de Limoges qui sont lus en public et commentés. La nouvelle d'une possibilité de soulèvement se répandit rapidement. Un témoin (Léonard Faucher, de Virolles de St-Genest) rapportera ainsi que *«jeudi quatre du courant, j'étais à la foire de St-Paul ; dans la soirée, sortant de l'auberge de Mounier, je vis deux individus qui étaient l'un vêtu d'une blouse, coiffé d'une casquette, l'autre vêtu d'une veste, coiffé d'un chapeau de paysan. Ils disaient : $\frac{3}{4}$ On a renvoyé la chambre, il n'y a plus personne, il va y avoir un grand mouvement dans les campagnes. »*

L'information parvient aussi aux oreilles des partisans de l'ordre établi, comme le curé de St-Bonnet qui raconte *« Le jeudi quatre décembre j'allai à St-Paul où M. Parry dit qu'il avait besoin de partir immédiatement parce que M. Delassis lui avait dit qu'on se battait à Paris et qu'on avait fait des barricades. J'allai à Limoges le lendemain et je demandai au préfet l'autorisation d'acheter de la poudre que j'apportai chez moi. »* Nous verrons plus loin que le curé de St-Bonnet était un homme d'action, bien décidé à faire usage de sa poudre.

A CHATEAUNEUF, RÉUNION CHEZ DELASSIS

Delassis poursuit sa route et parvient le jeudi en fin d'après-midi à Linards, où il informe F. Faucher des décisions du comité socialiste de Limoges. Peyrat dit Gory est venu l'y attendre comme Delassis lui en avait donné l'ordre le mercredi ; sur les instances de Peyrat qui lui rappelle l'inquiétude de son épouse, il repart aussitôt pour rentrer à Châteauneuf. Peyrat rapporte que *« Dès son arrivée à Châteauneuf beaucoup de personnes se rendirent chez lui où on lut le journal »*. De nombreuses personnes de la commune et du reste du canton assistent à cette réunion et la racontèrent plus tard :

- le boulanger Léon Boudaud (28 ans) : *« jeudi ou vendredi dernier, sans que je puisse bien préciser le jour, M Delassis qui s'était rendu à Limoges pour apprendre les nouvelles, rentra à Châteauneuf où le courrier avait manqué, du moins on me l'a dit et je me rendis avec plusieurs personnes chez lui, pour savoir ce qui s'était passé. Parmi les personnes il s'en trouvait un certain nombre du canton qui s'étaient rendues à Châteauneuf. M Delassis nous annonça qu'on se battait à Paris, que Napoléon avait fait un coup d'état et qu'il fallait nous tenir prêts si nous recevions des ordres pour marcher. »*

- Le sabotier Léonard Pivert (35 ans) : *« Delassis était resté quatre jours absent. Il rentra à Châteauneuf jeudi soir. Je descendis chez lui pour payer un*

compte, sa maison était remplie de monde. M. Delassis dit alors : $\frac{3}{4}$ Je viens de savoir des choses très graves, on se bat à Paris et nous n'avons pas de nouvelles. Il faut se tenir prêts. Et s'adressant à plusieurs personnes que je ne saurais indiquer il leur dit : $\frac{3}{4}$ Il faut aller prévenir dans les villages (dont il donnait les noms), mais il ne faudra pas partir sans nouvel ordre. »

- Le laboureur Annet Busseraud (42 ans, de Murat de Châteauneuf) : « *jeudi dernier, vers six heures du soir, j'allai chez M. Delassis demander le paiement du bois que j'avais vendu. Il y avait beaucoup de monde. Je me rappelle d'y avoir vu : Bousely, Pivert, Boudaud, Martinot dit le Boudieu, Faure le maçon, Gory, Tarade, Zely, mais je ne suis pas bien sûr que ces deux derniers y fussent. M. Delassis dit : $\frac{3}{4}$ Mes amis, ça va bien aujourd'hui, ça n'ira peut-être pas aussi bien plus tard. Il faut avertir les républicains de se rendre demain à Châteauneuf pour marcher sur Limoges. Je fus chargé de prévenir un nommé Dumélé aîné, cultivateur à Serre, commune de Châteauneuf et j'eus la faiblesse de faire cette commission. Je n'ai pas été chargé de donner le contr'ordre qui a renvoyé l'affaire au samedi et je ne sais pas par qui il a été donné. En sortant quelqu'un dit : $\frac{3}{4}$ Il faudra s'armer de tout ce qu'on pourra. Un autre dit : $\frac{3}{4}$ Il est inutile d'aller prévenir, on sonnera le tocsin »*

- Le maréchal-ferrant Jean Noualhier (33 ans) : « *Le jeudi soir, quatre du courant, j'étais chez Delassis, je l'entendis qui parlait en sortant du salon d'un mouvement sur Limoges, auquel il fallait que les campagnes prissent part. Bousely était chez Delassis ainsi que Pivert et Maumot. On nomma des délégués pour aller dans les campagnes pour prévenir de se tenir prêts ; on ne fixa pas l'heure du rendez-vous, il fut dit qu'on attendait un délégué de Limoges qui fixerait le jour et l'heure. M. Delassis dit que le délégué serait Goursolas »*

- Le propriétaire Léonard Bousely (64 ans) : « *Je suis allé un soir chez M. Delassis, je ne saurais dire si c'était le jeudi ou le vendredi ; on lisait le journal Des Faits, qu'on était allé chercher chez M. Chaussade. »*

Comme on le voit, après qu'on ait lu et commenté les événements, Delassis, appliquant scrupuleusement le plan du comité de Limoges, transmit les consignes de mobilisation et d'armement et envoya des délégués dans chaque village en précisant qu'il fallait attendre, pour partir, la confirmation qu'apporterait Goursolas.

Après la réunion les discussions se poursuivent dans la rue et les propos sont vifs. Jean Maumot (60 ans, ancien garde des Eaux et Forêts) raconte : « *Jeudi soir M. Delassis est arrivé de Limoges. J'allai chez lui pour savoir des nouvelles. La maison était pleine et je ne pus pas entrer. Après la réunion qui a eu lieu chez Delassis le jeudi, je rencontrai Peyrat dit Gory qui dit à quelques personnes : $\frac{3}{4}$ Il faut s'armer de faux, de pics, de dards*, des plus mauvaises armes que nous aurons pour couper le cou à ces gredins-là »*

Le vendredi matin la mobilisation s'organise donc dans la commune de Châteauneuf et les communes voisines. Il s'agit à la fois d'aller prévenir les villages éloignés, et de préparer des armes ; beaucoup possèdent un fusil de chasse, mais il s'agit de se procurer de la poudre de guerre et des balles, interdites au commerce, au lieu des plombs de chasse habituels. (Nous avons vu que le curé de St-Bonnet avait du aller à Limoges demander une autorisation au Préfet pour pouvoir acheter de la poudre). Ces balles vont être faites artisanalement, en fondant du plomb. Les forgerons sont évidemment tout désignés pour cette tâche.

Le maréchal J. Noualhier apporte ainsi des balles au boulanger L. Boudaud qui du s'en expliquer plus tard devant les policiers : « *Le lendemain je rencontrai dans la rue le nommé Noualhier maréchal à Châteauneuf, que j'avais vu chez Delassis. Il me remit un paquet en me disant : ¾Tiens ! Je lui demandai ce que cela était, il me répondit : ¾Tu verras... A peine eut-il tourné les talons, et pendant qu'il s'éloignait je vis que c'était des balles, il y en avait une quinzaine. Je ne voulais pas en faire un mauvais usage car je n'avais ni poudre ni fusil.* »

Peyrat dit Gory, lui, transmet le mot d'ordre : « *Le lendemain, vendredi, je fis prévenir Malissou par le nommé Guillaume Boudaris, mais je crois que Malissou ne vint pas. J'allai ensuite faner du blé devant la porte de François Cluzaud ; celui-ci me demanda ce qu'il y avait de nouveau à Limoges. Je lui répondis que ce n'était rien, que tout était rempli de soldats, mais que j'avais entendu dire la veille au soir chez mon maître que si on venait nous attaquer il faudrait se défendre avec ce que nous avions, des piques* et des dards*.* »

A NEUVIC-ENTIER

A Neuvic l'organisateur des préparatifs est Martial Garaud qui avait aussi assisté à la réunion du jeudi soir chez Delassis ; il informe l'ouvrier cordonnier Martial Tixier (22 ans) : « *Le vendredi cinq du courant, Garaud est venu chez moi, il me porta le journal et m'apprit que Bonaparte avait violé la Constitution et, comme d'après la Constitution, quand elle est violée chacun a le droit de prendre les armes, je pensai que j'avais ce droit-là.* » Garaud envoie ensuite Texier parcourir les villages de Neuvic.

Ainsi colporté le projet d'insurrection finit par atteindre indirectement les autorités, par exemple le maire de Neuvic, Pierre Limousin (62 ans, propriétaire, capitaine en retraite) : « *Le vendredi cinq décembre à midi, je rencontrai chez M. l'instituteur primaire M. le curé de Neuvic et sa belle-soeur, je lui demandai s'il y avait quelque chose de nouveau, il me répondit qu'il y avait de mauvaises nouvelles, qu'on lui avait dit que les habitants de la commune devaient se réunir pour se*

reporter sur Limoges ; je le sommai de dire de qui il tenait les propos, afin de faire arrêter ces porteurs de mauvaises nouvelles. Il me répondit : — Comment le feriez-vous ? Vous n'avez pas de gendarmes ! J'insistai pour avoir des éclaircissements, et alors d'un air embarrassé, il prétendit que sa belle-soeur le lui avait dit, alors je m'adressai à Madame Laprade pour qu'elle me fit connaître les personnes qui avaient tenu ce propos, elle fut encore plus embarrassée que le curé, et me dit que c'était les petits enfants qui avaient fait courir ces bruits, je compris que c'était un détour et qu'on ne voulait pas me dire la vérité. »

L'instituteur de Neuvic Elie Laprade (37 ans) : *« Le vendredi et le samedi cinq et six décembre, j'ai entendu dire à plusieurs reprises par M. Garaud, soit sur la place, soit chez moi que les paysans devaient se rassembler dans les communes au son du tocsin pour marcher sur Limoges. Je ne jugeai pas que ces propos fussent sérieux, parce que M. Garaud aimait à faire des embarras, et j'ai la conviction qu'il ne comprenait pas la gravité de ce qu'il disait. »*

Le notaire de Châteauneuf Jean Barbe (43 ans) a aussi été témoin d'une conversation qui ne lui était pas destinée : *« Le vendredi 5 courant (à Châteauneuf) je parlais à M. Picout-Laforêt (propriétaire à Neuvic) d'un acte qu'il devait me montrer. M. Picout me répondit : Je vous le montrerai dimanche en venant à la réunion pour les listes du jury. M. Bousely (de Châteauneuf, ami de Delassis), qui se trouvait auprès de nous, entendant ceci, s'adressant à M. Picout lui dit : Monsieur, vous reviendrez (à Châteauneuf) avant dimanche, peut-être ce soir, peut-être demain, mais pour sûr avant dimanche. Quelques moments après un homme lisait la proclamation du président de la république qui était affichée et disait : $\frac{3}{4}$ Le président a bien fait de faire ce qu'il a fait, il n'a que trop tardé. Bousely reprit : $\frac{3}{4}$ Oh, il pourrait l'avoir fait trop tôt. Le lendemain, lorsque nous apprîmes les événements de Linards, Bousely vint causer avec nous, je lui dis alors : $\frac{3}{4}$ Votre propos d'hier me fait penser que vous saviez de quoi il s'agissait. Bousely ne répondit pas. »*

A LINARDS

Par contre il ne semble pas que F. Faucher, à Linards, ait donné suite le jeudi soir ni le vendredi aux consignes de mobilisation portées par Delassis. Sa conduite ultérieure donne à penser qu'il n'avait pas été convaincu par ce dernier et qu'il ne voulait pas se compromettre sans avoir obtenu lui-même des informations ou des instructions à Limoges, où il pensait aller le samedi.

Cependant l'épouse de Chassaing de Masléon, qui se trouvait à Linards chez F. Faucher (dont elle était sans doute parente), ayant appris les nouvelles au passage de Delassis le jeudi soir 4 décembre, rentra chez elle prévenir son mari. L'aubergiste de Masléon Antoine Vidal (62 ans) assista à son retour : *« Le cinq ou le six du mois de décembre dernier, Mme Chassaing revint de chez M Faucher, notaire à Linards, où*

elle avait passé cinq ou six jours ; aussitôt arrivée devant sa porte, elle se lamentait beaucoup en disant que Louis-Napoléon avait dissout l'assemblée nationale, qu'on se battait à Paris, qu'il y avait bien du mal »

A ROZIERS

Le médecin Lebloys de Roziers, très impliqué dans l'animation de journaux socialistes, avait appris la nouvelle du coup d'état le jeudi 4 décembre lors d'un déplacement à Eymoutiers. Inquiet pour lui et son fils d'une répression possible et envisageant de s'enfuir, il demanda à l'instituteur-secrétaire de mairie de lui faire établir deux passeports.

Léonard Simonet (36 ans), maire de Roziers : *« Vers le quatre ou le cinq du même mois de décembre, M. l'instituteur primaire qui est secrétaire de la mairie me présenta à signer une lettre toute faite pour demander à M le percepteur de Châteauneuf, au nom de M Lebloys à ce que je crois, deux feuilles de passeport qui auraient dû être rapportées par le piéton de Châteauneuf [le facteur rural] ; pour cela, M Lebloys avait donné une pièce de cinq francs à l'instituteur ; quelques jours après M Lebloys vint demander si ces feuilles étaient arrivées, lui ayant répondu que le percepteur n'en avait pas, on lui fit remise de ses cinq francs. La lettre dont il vient d'être parlé était en effet signée par moi. »*

François Dugot, instituteur de Roziers : *« Vers le quatre de ce mois, M. Lebloys m'avait chargé de faire porter deux feuilles de passeports ; pour cela il me donna cinq francs. Le dimanche sept il vint me demander si le facteur les avait apportées, ce qu'il n'avait pas fait. Je lui rendis les cinq francs. »*

Lebloys partit se renseigner à Limoges le vendredi, pour ne revenir que le samedi. Ses amis politiques et son fils ne prirent aucune mesure en son absence.

DÉBUT DE SOULÈVEMENT A NEUVIC, CHATEAUNEUF, ROZIERS

GOURSOLAS À NEUVIC - PEYRAT DIT GORY MOBILISE CHATEAUNEUF
PEYRUSSON CHEZ DELASSIS - GARAUD ET TEXIER MOBILISENT NEUVIC
DELASSIS PART POUR LINARDS - PRÉPARATION DU SOULÈVEMENT À ROZIERS

Comme nous l'avons vu, après que le comité socialiste de Limoges ait décidé, le vendredi 5 décembre au soir, de déclencher l'insurrection, des délégués avaient été envoyés dans chaque canton pour réunir dans la journée du samedi les paysans que les responsables locaux devaient mobiliser à partir du jeudi 4.

Cette mobilisation s'était effectuée comme prévu à Châteauneuf et Neuvic sous l'impulsion de Delassis, mais n'avait semble-t-il pas eu lieu à Linards et Roziers.

Dans la nuit de vendredi à samedi l'avocat Goursolas était parti dans une voiture de location confirmer l'ordre de marche à Masléon et Neuvic (par l'actuelle route de Limoges à Eymoutiers).

Il arriva d'abord à Masléon, vers 1 heure, où on le vit à l'auberge Vidal : *« Dans la nuit du vendredi au samedi, on a dit qu'un monsieur que l'on croit être M. Goursolas, serait venu dans une voiture de Vitel chez M. Chassaing pendant qu'on faisait ferrer un des chevaux qui se serait déferré en montant la côte de Masléon ; il paraîtrait que ce monsieur aurait voulu entraîner avec lui M Chassaing, qu'alors sa dame en proie à la plus vive douleur aurait cherché à le retenir et qu'à cette occasion, elle aurait éprouvé un trouer mal qui aurait duré assez longtemps, à tel point que le matin à sept ou huit heures elle n'était pas encore rétablie de son indisposition. »*

Goursolas ne savait pas le chemin de la maison de Chassaing, et dut demander son chemin, au détriment du secret de sa mission : *« ... le Sr Goursolas est venu de Limoges à Neuvic, dans la nuit du 5 au 6 décembre ; en passant à Masléon, vers une heure du matin le 6, il s'arrêta chez le nommé Vareille maréchal ferrant, sous le prétexte que l'un des chevaux de la voiture de Vitel qui le conduisait était déferré et qu'il fallait le ferrer, a demandé que, pendant cette opération, on le conduisit au domicile de M. Chassaing, le fils Vareille l'y mena, en effet, et il paraît qu'ils restèrent environ un quart d'heure en conférence. »*

Ne parvenant pas à emmener Chassaing avec lui (sa femme s'y oppose), il le charge de porter l'ordre de marche dans la matinée du samedi à Delassis à Châteauneuf, puis poursuit sa route vers Neuvic.

GOURSOLAS A NEUVIC

Après l'avoir amené à Neuvic vers 2 heures, sa voiture de location (louée avec cocher) repart à Limoges, et Goursolas se rend chez Martial Garaud pour lui donner l'ordre de soulèvement. Les insurgés devront se réunir au bourg en fin de journée.

Il doit ensuite se procurer une monture pour poursuivre sa mission, et envoie un domestique de Garaud emprunter un cheval à son oncle J.B. Picout-Laforêt (47 ans), propriétaire à Neuvic : *« Je reconnais le cheval que vous me représentez comme m'appartenant. Voici dans quelle circonstance ce cheval est sorti de mon écurie : dans la nuit du cinq au six, du vendredi au samedi, j'étais couché, il était je crois plus de minuit, j'entendis du bruit dans la cour de ma maison ; ma servante se leva, puis vint me dire que c'était mon neveu Isaac Goursolas, avocat à Limoges, qui demandait ma jument pour se rendre chez lui au Pont du Verdier. Je fus un peu contrarié de cela mais cependant je dis à ma domestique de la lui donner. »*

D'après la servante de Picout-Laforêt, Jeanne Margout (35 ans), son maître était bien un peu réticent : *« Dans la nuit du vendredi au samedi six décembre Pierre Serre, domestique de M Laforêt, m'appela de la cour pour me dire de demander au maître s'il voulait prêter sa jument à M. Isaac Goursolas pour aller au pont du Verdier. J'entrai dans la chambre de M. Laforêt pour lui faire cette demande, il s'impatienta et après un moment d'hésitation il consentit à la prêter ; je dis à Pierre que Monsieur avait dit de prendre la jument et je retournai au lit. »*

Le domestique de Picout-Laforêt Pierre Serre (50 ans), qui a son lit dans l'écurie : *« Dans la nuit du cinq au six décembre, le domestique de M Garaud vint frapper à la porte de l'écurie de M Laforêt où j'étais couché, m'engagea à me lever du lit pour lui donner la jument de mon maître, disant que c'était pour le service de M. Isaac Goursolas qui devait aller au pont du Verdier ; je ne voulus pas la prêter sans le consentement de M Laforêt que je fis prévenir par la servante de cette demande ; il fut répondu qu'on pouvait la prêter, aussitôt je préparai la jument et la remis immédiatement au domestique de M. Garaud qui l'emmena. »*

L'arrivée de Goursolas en pleine nuit sur la place de Neuvic, avec le bruit de l'attelage, n'est pas passée inaperçue :

L'instituteur Elie Laprade : *« M. Isaac Goursolas est arrivé samedi matin six décembre, à peu près à deux heures, dans une voiture de Vitel ; m'étant mis à la fenêtre au bruit que faisait la voiture en s'en retournant je reconnus un attelage de Vitel. M Garaud me dit ce même jour d'un air mystérieux que son beau-frère Isaac était en effet arrivé de Limoges et reparti immédiatement pour le pont du Verdier, il ajouta qu'on était en insurrection à Périgueux, Tulle et Uzerche. »*

L'aubergiste Pierre Dupuy (57 ans) : *« Le samedi six décembre sur les deux heures du matin M. Goursolas, avocat, est arrivé m'a-t-on dit dans une voiture de Vitel avec sa femme et sa belle-soeur ; qu'aussitôt après être arrivé, il était parti pour aller au pont du Verdier avec le cheval de M Laforêt. »*

Goursolas se rend ensuite à Linards pour avertir F. Faucher, chez qui il arrive vers 3 H du matin. Nous verrons que leur journée va être longue...

PEYRAT DIT GORY MOBILISE CHATEAUNEUF

A Châteauneuf, Goursolas avertit sans doute en passant Léonard Peyrat, et peut-être Delassis.

Depuis le vendredi, suivant les consignes de Delassis, Peyrat préparait activement l'opération, et notamment des manches d'outils modifiés pour en faire des armes (les fameuses « faux manchées à l'envers »), et cela se savait :

Jeanne Basset, veuve Boutaud (50 ans), propriétaire à Ste-Marie commune de Châteauneuf : « *Le samedi six décembre, le matin, j'allais chez Joseph Pataud, demeurant à Ste-Marie, je le rencontrai dans sa cuisine ainsi que sa femme, on parlait de la peur que chacun avait eue à cause des événements politiques, Pataud ou sa femme, je ne sais lequel, me dirent que Peyrat dit Gory avait passé la nuit à faire les manches des outils, je pensais que ses outils n'étaient autre chose que des armes, je n'ai pas vu Peyrat, par conséquent il ne m'a rien dit.* »

Le samedi matin, donc, Peyrat commence aussitôt à envoyer des émissaires prévenir les villages du rendez-vous du soir :

François Cluzaud (50 ans), cultivateur au Theillaud : « *Le six décembre dernier à la pointe du jour, je rencontrai à Ste-Marie Léonard Peyrat dit Gory, il me dit en présence de Blaise Marsaly qui était avec moi : ¾ Te voilà ! Il faut que tu ailles tout de suite au village de Lavaud avertir tous les habitants de se tenir prêt et de venir à Ste-Marie aussitôt qu'ils entendront sonner le tocsin, et leur recommander de prendre toutes les armes qu'ils pourraient se procurer et mancher leurs [?] ou faux et leurs piques*. Je dis : ¾ Je m'en vais et nous verrons. Il répliqua : — Il ne faut pas manquer de faire la commission. Ce fut l'affaire de deux minutes. Gory se dirigea sur Châteauneuf et je rentrai chez moi ; le soir du même jour vers les quatre heures il passa de nouveau à mon domicile, il ne trouva que les femmes de la maison, il demanda où j'allais, ma femme lui répondit que j'allais travailler au moulin de Chammont, il s'emporta en disant tout comme : ¾ Je l'avais averti de se tenir prêt de venir avec nous ! et se retira.* »

Léonard Tixier (46 ans), colon* à Ste-Marie : « *Samedi matin de bonne heure, six décembre denier, j'étais devant mon étable de vache. Peyrat dit Gory passait, il m'appelle à quelques pas. Il me dit : ¾ Il faut que tu ailles de suite à Moussanas avertir les habitants du village de se rendre aussitôt qu'ils entendront sonner le tocsin et de dire à Malissou du même village de se rendre chez Mr Delassis pour lui parler. Je fus assez faible pour aller à Moussanas. J'avertis Malissou d'aller*

chez Mr Delassis et je me retirai tranquillement chez moi et je sais que Malissou n'a pas bougé, je n'ai averti aucune autre personne du village. »

Un peu plus tard l'adjoint au maire de Linards, Léonard Deveaux, sans doute sur ordre de Faucher, envoie un domestique de Faucher, Blaise Rivet, voir chez Delassis comment se présentent les choses à Châteauneuf. Delassis semble déçu des réactions des Castelneuviens aux démarches de Peyrat dans la matinée :

Blaise Rivet dit Blavy (37 ans) : *« Samedi vers huit heures du matin Deveaux adjoint est venu me chercher chez moi et m'a envoyé à Châteauneuf avertir qu'il pensait qu'il y allait avoir ici du bruit pour la république. Mme Faucher me donna une lettre pour son beau-père qui habite à Châteauneuf. On m'avait dit de parler à M. Delassis, je parlai à celui-ci chez M. Faucher père où il était venu ; M. Delassis me dit de suite : $\frac{3}{4}$ Les jeunes gens d'ici se sont tous sauvés et m'ont laissé seul, je crois que nous serons tous ramassés. Il me dit aussi de dire aux jeunes gens que je trouverais à La Bessade de rentrer de suite et que le coup était pour minuit. J'arrivai à La Bessade à environ dix heures du matin et je dis à ceux qui étaient là et notamment à Pivert, à Boudaud, ce que M. Delassis m'avait chargé de dire ; puis je revins à Linards. »*

En fait la peur de l'arrestation dominait parmi les socialistes ; devant l'agitation manifeste depuis vendredi à Neuvic (où nous avons vu que le maire en était averti), et à Châteauneuf, le maire de Châteauneuf avait parait-il demandé des renforts de troupe à Limoges, et se préparait à faire arrêter les meneurs par ses gendarmes.

Les socialistes compromis, comme Pivert, Maumot, le forgeron Noualhier sont donc partagés entre la nécessité de l'action et la crainte de l'arrestation ; certains d'entre eux étaient réunis dans la matinée à l'auberge de La Bessade sur la route de Linards (Nous avons vu que Delassis était au courant puisqu'il leur envoie Blavy).

Jean Noualhier : *« Le samedi un homme qui revenait de Châteauneuf et qui est un ancien domestique de M. Faucher me dit à l'auberge de La Bessade que c'était pour le soir à huit ou neuf heures ; il nous dit qu'il venait de voir M. Delassis, et qu'il lui avait dit que s'il nous rencontrait, de nous prévenir. »*

Léonard Pivert (35 ans), sabotier à Châteauneuf : *« Je vais aujourd'hui vous dire toute la vérité. Samedi Boudaud, boulanger, me dit que le maire de Châteauneuf avait envoyé demander de la troupe ; j'eus l'idée d'aller du côté de Linards voir si elle arrivait. Nous entrâmes à l'auberge de La Bessade, alors arriva un nommé Blavy, domestique de M. Faucher notaire. Après divers propos il nous dit : $\frac{3}{4}$ Je viens de Châteauneuf, ne soyez point surpris et rappelez-vous que le coup part à minuit. En rentrant à Châteauneuf nous avons rencontré Maumot dans le champ de M. Dupuy et nous lui avons rapporté ce que Blavy venait de nous dire. Maumot nous a dit qu'il allait du côté du Buis. »*

Jean Maumot : « *Le samedi Beylot, tailleur, me dit : ¾ Les gendarmes ont porté des mandats contre plus de vingt personnes, il y en a pour vous et Janicot. J'allai prévenir Janicot et j'y restai jusqu'à une heure et demie ; en sortant de chez Janicot, je rencontrai Pivert et Boudaud, toujours de Châteauneuf, qui me dirent : ¾ On part à minuit. (sans me dire où on allait).* »

Le charpentier Blaise Caillaud (50 ans) qui se trouvait depuis quelque temps à Eymoutiers revint à Châteauneuf dans la journée de samedi pour participer au soulèvement : « ... *je suis parti d'Eymoutiers à neuf heures et demie... Je me rendais chez moi à Châteauneuf où il y avait trois semaines que je n'étais venu.* » D'après la police, Caillaud aurait dit en partant d'Eymoutiers au serrurier Cholet, qui l'engageait à ne pas se mêler au soulèvement : « *Crois-tu que je sois un lâche comme toi ?* »

Nous verrons que Caillaud arrivera trop tard, mais jouera un rôle après l'intervention de l'armée à Linards.

Delassis lui-même, après s'être concerté avec Faucher (père du notaire de Linards), et Blavy, quitta ensuite sa maison du bourg par crainte d'être arrêté immédiatement par les gendarmes, et se réfugia dans une maison de campagne proche de Châteauneuf. C'est là que le trouvera vers midi Peyrusson venu de St-Léonard lui confirmer le rendez-vous des insurgés le soir à St-Léonard.

En ce même moment, nous savons par ailleurs qu'un hasard avait conduit plusieurs des notables conservateurs de Linards (Bastier, Fougère) à déjeuner ensemble à Châteauneuf ; ceci ne sera pas sans conséquence sur le déroulement ultérieur des événements.

PEYRUSSON A CHATEAUNEUF

Peyrusson est l'un des responsables socialistes de St-Léonard ; c'est dans sa commune que doivent se concentrer le samedi soir les colonnes insurrectionnelles venant de Châteauneuf et de Bourganeuf. Il est semble-t-il chargé de s'assurer de l'heure d'arrivée des insurgés de Châteauneuf. Parti de St-Léonard dans la matinée de samedi, il passe d'abord à Masléon voir Chassaing, puis va à Châteauneuf organiser le rendez-vous avec Delassis. Un témoin le voit arriver : « *Vous aviez bien raison de penser que Peyrusson se rendait en estafette, M. Chazaud, directeur des postes, l'a vu arriver à Châteauneuf et mettre pied à terre chez M. Delassis.* »

Il va d'abord à l'auberge Rivet faire nourrir son cheval et commander un repas, puis cherche Delassis qui n'est pas chez lui, comme nous l'avons vu.

Peyrusson : « *on m'avait dit à Châteauneuf, qu'il se cachait et qu'il était dans une mauvaise position.* »

Léonard Rivet (63 ans) aubergiste à Châteauneuf : « *Samedi six décembre, autant que je puisse m'en rappeler, Peyrusson fils du Pont de St-Léonard, vint à mon auberge entre onze heures et midi, il paraissait très pressé, il me dit en arrivant de donner une petite mesure d'avoine à sa jument, il recommanda de préparer le déjeuner, qu'il allait rentrer de suite.* »

Renseignements pris, il trouve Delassis près de sa maison de campagne ; le forgeron Noualhier assiste à l'entrevue (il revient de La Bessade où il a vu Blavy) :

Jean Noualhier (33 ans), maréchal ferrant à Châteauneuf : « *Samedi six décembre dernier, entre midi et une heure en revenant de La Bessade où j'avais déjeuné avec Boudaud et Puyvert, je rentraï seul en traversant la prairie de Châteauneuf ; en arrivant vers les châtaigneraies du domaine de chez Leroy, tout près de Châteauneuf et tenu à ferme par M. Delassis, j'aperçus à une distance d'environ quarante mètres M. Delassis se promenant et causant avec une autre personne que je reconnus pour être Peyrusson fils ; je les abordai et ne restai que très peu de temps avec eux ; on n'a tenu aucune conversation en ma présence, j'avais à peine fait quelques pas pour me retirer, que j'entendis Peyrusson dire à M. Delassis : $\frac{3}{4}$ Nous comptons sur vous ? Ce dernier répliqua : $\frac{3}{4}$ J'y serai ce soir à huit heures. J'ai pensé qu'ils voulaient parler de St-Léonard. Je rentraï chez moi par les derrières en traversant les prés de MM Rougier et Bousseley. M Delassis prit la direction qui conduit au Moulin Neuf et Peyrusson prit le chemin qui conduit à Châteauneuf, en prenant tous les deux une direction opposée. Je n'ai plus vu ce jour là ni M. Peyrusson ni M. Delassis et je ne sais pas ce qu'est devenu le premier.* »

Noualhier, encore : « *Je me rappelle que le samedi six du courant entre midi et une heure, dans une châtaigneraie du domaine de Chez Leroy, tout près de Châteauneuf, je rencontraï Delassis ; il était à pied, il causait avec le fils Peyrusson de St-Léonard, dont le père est teinturier. Peyrusson dit à Delassis : — Nous pouvons compter sur vous ? Delassis répondit : — Oui, vous pouvez compter sur moi, je serai à St-Léonard à huit heures.* »

En fait Peyrusson a confirmé à Delassis que l'insurrection était partie de St-Paul dans la matinée, menée par Bouneix et Chatenet, et qu'il devait aller prendre la tête de cette colonne à Linards, puis revenir à Châteauneuf y joindre les troupes levées par Peyrat dit Gory, puis celles de Neuvic menées, comme nous allons le voir, par Garaud, et ensuite marcher sur St-Léonard, non sans avoir neutralisé les gendarmes de Châteauneuf.

Sa mission accomplie, Peyrusson revient à l'auberge, mange et retourne à St-Léonard.

L'aubergiste Léonard Rivet le voit donc revenir : « *environ une heure après il rentra, déjeuna après avoir fait donner une autre mesure d'avoine à sa jument, et aussitôt que la jument a été prête il est parti en descendant le bourg de Châteauneuf, comme pour s'en retourner à St-Léonard.* »

Peu après, vers 13 heures 30, Delassis passe un manteau bleu, monte à cheval et part seul vers son destin, à Linards, où la colonne devrait maintenant arriver. Au passage il demandera à Peyrathou de Roziers, qu'il rencontre semble-t-il par hasard, de mobiliser les gens de sa commune...

GARAUD ET TIXIER MOBILISENT NEUVIC

Pendant ce temps à Neuvic, malgré l'arrivée matinale de Goursolas, Martial Garaud n'a lancé le mouvement qu'en fin de matinée, en envoyant le cordonnier Martial Texier réunir les volontaires. Il va le chercher chez son père, Pierre Tixier (54 ans) forgeron à Neuvic, et lui prête un cheval pour parcourir les villages de la commune : « *Le samedi six décembre dernier à midi, j'étais chez moi à dîner en famille, lorsque survint M. Garaud qui appela mon fils, disant qu'il voulait lui parler. En effet mon fils, Martial Tixier, cordonnier se leva de table et alla causer avec M Garaud qui l'emmena hors de la maison ; mon fils posa son tablier de travail et partit sans qu'il dit à personne ce qu'il voulait faire et où il voulait aller. Le même jour à six heures du soir, j'ai appris par M le curé de Neuvic que M Garaud avait envoyé mon fils dans les villages sur la jument de M Garaud et que cette course devrait probablement compromettre mon fils.* »

Martial Tixier commence sa tournée, disant de se rassembler ce samedi soir ; il va ainsi chez Léonard Janicot (38 ans), cultivateur à Seilhac : « *Samedi six décembre dernier entre midi et une heure j'étais à chauffer le four ; je vis arriver Martial Tixier fils cordonnier monté sur un cheval rouge ; étant descendu de cheval et entré dans la maison, je lui demandai ce qu'il y avait de nouveau, il me répondit avec empressement : ¾ Je suis venu pour vous prévenir qu'il faut tous vous rendre ce soir nuit tombante sur la place de Neuvic, je passe dans d'autres villages pour faire la même recommandation. Je lui demandai si ce n'était pas la jument de Garaud qu'il montait, il me répondit que oui, et aussitôt, il remonta à cheval et se retira.* »

Catherine Perduy (30 ans), épouse de Léonard Géry à Rifaterre d'en haut (Neuvic) : « *Le samedi six décembre sur les deux heures du soir, je vis Martial Tixier, cordonnier à Neuvic, monté sur un cheval rouge il me demanda si mon mari y allait, je répondis que non. S'adressant ensuite à Jean Masgadoux et à Jean Leblondet, il leur dit de manière à ce que j'entendisse : ¾ Ce soir quand vous entendrez sonner à Neuvic vous viendrez tous pour aller à Limoges, si on ne sonne pas vous ne viendrez pas. Je rentrai chez moi et ne vis plus ce qu'il devint.* »

Il va ensuite dans d'autres villages : « *Je pris le cheval de Garaud pour aller à La Cheize, commune de Neuvic, chez un nommé Jean-Jean, pour lui dire que la constitution était violée et qu'il avait le droit de prendre les armes.* »

Jean Dumazeaud dit Jean-Jean (39 ans), propriétaire à La Cheize : « *Samedi six décembre sur les trois heures du soir, Martial Tixier, cordonnier, monté sur un cheval rouge se présenta à la porte de ma maison, il me dit que tous les représentants [les députés] avaient été arrêtés, que ça occasionnait un bouleversement général, que si nous entendions sonner ou tirer il fallait tous nous rendre à Neuvic, que nous étions tous perdus.* »

Antoine Lamassiaude (35 ans), colon* à La Verine (Neuvic) : « *Samedi six décembre vers les quatre heures du soir, j'étais devant la porte de ma maison, je vis arriver Martial Tixier fils cordonnier de Neuvic, il était monté sur un cheval rouge, il s'adressa à moi pour me recommander d'aller dans la nuit à Neuvic aussitôt qu'on entendrait sonner le tocsin et d'amener avec lui ceux de chez lui qui pourraient venir. Je répondis que s'il n'y avait pas d'autres ordres nous n'irions pas ; après quoi, Tixier s'en alla rapidement du côté de Neuvic.* »

Ces déplacements ne peuvent rester secrets, et des oreilles indiscrètes sont mises au courant du projet de soulèvement, comme le cleric de notaire de Châteauneuf, Stoïque Marbouty (19 ans) : « *J'étais présent lorsque Léonard Monteil dit que Garaud avait envoyé le fils Tixier monté sur son cheval dans les villages pour recommander aux habitants de se rassembler à Neuvic aussitôt qu'ils entendraient sonner le tocsin. Disant que Georges Monteil, son frère paraissait décidé à s'y rendre, Texier lui demanda s'il voulait aussi y venir ; mais Léonard Monteil répondit qu'il était malade, qu'il voulait rester tranquille.* »

Martial Texier termine sa tournée vers 16 heures et ramène son cheval à Garaud. Il est de nouveau aperçu par l'instituteur : « *Le samedi six décembre à quatre heures du soir, j'ai vu Martial Tixier fils cordonnier rentrant dans le bourg de Neuvic sur la jument de M Garaud ; après cela, on m'a dit que Tixier venait de faire une tournée dans les villages pour prévenir les gens de la campagne de se rendre à Neuvic quand on sonnerait le tocsin.* »

DELASSIS PART POUR LINARDS

En route pour Linards par l'ancienne route qui passe par Boulandie, Delassis rencontre par hasard Antoine Peyrathou, un des socialistes de Roziers, qui chasse avec son ami Mazin de Neuvic et le fils de celui-ci, et lui passe les consignes de rassemblement :

Antoine Peyrathou (40 ans) propriétaire et membre du conseil municipal de Roziers : « *Le samedi six du courant, j'allai à la chasse avec un nommé Mazin. A une heure de l'après-midi je rencontrai dans le milieu du bois de Linards M. Delassis qui me dit de réserver mon coup de poudre pour le soir, que ce soir-là le tocsin sonnerait, que le rendez-vous était au pont de St-Léonard, qu'il allait à Linards chercher cent hommes pour enlever la gendarmerie de Châteauneuf. Mazin vit Delassis mais ne lui parla pas, il était à vingt ou trente pas.* »

Peyrathou rapporte sa conversation avec Delassis à Mazin, mais celui-ci refuse de participer au mouvement :

Joseph Mazin (44 ans), propriétaire à Courtiaud (Neuvic) : « *Le samedi six décembre dernier, entre deux et trois heures du soir, je rencontrai dans les bois de Linards Peyrathou, nous restâmes quelque temps ensemble, dans cet intervalle vint à passer un voyageur, monté sur un cheval blanc et couvert d'un manteau bleu. Je l'ai aperçu de loin, mais Peyrathou auquel il avait parlé me dit que c'était M Delassis, qu'il lui avait dit qu'il allait à Linards parce qu'il devait y avoir un mouvement d'insurrection et qu'on devait sonner le tocsin. Peyrathou faisait le triste et faisait semblant d'essuyer des larmes avec son mouchoir, pour moi je fus effrayé et tourmenté et lui dis : *Je me retire chez moi. En effet je me retirai vers mon domicile et Peyrathou sembla tourner vers Roziers.* »*

Nous verrons que Peyrathou et les socialistes de Roziers préférèrent attendre le retour de Limoges de leur chef Lebloys pour prendre une décision.

Puis Delassis repartit pour Linards, où il arrivera vers 14 heures...

PRÉPARATION DU SOULÈVEMENT A ROZIERS

Après sa rencontre avec Delassis vers 13 heures, Peyrathou rentre à Roziers où il arrive vers 15 heures, puis met au courant de l'ordre d'insurrection le père de l'instituteur Degot, et le forgeron Dufaure. Peyrathou et Dufaure vont ensuite prévenir Roche à Begogne et d'autres habitants du village, à partir de 16 heures. Les volontaires devaient se réunir au son du tocsin vers 17 heures, mais on décida finalement d'attendre, pour sonner, le retour de Limoges de l'ancien maire socialiste Lebloys.



l'entrée de la nuit. »

Antoine Peyrathou (40 ans) : *« Nous continuâmes à chasser jusqu'à trois heures et demie ; rentré chez moi je dis au père de l'instituteur ce que Delassis m'avait dit, et j'ajoutai : $\frac{3}{4}$ Ne bougeons pas jusqu'à ce que nous soyons forcés, si personne ne nous force nous resterons tranquilles chez nous. Je défendis même de donner à qui que ce fût le tambour de la garde nationale. J'allai chez Roche et je lui dis : $\frac{3}{4}$ Ne bougez pas, si vous entendez sonner vous viendrez si vous voulez. A la nuit il vint un assez grand nombre de personnes chez moi demander ce qu'il fallait faire, je leur dis : $\frac{3}{4}$ Ne bougez pas, si on a besoin de vous on vous appellera. Delassis m'avait dit que trois mille hommes nous attendaient sur le pont de St-Léonard. Il m'avait aussi donné l'ordre d'aller à deux heures chez M. Lebloys lui dire qu'on sonnerait le tocsin à cinq heures, mais je n'y allai pas ; au surplus M. Lebloys n'était pas chez lui, il n'arriva qu'à*

Lorsque je rentrai chez moi je rencontrai le père de l'instituteur Degot, je rencontrai ensuite Dufaure et Parry fils. Je leur racontai ce que je tenais de Delassis. Parry me dit à cette occasion : $\frac{3}{4}$ Nous n'avons pas été avertis, peut-être que M. Lebloys seul l'a été. Parry ajouta : $\frac{3}{4}$ M. Lebloys doit venir ce soir de Limoges, et il nous dira bien quelque chose. »

Léonard Roche (49 ans), cultivateur à Begogne : *« Samedi six décembre dernier je rentrai après avoir fait du blé avec quelques uns de mes voisins qui étaient venus m'aider, nous étions à souper chez moi, lorsque Peyrathou et Dufaure entrèrent, je les engageai à prendre leur part de notre repas, ils refusèrent d'abord ;*

cependant ils se firent servir du vin, et en burent trois bouteilles. Dufaure nous dit : — Allons, êtes-vous prêts ? je répondis : — Pourquoi faire ? — Pour aller se battre ! Peyrathou accédait aux paroles de son compagnon [...]. Le même soir environ quatre heures, Peyrathou revenant de la chasse, vint à la maison. Il rencontra ma femme et lui demanda où j'étais, celle-ci lui ayant répondu que j'étais à faire du blé, Peyrathou lui recommanda de me dire ainsi qu'à mon gendre de nous rendre le soir à Roziers si nous entendions sonner la cloche ; cette recommandation fut faite avant la visite de Peyrathou et Dufaure. »

Léonard Dufaure (52 ans), forgeron à Roziers : *« Je ne suis allé prévenir personne pour marcher sur Linards, je n'ai rien appris que le soir par Peyrathou lorsqu'il revenait de la chasse et qu'il m'apprit qu'il avait vu Delassis qui lui avait appris ce qui se passait. »*

Nicolas Dunouhaud (43 ans), cultivateur à Begogne : *« Samedi six décembre dernier vers les cinq heures du soir, j'étais à souper chez Roche après avoir aidé à faire son blé. Peyrathou et Dufaure entrèrent ; alors ce dernier s'adressant à ceux qui étaient présents leur dit : — Eh bien êtes-vous prêts ? Roche lui répondit : — Pour quoi faire ? Je ne me souviens pas si Dufaure a ajouté que c'était pour se battre ; alors, les deux arrivants étant placés près du feu, Peyrathou raconta que l'on se battait à Linards, et que ce même jour, chassant dans les bois de Linards, il avait rencontré une personne qui lui dit de ne pas dissiper sa poudre, que peut-être elle lui serait nécessaire, de s'en retourner chez lui où il était aussi nécessaire qu'il fut. »*

Bardy Léonard (40 ans), facteur rural à Châteauneuf : *« Dimanche sept du courant, faisant ma tournée dans la commune de Roziers, et vers onze heures du matin, je rencontrai le domestique de M. Lebloys, nommé Blaise Dubois, qui me dit : $\frac{3}{4}$ Ici, il paraît qu'on était bien décidé hier, le fils Parry et Peyrathou disaient : $\frac{3}{4}$ Il faut se décider, il faut partir pour Linards ! Dubois n'entra pas dans d'autres explications.*

Le même jour je rencontrai Arnaud dit Pierrou, qui me dit que Peyrathou était venu dans son village pour essayer de soulever les paysans et de faire marcher sur Linards. »

On pense alors que l'insurrection est générale dans le département :

François Dugot (22 ans), instituteur communal de Roziers : *« Il y en avait dans le bourg qui, le samedi six, parlaient de partir le soir soit pour Linards, soit pour St-Léonard. C'était Peyrathou et Dufaure qui parlaient ainsi. (se reprenant :) Ce n'est que Dufaure qui m'a parlé ainsi : il me dit que les habitants d'Eybouleuf, St-Paul et La Geneytouse étaient partis pour Limoges pour se battre. Peyrathou revint alors de la chasse, je ne sais si on avait prévenu dans les villages de la commune de Roziers.*

Le soir vers quatre heures, Dufaure et Parry fils allèrent chez M. Lebloys demander s'il était arrivé. »

Léonard Patelou (46 ans), cultivateur à Masléon : « *Le mardi neuf décembre à Châteauneuf, Mathurin Duclais de Masléon m'a dit que le père de l'instituteur de Roziers avait dîné le dimanche précédent chez le boulanger de Masléon auquel il aurait dit que le samedi soir six décembre, les gens de Roziers voulaient sonner le tocsin ; que M. Lebloys qui se trouvait là les en empêcha en disant qu'il fallait attendre de nouveaux ordres. »*

Les activités de Peyrathou et Dufaure, remarqués par leurs souliers (au lieu des sabots habituels) viennent aux oreilles des partisans de l'ordre :



Léonard Simonet (36 ans), propriétaire cultivateur et maire de Roziers : « *On m'a dit, ce sont Joseph Guerat, marguillier*, et François Dugot, instituteur primaire, qu'au moment où on allait sonner l'angélus le samedi six décembre dernier, en passant devant la maison de Peyrathou, celui-ci cria à Dufaure, son plus près voisin : ¾Eh bien, es-tu prêt ? celui-ci lui répondit — Oui, Oui ! On remarqua qu'ils avaient pris leurs souliers et qu'ils se dirigeaient du côté de Begogne. »*

Pierre Arnaud (69 ans), propriétaire à Begogne : « *Deux individus de Roziers, Peyrathou et Dufaure, sont allés dans la journée du samedi chez Roche de Begogne pour aller sonner le tocsin à Roziers. Roche leur dit qu'il aimait mieux faire labourer. Le soir ils revinrent chez Roche et lui ont dit qu'ils voulaient venir chez moi ; à ce propos je dois dire que j'étais mal vu par ces gens-là, parce qu'ils m'appelaient un Blanc. »*

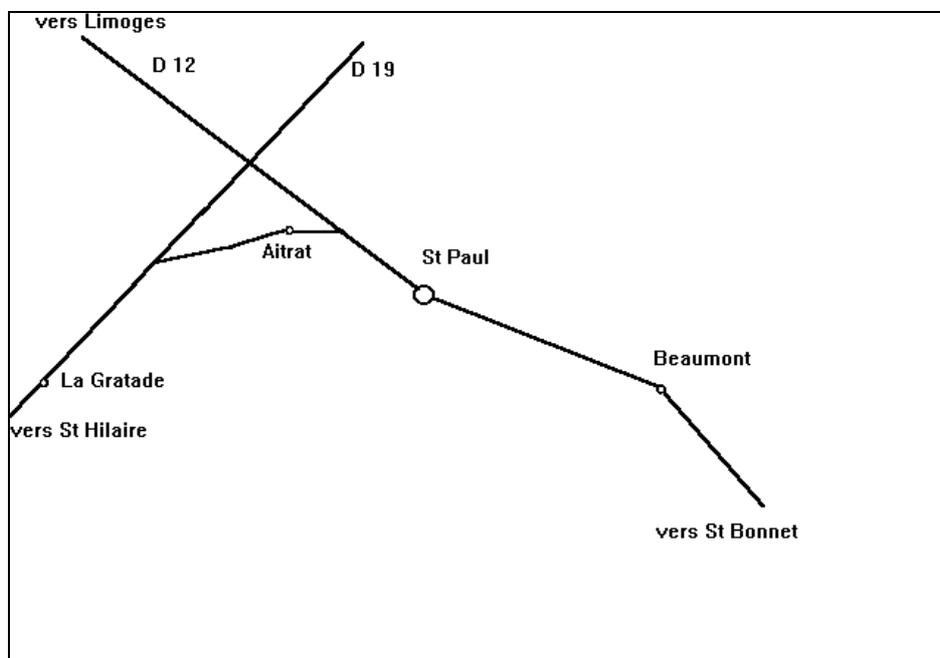
LA FORMATION DE LA COLONNE INSURGÉE A ST-PAUL

LE REGROUPEMENT DES OUVRIERS - L'ARMEMENT -
MÉFIANCE ET ADHÉSION DES PAYSANS - SYMBOLES ET DISCOURS -
RÉACTIONS DES NOTABLES - LA LETTRE AU PRÉFET -
DÉPART DE LA COLONNE

Le vendredi soir à onze heures, Mazaud, accompagné de Bouneix et de ses trois acolytes, arrive au village d'Aitrat situé à un kilomètre de St-Paul. Son idée est de réunir ses ouvriers qui travaillent depuis six mois sur la route en construction entre St-Paul et St-Hilaire, puis d'investir ensemble St-Paul pour rameuter les habitants.

LE REGROUPEMENT DES OUVRIERS

S'il veut arriver avant le jour à St-Paul, il doit commencer dès maintenant le rassemblement de son personnel dispersé dans quatre villages. A Aitrat il dispose de quatre ouvriers, également de quatre à St-Paul, de cinq à La Gratade et de quelques uns à St-Hilaire. Ces derniers ne se déplaceront d'ailleurs pas.



Les ouvriers de la route de St-Paul à St-Hilaire

Aitrat

Pierre Narva 35 ans cultivateur à Aitrat
Pierre Jacquet chef d'atelier
Léonard Vergne 40 ans bordier* de la commune de Châteauneuf
Martin Rivet 28 ans domestique à Glanges
Jault

St-Paul

François Bouillaguet 26 ans
Roussaud
Grégoire Dutreix 23 ans cultivateur à St-Paul
Pierre Demichel

La Gratade

François Larue 42 ans
Michel Beyrand 22 ans
Pierre Boulestin 23 ans
Pierre Lacote 24 ans
Bonneval

St-Hilaire

François Létang 40 ans chef d'atelier

Beaumont

François Gourdy dit Têtu 33 ans

Visiblement les ouvriers n'ont pas été mis dans la confiance et pour les attirer plus facilement, Mazaud prétexte le paiement de plusieurs mois de retard pour les emmener avec lui. Si la ruse a fonctionné sur le coup, on peut s'étonner que les terrassiers l'aient suivi en pleine nuit de décembre sans avoir des doutes sur les raisons véritables de ce déplacement.

Aitrat, à un kilomètre de St-Paul, va être pour Mazaud le premier centre de regroupement. Il passe chez Narva qui loge quelques ouvriers.

Pierre Narva (35 ans) cultivateur à Aitrat : « *Vendredi cinq du courant vers onze heures du soir, je n'étais pas encore couché, lorsque Mazaud vint demander l'un de ses commis, Jacquet, qui logeait chez moi ainsi que plusieurs de ses ouvriers. Je*

lui dis que Jacquet était couché. Alors il monta, le fit lever et ils sortirent ensemble de la maison. Quelques instants après ils rentrèrent tous deux, firent lever trois ou quatre ouvriers couchés chez moi, ils leur dirent ainsi qu'à moi qu'il fallait les suivre et qu'ils allaient faire la paie. Comme nous n'avions rien reçu de Mazaud depuis trois ou quatre mois, nous lui obéîmes sans difficulté. »

Léonard Vergne (40 ans) bordier* à La Vergne (Châteauneuf) : *« Je travaillais depuis plusieurs mois au chantier de la route de St-Paul à St-Hilaire sous les ordres de Mazaud, et je logeais chez un nommé Pierre du village de Aitrat, commune de St-Paul. Dans la nuit du cinq au six du courant vers onze heures, la femme de Pierre et un nommé Jault, ouvrier du chantier, et logeant aussi chez Pierre, me dirent de me lever, que Mazaud voulait me parler. Il y avait quatre mois que les ouvriers de Mazaud n'avaient reçu d'argent, et je croyais qu'il s'agissait de nous payer. Mazaud était dans le village, et m'ordonna d'aller chercher deux ouvriers les nommés Bouillaguet et Roussaud qui étaient logés à St-Paul, chez Boucole aubergiste. Je m'y rendis et leur dis de se lever que notre maître voulait nous parler à tous. Je revins avec eux à Aitrat. Je rentrai à mon logement et me chauffai le reste de la nuit. »*

François Bouillaguet (26 ans) terrassier : *« J'étais couché chez Boucole, aubergiste à St-Paul, lorsque vers une heure du matin on est venu me chercher de la part de Bouneix et de Mazaud pour qui je travaille au chantier de La Gratade près de St-Paul. Ceux qui sont venus me chercher sont les nommés Pierre Jacquet d'Oradour sur Vayre, notre chef d'atelier, et Vergne un des ouvriers du chantier, lequel demeure, je crois, commune de Châteauneuf (au lieu de La Vergne). Je me levai. Bouneix et Mazaud me dirent qu'il fallait les suivre moi et les autres ouvriers ; que les habitants de Limoges étaient en mouvement et venaient. En arrivant au bourg de St-Bonnet Bouneix me remit un pistolet. »*

Dans un autre interrogatoire il donne d'autres précisions :

¾ Lorsque vous fûtes levé qui rencontrâtes vous ?

¾ Bouneix, Mazaud, Pierre Jacquet, son commis, ancien cantonnier qui est d'Oradour sur Vayres, Chatenet porcelainier, un individu de grande taille qui a la figure mince et complètement rasée que j'entendis appeler Desforges, et on dit devant moi que c'était un serrurier de Limoges ; un autre homme de Limoges, petit de taille, mais que je ne connais pas.

Quand nous avons été levés ils n'ont pas voulu nous laisser nous en retourner et nous ont dit : ¾ Il faut nous suivre.

¾ Qui vous a donné un pistolet ?

¾ C'est Bouneix. Il me donna le pistolet tout chargé. Bouneix et Chatenet, ainsi que celui que j'ai appelé Desforges distribuèrent de la poudre et des balles à ceux qui en voulaient.

Martin Rivet (28 ans) domestique au Ménial de Glanges : *« J'étais couché chez Bourderie à Aitrat cne de St-Paul où je demeure. Quatre ou cinq individus parmi lesquels le nommé Bouneix, se sont présentés et ont dit de nous lever, en me menaçant de me tirer un coup de pistolet si je ne venais avec eux. Il était minuit ou une heure du matin. J'ai demandé ce qu'ils voulaient, ils ont dit : ¾ Aux armes ! Il faut marcher. Bourderie s'est levé ainsi que moi et nous avons suivi ces individus, mais Bourderie n'a pas tardé à nous abandonner et est rentré chez lui. Je me suis rendu avec ces individus et d'autres qui se sont successivement joints à nous à St-Paul, à St-Bonnet et à Linards. »*

Pierre Lacote (24 ans) terrassier : *« Mazaud accompagné de quatre personnes de Limoges, celles qui commandaient étaient : Bouneix, l'autre qui s'appelait Chatenet qui avait une grande barbe et une blouse blanche, l'autre qu'on appelait Desforges qui est serrurier à Limoges, qui a 27 ou 28 ans, qui était rasé, enfin un petit homme qui portait un dard*, c'est un ouvrier journalier qui ne travaille à Limoges que depuis la Toussaint.*

Ces individus vinrent à La Gratade, commune de St-Hilaire-Bonneval, à dix heures du soir ; j'étais couché en la compagnie des nommés Bonneval, Beyrand et Boulestin, ils dirent : ¾ Il faut nous suivre de gré ou de force pour aider à battre les gens de Limoges, ce sont des individus de Limoges qui parcourent toutes les communes pour qu'on marche sur Limoges la nuit prochaine ; nous avons gagné la République. Je les suivis par force en n'ayant d'autre arme qu'un bâton »

Les ouvriers qui logent dans la ferme de La Gratade, à 4 km d'Aitrat sur la route de St-Paul à St-Hilaire sont également appelés.

Pierre Boulestin (23 ans) terrassier travaillant à St-Paul *« Je suis logé chez Raymond Eloi à la Gratade cne de St-Hilaire-Bonneval. Hier matin à cinq heures, j'étais encore au lit lorsque plusieurs individus que je ne connais pas, mais qui m'ont dit être de Limoges, et dont l'un est aubergiste sur la place de la mairie, se sont présentés à mon domicile, et m'ont sommé de marcher avec eux. Ces individus étaient armés. Parmi eux était le nommé Mazaud pour lequel je travaille. Il m'a dit que nous allions aller à Linards, que de là nous reviendrions à St-Paul et qu'il nous donnerait de l'argent, qui nous était dû depuis longtemps. J'ai cédé à la violence qui m'était faite et j'ai suivi ces individus, mais je n'avais autre chose qu'un petit bâton qui me servait à marcher car je suis boiteux. »*

Michel Beyrand (22 ans) demeurant à La Plagne, commune de Séreilhac : *« Je suis un des ouvriers de Mazaud. J'étais couché avec deux de mes camarades chez un particulier appelé chez Eloi et qui demeure au lieu de La Gratade commune de St-Hilaire. Cinq ou six individus parmi lesquels était Mazaud sont venus nous réveiller*

en nous disant qu'il fallait les suivre, de force ou de bonne amitié. Il s'agissait, suivant eux, d'aller à Limoges pour savoir combien nous étions. Ils nous ont dit de nous armer, mais nous n'en avons rien fait. En passant devant les bâtiments d'un domaine dépendant du village, un de ceux qui étaient venus nous réveiller prit des faux qui étaient suspendues à la muraille, mais nous refusâmes de les prendre. Je n'avais à la main qu'un petit bâton. »

Plus tard il ajoutera que Bouneix « nous ordonna de nous lever et de le suivre, ce qu'il fallait faire, disait-il, de force ou de bonne amitié. Il s'agissait, suivant lui d'aller à Limoges pour savoir combien nous étions. »

François Larue (42 ans) terrassier demeurant à la Vergne (Châteauneuf)

¾ Qui vous a conduit à Linards ?

¾ Dans la nuit du cinq au six décembre j'étais couché à La Gratade, Mazaud, mon maître, accompagné de plusieurs personnes que je ne connais pas, vint me faire lever et m'ordonna de l'accompagner à St-Paul où, disait-il, il devait faire la paie ; je le suivis à St-Paul, à St-Bonnet et à Linards. Je ne portais aucune espèce d'arme. Je ne me suis livré à aucune violence. Je me suis retiré de l'attroupement aussitôt que je l'ai pu.

¾ Lorsque vous avez été à St-Paul on a sonné le tocsin. Pourquoi avez-vous suivi l'attroupement ? A ce moment vous saviez bien qu'il ne s'agissait pas de faire la paie ?

¾ J'ai suivi parce que Mazaud m'a dit de le faire. Je n'avais pas de mauvaises intentions.

En arrivant à St-Paul Bouneix et Mazaud avaient rencontré Antoine Durousseau, peut-être par hasard, et l'avaient enrôlé dans les tout premiers, puisqu'il avait contribué à réveiller les ouvriers :

Antoine Durousseau dit Duquesney (50 ans), chiffonnier demeurant à Limoges depuis environ un mois : « *Je venais de Magnac chercher des chiffons, je passai au Mas de St-Bonnet, j'en partis la nuit pour aller à Limoges. Je rencontrai des individus qui me dirent ¾ Il faut aller avec nous, demain vous rentrerez à Limoges. ¾ Monsieur je ne puis pas, lui dis-je. ¾ Il n'y a pas de Monsieur. Il leva sa blouse et me montra des pistolets et des poignards. Je les suivis jusqu'à St-Paul ; à St-Paul je n'ai rien fait du tout et je me suis évadé le plus tôt que je l'ai pu. »*

Pierre Boulonnaud, cabaretier : « *Parmi les émeutiers je reconnus Bouneix, Mazaud, des ouvriers de Mazaud dont je ne connais pas le nom, et un nommé Durousseau dit Duquesney, du Mas commune de St-Bonnet, qui habite à Limoges depuis la Toussaint, qui était armé d'un dard*. »*

Quelques inculpés se défendront en expliquant qu'on les avait menacés avec une arme, comme par exemple Martin Rivet qui au cours de la journée sera l'un des plus virulents : *« J'étais couché à Aitrat de St-Paul ; dans la nuit quatre ou cinq individus parmi lesquels je reconnus seulement Bouneix vinrent me faire lever en me menaçant de me tirer un coup de pistolet si je ne venais avec eux. »*

Pierre Boulestin : *« J'étais couché à la Gratade lorsque Bouneix armé de pistolets et de poignards me fit lever en me menaçant de me tuer si je ne le suivais pas ; je me levai dans la crainte d'être tué dans la maison. Hors de la maison je rencontrai mon maître Mazaud qui me promit de me payer ce qu'il me devait si je le suivais à St-Paul ou à St-Bonnet. »*

Si tout le monde obéit à Mazaud dans le village d'Aitrat, il n'en sera pas de même avec son chef d'atelier de St-Hilaire, village distant de 7 kilomètres de St-Paul.

Grégoire Dutreix (23 ans) cultivateur à St-Paul : *« Vers deux heures du matin, des ouvriers du chantier vinrent m'éveiller en disant que Mazaud faisait la paie, que si je voulais l'argent qui m'était dû depuis quatre mois, il fallait y aller de suite. Je les suivis, je rencontrai Mazaud qui me prit la main et me dit : $\frac{3}{4}$ Suis-moi, mais avant il faut prendre une arme. Je suivis Mazaud à La Gratade ; de là on m'envoya à St-Hilaire, prévenir Létang, commis de Mazaud, qui y était, de se lever, mais il répondit qu'il ne voulait pas, et que si Mazaud voulait lui parler il lui parlerait au jour. »*

François Létang (40 ans) : *« Je suis l'un des chefs d'atelier sur le chemin de Gde Communication n°19 dans le bourg de St-Hilaire dont les travaux ont été adjugés à Martial dit l'Éveillé et à Mazaudson associé. Dans la nuit du vendredi cinq au samedi six du courant, j'étais couché chez Martial Desmaisons, où je loge habituellement, lorsque vers deux heures du matin je m'entendis appeler par mon nom ; on criait de dehors : — Létang levez-vous vite on a quelque chose à vous dire. Je courus à la fenêtre et demandai qui m'appelait. Un de mes ouvriers s'étant levé immédiatement descendit ouvrir la porte. Deux individus, que je ne connais pas et que je ne pouvais distinguer à raison de l'obscurité, montèrent à ma chambre. L'un d'eux me dit : $\frac{3}{4}$ Létang la république a éclaté il faut appeler vos ouvriers et que nous marchions tous pour la défendre. $\frac{3}{4}$ Ah c'est pour cela que vous venez me déranger ! répondis-je, Allons descendez l'escalier que je ferme la porte. Le ton dont je prononçai ces paroles les décida à sortir sans ajouter rien de plus. Recueillant mon souvenir, je crois sans pouvoir l'affirmer que la voix de celui des deux qui me parla était celle d'un des ouvriers d'un autre atelier dirigé par le nommé Jacquet. »*

Après que le groupe soit revenu de La Gratade vers deux heures, Bouneix se rend dans une auberge où se trouvent d'autres ouvriers.

Jeanne Madoulaud (52 ans) aubergiste à St-Paul : « *Des ouvriers de Mazaud étaient couchés chez moi. C'est un homme que je ne connais pas, qui était chaussé de sabots, qui vint les appeler. Je suis parfaitement certaine que l'instituteur n'y était pas. Je suis même très certaine que l'instituteur n'a pas figuré dans les groupes. Au moment où la bande partait, il descendait de sa chambre. Je lui dis : — Mazaud les suit, et il dit : ¾ Ah ! Le malheureux ! Et après que les émeutiers furent partis, je vis un nommé Pierre Demichel, ouvrier de Mazaud, qui rentra chez lui, prit son fusil et suivit les émeutiers de grand cœur.* »

L'ARMEMENT

Pendant qu'on s'activait entre St-Paul et La Gratade, à Beaumont, village situé à quelques kilomètres de St-Paul, on fond des balles. La maison de Léonard Sarre (36 ans) est le théâtre de ces préparatifs conduits par Martial Boury dit Gragniaud (36 ans) et le sabotier Léonard Lhermitte dit Lionassou. Ce dernier est décrit comme : « *Socialiste dangereux ; lisait les journaux démagogiques à ses affidés* ». Léonard Roudaud, l'adjoint au maire de la commune, complète ce portrait à charge : *Je dois dire que tous les démagogues du pays se réunissaient chez Lhermitte. Autre témoin, Léonard Boulonnaud précise « On se réunissait le dimanche chez Lhermitte pour lire les journaux. »*

Revenant à Aitrat avec Jacquet, Dutreix ne va pas prévenir Lhermitte de l'arrivée de la bande comme il en avait reçu l'ordre de Mazaud, le sabotier devant certainement apporter les balles.

Léonard Vergniole (46 ans), cultivateur à Beaumont commune de St-Paul : « *J'ai ouï-dire que Lhermitte avait fabriqué des balles à Beaumont* »

Jeanne Chabrier, épouse de Léonard Demaison (50 ans), aubergiste à St-Paul : « *Un nommé Combe qui demeure chez moi me dit que dans la nuit du vendredi au samedi on fondait des balles sans me dire où. Léonard Boury dit Maugeat, de la Petite Gardelle, me dit la même chose le dimanche ; voici ses paroles : Gragniaud était parti depuis ce vendredi soir à onze heures, sans doute pour faire des balles.* »

François Chabrier (40 ans), demeurant à Beaumont commune de St-Paul : « *J'ai vu le samedi matin Lhermitte aîné et je crois Pierre Tourniérou qui faisaient quelque chose chez Léonard Sarre. Sur notre interpellation, il déclare qu'il avait vu au travers d'une petite fenêtre Lhermitte qui tenait à la main un morceau de plomb et devant lui sur une table étaient trois balles.* »

Tard dans la nuit, pour palier à la défection de Dutreix, un groupe se rendit chez Sarre pour récupérer les balles et les apporter à St-Paul.

Guillaume Vergniole (68 ans), propriétaire à Beaumont : « *Dans la nuit du vendredi au samedi, environ deux heures avant le jour, je m'étais levé pour sortir satisfaire à un besoin, j'étais auprès de ma grange, je vis venir deux hommes d'un côté et trois de l'autre, ils se réunirent auprès de l'endroit où j'étais. ¾ Où sont les autres ? dit l'un d'eux. Une voix répondit : ¾ Ils sont dans la maison la plus haute du village (celle de Léonard Sarre) qui font des balles. Le premier qui avait parlé reprit : ¾ Sarre était-il levé ? ¾ Non, répondit la même voix, mais comme nous connaissions les habitudes de sa maison, nous sommes entrés et avons allumé son feu. Ces hommes parurent se diriger vers St-Paul. Je les pris pour des ouvriers de Mazaud. »*

Les meneurs n'ont pas manqué, partout où ils sont passés, de demander aux paysans de s'armer. Sur les seize insurgés inculpés de St-Paul, trois étaient apparemment venus les mains vides. On trouvait sept fusils, deux bâtons, une fourche, une pique*, une baïonnette et un pistolet.

François Bouillaguet : « *Mazaud leur ordonnait à tous de s'armer ¾ Qui vous a donné un pistolet ? ¾ C'est Bouneix. Il me donna le pistolet tout chargé. Bouneix et Chatenet, ainsi que celui que j'ai appelé Desforges distribuaient de la poudre et des balles à ceux qui en voulaient. »*

Léonard Vergne : « *l'inculpé répond qu'il a reçu au village du Queyriaud [village situé à égale distance entre Aitrat et La Gratade] d'un homme qu'il ne connaît pas une faux qu'il a portée ensuite en marchant avec l'attroupement. C'est vers deux heures du matin en passant au Queyriaud, commune de St-Paul, que cette faux lui a été donnée. Il l'a rapportée à son domicile à Aitrat mais il ne l'a pas entrée dans la maison, il l'a laissée en dehors à un endroit où il l'a reprise le matin. Mazaud leur ordonnait à tous de s'armer. »*

MÉFIANCE ET ADHÉSION DES PAYSANS

Certains refusent de se mêler à cet attroupement suspect. Par la suite le maire confirmera le peu d'empressement de ses administrés à suivre le mouvement.

Pierre Narva : *« nous marchâmes avec lui jusque vers le bourg où nous rencontrâmes d'autres ouvriers qu'on avait aussi fait lever en leur promettant de les payer. Plus tard je vis Bouneix ; ses pistolets et ses couteaux me firent peur, je m'aperçus qu'on ne voulait pas nous payer et je rentrai chez moi. J'avertis alors quelques habitants du village qui se cachèrent. »*

Pierre Lemerle, (52 ans) , propriétaire au Bas-Beaumont, commune de St-Paul: *« Dans la nuit du vendredi au samedi, ma femme n'était pas encore couchée, lorsque deux hommes que je ne connais pas vinrent frapper à la maison, et ils dirent : ¾Levez-vous et armez-vous, on va sonner le tocsin dans une heure, on sonne le tocsin dans toute la France, toute la France est armée à cette heure. Je restai au lit. Plus tard j'entendis sonner le tocsin à St-Paul, je me rendis dans le bourg, mais sans arme. Je m'adressai à un homme étranger auquel je dis : ¾ Que veut-on faire ? — On veut faire, me dit-il, la république des paysans. A ce mot je m'esquivai et rentrai chez moi. »*

Louis Mausset (45 ans) métayer aux Landes de Beaumont commune de St-Paul. *« Le samedi six courant, une douzaine d'individus armés de fourches et de faux, l'un d'eux qui paraissait être le chef me dit qu'il s'appelait Bouneix. — Cette propriété est maintenant à vous, ajouta-t-il, mais venez avec nous ; avez-vous des armes ? — J'ai un fusil. — De la poudre ? — J'en ai. — Des balles ? — Je n'en ai pas. Alors Bouneix me donna trois balles, ce sont celles que je vous représente. Au lieu de suivre Bouneix, je m'esquivai et j'allai prévenir de ce qui se passait mon maître M Soullignac. »*

Louis Dumont (37 ans) propriétaire au village de Beaumont commune de St-Paul. *« Le samedi six du courant, deux heures avant jour, deux hommes vinrent m'éveiller pour m'engager à les suivre. L'un de ces hommes était Gourdy dit Têtu, je ne connais pas l'autre. Plus tard, il était jour, Boury dit Gagniaud me dit : ¾Comment fais-tu ? Viens-tu avec nous ? Je refusai de le suivre et je l'engageai au contraire à rester. »*

Par contre d'autres suivront :

Léonard Vergniole, (46 ans) cultivateur à Beaumont commune de St-Paul. *« Dans la nuit du vendredi au samedi deux hommes vinrent me réveiller, je ne les connais pas, mais je suis certain que Gourdy dit Têtu est allé réveiller un de mes voisins. »*

Léonard Berger (19 ans) cordonnier, à St-Léonard. *« J'étais à St-Paul où j'étais venu chercher de l'ouvrage comme cordonnier, n'en ayant pas trouvé à Limoges où j'étais la veille. Le matin vers sept ou huit heures j'ai été rencontré sur la*

place par un individu qui avait une ceinture rouge garnie de pistolets et de poignards...Bouneix m'ordonna de le suivre me menaçant si je refusais de me brûler la cervelle. Il disait que Paris était pris et qu'à Limoges les soldats attendaient le peuple pour rendre les armes. Cédant aux menaces qui m'étaient faites, je suivis ces individus. Arrivés à un village dont je ne sais pas le nom, Bouneix me donna pour arme un morceau de bois auquel il avait adapté une bayonnette trouvée par lui dans une maison de ce village. »

En fait nous avons vu que Berger était sans doute venu sciemment à St-Paul le vendredi sur ordre.

François Gourdy dit Têtu (33 ans) terrassier à Beaumont (St-Paul) :

¾ Qui est allé vous chercher dans la nuit du cinq au six décembre dernier ?

¾ Ce sont deux personnes que je ne connais pas. Je me levai, j'allai à mon travail ; on me dit qu'on sonnait le tocsin à St-Paul. St-Paul était sur mon chemin et j'y passai.

¾ Qu'avez-vous fait ensuite ?

¾ A St-Paul je rencontrais les gens qui formaient l'attroupement et Mazaud qui me dit qu'il me paierait ma journée et ce qu'il me devait.

Jeanne Chabrier, épouse de Léonard Demaison(50 ans), aubergiste à St-Paul.
« Notre domestique Lajaumont a suivi les émeutiers malgré nos observations, il est parti sans arme. »

SYMBOLES ET DISCOURS

Vers quatre heures la bande arrive enfin dans St-Paul et se rend immédiatement chez Lhermitte chez lequel elle reste assez longtemps en réunion.

Léonard Boulonnaud (25 ans) cultivateur à St-Paul : « *Je suis locataire chez Lhermitte. Au moment où on sonnait le tocsin, sa femme monta dans ma chambre et me dit : — Descendez avec moi, mon mari est sorti, il m'a recommandé de donner la goutte à ceux qui viendraient. J'allai conduire ma femme chez sa mère et lorsque je revins, il y avait chez Lhermitte Bouneix et ses compagnons. »*

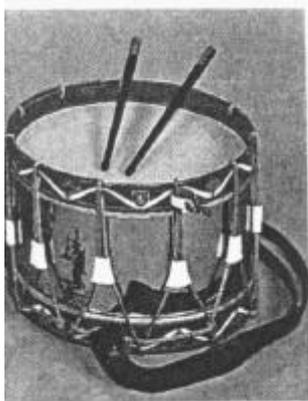
Puis la bande se rend sur la place de l'église. Il n'est bien entendu plus question de payer les ouvriers mais d'appeler la communauté à rejoindre la rébellion par des actes symboliques marquants. Le tocsin est mis en branle -il sonnera jusqu'à l'aube- par Bouillaguet, Rivet se charge de prendre le tambour de la Garde Nationale et Gourdy porte le drapeau rouge.

Pierre Bachellerie (44 ans), domestique à St-Paul : « *Une heure avant le jour, je le crois du moins, un homme qui paraissait pleurer beaucoup vint me demander les clefs de l'église pour sonner le tocsin, parce que, disait-il, le feu était au village des*

Ribières. Je demandai la clef de l'église à ma maîtresse et j'allai sonner le tocsin accompagné du fils de la Netou. A peine avais-je commencé de sonner que j'entendis qu'on chantait la république, [sans doute la Marseillaise] sur la place, on criait : $\frac{3}{4}$ Nous sommes maîtres, la république a éclaté ! Je descendis précipitamment du clocher, je fermai l'église, j'emportais la clef lorsque Bouneix me saisit en me disant : $\frac{3}{4}$ Je suis maître ici ! et il prit la clef. Je crois être certain que l'individu qui était venu chercher les clefs de l'église est un nommé Larue, ouvrier de Mazaud. Il m'accompagna dans le clocher, il portait la lanterne. »

Gabrielle Vidaud, épouse du marchand Savignac (35 ans) : « *Le samedi six du courant, avant le jour, un homme qui faisait semblant de pleurer se fit livrer les clefs de l'église pour sonner le tocsin sous le prétexte que le feu était à La Ribière. Peu de moments après j'entendis sonner la Marseillaise. Voyant qu'on nous avait trompés je courus à l'église pour empêcher de sonner. »*

Léonard Roudaud l'adjoint au maire : « *Le marguillier* nous dit aussi qu'avant le jour un homme qui paraissait très chagrin était venu deux heures avant jour demander les clefs de l'église sous le prétexte que le feu était au village de Ribière et qu'il fallait sonner le tocsin. »*



Martin Rivet : « *on alla à St-Paul où on sonna le tocsin ; Bouneix me donna le tambour de St-Paul que je portai l'espace de deux kilomètres. »*

François Gourdy dit Têtu : « *on prit le tambour de St-Paul puis on désarma le nommé Vincent de Bosviger dont on me donna le fusil. Bouneix me fit attacher à ce fusil un morceau d'étoffe rouge pour servir de drapeau. »*

Bouneix harangue les habitants réveillés brusquement. On peut, au travers de l'enquête, deviner sans trop d'incertitude les thèmes qu'il a pu développer au cours de cette nuit. Dans son interrogatoire Bouneix dira être allé à Linards « *pour défendre la constitution et la république.* » Anticlérical mais influencé par les idées de Leroux, il fait des emprunts à l'Évangile, parle de combattre la pauvreté, de revanche sur les riches, et de fonder une société nouvelle. Pour entraîner l'adhésion de la population rien de mieux que de faire appel aux traditions de la communauté villageoise, en l'occurrence la fête de la « Gerbaude* ».

Guillaume Charles Moufle (25 ans) clerc de notaire à Limoges : « *Le samedi matin, six du courant, ayant essayé de sortir, on m'apostropha par ces mots : $\frac{3}{4}$*

Voici un Blanc... Bouneix disait : ¾ Voilà la république des paysans... nous ferons demain la Gerbaude.* »

Jean Debeaune (24 ans) garçon boulanger à St-Paul : « *Le samedi matin j'étais sur la place de St-Paul, Bouneix disait : ¾ Nous allons nous débarrasser de cette clique de bourgeois, de ces tyrans qui ont crucifié notre seigneur Jésus-Christ ; ce sera demain le plus beau de nos jours, nous mangerons des canards et des poulets, nous boirons le champagne et le Bordeaux.* »

A Roudaud l'adjoint il déclare : « *¾ Nous sommes les plus forts aujourd'hui, nous avons six cents hommes à Pierre-Buffière, trois cents à St-Hilaire, nous passerons par St-Bonnet, Linards, et demain matin nous arriverons cinquante mille à Limoges. Il parlait aussi d'hommes qui partiraient de Solignac. — Ce sera, disait-il, la plus belle fête que nous ayons faite de notre vie.* »

Jeanne Garnerie, épouse de Pierre Mounier (55 ans), aubergiste à St-Paul. « *Le samedi matin au moment du tocsin, je sortis de chez moi, je vis quatorze ou quinze individus auprès de l'église, ils étaient armés de fourches, de dards*, etc... L'un d'eux qui avait une espèce de ceinture rouge et qui avait à la main une espèce de grand couteau de cuisine, s'adressa à des scieurs de long qui logeaient chez moi : ¾ Prenez votre hache et suivez-nous, leur dit-il, vous serez bien nourris, vous mangerez des poulets et des dindons, et vous boirez du Champagne et du Bordeaux et il ne vous en coûtera rien. Ce n'est pas aujourd'hui mais c'est demain que nous ferons le grand carnaval. Mon fils vint me joindre, reconnut cet homme pour le nommé Bouneix... Je crus un moment que Bouneix quittait le bourg, puis il revint sur ses pas en disant : ¾ Ces gens de St-Paul sont des lâches, il ne faut pas partir comme ça, il faut aller chez le curé voir s'il a la diarrhée, dix hommes de bonne volonté pour aller chez le curé ; il faut aussi aller chez le maire, nous les tuerons ces tyrans, cette canaille de bourgeois. Nous allons faire des prisons pour les mettre. — Mais avez-vous des ordres ? lui dis-je. ¾ Les voilà nos ordres, dit-il en me montrant son poignard auquel il avait attaché un morceau d'étoffe rouge. — Mais, ajoutai-je, il faut attendre qu'on ait voté. — Il n'y a pas besoin de voter, nous sommes les maîtres, c'est le peuple qui gouverne. Desforges disait : — Les St-Paul ne veulent pas venir, nous trouverons bien des aides, nous trouverons les St-Bonnet et les Linards. Mon fils pensa qu'il devait aller prévenir M. Soulignac à La Briderie, en chemin il fut arrêté par un individu vêtu d'une blouse blanche qui voulut savoir où il allait. Sur la réponse que je fis, que mon fils allait joindre son père dans les champs, on le laissa passer.* »

Pierre Boulonnaud (42 ans) cabaretier à St-Paul. « *Le samedi six du courant, m'étant levé pour partir pour Limoges à deux heures avant jour, je rencontrai sur la*

place un attroupement de trente-cinq à quarante hommes armés. Je me présentai à eux et leur dis : — Bonjour citoyens. — Ah ! reprit l'un deux, en voilà un ! Nous ne croyons pas qu'il y eût des citoyens ici. Je leur dis : $\frac{3}{4}$ Ne nous faites pas de mal. Un d'eux répondit : $\frac{3}{4}$ Nous ne voulons pas faire de mal, nous voulons une république rouge, nous voulons sortir le peuple de l'esclavage. Les émeutiers voulaient me garder avec eux, je leur demandai la permission d'aller fermer ma porte et je profitai de cette permission pour aller prévenir M. Lavergniolle. [Le maire] »

Léonard Boulonnaud « *Quelques moments après, sur la place Bouneix disait : $\frac{3}{4}$ Nous ne voulons plus de cette clique de bourgeois. »*

Léonard Lajaumont (24 ans) cultivateur à St-Paul : « *Cet individu lui dit qu'il allait voir ses parents, que le matin des individus avaient passé à St-Paul à cinq heures en chantant la Marseillaise et disant que le village de Ribières était en feu, que quant à lui il n'avait pas fait partie de la bande et n'avait même pas passé par Linards. »*

REACTION DES NOTABLES

Les notables présents, c'est à dire la famille du maire Fougeras-Lavergniolle, se sont réfugiés dans un attentisme prudent. Surpris en pleine nuit, l'organisation de la résistance était quasiment impossible. D'ailleurs une partie de la population a préféré adopter le même comportement sans pour autant se mettre en travers de la route des émeutiers.

Louis François Fougeras-Lavergniolle, ancien notaire (57 ans), maire de St-Paul : « *Le samedi six du courant à quatre heures du matin environ, j'ai été éveillé par le tocsin ; je me suis habillé à la hâte pour voir de quoi il s'agissait, toute ma maison en faisait autant lorsqu'un de mes voisins, le sieur Boulonnaud aubergiste, qui se disposait alors à partir pour Limoges, vint frapper à ma porte et m'annoncer qu'une bande d'étrangers arrivait en armes, s'était emparé du clocher. Suivi de ce dernier et de mon fils aîné, je me suis rendu sur la place publique. Je l'ai trouvée occupée par des gens armés de faux, de piques et de fusils. L'obscurité qui régnait alors m'empêchait de reconnaître personne et de juger du nombre. Entendant parler très vivement chez le nommé Léonard Lhermitte aîné, mon premier mouvement a été de me présenter chez lui, mais, réflexion faite, je me suis abstenu d'y entrer. Je me suis avancé sur la place afin d'y observer ce qui se passait. J'ai là entendu un individu dont l'obscurité ne me permettait pas de distinguer les traits ; il faisait un appel aux paysans, les engageant à le suivre, disant qu'ils avaient été trompés jusqu'alors, qu'ils avaient maintenant la force et que leur tour était venu de ne plus travailler, que les communes se levaient en marche pour marcher sur Limoges. Je suis alors descendu chez moi suivi de mon adjoint pour m'entendre avec lui sur les*

mesures à prendre. Nous aurions voulu nous opposer à la marche des émeutiers, mais la prudence nous commandait le contraire ; nous étions seuls, pris au dépourvu au milieu de l'obscurité, et tout en rendant hommage à quelques personnes qui sont venues m'offrir leur service pour le cas où je serais personnellement attaqué, je dois dire que la partie saine de la population paraissait effrayée et rentrait dans les maisons. Dans cette position nous décidâmes que j'avertirais immédiatement M. le préfet de ce qui se passait. Cheminaud fils, maréchal à St-Paul, qui s'était présenté chez moi, voulut bien se charger de porter ma lettre à la préfecture. Il prit un de mes chevaux et s'acquitta avec zèle de sa mission. Au point du jour le tocsin avait cessé de sonner déjà depuis un moment, ou du moins les émeutiers semblaient vouloir quitter notre bourg. J'étais à ce moment là chez mes domestiques pour leur donner des ordres. Le chef de cette bande se présenta à ma porte avec un certain nombre d'hommes armés. Mon fils était auprès de sa mère et de sa sœur effrayées, il se présenta aussitôt au-devant d'eux pour parlementer et les empêcher d'entrer. Ils demandaient à grands cris le tambour et menaçaient de l'entrer chercher eux-mêmes si on ne le donnait de bonne volonté. Leur livrer en échange de la paix a paru très prudent ; lorsque je suis rentré j'ai adressé de très vifs reproches aux personnes de ma maison de ce qu'on avait livré le tambour aux émeutiers. La réflexion et les suites de cette malheureuse affaire m'ont convaincu que ne pas le donner eût été de la témérité. La réflexion m'a ensuite fait comprendre qu'il eût été téméraire de résister dans la position où nous étions ; je me félicite aujourd'hui de la manière dont cela s'est passé. »

Etienne Félix Fougeras-Lavergniolle (27 ans) notaire à St-Paul [fils du maire] :
« *Le samedi six du courant, il n'était pas jour, je suis allé sur la place, j'ai vu des gens armés de faux et de fusils ; j'ai entendu dans un groupe dire qu'on passerait dans chaque maison pour inviter les habitants à suivre le mouvement. J'ai entendu dans un autre groupe un orateur dont je n'ai pu distinguer les traits, revêtu d'une blouse grise, déclamant contre la bourgeoisie et invitant les paysans à se soulever, il leur disait : $\frac{3}{4}$ Votre tour est arrivé de ne plus travailler, c'est aux bourgeois de prendre votre place, nous avons été trompés en 1848, aujourd'hui nous avons la force avec nous, nous prendrons notre revanche. Je suis rentré à la maison ; nous étions à peine au point du jour lorsque j'ai entendu des cris se manifester au-dehors, on menaçait d'entrer chercher le tambour. Pour tâcher d'éviter une invasion, je me suis présenté à l'entrée de la porte, sur la voie publique ; un individu qui paraissait être le chef s'est présenté à moi (on m'a assuré plus tard que c'était Bouneix), il demandait qu'on lui livrât le tambour de bon gré ou de force. Mon père était absent, j'étais indécis sur ce que je devais faire, je me suis décidé à laisser livrer le tambour pour empêcher qu'ils pénètrent dans la maison. A part ce fait d'insistance pour obtenir le tambour, Bouneix s'est montré poli à mon égard. Il dit en s'en allant que nous avons*

trompé le peuple en 1848, qu'aujourd'hui il était le plus fort et qu'il saurait se venger. »

Léonard Roudaud (41 ans) adjoint au maire de St-Paul. *« Le samedi six du courant, deux heures et demie avant jour, j'entendis sonner le tocsin, je chargeai mon fusil et allai rejoindre M. Lavergniolle, mais M. Félix Lavergniolle me dit de laisser mon arme chez moi, parce que en paraissant armé je pourrais amener quelque violence. J'allais auprès de scieurs de long que je faisais travailler pour leur défendre de suivre l'attroupement, ils me dirent qu'on les avait menacés de briser leurs scies s'ils ne suivaient pas ; nonobstant la menace, ils ne quittèrent pas St-Paul. Je revins sur la place où je rencontrai Bouneix. — Êtes-vous républicain ? me dit-il. — Mais oui répondis-je. — Alors suivez-moi. Il gesticulait avec un grand couteau au manche duquel était attaché un morceau d'étoffe rouge de la grandeur d'un mouchoir de poche. »*

LA LETTRE AU PRÉFET

Comme nous l'avons lu précédemment le maire, profitant de la présence de Jean Cheminaud (23 ans), maréchal-ferrant avec son père à St-Paul, l'envoya dès l'aube porter une lettre au préfet pour l'avertir du danger.

*« Monsieur le préfet,
Ce matin avant le jour il s'est présenté dans la commune une bande de gens cherchant à recruter et soulever des gens de la campagne. Ils nous ont pris au dépourvu, sans garde nationale, sans armes, sans aucune espèce de défense. Nous avons été obligés de laisser faire et laisser passer. Ils se rendent à Linards, pour, de là, se rendre demain matin à 5 heures à Limoges heure à laquelle, disent-ils, ils se sont donné rendez-vous avec toutes les personnes qu'ils auront pu recruter sur tous les points du département.
Peu de personnes de la commune les ont suivis bien qu'ils soient arrivés, par ruse à s'emparer de la cloche et d'un tambour.
Je n'ose pas vous demander un détachement de troupes, vous avez peut-être disposé de toutes vos forces. Dans tous les cas faites ce que vous croirez devoir faire, nous nous confions à vous.
Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur le préfet, du dévouement sincère de votre serviteur très humble.
Le maire de St-Paul
St-Paul le 6 décembre 1851 »*

Au moment où cette lettre était écrite, vers sept heures et demie, Faucher et Coursolas arrivaient en cabriolet de Linards en route pour Limoges (cf. chapitre suivant).

N'ayant pas trouvé le maréchal-ferrant, ce dernier étant chez le maire, et renonçant à faire mettre des clous à leur cheval, ils repartent vers Limoges aux alentours de huit heures vingt.

DÉPART DE LA COLONNE

Au moment où la troupe quitte St-Paul il est un peu plus de huit heures et demie.

J.B. Cibot (46 ans) aubergiste à Linards : *« Samedi six, je revenais à Linards, j'arrivai à St-Paul à huit heures et demie environ...*

...je vis un rassemblement dont je ne connus pas les chefs, ils me parurent n'être pas plus de trente en deux groupes. J'entendis dans les groupes pousser une seule fois et par une seule personne le cri de « Vive la république démocratique et sociale. »

Cette dernière précision était importante : une loi récente définissait explicitement ce cri comme séditieux et passible d'une condamnation.

Il semble en effet d'après un témoin (Lachalussie) que Bouneix, Mazaud, Chatenet, Desforges et Dourousseau se dirigent vers St-Bonnet un peu avant le départ de la trentaine d'insurgés, rattrapés par un retardataire : *« Et après que les émeutiers furent partis, je vis un nommé Pierre Demichel, ouvrier de Mazaud, qui rentra chez lui, prit son fusil et suivit les émeutiers de grand cœur. »*

Ceux-ci se dirigent vers St-Bonnet en passant par Beaumont, village à deux kilomètres de St-Paul où ils tentent d'entraîner d'autres recrues.

Jean Dubois, propriétaire au village de Beaumont : *« On vint frapper à ma porte une heure avant jour. $\frac{3}{4}$ Levez-vous, criait-on, c'est la république qui éclate, il faut marcher pour la république. Je répondis que je ne pouvais me lever parce que j'avais mal aux pieds. Après que ces gens furent partis, j'allai travailler chez M. Boudet. Mon fils que j'avais envoyé travailler eut le malheur de suivre les émeutiers. Ma femme me dit qu'au moment où mon fils partait elle avait entendu parler de balles. (se reprenant :) mon fils n'était pas encore levé lorsque ma femme entendit parler de balles. Mon fils suivit les émeutiers malgré lui ; aussitôt qu'il fut parti je lui fis dire de rentrer. »*

François Dubois (24 ans) manoeuvre ouvrier, demeurant à Beaumont *« Le matin de bonne heure on était venu me chercher à mon village. Je ne voulus pas marcher, à huit*

heures du matin, quand on partait pour St-Bonnet, des mauvaises gens de Limoges vinrent de nouveau me dire qu'il fallait les suivre, je leur dis que je n'avais pas d'arme, mais ils me firent prendre mon fusil qui était chargé, ils me fournirent une amorce. »

Louis Dumont (37 ans) propriétaire au village de Beaumont commune de St-Paul : *« Plus tard, il était jour, Boury dit Gagniaud me dit : $\frac{3}{4}$ Comment fais-tu ? Viens-tu avec nous ? Je refusai de le suivre et je l'engageai au contraire à rester. »*

Martial Chabauti (53 ans), propriétaire à Beaumont : *« Le samedi, deux heures avant le jour, deux hommes que je ne connais pas vinrent chez moi et me dirent de me lever et de m'armer, qu'on se battait à ce moment dans toute la France. Je restai dans mon lit. Une heure environ après, j'entendis le tocsin, je me rendis à St-Paul. Là je demandai de quoi il s'agissait et on me dit : $\frac{3}{4}$ C'est la république des paysans. Sur ce, je rentrai chez moi, j'allai ensuite à mon travail. Au bord de la route où je travaillais je fus rejoint par Lhermitte qui était armé d'un fusil et qui insista beaucoup pour que je le suivisse. Il me disait : $\frac{3}{4}$ On se soulève à ce moment dans toute la France, on se bat partout. Je refusai de le suivre et il se joignit à un groupe d'individus qui marchaient sur St-Bonnet. »*

Certains ont des défaillances passagères, tel Lhermitte qui plus tard marchera à la tête des insurgés.

Guillaume Chadelaud (35 ans) propriétaire aux Fontanes, commune de St-Paul: *« La bande d'émeutiers vint chez moi. Lorsqu'elle partit, Lhermitte resta un peu en arrière, il m'avait dit qu'il ne voulait pas la suivre. Mais trois individus qui venaient des derniers l'interpellèrent ainsi : $\frac{3}{4}$ Que faites-vous là ? Venez, venez ! et il les suivit, il était armé de son fusil. C'était bien malgré lui qu'il les suivait, on n'exerçait toutefois aucune pression sur lui. »*

Alors que tout danger est écarté, le maire tente de trouver Lhermitte qui loin d'être au travail marche avec les insurgés : *« Aussitôt après je fis appeler le nommé Lhermitte dont j'ai parlé plus haut pour lui demander des explications sur ce que j'avais entendu chez lui, lui faire de justes remontrances et lui rappeler que le devoir d'un conseiller municipal était de s'unir à nous pour empêcher tout désordre ; sa femme se rendit à l'instant et me dit que son mari était allé faire charger du bois au Petit Bosviger. »*



Paysan limousin - Milieu XIX° s.

A ce moment les insurgés sont une trentaine mais au fur et à mesure de l'avance une dizaine de paysans viendra les rejoindre.

La colonne est précédée par Bouneix, Mazaud, Chatenet, Desforges et Dourousseau.

En tête, le tambour porté par Martin Rivet puis par un paysan anonyme à partir de Beaumont. Avec lui François Gourdy dit têtue qui porte le drapeau rouge (accroché au fusil) et Léonard Lhermitte tenant un fusil.

Viennent ensuite seize hommes reconnus plus tard explicitement dans la colonne par des témoins, et six autres dont la présence est plus que probable.

Malgré son effectif encore réduit, ce groupe d'hommes presque tous armés marchant au son du tambour et du tocsin commence à faire impression :

Paul Noualhier (38 ans) propriétaire à Linards : « *Le matin du samedi, vers neuf heures, M. Fougère me dit qu'il y avait une bande de quarante personnes qui s'étaient réunies de St-Paul et de La Geneytouse, que le tocsin sonnait de tous côtés ; il tenait ceci de Cibot qui revenait de Limoges et qui avait rencontré la bande.* »

La colonne des insurgés au départ de St-Paul :

Bouneix, Mazaud, Chatenet, Desforges, Durousseau

Martin Rivet (Tambour)

François Gourdy (Drapeau rouge) - Léonard Lhermitte (Fusil)

Participants certains

<p><u>Les ouvriers :</u> Pierre Boulestin - une fourche Michel Beyrand - un bâton François Bouillaguet - un pistolet Pierre Demichel - un fusil François Larue - une pique* Pierre Lacotte - un bâton</p> <p><u>de St-Léonard</u> Léonard Berger - une baïonnette</p>	<p><u>Habitants de la commune de St-Paul :</u></p> <p><u>de Beaumont</u> Martial Boury dit Gragniaud - un fusil François Dubois - un fusil Chauvey - un fusil Léonard Sarre Martial Chabauti Léonard Faucher - un fusil</p> <p><u>de la Lande de Beaumont</u> Louis Mausset - un fusil</p> <p><u>du bourg</u> Léonard Lajaumont - une pique*</p> <p><u>de Fontanes</u> Pierre Sarre - un fusil</p>
---	--

Participants probables

<p><u>Les ouvriers :</u> Léonard Vergne - une faux Jacquet Jault Roussaud Bonneval</p>	<p><u>De la commune de St-Paul :</u></p> <p><u>de Bosviger</u> Vincent</p>
--	--

LE SAMEDI 6 DÉCEMBRE DE FÉLIX FAUCHER

Comme nous l'avons vu plus haut, l'avocat Goursolas avait confirmé l'ordre d'insurrection à Martial Garaud de Neuvic vers 2 heures du matin ce samedi 6 décembre. Il semble que sa mission prévoyait de poursuivre ensuite vers Treignac pour soulever la Corrèze, comme il le dira plus tard : *« Si l'affaire eut réussi, je partais pour soulever la Corrèze, j'étais chargé d'une mission. Nos adversaires ne savaient pas où ils en étaient, ils étaient bien à plaindre. »*

Cependant, et nous ne savons pourquoi, il se rendit au contraire, sur le cheval qu'il venait d'emprunter à son oncle Picout-Laforêt, chez le notaire F. Faucher à Linards. Il dut y arriver vers 3 heures du matin, mit son cheval dans l'écurie de Faucher et resta avec Faucher quelques heures, sans se montrer aux domestiques, ou peut-être rencontra-t-il aussi Deveaux et Arnaud, les autres agents socialistes de Linards. Faucher avait prévu de partir tôt pour Limoges chercher des nouvelles, et au lieu de déclencher le soulèvement suivant les ordres portés par Goursolas, il convainc celui-ci de le suivre à Limoges pour chercher d'autres informations. En fait, nous allons le voir, Faucher est hostile au soulèvement ; sa prudence sera justifiée par la suite des événements. Peut-être était-il mieux informé que ses amis (le ministre de l'Intérieur Léon Faucher était son parent).

Guillaume Ringuet (37 ans), domestique chez M. Faucher, notaire à Linards : *« Le samedi six du courant vers trois heures du matin, je me levai pour faire boire le cheval de M. Faucher qui m'avait dit vouloir partir pour Limoges. Je trouvai attaché à la porte de l'écurie un cheval sellé et bridé. Je le mis à l'écurie et il y est encore. Je ne sais à qui appartient ce cheval, c'est sans doute à quelqu'un qui ne voulait pas se faire voir. M. Faucher partit à six heures pour Limoges dans son cabriolet, il monta seul dans sa voiture ; je lui dis que j'avais trouvé le cheval attaché à la porte, il me dit de le mettre à l'écurie. Personne ne m'a dit à qui ce cheval appartenait et je crois que personne ne sait à qui il appartient. Ce matin je n'ai pu retrouver la bride du cheval, je ne sais ce qu'elle est devenue. »*

Anne Bertaud (35 ans), servante chez M. Faucher : *« Je ne sais à qui appartient le cheval qui est dans l'écurie de M. Faucher, celui-ci est parti seul pour Limoges le samedi six demi-heure avant jour, je n'ai vu personne avec lui, je ne reconnais point ce cheval pour appartenir à quelqu'un venant habituellement à la maison. »*

Le maire Relier entend le départ de la voiture de Faucher : *« Faucher notaire ne m'avait parlé de rien, il était parti, je crois, le matin à cinq heures pour Limoges, du moins j'ai entendu partir sa voiture. La veille sa femme avait dit en ma présence qu'il partirait »*

Goursolas dut se glisser discrètement hors du bourg, puis monta dans la voiture de Faucher lorsqu'ils furent hors de vue, et ils partirent ensemble pour Limoges, par la route de St-Bonnet et St-Paul, vers six heures.

Faucher et Goursolas rencontrent près de St-Bonnet Jacques Mounier dit Racine, qui revient de St-Paul : « *Je rencontrai M. Faucher, notaire à Linards, dans un cabriolet lancé au galop, il était avec un individu que je ne connais pas. Me voyant il dit : — Où vas-tu ? — A la Briderie. — Y a-t-il du bruit à St-Paul ? — Oui, c'est Bouneix qui vient d'arriver et qui fait des escapades. Et il continua son chemin.* »

Un peu plus loin ils rencontrent Marc Delalande, châtelain de Neuvillards. Delalande est en principe un adversaire politique de Faucher (son père, maire de St-Bonnet sous la monarchie de juillet, a été destitué en 1848), cependant Faucher lui confie ses craintes d'être arrêté, et cherche à savoir si Bouneix a déjà déclenché le soulèvement à St-Paul :

Marc Delalande (27 ans), propriétaire à Neuvillards : « *Le samedi six du courant, je partis de Neuvillards en tilbury*, accompagné d'un de mes colons. A l'embranchement des deux routes, à La Violette, à sept heures et demie du matin, je vis un cabriolet qui croisait deux paysans. Je dépassai le cabriolet et je vis que les paysans gesticulaient, on eût dit que ces paysans ramassaient quelque chose dans la voiture. Le paysan qui était avec moi me dit : ¾ Ne dirait-on pas qu'ils ramassent des pommes dans cette voiture ? Je reconnus que dans cette voiture était Faucher, notaire, et un autre individu. M. Faucher venant derrière moi me dit : ¾ N'avez-vous pas entendu dire qu'on sonne le tocsin à St-Paul ? On dit qu'il y a une révolution à Limoges, et en arrivant nous risquons d'être tous coffrés. — Qui est-ce qui vous a dit cela ? lui dis-je. ¾ C'est un paysan, répondit-il, qui va à son travail. Un moment après il m'appela de nouveau et me dit : ¾ N'entendez-vous rien ? A quatre cents mètres en avant de St-Paul, je rencontrai un paysan très effrayé, qui me dit : ¾ On sonne le tocsin à St-Paul, il est venu cinq ou six étrangers, on promène le drapeau rouge et on dit qu'on va marcher sur St-Bonnet et Linards. Je revins alors à St-Bonnet.*

L'individu qui était avec Faucher et que je ne connais pas a une figure allongée et une barbe châtain foncé. je le vis à peine. »

On voit que tout le monde reconnaît Faucher, mais pas le « jeune homme » qui l'accompagne, que nous savons être Goursolas.

Faucher et Goursolas arrivent à St-Paul pendant que Bouneix y rassemble les premiers éléments de sa colonne ; d'après la conversation entre Faucher et Bouneix,

surprise par les témoins, Faucher assure Bouneix de sa loyauté, mais ne veut pas mêler sa commune au mouvement pour l'instant.

Roudaud (adjoint au maire de St-Paul) : « *Le marguillier* survint et il nous dit que Faucher, notaire à Linards, était arrivé le matin, qu'il avait donné une poignée de main à Bouneix, que celui-ci lui avait dit : ¾ Êtes-vous prêts, à Linards ? ¾ Oui, avait répondu Faucher, mais ils ne bougeront pas que je ne sois de retour de Limoges, au surplus toute ma commune est sous les armes. »*

Bouneix est content de voir Faucher, qu'il semble connaître, mais évidemment déçu de le voir arriver seul :

Le cabaretier Boulonnaud : « *Vers sept heures, M. Faucher notaire à Linards arriva, il avait dans sa voiture un monsieur que je ne connais pas et qui portait une petite barbe châtain et était couvert d'une espèce de manteau marron. L'émeutier à la barbe noire dont j'ai déjà parlé monta avec eux dans le cabriolet ; lorsqu'il en redescendit j'entendis qu'il disait à Faucher : — Vous pouviez avoir amené votre monde ! Faucher répondit : ¾ Je ne savais pas au juste ce qui se passait, allez-y, ils sont tous prêts ; dès ce moment je vais à Limoges, c'est très pressé. Faucher descendit ensuite de la voiture et parla en secret aux individus qui étaient venus de Limoges. »*

En fait il ne semble pas que Faucher avait donné d'ordre de mobilisation à Linards ; il ne semble pas croire au succès de l'entreprise :

Guillaume Savignac (36 ans), marchand à St-Paul : « *Le samedi six du courant, entre sept et huit heures, Faucher arriva de Linards à St-Paul en cabriolet. Il avait avec lui un jeune homme que je ne remarquai pas mais qui me parut de petite taille. Faucher descendit de son cabriolet, Bouneix alla à lui en disant : ¾ Te voilà, citoyen ! Et ils se donnaient des poignées de main. ¾ Mais, dit Bouneix, où sont les gens de Linards ? — Ils sont tous prêts, répondit Faucher, mais l'affaire est mal prise, je ne savais rien et je vais à Limoges prendre des ordres. Bouneix continua à parler avec Faucher, je n'entendis pas ce qu'ils dirent. »*

Madame Savignac : « *Lorsque Faucher arriva à St-Paul, il descendit à deux pas de ma maison. Bouneix s'avança : ¾ Te voilà, citoyen ! Ils se donnèrent une poignée de mains. — Et tes Linards, où sont-ils ? — Ils sont tous prêts, dit Faucher, nous attendons les ordres ; ces ordres, je vais les chercher à Limoges, mais c'est mal pris, je ne savais pas. »*

Sur la place de St-Paul le médecin Guérin qui doit connaître Faucher, lui conseille de ne pas se compromettre avec les insurgés : « *J'ai vu M. Faucher sur la place, M. Guérin, médecin, lui recommandait de ne se mêler de rien et il disait : ¾ Je ne me mêle de rien. »*

Faucher ne fait de toute évidence pas confiance au médecin :

J. B. Guérin (43 ans), médecin à St-Paul : « *Le samedi six du courant, voyant M. Faucher sur la place de St-Paul, et au moment où il allait partir, je l'invitai à user de son influence pour faire cesser le désordre. Il me répondit : ¾ Je ne puis rien*

faire, je ne connais pas ces gens-là. Il me dit aussi qu'il avait un rendez-vous à Limoges, qu'il avait des affaires avec son frère ou son beau-père. »

Faucher va ensuite chez le forgeron Cheminaud pour faire referrer son cheval qui a perdu un clou, mais l'artisan est à ce moment-là chez le maire de St-Paul attendant la lettre que celui-ci écrit au Préfet pour demander de la troupe, et que Cheminaud va porter. Faucher repart malgré tout pour Limoges.

Juste après avoir quitté St-Paul, Faucher et Goursolas rencontrent l'aubergiste de Linards Cibot, qui revient justement de Limoges, et lui demandent des nouvelles :

J.B. Cibot (46 ans), aubergiste à Linards : *« Samedi six, je revenais à Linards, j'arrivai à St-Paul à huit heures et demie environ ; cinq minutes avant d'arriver à St-Paul je rencontrai M. Faucher qui était dans son cabriolet accompagné d'une autre personne que je ne connais pas. Il me dit : $\frac{3}{4}$ Qu'est-ce qui se passe à Limoges ? Je lui répondis : $\frac{3}{4}$ Tout est tranquille ; cependant on m'y a dit qu'il devait y avoir un branle-bas aujourd'hui. »*

Vers 9 heures 30, Faucher et Goursolas ont rejoint la route d'Eymoutiers à Limoges ; ils y sont reconnus par les gendarmes d'Eymoutiers qui rentrent de Limoges (nous savons que les gendarmeries rurales avaient été appelées en renfort à Limoges au lendemain du coup d'état) :

Perol Michel (41 ans), maréchal des logis de la brigade d'Eymoutiers : *« Samedi six du courant je rentrais à Eymoutiers à la tête de ma brigade, entre neuf et dix heures du matin, et entre Les Allois et Gris, sur la route d'Eymoutiers, je rencontrai M. Faucher, notaire, dans un cabriolet et marchant sur Limoges ; il était accompagné d'un autre individu, placé dans la voiture à sa gauche et qui tenait les guides. Ils nous saluèrent tous les deux, ce qui m'étonna un peu. L'individu qui était avec M. Faucher est de petite taille, coiffé d'une casquette plate dont la visière était rabattue sur les yeux ; il avait, je crois, des moustaches ou de la barbe. »*



Faucher et Goursolas poursuivent leur route et arrivent à Limoges vers 11 heures ; ils vont sans doute prendre des nouvelles chez Patapy, ils apprennent que l'insurrection a échoué à Paris, peut-être assistent-ils à la réunion au cours de laquelle on envoie Dérignac porter le contr'ordre à Bouneix, peut-être rencontrent-ils Lebloys qui part porter contr'ordre à Neuvic et Roziers, peut-être savent-ils que les hussards sont partis à la poursuite de la colonne insurgée...

En tout cas Faucher est vu dans le centre de Limoges, par le forgeron Cheminaud qui les a suivis de peu, porteur de la lettre du maire de St-Paul au préfet :

Jean Cheminaud (23 ans), maréchal-ferrant à St-Paul : « *Je n'ai pas vu M. Faucher à St-Paul le samedi matin par le motif que lorsqu'il arriva je m'étais rendu chez M. Lavergniolle ; il voulait faire mettre des clous à son cheval, mais ne me trouvant pas chez moi, il partit sans que cela fut fait.*

Je fus envoyé à Limoges porter la lettre de M. le maire au préfet. A onze heures et quart, sortant de la préfecture avec le commissaire central dans la rue Ferrerie, je me croisai avec M. Faucher. »

Puis Faucher et Goursolas repartent à 14 heures, toujours dans la voiture de Faucher ; ils vont cette fois par la route d'Eymoutiers vers Masléon, chez Chassaing, et cherchent à savoir si l'insurrection a été arrêtée à temps par Dérignac Vers 15 heures 30 ils se renseignent à la Croix-Ferrée, mais le paysan qu'ils rencontrent est en fait un autre messager, du maire de St-Bonnet cette fois, qui porte l'appel au secours de celui-ci au préfet, et il refuse de les renseigner :

Eugène Lepommier, cultivateur à Sivergnat : « *... j'arrivai à la Croix-Ferrée à trois heures et demie, je rencontrai là deux individus qui venaient de Limoges. L'un deux me dit : $\frac{3}{4}$ Où vas-tu ? — Je ne demande pas, répondis-je, où vous allez. Ils continuèrent : $\frac{3}{4}$ N'y a-t-il rien de nouveau dans la campagne ? — Rien. — Mais il devait bien y avoir quelque chose à St-Bonnet et à Linards ? Je repris alors : $\frac{3}{4}$ Mais est-ce qu'il y a quelque chose à Limoges ? — Non, répondirent-ils. Je suis certain qu'un des individus qui étaient dans la voiture était M. Faucher, notaire à Linards. C'est le chef cantonnier qui tient auberge à la Croix-Ferrée qui me le dit. Quant à l'autre jeune homme je ne le connais pas, mais étant samedi dernier, treize courant, chez Chatenet aubergiste à Limoges, on parla de Faucher devant moi, et monsieur Chatenet, s'adressant à un jeune homme [le frère de Goursolas] qui était là a dit : $\frac{3}{4}$ Votre frère et M. Faucher sont partis samedi à deux heures. »*

Faucher et Goursolas ont donc croisé toute la journée, sans pouvoir agir, plusieurs acteurs du drame : Bouneix, le messager de St-Paul, le commissaire, le messager de St-Bonnet. Goursolas a parcouru « 30 lieues [120 km] sans boire ni manger » depuis le vendredi soir.

En arrivant chez Chassaing à Masléon vers 17 heures, Faucher et Goursolas apprirent que le soulèvement avait été écrasé à Linards, et cherchèrent séparément un asile pour échapper à l'arrestation. Faucher chez un ami à Masléon semble-t-il :

Antoine Vidal (62 ans), aubergiste à Masléon : « *Le samedi six, sur les cinq heures du soir, M Faucher vint à la maison, plaça sa voiture et son cheval dans l'écurie, il était entré chez Chassaing et je l'en vis sortir, il ne s'arrêta pas chez moi et me quitta de suite après m'avoir recommandé d'avoir soin du cheval et de sa*

voiture ; le lundi suivant à la nuit, il revint pour prendre sa voiture et son cheval ; la première fois il était tout effrayé et tout tremblant, il ne me parla de rien, je crois qu'il a passé ces deux jours d'absence chez M Fargeaud. M Chassaing le suivit à l'écurie et le vit partir. »

Goursolas, lui, ira se réfugier chez son ami Lebloys à Roziers-St-Georges...

PREMIÈRES RÉACTIONS DES AUTORITÉS DE LIMOGES

Vers huit heures du matin ce samedi 6 décembre, au moment où la colonne insurgée formée par Bouneix quittait St-Paul pour St-Bonnet, le maire de St-Paul envoyait, comme nous l'avons vu, une lettre au préfet portée par le forgeron Cheminaud, pour l'informer des événements qui venaient de se produire.

Vers onze heures et quart, Cheminaud quittait la Préfecture mission accomplie.

On peut noter que malgré la surveillance policière constante exercée sur les chefs socialistes, les autorités n'ont pas été averties du projet de soulèvement des campagnes.

Le préfet pense d'abord que ce début d'insurrection, qui ne concerne après tout, d'après le maire de St-Paul, qu'une trentaine d'hommes, est une diversion destinée à éloigner une partie des troupes de Limoges, en vue d'une action subversive dans la ville elle-même. A 18 heures le préfet écrira encore : « *Je suis convaincu que le projet était de détourner des forces du point central, Limoges, pour dégarnir cette cité des forces qui y maintiennent la paix publique.* »

Le préfet donne cependant ordre au commandant de la garnison d'envoyer un détachement de cavalerie de vingt-cinq hommes du 5^o régiment de hussards, pour rattraper la colonne insurgée.

Le détachement commandé par un sous-lieutenant part vers 13 heures, accompagné du commissaire de police et de cinq gendarmes. Le commissaire utilise une voiture. Les hussards ne sont pas originaires de la région, ne la connaissent pas, et les gendarmes servent de guides, sur des routes évidemment dépourvues de signalisation. D'ailleurs le forgeron Cheminaud, qui quittait la préfecture en compagnie du commissaire de police, revint sans doute à St-Paul avec lui.

Le sergent de ville Blanchard, que nous avons déjà rencontré en faction devant la porte de la maison de Patapy le vendredi 5 fait aussi partie de l'expédition : il pourra reconnaître les militants socialistes, comme Bouneix ou Mazaud.

Les militaires atteignent St-Paul à 14 heures 30. (A cette heure-là les insurgés ont traversé la commune de St-Bonnet et arrivent à Linards).

Jean Renevey (39 ans), sous-lieutenant au 5^o Hussards, 2^o escadron : « *Dans la journée du samedi six du courant, je reçus l'ordre de me diriger avec un peloton de hussards sur St-Paul où s'était manifesté, disait-on, un commencement d'insurrection. Je partis de Limoges avec le commissaire central. J'avais sous mes ordres vingt-cinq hussards et plus quatre gendarmes et un brigadier. Arrivés à St-Paul à deux heures et demie de l'après-midi, nous eûmes des nouvelles de l'attroupement. On nous dit qu'il se composait en partant de St-Paul d'une soixantaine d'individus armés en partie, et qu'ils s'étaient dirigés sur St-Bonnet. Les habitants paraissaient très alarmés. Il était déjà tard. Je proposai au commissaire central qui était en voiture et retardait ma*

marche de prendre les devants sur lui avec mes hommes afin de joindre au plus vite l'attroupement, ce à quoi il donna son adhésion. »



Une heure environ après le départ du peloton Renevey avec le commissaire et les gendarmes, le préfet décide l'envoi d'un renfort de 25 autres hussards, commandés par le sous-lieutenant Charles d'Enriquez de Beauregard, lui aussi guidé par un gendarme.

Le lieutenant reçoit son ordre de marche à 13 heures 45, prépare ses hommes et quitte Limoges vers 14 heures 30. Il passe à St-Paul, apprend que les insurgés ont déjà traversé St-Bonnet et doivent être à Linards. Il suit donc une route directe de St-Paul à Linards, où il arrivera un quart d'heure seulement après le premier peloton :

Charles François d'Henriquez de Beauregard, 29 ans, Sous-lieutenant au 5^o hussards, 2^o escadron : *« Le samedi six du courant à deux heures moins un quart, j'ai reçu du général par l'intermédiaire de l'adjudant major, un ordre écrit de partir avec un peloton de vingt-cinq hommes, de rejoindre le lieutenant Renevey et de me mettre comme lui à la disposition du commissaire central. Je devais régler la rapidité de ma marche sur les renseignements que je recueillerai en route. Je partis à deux heures et demie ayant un gendarme pour guide. Les renseignements qui me furent donnés à St-Paul étant très alarmants je dus hâter ma marche, et comme il résultait de ces renseignements que l'attroupement devait être ou à Linards ou à Châteauneuf je marchai droit sur Linards laissant St-Bonnet à droite. »*

La colonne répressive :

Le commissaire central de police Jean Sorbet
Le Sergent de Ville Jean Blanchard (30 ans)

Gendarmes de Limoges

Brigadier Mansaud
Gendarme Gutheman
3 Gendarmes anonymes

Premier peloton de Hussards :

Renevey Jean, 39 ans, Sous-lieutenant
Largeau Jules, 34 ans, Maréchal des Logis
De Béchenec Gustave, 20 ans, Brigadier
Kips François-Joseph, 23 ans, trompette
Valéry Jean-Louis, 24 ans, ordonnance du Ss-Lt Renevey

Guillaume Marie-Joseph, 20 ans

Garby Eugène, 23 ans

Balestraud Victor, 23 ans

Thomas Victor, 25 ans

Mauret Jean, 23 ans

Bac François, 24 ans

Lacoste Pierre, 25 ans

Guéraud Gervais, 25 ans

Boudaud Jean, 23 ans

Claustres Antoine, 23 ans

Coicaud

Boulestrat

Tarascon

Falck Georges

Chotard Henri

6 autres hussards anonymes

Deuxième peloton de Hussards

D'Enriquez de Beauregard Charles, 29 ans, sous-lieutenant

Un gendarme

Payne Jean-Baptiste, 22 ans, Brigadier

Aris Pierre, 32 ans, Premier Soldat

Beylot François, 25 ans

22 hussards anonymes

LE CONTR'ORDRE

LA MISSION DE DERIGNAC - LA COURSE INUTILE DE LACHALUSSIE
L'ARRESTATION DE CASTENOT
LE CONTR'ORDRE A ROZIERES - A NEUVIC ET CHATEAUNEUF

Le samedi 6 décembre au matin, des nouvelles de Paris arrivèrent à Limoges : contrairement à ce que croyait Patapy la veille au soir, la résistance armée au coup d'état avait cessé dans la capitale. Les socialistes de Limoges considèrent alors que l'insurrection limousine est vouée à l'échec, et au cours d'une réunion chez Patapy décident l'envoi d'émissaires dans tous les cantons, pour annuler l'ordre d'insurrection transmis la veille au soir.

C'est le restaurateur Dérignac qui est chargé de rattraper Bouneix à St-Paul ou St-Bonnet. Nous savons que Lebloys est parti vers Masléon, qu'il y charge Chassaing d'aller à Neuvic prévenir Garaud, tandis que lui-même va tout arrêter à Roziers, et envoyer son fils à Linards tenter de rattraper Delassis.

LA MISSION DE DERIGNAC

Dérignac ne semble pas enthousiasmé à l'idée de partir pour St-Paul ; il craint d'être compromis au moment où la répression va certainement s'abattre sur les opposants au nouveau régime, et semble s'être mis en retrait du mouvement dans les derniers temps :

J.B. Dérignac (38 ans), restaurateur à Limoges : « *Je ne me suis pas mêlé à cela, et il n'y avait pas de réunions et l'on peut, à cet égard, consulter l'ancien commissaire central M. Sénamaud. Je suis sûr, au surplus, que je n'avais jamais songé à employer la violence dans l'intérêt d'aucun parti. Au surplus ceux qui pouvaient passer pour des chefs politiques ne venaient plus chez moi ; ni les Dussoubs, ni Talandier, ni Bulot n'y venaient. Villegoureux venait quelques fois, mais jamais je ne lui ai entendu dire un mot ; Patapy est venu manger chez moi pendant l'absence de sa femme.* »

Nous savons qu'il avait pourtant assisté aux réunions chez Patapy le vendredi. Dérignac ne remplira pas d'ailleurs pas complètement sa mission :

J.B. Dérignac : « *Voilà ce qui s'est passé : on me fit appeler le samedi à dix heures et demie chez M Patapy, je m'y rendis, j'y vis M Allègre, M Parot et quelques autres personnes du genre de ceux que j'y avais vu la veille. Se reprenant : Il y avait d'autres personnes je ne sais si elles y étaient la veille. M Allègre me dit : — Il y a de l'effervescence du côté de St-Bonnet, il pourrait arriver des malheurs que nous aurions à déplorer, il faut y aller pour empêcher qu'il n'arrive rien de mal. Il paraissait à ce moment aussi préoccupé que moi. Je refusai d'abord la mission qu'on*

voulait me donner. — Je ne suis mêlé à rien, dis-je, je ne veux être mêlé à rien, il peut s'être passé des faits que j'ignore et qui pourraient me compromettre. Se reprenant : mes expressions furent celles-ci : — Si la mission, dont vous me chargez, avait des rapports avec des actes que j'ignore ou avec des faits qui pourraient se passer je craindrais d'être compromis. M Allègre insista s'adressant à ma conscience, à mon coeur, à mon humanité ; M Parot me dit que ce qu'on me demandait ne pouvait aucunement me compromettre. Je répétais deux ou trois fois que j'étais père de famille et que je ne voulais pas me compromettre. Je partis, sur la jument de Me Guérin, avec l'idée d'aller à Linards chez M Villette ou chez M Faucher ; mais comme je trouvais Linards trop loin je m'arrêtai à St-Paul ; je m'arrêtai chez Lhermitte que j'avais vu deux ou trois fois il y a longtemps et que je regardais comme un brave homme. Je dis à sa femme que je venais recommander qu'on se tint tranquille, que tout était tranquille à Limoges et à Paris, de faire dire à ceux qui avaient pu prendre part à quelque mouvement qu'il fallait être sages, que Napoléon leur donnait le suffrage universel et leur conservait la république. »

Dérignac va donc porter le contr'ordre chez Lhermitte à St-Paul vers 12 heures 30, puis repart immédiatement. Lhermitte n'est pas chez lui, il est en tête de la colonne insurgée qui est à ce moment-là entre St-Bonnet et Linards, nous ne savons pas qui se trouve là pour recevoir Dérignac, à part l'épouse de Lhermitte.

On discute ensuite un moment avant de désigner deux émissaires pour rattraper Bouneix : Jean Lachalussie et Jacques Dutreix.

Comme on ne sait où se trouve exactement Bouneix entre St-Bonnet et Linards, Dutreix doit aller à St-Bonnet et Lachalussie, par une autre route, directement à Linards.

Jacques Mounier, dit Racine (20 ans) : « *Vers midi et demi ou une heure je vis arriver au galop de son cheval un individu vêtu d'un paletot blanc ; cet individu descendit chez Léonard Lhermitte aîné. M'étant approché, je reconnus que c'était Dérignac, traître à Limoges. Je m'approchai de lui, disant : — Bonjour, monsieur Dérignac. — Bonjour. — Qu'y a-t-il de nouveau à Limoges, pour être venu si vite ? — Il y a de nouveau qu'il est arrivé une dépêche portant que tous ceux qui seront pris les armes à la main seront fusillés, et je suis venu pour prévenir Bouneix et ceux qui l'accompagnent. Où est-il Bouneix ? — Il est à St-Bonnet ou à Linards. Sur cette réponse Dérignac envoya Lachalussie prévenir Bouneix, et il repartit pour Limoges. Lachalussie qui est un jeune homme très doux partit sur un des chevaux de Mazaud et sans aucune mauvaise intention. »*

André Dubost (23 ans), sabotier à St-Paul : « *J'entendis lorsque Dérignac dit : $\frac{3}{4}$ S'il y a des hommes courageux ici, qu'ils aillent dire aux paysans de ne pas se compromettre, il y a des nouvelles de Paris et tout y est tranquille.*

Napoléon a envoyé une dépêche qui porte que tous ceux qui seront trouvés les armes à la main seront fusillés. »

Jacques Dutreix (23 ans), cultivateur : *« Dans l'après-midi je tins le cheval de Dérignac, il m'engagea à aller dire aux paysans qui étaient partis de ne pas se compromettre, de se tenir tranquilles, que tout était fini à Paris et qu'il y avait un ordre de Napoléon de fusiller tous ceux qu'on trouverait les armes à la main. Je partis sur un cheval de Mazaud, mais je n'allai que jusqu'au Bas Beaumont. Lachalussie était parti en même temps que moi, il alla jusqu'à Linards où il a été arrêté, et cependant il n'avait aucune mauvaise intention. »*

Dutreix, qui avait refusé de suivre l'insurrection le matin, ne remplit donc pas non plus cette mission. Seul Lachalussie rejoindra les insurgés à Linards et transmettra le contr'ordre à temps, mais nous verrons que Bouneix refusera de le croire.

LA COURSE INUTILE DE LACHALUSSIE

Jean Lachalussie (20 ans), cordonnier à St-Paul : *« J'étais allé à Linards, porter l'ordre de s'arrêter, Dutreix était parti avec moi, il portait le même ordre à St-Bonnet. Je le portai de la part de Dérignac, mais je dois dire que ce n'est pas Dérignac lui même qui m'avait donné cette commission ; il y avait là plusieurs personnes chez Lhermitte qui me dirent que je ferais bien de partir. On m'avait chargé de dire de s'arrêter, que tout était tranquille à Limoges et à Paris. Je ne me rappelle pas qu'on m'eut chargé de dire que ceux qui seraient pris seraient fusillés, je crois qu'on avait seulement parlé de prison. Arrivé à Linards je parlai à Mazaud qui fit mettre à l'écurie la jument sur laquelle j'étais venu et qui lui appartenait. Puis je m'adressai à un individu qui avait une barbe grisonnante c'est un individu grand, gros, qui avait une blouse blanche. Je lui transmis l'ordre que je portais, il répondit : $\frac{3}{4}$ Ce n'est pas vrai que l'on soit tranquille à Paris ! J'ajoutai : $\frac{3}{4}$ Mais je viens de la part de Dérignac. $\frac{3}{4}$ Cela ne prouve rien, dit-il, Dérignac pourrait bien nous tromper pour de l'argent. [...] La troupe arriva et je fus arrêté. »*

François Faure de St-Bonnet : *« Le jeune homme qui montait le cheval de Mazaud [Lachalussie] aborda l'individu qui avait la ceinture rouge, ils se parlèrent, mais l'homme à la ceinture rouge dit qu'il ne fallait pas s'arrêter à cela et qu'il fallait aller à Limoges. »*

Léonard Mazaud de St-Bonnet : *« ... ceux de Limoges ne voulurent pas croire le petit jeune homme ; ils dirent : $\frac{3}{4}$ Ce sont des bêtises ; il faut aller à Châteauneuf, puis à St-Léonard pour aller à Limoges. »*

On voit que Bouneix ne faisait pas totalement confiance aux notables démocrates ; ceci se vérifiera plus tard à Linards avec Delassis. Cependant si Dérignac était allé lui-même jusqu'à Linards, peut-être aurait-il pu convaincre Bouneix et l'émeute aurait-elle pu être dispersée avant l'arrivée de l'armée.

L'ARRESTATION DE JACQUES CASTENOT

Par ailleurs Jacques Castenot, roulier à Linards et socialiste actif, membre du comité cantonal avec Delassis, Faucher et Lebloys, se trouvait pour son travail à Limoges le samedi matin, avec une voiture et deux chevaux.

Sa présence loin de Linards prouve d'ailleurs qu'on ne préparait nullement le soulèvement dans cette commune, car il en aurait été le principal animateur. Il avait été cependant blessé légèrement à l'annulaire de la main droite en « *essayant d'arranger un pistolet* » le jeudi 4 décembre.

Peut-être a-t-il participé à la réunion chez Patapy, peut-être a-t-il rencontré Faucher, peut-être a-t-il simplement vu le départ des hussards. Nous savons en tous cas qu'il confie sa charrette au menuisier Tuilléras dit La Lébré de Fégenie (commune de Linards), qui se trouve aussi à Limoges ce matin-là, part vers 14 heures sur un de ses chevaux, et galope en direction de St-Paul, St-Bonnet et Linards. Castenot s'est procuré, nous ne savons où, un sabre qu'il a accroché à la selle de sa jument.

Assignation à comparaître : « *Demander au menuisier de dire [...] où Castenot avait pris le sabre qui se trouvait sur son cheval au moment où il a été arrêté.* »

Jacques Castenot (30 ans), roulier à Mazermaud : « *...j'avais conduit des planches chez un nommé Tisseuil à Limoges. J'avais laissé ma voiture à un de mes voisins qui amenait du verre (c'est le menuisier du village de Meyrat commune de Linards, il est connu sous le nom de Lébré), et comme j'avais deux chevaux à ma voiture, j'étais monté sur un. [...] ma jument était sellée et bridée en partant de Linards* »

Il est très probable qu'il était aussi porteur du contr'ordre, ou du moins qu'il allait prévenir Bouneix que les hussards étaient à sa poursuite.

Il rattrape les hussards à St-Paul et tente de les dépasser par un chemin de traverse, mais il est aperçu, rattrapé après une poursuite au galop et arrêté.

Léonard Tuilléras (41 ans), menuisier à Fégenie commune de Linards : « *Je rencontrais à Limoges, le matin à huit heures à l'auberge Tisseuil (?) Jacques Castenot qui sur ma demande consentit à conduire pour moi dans sa carriole une caisse de verre que je voulais acheter pour mon commerce. Le même jour à deux heures il me dit que je pouvais prendre la carriole et son cheval et conduire ma*

marchandise moi-même si je voulais, ce que j'acceptai. Je remarquai dans ce moment dans l'écurie de l'auberge deux chevaux, l'un noir et l'autre rouge, auxquels Castenot faisait manger l'avoine et qui semblaient lui appartenir. J'allai chercher ma caisse de verre et je rentrai peu de temps après, et on me dit que Castenot était parti, emmenant le cheval rouge. Je ne sais pas où Castenot avait pris la selle qui se trouvait sur son cheval au moment où il a été arrêté. Alors je pris la carriole et comme je n'ai pas l'habitude d'atteler les charrettes, ce fut un homme de Masléon qui attela le cheval noir que Castenot m'avait laissé. Je conduisis à Linards le cheval et la carriole, je déposai le tout à l'auberge Duris pour le compte de Castenot. Lorsque ce dernier me confia la carriole, il me dit qu'il ne pouvait pas la conduire lui-même, qu'il voulait aller du côté de Neuvic. »

Sous-lieutenant Renevey : *« Au sortir de St-Paul j'aperçus un individu à cheval suivant un chemin de traverse latéral à la route. Il marchait au trot et rejoignit la route en avant de nous. Présument que c'était un émissaire envoyé pour donner avis de notre approche, je mis à sa poursuite quelques cavaliers qui l'atteignirent et le ramenèrent. C'était le nommé Castenot jeune, qui plus tard me fut signalé par le maire de St-Bonnet comme un homme dangereux. Cet individu prétendait revenir de Limoges où il était allé vendre des planches, et s'en retourner chez lui. »*

On voit que Jacques Castenot était connu pour ses opinions hors de sa commune.

Marie-Joseph Guillaume, 20 ans, hussard au 5^o hussards : *« Je faisais partie du peloton qui s'est rendu à Linards sous le commandement du lieutenant Renevey. Je suis un de ceux qui pendant le trajet, sur les ordres du lieutenant, me suis détaché pour courir après le nommé Castenot que nous avons arrêté. Cet individu galopait devant nous sur la route ; il avait un cheval bai. Il sortait d'un chemin de traverse à gauche de la route, et lorsqu'il s'est vu pris il a voulu prendre un chemin de traverse à droite. Répondant à nos questions il a prétendu qu'il allait voir son parrain lequel demeurait, disait-il, dans le voisinage, et qu'il venait de Limoges. Nous lui demandâmes pourquoi il allait si vite, car son cheval était tout en sueur ; il répondit que cela l'amusait de galoper. Arrivé à St-Bonnet, cet homme nous fut signalé par le maire comme un mauvais sujet qu'il fallait retenir. »*

François-Joseph Kips, 23 ans, trompette musicien au 5^o hussards : *« J'ai fait partie, comme trompette, du peloton qui s'est rendu à Linards sous les ordres du lieutenant Renevey. Nous fûmes dépassés à St-Paul par un homme monté sur un cheval bai. Il allait au trot et lorsqu'il fut à cent pas en avant de nous il mit son cheval au galop. L'idée me vint que cet homme était envoyé pour avertir de notre arrivée. Je le dis au lieutenant qui détacha sur lui trois hussards qui l'arrêtèrent. Cet individu que vous venez de me représenter est Jacques Castenot. »*

Jacques Castenot est donc victime de la première arrestation de la journée.

LE CONTR'ORDRE ARRIVE A TEMPS A ROZIERS

Lebloys, l'ancien maire de Roziers, important cadre socialiste limousin, était parti comme nous l'avons vu le vendredi 4 décembre à Limoges pour obtenir des informations, et il a dû rencontrer Patapy. Il ne repartit pour Roziers avec son fils que le samedi matin, et il savait à ce moment que l'insurrection parisienne étant écrasée, le soulèvement de la Haute-Vienne déclenché le vendredi soir devait être annulé.

Il part par la diligence de Limoges à Eymoutiers. Un domestique doit l'attendre avec un cheval au relais du Chatenet, pour le trajet restant jusqu'à Roziers, qui n'est pas desservi par la voiture publique.

A la Croix-Ferrée, il apprend que la colonne menée par Bouneix n'a pas reçu le contr'ordre, a occupé St-Paul et St-Bonnet et marche toujours sur Linards. Il reprend alors place dans la diligence jusqu'à Masléon, où il demandera à Chassaing d'aller arrêter le soulèvement à Neuvic, tandis que lui-même ira prévenir Roziers et Linards. Son domestique suit la voiture avec la monture de Lebloys jusqu'à Masléon.

A Masléon, Chassaing prend la place de Lebloys dans la diligence, pour aller jusqu'à l'arrêt de Neuvic, d'où il repartira porter le contr'ordre à Garaud au bourg de Neuvic.

Pierre Limousin (32 ans), tanneur à Saint Léonard : *« Samedi six décembre dernier, je venais de St-Léonard pour aller à Neuvic, je pris à la Croix-Ferrée la voiture d'Eymoutiers, je fus placé dans l'intérieur où je rencontrai entre autres personnes, MM. Lebloys père et fils ; pendant le temps qu'on mit à relayer, ils descendirent de voiture et tournèrent chacun d'un côté différent : le père rencontra devant l'écurie un nommé Bourdillaud, jeune garçon boucher à St-Léonard, lui recommanda de dire à sa mère et à sa soeur [qui habitent St-Léonard] que son fils et lui rentraient de Limoges, d'être rassuré sur leur compte que tout était tranquille. Au départ de la voiture, ils reprirent leurs places, pendant le trajet ils dirent quelques mots entre eux et causèrent très peu, mais je n'ai rien pu comprendre, le fils avait un air triste et abattu. Ils poussèrent jusqu'à Masléon au lieu de s'arrêter au Chatenet où leur domestique était venu les attendre et lui dirent d'amener le cheval à Masléon, chez le Sr Chassaing où ils devaient dîner. Arrivés au pont de Masléon, MM. Lebloys sont descendus promptement de la voiture et ont monté rapidement la côte, MM. Dumont-St-Priest et Donarie montèrent aussi la côte, à côté de la voiture [la côte de Masléon est raide, les voyageurs doivent descendre pour soulager l'attelage] et ils étaient beaucoup devancés par MM. Lebloys ; je les ai retrouvés chez Chassaing, ils étaient sur la route devant la porte, ils ont pu rester un quart d'heure environ avec Chassaing avant que la voiture n'arrivât devant la maison. Aussitôt sans rien dire, Chassaing prit une des places de ces messieurs ; quoique nous soyons de*

connaissance nous ne nous dîmes pas un mot. La voiture s'étant arrêtée à la Maison Neuve, Chassaing sans rien payer pour sa place descendit promptement et se mit à courir dans la direction de Neuvic. »

Antoine Hypolite Lebloys (60 ans), médecin à Roziers : *« Je suis parti pour Eymoutiers le jeudi quatre du courant, j'y ai rencontré M. Barbe qui m'a appris les événements. Le lendemain j'allai à Limoges où j'avais des intérêts à sauvegarder et je n'y vis presque personne ; je n'ai assisté à aucune réunion et je connais à peine M. Patapy. Je n'ai pas vu M. Delassis. Je ne savais pas qu'il fût question d'un mouvement des campagnes sur Limoges.*

Je suis rentré le lendemain par la voiture publique dans laquelle se trouvait M. Dumont-St-Priest. Je causai avec lui des événements du jour. A la Croix-Ferrée je rencontrai Bourdillaud, boucher à St-Léonard, je le priai de dire à ma mère [qui habite St-Léonard] que tout était tranquille. En sortant de l'auberge de la Croix-Ferrée je rencontrai deux paysans qui me demandèrent des nouvelles de Limoges ; je leur répondis que tout était tranquille, ils me dirent qu'il n'en était pas de même à St-



Diligence dans une montée.

Paul et à St-Bonnet, qu'on y sonnait le tocsin, qu'ils croyaient même qu'on s'y battait. Arrivé au pont de Masléon je montai vite au bourg pour savoir ce qui s'était passé. Je m'adressai à M. Chassaing et je lui dis que tout était tranquille à Limoges et que les paysans seraient des fous de s'insurrectionner.

Quelque temps après M. Chassaing monta dans la voiture. Je fus heureux en arrivant de

savoir que tout y était tranquille. J'allai voir un malade, revêtu de ma robe de chambre. »

Jacques Chassaing (33 ans), à Masléon : *« Samedi soir je vis M. Lebloys père, il venait de Limoges, il me dit qu'il avait appris à la Croix-Ferrée qu'il y avait eu des troubles à St-Paul et à St-Bonnet, qu'il était venu savoir si on était tranquille à*

Masléon. Il me dit d'aller à Neuvic voir si on était tranquille et de recommander à Garaud de se tenir en repos et d'éviter qu'il y eut aucun mouvement dans sa commune. (se reprenant :) Il dit d'éviter que l'étincelle de St-Paul ne gagnât et n'enflammât d'autres communes. Je vis Garaud sur la place de Neuvic. »

A son retour à Rozières vers 18 heures, Lebloys explique donc à ses amis de Rozières que l'ordre de soulèvement a été annulé, et envoie son fils et son intendant Parry à Linards pour essayer d'arrêter la colonne de Bouneix, mais il était déjà trop tard. Il envoie aussi Peyrathou et Dufaure porter le contr'ordre à Roche et au village de Begogne.

Peyrathou : « *Vers six heures je vis le fils Lebloys à cheval, il me parut marcher dans la direction de sa maison au bourg de Rozières. Je voulus lui dire ce que Delassis m'avait dit, mais il ne s'arrêta pas à m'écouter, il alla parler à Parry et ils partirent tous deux à cheval. Quelques moments avant j'avais rencontré Parry qui revenait à pied de chez M. Lebloys et je lui avais fait connaître de quelle commission Delassis m'avait chargé. »*

Peyrathou, encore : « *Le soir à la nuit, le fils Lebloys, Édouard, le contrôleur des contributions, passait à cheval, il venait de la direction de la maison de son père ; il me dit : $\frac{3}{4}$ Ne bougez pas, tout est tranquille. Il alla joindre Parry qui prit aussi un cheval, et ils s'éloignèrent tous les deux. Je dis à M. Lebloys fils : $\frac{3}{4}$ Delassis m'avait donné ce matin une commission pour votre père, celle de faire sonner le tocsin à deux heures, mais je ne l'ai point faite. Lebloys, sans paraître m'écouter, dit : $\frac{3}{4}$ Ces messieurs, où sont-ils ? Je répondis : $\frac{3}{4}$ M. Delassis est allé à Linards. Immédiatement Lebloys me quitta et il me parut qu'ils prenaient le chemin de Linards ; Parry et lui mirent leurs chevaux au galop. »*

Dufaure : « *Le soir je suis allé avec Peyrathou chez Roche pour lui dire de se tenir tranquille, qu'il n'y avait rien de nouveau. »*

Roche : « *... [Peyrathou] ajouta qu'il venait de chez M. Lebloys, où il avait vu M. Lebloys fils qui arrivait de Limoges, lequel lui avait dit que tout était tranquille dans cette ville, qu'il ne fallait pas bouger. »*

Léonard Bardy : « *...puis il arriva quelque contr'ordre et le fils Parry et un autre partirent pour Linards pour le porter, ils arrivèrent dans le bourg au moment de la débâcle. »*

Jean Faucher (55 ans), cultivateur à Rozières : « *Samedi soir six décembre dernier, j'étais à souper chez Roche, lorsque Peyrathou et Dufaure entrèrent, l'un d'eux, je ne sais lequel nous dit : $\frac{3}{4}$ Partons-nous ? Roche lui dit : $\frac{3}{4}$ Nous voulons souper, soupez-vous avec nous ? Après cela Dufaure et Peyrathou s'approchèrent du*

feu ; l'un d'eux sans que je sache lequel, parla des événements de Linards et raconta qu'il tenait de M. Lebloys sans distinguer le père ou le fils, que tout était tranquille à Limoges qu'il ne fallait pas bouger, je n'ai pas entendu ou ne me souviens pas que Peyrathou ait raconté qu'il avait rencontré une personne dans les bois de Linards, laquelle lui aurait dit de s'en retourner chez lui. »

En tous cas le soulèvement préparé à Roziers par Peyrathou, Dufaure et Roche fut interrompu à temps par Lebloys ; nous verrons que cela permit à la commune de Roziers de servir de refuge pendant quelque temps aux fuyards après la dispersion de l'insurrection.

LE CONTR'ORDRE A NEUVIC ET CHATEAUNEUF

Après son entrevue avec Lebloys, Chassaing était parti dans la diligence pour Neuvic, où il doit prévenir Garaud. Il arrive vers 17 heures, une heure seulement après que le cordonnier Tixier ait fini sa tournée de mobilisation des villages de la commune.

Jacques Chassaing : *« Je vis Garaud sur la place de Neuvic. Je ne restai à Neuvic que le temps d'acheter du sucre d'orge pour ma femme, mais cette-ci inquiète m'envoya chercher par un émissaire avec lequel je me croisai. »*

Elie Laprade, instituteur à Neuvic : *« M Chassaing est venu le samedi six à cinq heures, il est entré chez moi, a pris cent vingt-cinq grammes de sucre d'orge sans s'asseoir, disant que sa femme était bien malade, qu'il ne pouvait s'arrêter à cause de cela. »*

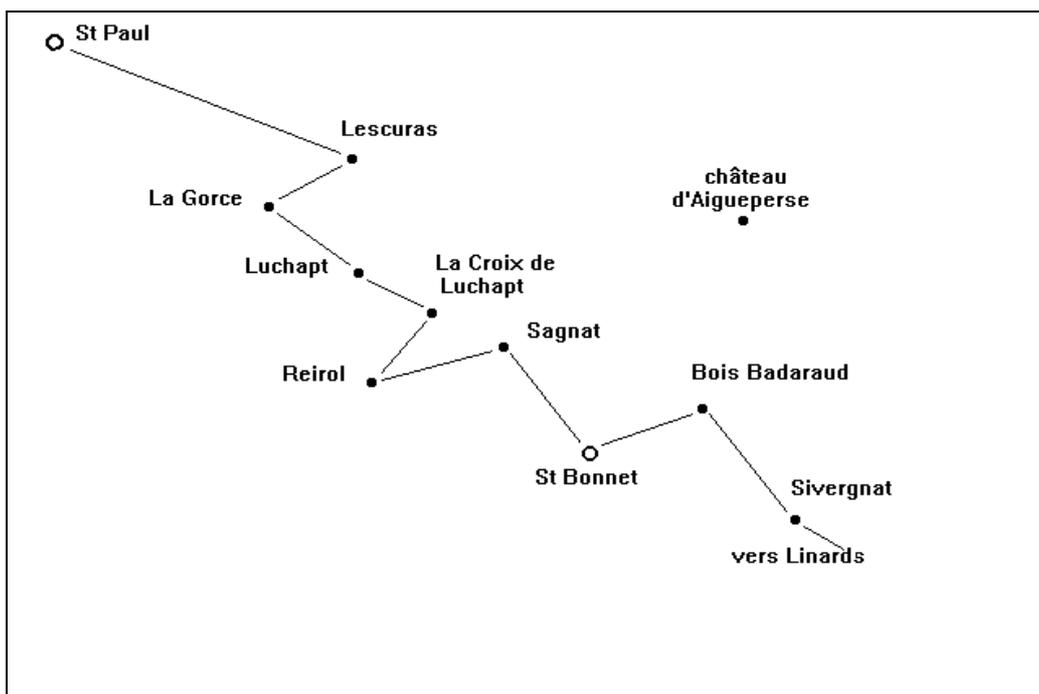
Nous n'avons pas de détails sur la façon dont le contr'ordre fut répercuté dans la commune de Neuvic, sans doute Garaud et Texier firent-ils une nouvelle tournée dans les villages, ou peut-être le seul fait de ne pas sonner le tocsin était-il suffisant.

Plus tard Mme Chassaing s'inquiéta vite de l'absence de son mari et l'enverra chercher à Neuvic. Nous avons déjà vu que Mme Chassaing faisait son possible depuis le vendredi soir pour retenir son mari.

A Châteauneuf il est probable que Blaise Caillaud fut prévenu ; il se chargea de prévenir les villages de Châteauneuf, puis il alla aussi sur la commune de Linards, à Buffengeas et Montaigut, vers 18 heures.

Blaise Caillaud (50 ans), charpentier à Châteauneuf : *« Lorsque je vis la gendarmerie et plusieurs messieurs de Châteauneuf qui partaient pour Linards, j'allai dans cette commune pour engager les gens à se tenir tranquilles, comme je l'ai déjà expliqué. »*

LA COLONNE INSURGÉE A SAINT BONNET
PRUDENCE DES BLANCS - LA COLONNE GROSSIT -
CONFRONTATIONS A ST-BONNET - LE FACTEUR THOMAS -
UN CURÉ ÉNERGIQUE - EN ROUTE VERS LINARDS



Le cheminement de la colonne sur la commune de St-Bonnet

Comme dans d'autres communes de la région, St-Bonnet a été infiltré par des émissaires socialistes préparant l'insurrection d'après ce seul témoignage sur les jours précédents le samedi 6 décembre :

Louis Delimoges (20 ans) domestique à Sagnat commune de St-Bonnet. « *Le jeudi quatre de ce mois j'allai à St-Bonnet en promenant mes chevaux, j'entrai chez Riffaud aubergiste, il était environ deux heures. Bientôt De Nouïc l'huissier arriva. Il dit qu'il venait de chez M. Lavignère et demanda Antoine Riffaud. La femme de ce dernier lui répondit qu'il était sorti. De Nouïc n'était pas descendu de cheval et il se dirigea vers chez M. Vacherie. Jean Peraut sorti de l'auberge et alla joindre De Nouïc. Plusieurs personnes vinrent se joindre à eux. Je demandai à Mme Riffaud ce qu'il y avait, elle me répondit que De Nouïc était déjà venu le matin même, qu'il avait dit de se tenir prêt, que tout était en révolution, qu'il allait avertir M. Lavignère. Cette femme ajouta que sans doute ceux qui l'entouraient lui demandaient des nouvelles.*

Un auvergnat qui travaille sur la route, et qui je crois s'appelle Martin Gaillard m'a dit le soir du même jour qu'il avait vu vers trois heures MM. Pressac et Lavignère jeune qui venaient en cabriolet à la ville. Ils conduisaient Bernard, menuisier, à St-Bonnet et De Nouïc venait avec eux à cheval.

Cet individu me dit aussi que le matin au point du jour il avait vu De Nouïc aller vers St-Bonnet, il lui avait dit : ¾ Vous allez réveiller quelqu'un par quelque citation ? De Nouïc répondit qu'il s'agissait bien d'autre chose et de plus pressant. Cet ouvrier me dit qu'il l'avait vu à son retour et qu'il lui avait dit ¾ Vous savez que Louis-Napoléon a renvoyé l'assemblée ? et qu'il fallait se tenir prêts à se soutenir les uns les autres.

PRUDENCE DES BLANCS

Alors que les insurgés ont quitté St-Paul, deux villageois viennent prévenir le maire des événements de St-Paul.

Martial Faure (30 ans) domestique du maire de St-Bonnet « *Le samedi matin mon maître m'envoya à St-Paul savoir ce qui se passait. Avant d'arriver à St-Paul, j'appris qu'on avait sonné le tocsin et je revins sur St-Bonnet.* »

Guillaume Etienne Fougeras-Lavergniolle (48 ans) médecin et maire de St-Bonnet « *Le samedi six à huit heures et demie, MM. Caillaud et Marc Delalande me prévinrent qu'il y avait des désordres à St-Paul et qu'on promenait le drapeau rouge [...] Ces messieurs m'apprirent qu'on disait que la bande marchait sur St-Bonnet et Linards. J'allai prévenir M. le curé qui me dit : ¾ C'est-il bien vrai ? Puis il dit à ma femme : ¾ Il est prudent d'aller prévenir la famille Dubreuil, j'y vais. Ma femme lui recommanda de revenir au plus tôt. Il dit qu'il allait revenir de suite, il était neuf heures du matin. Je causai avec M. Caillaud, mon adjoint, de ce que nous pouvions faire ; il me fit observer que nous ne pouvions rien, que nous n'avions pas d'hommes sur lesquels nous puissions compter. J'envoyai un domestique vers St-Paul savoir ce qui se passait. Il vint me rapporter que le rassemblement portait sur St-Bonnet.* »

Joséphine Rousseau (39 ans) épouse de M. Lavergniolle, maire de, St-Bonnet « *Le samedi six, à huit heures du matin, M. Marc Lalande et M. Caillaud vinrent prévenir qu'on avait sonné le tocsin à St-Paul. Comme il n'y avait personne sur qui nous puissions compter dans le bourg, M. Caillaud recommanda à mon mari d'être très prudent. Nous fîmes prévenir M. le curé. — Qu'allons nous faire ? lui dis-je ¾ Il faut prévenir chez M. Dubreuil — Je vais y envoyer. — C'est inutile, dit le curé, j'y vais. — Ah si vous y allez, repris-je, vous reviendrez de suite pour défendre votre église.* »

Léonard Caillaud, aubergiste et adjoint au maire de St-Bonnet (50 ans) « *Le samedi matin six du courant, prévenu par M. le maire, je pensais qu'il n'y aurait aucune résistance à opposer parce que nous ne serions pas soutenus par les habitants du bourg.* »

Le maire, le curé et l'aubergiste, surpris par l'événement et n'ayant aucune force à opposer, vont, par l'intermédiaire du curé, chercher du renfort auprès de Dubreuil, propriétaire du château d'Aigueperse.

LA COLONNE GROSSIT

Pendant ce temps la bande recrute, sur le chemin qui les mène à St-Bonnet, d'autres paysans. Ceux-ci seront surpris dans leurs occupations quotidiennes. A Lescuras ce sont au moins trois personnes dont deux membres de la même famille qui rejoignent les émeutiers : Léonard Arnaud (53 ans) et son fils, le premier armé d'une fourche et le second d'un fusil. De même Léonard Degérald prend son fusil.

Léonard Degérald (40 ans) propriétaire cultivateur, à Lescuras, commune de St-Bonnet : « *J'étais occupé à conduire du fumier avec mes vaches, lorsque vers dix heures du matin, un individu ayant une ceinture garnie de pistolets et suivi d'un grand nombre d'individus que je ne connais pas se présenta à moi dans le village de Leycuras où j'étais, et me somma de m'armer et de le suivre. Cédant à la menace je pris mon fusil et je suivis ces individus.* »

D'autres villages sont visités dans la matinée. A La Gorce les meneurs, conduits par des paysans de la commune, arrivent à onze heures.

Léonard Tourniérou (58 ans) cultivateur au village de La Gorce (St-Bonnet)

¾ *Où étiez-vous dans la nuit du cinq au six décembre dernier ?*

¾ *J'étais chez moi.*

¾ *N'êtes-vous pas allé au village de Beaumont ?*

¾ *Non*

¾ *A quelle heure est-on allé vous prévenir de vous joindre au rassemblement ?*

¾ *Il était environ onze heures du matin. Ce sont deux individus qui sont venus me chercher ; l'un était Mazaud, l'autre était [?] jeune mais je ne le connais pas.*

¾ *Que vous dirent-ils ?*

¾ *Bouneix me dit qu'il avait le droit de m'emmener avec lui, que si je ne marchais pas il pourrait me tuer et qu'il n'en serait rien ; il était armé de pistolets et de poignards.*

¾ *Êtes-vous allé avec eux ?*

¾ Je suis allé à St-Bonnet. Bouneix nous faisait passer devant lui comme des bêtes de somme. Je rencontrai notre curé mais je ne pus me joindre à lui parce que j'avais trop grand'peur de Bouneix. Après avoir passé St-Bonnet je rencontrai un bois je me jetais dedans et je parvins à me débarrasser de Bouneix.

¾ Vous n'êtes donc pas allé à Linards ?

¾ Non

¾ Pourquoi étiez-vous armé d'un fusil ?

¾ Bouneix, lorsqu'il entra chez moi, me demanda si j'avais une arme, il s'empara d'un vieux fusil qui s'y trouvait et m'obligea à le porter. Avant de partir j'avais caché le fusil dans ma cour mais Bouneix parvint à le retrouver. Bouneix m'avait dit qu'il avait de la poudre et des balles pour charger le fusil, mais il ne le chargea pas, je rapportai chez moi mon fusil. »

Antoine Rivet (44 ans) cultivateur à La Gorce, commune de St-Bonnet :
« Dans la matinée du six du courant nous étions à manger les châtaignes lorsque deux individus étrangers à la localité suivis de quelques paysans que je ne connais pas, se sont présentés dans le village. Ils étaient armés. Ils nous ont dit qu'il fallait marcher avec eux. Nous nous sommes rendu à St-Bonnet la Rivière [...] Les individus qui sont venus nous prendre dans le village disaient qu'il fallait marcher pour la liberté sans s'expliquer davantage. L'un d'eux prit une fourche qui était devant ma grange et me la mit sur l'épaule. Ils disaient que nous n'irions pas au-delà de St-Bonnet.
[...] Trois individus vinrent dans mon village et me dirent qu'il fallait marcher avec eux ; l'un de ces individus est Bouneix, l'autre est Berger de St-Léonard, je ne connais pas le troisième. Ils me demandèrent si j'avais un fusil, sur ma réponse négative ils m'armèrent d'une fourche qu'ils trouvèrent devant ma maison. »

En marchant vers St-Bonnet quelques hommes se détachent du groupe, entrent dans Luchapt et entraînent les paysans en les poussant à s'armer.

Pierre Barage (17 ans) cultivateur à Luchapt « Je venais de manger les châtaignes lorsque trois ou quatre individus passèrent dans le village. L'un d'eux qu'il a entendu appeler Bouneix avait une ceinture garnie d'armes. Il m'ordonna ainsi qu'à mon père de le suivre nous menaçant de nous brûler la cervelle si nous ne marchions pas. Il disait : Ces brigands de bourgeois ... nous sommes les maîtres maintenant. Mon père parvint à se cacher. Moi je fus obligé de suivre cet homme et ses compagnons. Deux fois il m'obligea par des menaces à revenir sur mes pas pour prendre une arme. ¾ Que voulez-vous faire, disait-il, si vous n'êtes pas armé. Si vous ne vous armez pas, je vous brûle la cervelle. Je fus obligé de prendre une fourche de fer à deux dents. »

Toujours Pierre Barage :

¾ Pourquoi êtes-vous allé à Linards ?

¾ C'est Bouneix qui vint dans notre village ; par ses menaces il nous obligea à le suivre, il nous faisait passer devant lui comme des bêtes de somme ; il menaçait de brûler la cervelle à ceux qui ne voulaient pas marcher ; il me força à prendre une fourche ; il disait : ¾ Ces brigands de bourgeois ! Nous sommes maintenant les maîtres.

Pierre Coudert (33 ans) charron, demeurant à Luchapt « *Le six du courant, vers midi, un individu que j'ai entendu nommer Bouneix, et qui avait une ceinture rouge garnie de pistolets et de poignards, vint me trouver chez un voisin pour qui je travaillais à Luchapt, et me somma de le suivre disant que si je ne marchais pas de bonne volonté, je serais contraint par la force. Il m'ordonna de prendre une arme quelconque. J'entendais battre le tambour à peu de distance et cet individu me disait qu'il était suivi d'un grand nombre d'autres. Cédant à la menace, et sans me rendre compte de ce qui se passait, je pris une fourche de fer et suivi de cet individu nous rejoignîmes à La Croix de Luchapt l'attroupement qui se composait d'une trentaine d'hommes au moins. On se dirigea vers St-Bonnet. »*

Léonard Mazaud (41 ans) de Luchapt « *J'avais entendu du bruit vers St-Paul ; tout à coup on descendit de notre village, on s'était armé sur les instances de gens que je ne connaissais pas, je pris une fourche. J'avais envie de fuir, malheureusement je m'arrêtai à la Croix de Luchapt avec les autres ; un méchant gaillard qui portait des pistolets et un poignard nous dit : ¾ Vous êtes perdus si vous ne nous suivez pas, il faut aller à St-Bonnet. »*

Léonard Branland fils (25 ans) cultivateur, demeurant à Luchapt : « *Des gens qui travaillent aux chemins et le brigand qui portait des poignards m'ont amené avec eux. J'étais armé d'un fusil simple, ils m'ont donné de la poudre pour le charger. »*

Dans le village de Reirol le même scénario se produisit mais ici un conseiller municipal appelle au soulèvement.

Léonard Branland père (60 ans), membre du conseil municipal : « *Le samedi je suis allé appeler les habitants de Reirol avec beaucoup d'autres parce que Bouneix, armé de ses poignards, m'y fit aller. Il ne me quitta pas d'une minute. Je n'avais aucune espèce d'arme, il voulut me donner un de ses pistolets, je ne voulus pas le prendre...Cet inculpé a été arrêté sur mandat d'amener, il est signalé comme ayant insurrectionné le village de Reirol. »*

Joseph Arnaud, père, (54 ans) propriétaire au village de Reirol, commune de St-Bonnet « *J'étais chez moi occupé à faire du bois pour chauffer le four lorsqu'une*

bande de sept ou huit individus armés est venue dans le village. Il était dix ou onze heures du matin. Ces individus par leurs menaces m'ont obligé à les suivre. Je pris un bâton, mais lorsque nous fûmes à St-Bonnet, l'un de ces étrangers que je ne connais pas me présenta une fourche en fer qu'il avait prise je ne sais où, et me contraignit de la prendre. »

Georges Arnaud (54 ans) de Reiol :

¾ Vous étiez dans l'attroupement à Linards et vous étiez armé d'une fourche ?

¾ Oui

¾ Pourquoi étiez-vous venu à Linards ?

¾ C'est Bouneix qui me dit : — Allons il faut me suivre ! Et en chemin il me donna une fourche.

Léonard Picard (42 ans) propriétaire demeurant à Reiol

¾ Pourquoi êtes-vous allé à St-Bonnet et à Linards armé d'un fusil ?

¾ Je ne suis allé qu'à St-Bonnet. Je ne suis pas allé à Linards. Je m'esquivai aussitôt que je le pus. Un homme de Limoges vint chez moi il me dit qu'il fallait marcher pour la garde nationale. Je lui demandai s'il avait l'ordre du maire il me répondit affirmativement et il m'obligea à prendre un fusil qui était placé au-dessus de ma cheminée.

¾ Le fusil était-il chargé ?

¾ Non. Il n'avait pas même de pierre.

Le dernier village qui sera soulevé sera celui de Sagnat.

Guillaume Duvalet, charpentier (44 ans) demeurant à Sagnat : *« Le samedi six du courant, je conduisais des feuilles, je fus rencontré par les émeutiers. Lhermitte m'engageait beaucoup à les suivre et à prendre une arme, ils allaient, disait-il, à St-Bonnet pour sonner le tocsin et réunir beaucoup de monde pour marcher sur Limoges. Il me montra une poignée de balles qui me parurent avoir été arrondies à coup de marteau. Après avoir dételé mes vaches, j'allai à St-Bonnet et je me tins auprès du maire pour le protéger. »*

Etienne Mausset (48 ans) demeurant à Sagnat : *« Un homme furieux qui avait un poignard et un pistolet vint chez moi et me dit qu'il fallait le suivre. Je le suivis mais sans armes. »*

Jean Mausset, dit Peypiat (26 ans), cultivateur à Sagnat : *« Samedi vers midi le brigand qui avait une ceinture et des pistolets vint chez moi et me dit en me menaçant qu'il fallait le suivre, alors j'allai, mais sans arme, à St-Bonnet. »*

Contrairement à ce qui s'est passé à Reiro, un conseiller va rejoindre le maire. Pierre Ducher (48 ans) cultivateur à Sagnat, membre du conseil municipal de la même commune : « *Lorsque j'appris qu'il y avait du bruit à St-Paul, je me transportai à St-Bonnet et j'allai demander à notre maire ce qui se passait. Il me dit : $\frac{3}{4}$ Ce sont des brigands qui parcourent la campagne et s'ils viennent il ne faut pas nous laisser surprendre, nous tâcherons de nous défendre.* »

Tout ce remue-ménage attire l'attention de certains : Pierre Laucournet, meunier au moulin de Sagnat commune de St-Bonnet (20 ans) « *Le samedi j'entendis crier, il était environ onze heures. Je suivis l'attroupement et j'allai à St-Bonnet.* »

Dans le bourg, deux insurgés sont déjà arrivés et d'après l'aubergiste désapprouvent ce qui s'est passé à St-Paul.

Madeleine Audoin (35 ans) épouse de Goumy, aubergiste à St-Bonnet « *Le samedi six du courant, avant que l'attroupement n'arrivât, deux individus dont l'un portait une barbe noire et l'autre rasé vinrent chez moi, ils demandèrent à déjeuner, et comme ils me voyaient effrayée, ils me dirent qu'on ne nous ferait pas de mal, qu'ils voulaient seulement du soutien pour marcher sur Limoges. Celui qui avait la barbe noire, et même son camarade, paraissaient fâchés d'être partis, et surtout de ce qu'on avait malmené le maire de St-Paul. Ils me dirent qu'on allait marcher sur Linards, mais que j'allais voir dans un moment un homme armé de poignards qui me ferait bien peur. Je ne connais pas ces hommes. Lorsque l'homme aux poignards fut arrivé, je l'entendis qui interpellait un homme de l'attroupement du nom de Chatenet; je ne crois pas qu'il s'adressât ainsi à un des hommes venus chez moi.* »

CONFRONTATIONS A ST-BONNET

Venus d'eux-mêmes ou recrutés dans leurs villages, les paysans se joignent à la troupe qui, d'une trentaine en sortant de St-Paul, aura pratiquement doublé en arrivant à St-Bonnet un peu avant midi. Le maire va à la rencontre des insurgés qui se sont séparés en trois groupes dont le dernier, le plus important, est commandé par Bouneix. Comme à St-Paul le tocsin sera sonné et le drapeau rouge promené au bout d'un fusil par François Gourdy. Mais ici le maire sera menacé et on demandera à sa famille des victuailles, non seulement pour se nourrir mais aussi pour sceller l'appartenance au groupe.

Fougeras-Lavergniole, le maire : « *Avant le rassemblement il arriva quelques émissaires de Limoges, l'un portait une grande barbe noire, il était petit de taille ; l'autre était un grand jeune homme qui ne portait pas de barbe. Ils étaient vêtus de*

blouses et coiffés de casquettes. Un moment après arriva une espèce d'avant-garde composée de jeunes gens armés de fusils ; ils étaient conduits par un individu connu sous le nom de Gragniaud, du village de Beaumont commune de St-Paul, il était armé d'un fusil. Je m'avançai sur lui, le sommant de se retirer, il me répondit : $\frac{3}{4}$ J'attends des gens de St-Paul, le peuple est libre, je ne veux pas qu'on nous escamote la république. J'engageai quelques jeunes gens de ma commune à se retirer, ils me dirent : $\frac{3}{4}$ Nous sommes engagés, s'ils nous rencontraient, ils nous tueraient. J'insistai auprès de Gragniaud, et lui dit : — De quel droit êtes-vous là ? — Nous sommes là, dit-il, pour soutenir les droits du peuple et venger nos frères tués à Rome. Quelques uns des jeunes gens auxquels j'avais parlé firent mine de se retirer, mais ils revinrent ensuite avec le rassemblement. La bande se présenta à l'embranchement de notre chemin avec la route, les émissaires arrivés les premiers les rejoignirent. Je me présentai aux chefs de cette bande en leur disant : $\frac{3}{4}$ De quel droit venez-vous ici ? — Nous sommes le peuple, répondirent-ils, nous avons le droit d'y venir, nous ne reconnaissons pas d'autre droit que celui du peuple. — Qui êtes-vous ? dit l'un d'eux. — Je suis le maire — Vous n'avez pas d'écharpe, au surplus nous ne reconnaissons pas de maire. Je sommai les habitants de ma commune de se retirer. La bande se remit en marche en chantant le "ça ira" et criant : $\frac{3}{4}$ On a guillotiné Louis XVI, Napoléon l'est ou le sera, vive Barbès ! Ils arrivèrent ainsi sur la place au nombre de cent cinquante à cent soixante. A ce moment je vis Bouneix qui gesticulait, armé d'un pistolet et d'un poignard. Dès qu'il m'aperçut : $\frac{3}{4}$ Ah ! te voilà, brigand d'aristos, tu vas mourir, tu peux recommander ton âme à Dieu, et il me portait le pistolet et le poignard sur la poitrine. $\frac{3}{4}$ Qu'est ce que je t'ai fait, lui dis-je, pour me tuer ? — Tu as fait souffrir le pauvre peuple, il faut que tu meures. Donnes-moi les clefs de l'église ou je te brûle la cervelle. — Le curé les a, lui dis-je. $\frac{3}{4}$ Eh bien où est-il ton brigand de curé ? On parlait de briser les portes de l'église ; plusieurs habitants de la commune insistèrent pour que les clefs fussent données plutôt que de laisser briser les portes. J'ordonnai à la servante du curé de donner les clefs, et le tocsin fut sonné. Bouneix se mit à poursuivre des oies et des canards qui étaient sur la place ; apercevant ma femme il s'avança sur elle son poignard à la main et lui dit : $\frac{3}{4}$ Maintenant tu vas faire tuer ta volaille et tu nous serviras toi et tes filles. Ma femme lui ordonna de ne pas s'avancer au-delà de la porte de ma cour. $\frac{3}{4}$ Nous voulons du vin, me dit-il, en me portant le couteau sur la poitrine. Ma femme leur fit alors donner quatre ou cinq bouteilles de vin ; ils prirent du pain chez le boulanger Dulac, qu'ils se distribuèrent. Avant de boire Bouneix, me tenant toujours son pistolet sur la poitrine me dit : $\frac{3}{4}$ Gredin d'aristos, tu m'empoisonnerais avec ton vin, il faut le boire le premier. Je fus obligé de boire un peu de vin. »

Joséphine Rousseau (39 ans) épouse du maire. « J'étais sur la route avec mon mari lorsque le premier rassemblement arriva. Gragniaud était à la tête. $\frac{3}{4}$ Nous

sommes ici, disait-il, pour venger nos frères assassinés à Rome. Quelques paysans de St-Bonnet qui étaient avec lui parurent se retirer. Nous entendimes le tambour et la seconde bande arriva. Mon mari s'avança vers l'attroupement ; je dois dire que personne dans le bourg n'était venu nous appuyer. Bouneix arriva par un autre chemin ; il était furieux, il avait son couteau et son pistolet aux mains. $\frac{3}{4}$ Comment, disait-il, le déjeuner n'est pas prêt ? On n'a pas encore sonné ? Sommes-nous à St-Bonnet ? et s'avançant sur moi et me présentant ses pistolets : $\frac{3}{4}$ Tu le serviras, le déjeuner, toi et tes filles, et l'on tuera de la volaille. Se jetant sur mon mari, il lui porta le pistolet sur la poitrine, et l'appelait lâche, aristos, et ajoutait $\frac{3}{4}$ Ton affaire est faite. A ce moment, quelqu'un dans le rassemblement cria $\frac{3}{4}$ Feu ! Des gens inoffensifs s'approchèrent de mon mari. Un des chefs venus de Limoges, un jeune homme brun, coloré, qui ne portait pas de barbe, étant près de moi, je lui dis : $\frac{3}{4}$ Empêchez qu'on ne tue mon mari. Il me répondit : $\frac{3}{4}$ Qu'il soit prudent, cet homme, en désignant Bouneix, a la tête perdue, je ne répons de rien. M. Lavergniolle avait envoyé prévenir le curé. Le curé ne vint pas ; nous fit dire par son domestique de défendre son église, de ne pas donner les clefs. Bouneix se précipitait à chaque instant sur mon mari, le poignard à la main. On nous suppliait de donner les clefs pour éviter de plus grands malheurs. Bouneix avait tiré quelques coups de feu contre la porte de l'église, il cherchait un homme pour enfoncer les portes. Bouneix se précipita de nouveau sur moi et me dit : $\frac{3}{4}$ Donnes à manger à moi et à ma troupe. Je lui répondis que je n'avais pas de pain, que je lui donnerais si j'étais forcée un peu de vin. Alors il se mit à poursuivre la volaille et même tira dessus un coup de pistolet. Alors le jeune homme de Limoges dont j'ai déjà parlé leva les épaules en disant : $\frac{3}{4}$ Je n'en suis plus ! Il y avait là un jeune homme de 18 ou 20 ans qu'on m'a dit depuis s'appeler Berger, qui était armé d'une baïonnette au bout d'un bâton, il excitait Bouneix dès qu'il se calmait, il chantait le Ca ira, il engageait les émeutiers à se porter sur la maison du curé. Nous fîmes tous nos efforts pour empêcher cela. Ce même Berger disait : $\frac{3}{4}$ Partons, allons à Linards ou à St-Germain Au moment de partir, le jeune homme de Limoges dont j'ai déjà parlé se rapprocha de mon mari, mais Bouneix s'avança sur lui en disant : $\frac{3}{4}$ Tu fais la chattemite avec l'aristos, il n'est plus temps, tu es compromis, tu as signé. Le jeune homme répondit $\frac{3}{4}$ Je ne puis pas entraîner les paysans malgré eux. La bande était arrivée à onze heures et demie, elle partit à deux heures après-midi. Elle se composait de cent cinquante ou cent soixante hommes. »

Martial Faure (30 ans) domestique demeurant à St-Bonnet « Un des premiers émeutiers qui arriva était Gragniaud qui disait qu'il voulait venger la mort de ses frères tués à Rome. J'étais avec M. le maire lorsque le premier rassemblement arriva à l'embranchement de la route.

Bouneix arrivait par un autre chemin, il gesticulait avec ses poignards. Il y avait là un petit jeune homme qui chantait le Ça ira et criait -Vive la république démocratique et sociale. Le lendemain j'ai arrêté cet individu avec l'assistance de Dulac le boulanger; j'ai su qu'il se nommait Berger.

Bouneix était furieux, il se jetait sur le maire en disant : $\frac{3}{4}$ Brigand, je te connais, tu as trahi le peuple, mais aujourd'hui j'ai découvert la carte, tu vas mourir ! Et il arma son pistolet et le porta sur la poitrine du maire. Le boulanger Dulac repoussa doucement Bouneix en lui disant : $\frac{3}{4}$ Ne faites pas de mal. — Brigand, disait Bouneix, tu nous donneras à déjeuner et tu nous serviras, toi et tes filles. A tout moment il disait : — Aujourd'hui nous sommes tout, c'est nous qui sommes tout. Il y eut une grande lutte et beaucoup de menaces pour obtenir les clefs de l'église qui furent remises par la servante du curé avec l'assentiment du maire. Bouneix menaçait de faire enfoncer les portes de l'église. Un jeune homme grand, venu de Limoges lui disait : $\frac{3}{4}$ Laissez cela, ne faites pas de mal ; Berger au contraire insistait et disait : $\frac{3}{4}$ Il faut aller chez le curé. Les émeutiers se passaient de la poudre et chargeaient leurs armes. Ils voulaient m'envoyer prendre le tambour à la maison de l'école ; je refusai. Je vis lorsqu'ils se jetaient tous sur le facteur qui ouvrait la boîte. Madame Lavergniolle fut obligée de donner cinq ou six bouteilles de vin ; indigné de leur servir à boire, je saisis le verre, l'écrasai dans ma main et me fis les blessures que vous voyez. »

Marie Fargeodoux (50 ans) servante du curé. « *On vint me dire que des gens de Limoges étaient arrivés à St-Bonnet. Le domestique de mon maître me disait qu'il ne pouvait pas parler au maire parce qu'il était assailli par ces gens-là. J'allai alors moi-même parler au maire qui me dit que M. le curé était bien long à faire son tour. J'envoyai le domestique au curé. Le domestique revint et me dit qu'il avait ordre du curé de cacher les armes pour qu'on ne les trouvât pas et de fermer les portes de l'église. Je mis alors de l'eau au feu pour arroser les insurgés dans le cas où ils iraient assaillir le presbytère. Bouneix gesticulait sur la place avec ses poignards ; le facteur répondait : $\frac{3}{4}$ Ce que je porte est sacré pour vous comme pour moi et vous ne l'aurez qu'après ma mort. Je dis à un nommé Arnaud de Reiol qui était armé d'une fourche : $\frac{3}{4}$ Embroches-moi cet homme, en parlant de Bouneix, il n'y a que cet homme qui fasse du bruit. On vint me demander les clefs de l'église, je les refusai. — Vous ne savez pas que nous sommes maîtres, disaient ces gens-là. Puis ils criaient: $\frac{3}{4}$ Il faut la fusiller, Feu ! Ils se mirent ensuite (à crier) $\frac{3}{4}$ On ne donne pas les clefs de l'église, il faut fusiller le maire. Je demandai à M. Lavergniolle s'il fallait donner les clefs, il me répondit qu'il fallait les donner pour empêcher plus de mal. Je retournai chez moi chercher les clefs en marchant lentement. J'insultai ceux qui me suivaient, j'espérais ainsi gagner du temps et donner au curé le temps d'arriver. Un nommé Berger ne me quittait pas. C'est lui qui prit les clefs. Bouneix disait sur la*

place : ¾ Mes petites femmes, vous avez bien travaillé pour élever vos enfants, maintenant ce sont les dames qui auront cette peine-là. »

Léon Dulac (25 ans), boulanger à St-Bonnet « *Le rassemblement arriva le samedi six, à onze heures du matin. Je vis l'individu qu'on m'a dit plus tard s'appeler Bouneix, il demandait à déjeuner à M. le Maire et menaçait de lui brûler la cervelle. On a sonné le tocsin, je ne remarquai pas quels étaient les individus qui sonnaient, mais je dois dire à cette occasion que le nommé Berger, que j'ai arrêté le lendemain avec l'assistance du domestique de M. Lavergniolle, et qui était armé d'une baïonnette, était un des plus acharnés à demander les clefs de l'église. Je lui répondis: ¾ Nous ne les avons pas, M. le curé les a emportées. Il répliqua : ¾ Nous les trouverons bien, nous ferons sauter la serrure d'un coup de pistolet.*

Pierre Ducher (48 ans) cultivateur, membre du conseil municipal. « *Peu de temps après ils arrivèrent, ayant à leur tête un homme que j'ai su depuis s'appeler Bouneix. Il aborda le maire en lui disant : ¾ Ah coquin te voilà, il faut que je te brûle la cervelle, ta vie dépend de moi. Il lui portait un pistolet sur la poitrine ; à ce moment quelques brigands crièrent : ¾ Feu. Ce même homme portait un poignard sur la poitrine de Madame Lavergniolle en disant : ¾ Il faut que tu nous fasses donner à boire et à manger, et tu nous serviras toi et ta fille. Ils entrèrent dans l'église et sonnèrent le tocsin. A ce moment un homme étranger à la commune tenait le tambour, je lui ordonnai de le déposer ; il allait le porter à terre lorsque Pierre Laucournet dit: ¾ Je vais le prendre. Je dis alors : ¾ Prends-le si tu veux, mais je te connais, et si le tambour a du dommage tu le paieras. Je ne m'opposai pas autrement à ce que Laucournet prit le tambour, parce que s'il n'avait pas été pris par lui, c'eût été par un autre, mais j'affirme que ce n'est pas moi qui ai dit à Laucournet de prendre le tambour.*

Nous avons fait appeler Laucournet qui a persisté à soutenir que le témoin lui avait ordonné de prendre le tambour. Le témoin persiste dans son dire. »

Martial Tessier (40 ans) charpentier, demeurant à la Croix de la Chaise. « *A St-Bonnet je vis un homme qui était après le maire. Je le regardai faire ; plus tard cet homme me voyant avec mon tablier d'ouvrier me dit : ¾ Il faut venir avec nous. Je refusai, alors il regarda ma maison et il dit : ¾ Je la remarque, et si vous ne venez pas vous vous en repentirez. Alors je le suivis. J'avais un mauvais fusil non chargé. il me dit : ¾ Si vous n'avez pas de munitions je vous en donnerai. Cet homme chargea mon fusil. »*

Antoine Rivet (44 ans) cultivateur à La Gorce, commune de St-Bonnet

« L'inculpé reconnaît sur une question qui lui est adressé avoir été au nombre de ceux qui, à St-Bonnet, ont bu du vin donné par le maire de cette commune. »

Pierre Lacote demeurant à La Gratade : *« Bouneix nous fit donner du vin par Mr. Lavergniolle, j'en bus ; Bouneix avait menacé le maire de St-Bonnet et sa femme aussi, il avait porté au maire le pistolet sur la poitrine. »*

François Faure (35 ans) propriétaire cultivateur membre du conseil municipal de St-Bonnet, demeurant au Bois-Badaraud commune de St-Bonnet : *« J'étais à labourer dans le champ dit de Puibos à moi appartenant ; vers midi j'ai entendu sonner le tocsin à St-Bonnet. Je suis allé à St-Bonnet avec le nommé Guillaume Delalet, membre du conseil municipal pour savoir ce que c'était. Arrivés aux premières maisons du bourg nous vîmes une bande d'individus dont plusieurs étaient armés. Un homme à grande barbe nous traita de calins, dit qu'il fallait marcher avec eux, qu'on allait passer dans tous les villages. Je retournai à l'endroit où j'avais laissé mon père qui travaillait avec moi, je lui dis ce qui se passait et lui demandait s'il fallait délier les bestiaux. Il fut de cet avis. »*

Léonard Branland (27 ans) de Luchapt, maçon : *« Le six de ce mois j'étais chez le marchand de St-Bonnet à travailler, lorsque j'entendis du bruit. Je sortis sur la place ; lorsque la bande fut partie, l'envie me prit d'aller à Linards, j'y allai mais sans armes. »*

Léonard Picard (42 ans) propriétaire à Reiol (St-Bonnet)

¾ Pourquoi êtes-vous allé à St-Bonnet et à Linards armé d'un fusil ?

¾ Je ne suis allé qu'à St-Bonnet. Je ne suis pas allé à Linards. Je m'esquivai aussitôt que je le pus. Un homme de Limoges vint chez moi il me dit qu'il fallait marcher pour la garde nationale. Je lui demandai s'il avait l'ordre du maire il me répondit affirmativement et il m'obligea à prendre un fusil qui était placé au-dessus de ma cheminée.

¾ Le fusil était-il chargé ?

¾ Non. Il n'avait pas même de pierre.

¾ Lorsque vous avez été à St-Bonnet, vous avez bien vu qu'il ne s'agissait pas de Garde nationale, on a maltraité le maire devant vous et cependant vous êtes resté dans le rassemblement ?

LE FACTEUR THOMAS



Uniforme de facteur rural depuis 1835

ceinture garnie de pistolets et de poignards. Je m'empressai de lever la boîte aux lettres ; cet individu voyant ceci s'avança vers moi en disant : « — Dépêches-toi de me remettre ce que tu as ! Je fermai la boîte au plus vite, je mis la clef dans mon portefeuille et je le bouclai, et je lui dis : $\frac{3}{4}$ Ceci est sacré, tu n'y toucheras pas. Il s'avança sur moi en me portant son pistolet au menton. Je lui dis : $\frac{3}{4}$ Pas de menaces, laisse-moi faire mon service, et je le repoussai assez rudement. Toute la bande m'entourait en criant : $\frac{3}{4}$ Arrêtez, nous voulons voir ce qui se passe. Je leur répondis : $\frac{3}{4}$ Vous me tuerez, vous ne le verrez pas autrement. J'allai au château d'Aigueperse où m'appelait mon service [...] J'ai omis de dire que Bouneix, après m'avoir menacé à St-Bonnet, et au moment même où il me parlait, se retourna et tira un coup de pistolet dans la direction du clocher. »

La foule apercevant le facteur qui fait sa tournée se précipite sur lui pour s'emparer de son courrier, avide de nouvelles sur la situation politique et qui pourraient les conforter dans cette rébellion.

Léonard Caillaud (50 ans) aubergiste et adjoint au maire « Pendant que les émeutiers étaient à St-Bonnet, je fus obligé de rester chez moi auprès de ma femme qui est malade. Je vis de ma fenêtre Bouneix, son grand couteau à la main, se porter sur le facteur Thomas. Celui-ci répondit, et assez haut pour que je l'ai pu entendre : $\frac{3}{4}$ Ce que j'ai là est sacré pour vous comme pour moi et vous ne l'aurez qu'avec ma vie. En même temps Thomas bouclait vivement son portefeuille. Il fut ensuite entouré de plusieurs paysans qui avaient de la bienveillance pour lui et il put se dégager. Thomas entra dans ma maison et en sortit par une porte de derrière pour continuer son service. »

Thomas Thomas (32 ans) facteur rural demeurant à Pierre-Buffière : « Le six du courant, samedi à midi, j'arrivai à St-Bonnet au moment où on menaçait le maire et où il était poursuivi par un homme ayant une

Le portefeuille dont parle le facteur est la sacoche qu'il porte en bandoulière et qui contient le courrier.

UN CURÉ ÉNERGIQUE

La veille, le curé de St-Paul alarmé par les événements avait pris ses précautions :

François Ruchaud (45 ans) prêtre de la commune St-Bonnet : *« Le jeudi quatre décembre j'allai à St-Paul où M. Parry dit qu'il avait besoin de partir immédiatement parce que M. Delassis lui avait dit qu'on se battait à Paris et qu'on avait fait des barricades. »*

J'allai à Limoges le lendemain et je demandai au préfet l'autorisation d'acheter de la poudre que j'apportai chez moi. »

Nous avons vu au début du chapitre que le curé Ruchaud était parti au château d'Aigueperse, distant de deux kilomètres, prévenir la famille Dubreuil.

« Le samedi je n'étais pas encore levé lorsque M. Lavergniolle, maire de St-Bonnet vint m'apprendre qu'à St-Paul on avait sonné le tocsin pendant la nuit. Je me levai, je vins chez le maire pour me concerter avec lui. Je dis à M. Lavergniolle que j'allai monter à Aigueperse voir M. Dubreuil qui m'apprendrait s'il y avait quelque chose de nouveau. »

Alors que le curé Ruchaud est en chemin pour Aigueperse, le maire apprend que les insurgés arrivent sur la commune.

Guillaume Etienne Fougeras-Lavergniolle *« J'envoyai alors le domestique du curé prévenir son maître de ce qui se passait. Il paraît qu'il rencontra le curé qui revenait d'Aigueperse. Cet homme rapporta que M. le curé me faisait dire de ne pas donner les clefs de l'église, qu'il était retourné à Aigueperse. »*

Le curé Ruchaud : *« Je rentrai au bourg à onze ou midi lorsque à un kilomètre avant je rencontrais un domestique qui m'apprit que les brigands étaient arrivés, qu'ils entouraient le maire, qu'ils étaient entrés chez Goumy, qu'il en arrivait encore cinquante ou soixante de plus du côté de Reiol, qu'on lui avait dit de venir me chercher. Alors je lui donnai les ordres que voici : ¾ Tu vas rentrer dans le bourg par les derrières et tu cacheras dans le fournil mes armes et ma poudre ; tu diras à M. Lavergniolle de temporiser, que je retourne à Aigueperse chercher des hommes pour venir à son secours. Tu lui diras de plus de ne pas livrer les clefs de l'église, qu'il vaut mieux que les portes soient brisées que s'il donnait les clefs. »*

Malgré ce conseil, le maire décide de laisser à Bouneix l'accès à l'église pour sonner le tocsin : *« Donnes-moi les clefs de l'église ou je te brûle la cervelle. — Le curé les a, lui dis-je. ¾ Eh bien où est-il ton brigand de curé ? On parlait de briser les portes de l'église ; plusieurs habitants de la commune insistèrent pour que les*

clefs fussent données plutôt que de laisser briser les portes. J'ordonnai à la servante du curé de donner les clefs, et le tocsin fut sonné. »

Après avoir donné ses instructions, le curé Ruchaud repart pour Aigueperse d'où M Dubreuil avertit le préfet par une lettre.

Le curé Ruchaud : *« Je retournai au galop de mon cheval à Aigueperse, je demandai des hommes et des armes. ¾ Je veux aller, dis-je, à la rencontre de ces individus, il faut que je défende mon église. Je donnai mon cheval au domestique de M. Dubreuil qui alla à Sivergnat chercher les normands qui y habitent. On organisa les armes, M. Lepommier me fournit de la poudre et des chevrotines pour charger un fusil de munition. Je pressai tant que je pouvais pour aller défendre le maire. Nous étions sur le point de partir lorsque le facteur arriva. Il nous dit : ¾ Ces brigands ont voulu prendre mes dépêches, j'ai répondu qu'ils ne les auraient qu'avec ma vie. »*

Le facteur Thomas. *« J'allai au château d'Aigueperse où m'appelait mon service. J'y trouvais le curé de St-Bonnet qui avait armé les domestiques de M. Dubreuil. Il me dit : ¾ Me suivrez vous, Thomas ? Je répondis : ¾ Oui, M. le curé, partout où il y aura du danger je serai avec vous. On m'arma d'un fusil de munition garni de sa baïonnette . »*

Le curé Ruchaud. *« Nous partîmes, M. Lebordeix portait un fusil de munition, je le remis ensuite au facteur à condition qu'il me le rendrait à un moment donné. Je ne voulais pas me présenter armé devant les émeutiers. Sur la route de St-Bonnet, à un kilomètre avant d'entrer dans le bourg nous aperçumes les émeutiers qui montaient la côte. Ils étaient divisés en deux bandes, la première moins forte que la seconde. Devant marchaient quelques hommes isolés. Je m'adressai à Léonard Faucher de Beaumont qui était armé d'un fusil : ¾ Pour qui êtes-vous ? lui dis-je. ¾ Je suis pour tout le monde, répondit-il, je ne veux pas vous faire de mal, mais le chef arrive et il pourrait vous en faire. Je me portai au devant du porte-drapeau qui était un homme qui m'a été désigné par un nommé Bignot, manœ uvre chez M. Dubreuil, comme étant le nommé Têtu de Beaumont commune de St-Paul. Je m'adressai ensuite à Laucournet qui portait le tambour, il s'excusait en disant : ¾ On m'a dit de le prendre. Il s'engagea une espèce de conflit entre les émeutiers et les hommes qui m'accompagnaient pour s'emparer du tambour. Lorsque je compris que la lutte devenait sérieuse je rappelai mes hommes. Je dois dire que Laucournet cherchait à se débarrasser de ce tambour. Un émeutier intervint et le prit, cependant Laucournet continua à marcher avec la bande. Cette bande passée, Bouneix arriva à la tête de la seconde, il s'avança vers moi et fit briller à mes yeux un grand couteau. ¾ Je ne suis pas armé et vous l'êtes, que demandez-vous, et quel est votre mandat ? Il m'injuria, m'appela calotin, disciple de St-Ignace, ¾ Nous ne voulons plus,*

ajouta-t-il, de cette canaille, nous voulons revendiquer nos droits. On parla de désarmer les normands, quelqu'un parmi les émeutiers commanda de faire feu, mais je ne puis rien affirmer sur ce point. On tirait des coups de feu en l'air, les fusils étaient braqués sur nous, du moins on me l'a dit. C'était un grand pêle-mêle ; Bouneix brandissant son couteau revint sur moi en faisant des menaces terribles. Berger qui portait une espèce de baïonnette au bout d'un bâton s'avança en disant : $\frac{3}{4}$ Tu mériterais que je te perce le ventre $\frac{3}{4}$ Arrêtes, répondis-je, la partie n'est pas égale, si tu veux attendre que j'ai pris une arme, je te repousserai. J'ai apostrophé Lhermitte, sabotier, du moins on m'a dit que c'était lui, il me répondit d'une manière très insolente : $\frac{3}{4}$ Les prêtres, disait-il, n'auront plus de droits à percevoir. Le conducteur de la route, Mazaud, était un des plus acharnés, cependant je crois qu'il n'était armé que d'un bâton. Le nommé Martial Bignot m'a dit qu'Arnaud père avait fait des menaces, un nommé Chauvey de Beaumont était dans le même cas et armé d'un fusil ; d'après Bignot il voulait revenir sur moi. Arnaud de Reïrol qui me devait quelques obligations n'en suivit pas moins la bande armé d'une fourche. J'ai parlé à Larue de La Vergne (c'est un homme qui est borgne), il était armé d'une aiguillade ferrée par le bout. Mon domestique a trouvé plus tard cette arme dans la prairie de M. Noualhier à Linards. Un seul de mes paroissiens a suivi mes conseils et s'est retiré. La bande d'émeutiers se composait de soixante, quatre-vingts ou cent hommes. »*

Bouneix : « Demande à ajouter qu'il a trouvé un curé sur la route avec beaucoup d'autres bien armés : nous ne leur avons pas fait de mal et ils nous ont laissé passer. »

Le facteur Thomas : « Nous revînmes vers St-Bonnet, l'attroupement était parti. Nous le rencontrâmes sur la route à la borne N°15. On nous adressa toutes sortes de menaces, on criait au curé : $\frac{3}{4}$ Il ne faut plus de calotins. M. Lebordeix qui demeure à Aigueperse, était avec nous, on lui disait : — Ôtes-toi de là vieil aristos. Nous voulions ramener le tambour de St-Bonnet, nous ne le pûmes pas, on criait : $\frac{3}{4}$ Faites feu, faites feu, allez désarmer celui qui porte le grand fusil, et c'était moi qui le portais. Nous étions partis vingt, mais à ce moment notre nombre était réduit à dix; la moitié de ceux qui nous avaient accompagnés à notre départ d'Aigueperse avait disparu.

Dans le rassemblement j'ai reconnu Mazaud, entrepreneur ; un homme de St-Paul qu'on m'a dit se nommer Lhermitte, qui fut très insolent vis-à-vis de M. le curé lorsque nous rencontrâmes la bande à la borne N°15.

Le témoin explique : Le curé n'a pas vu les insurgés à St-Bonnet, et c'est sur la route à la borne N°15 qu'il les a rencontrés, qu'il a parlé au chef et à plusieurs de ses paroissiens, les engageant à se retirer. »

Eugène Lepommier (21 ans) cultivateur à Sivergnat. « *Samedi six du courant, M. le curé de St-Bonnet nous fit appeler à Aigueperse, nous étions armés de fusils, nous chargeâmes nos armes et marchâmes sur St-Bonnet. Nous rencontrâmes les émeutiers à la Croix des Rameaux. Nous étions partis vingt-deux d'Aigueperse, nous n'arrivâmes que douze ou quatorze. M. le curé n'avait pas de fusil, il avait donné le sien au facteur à la condition qu'il le lui remettrait s'il lui faisait besoin. Je reconnus Laucournet qui portait le tambour, je voulus le ramener avec nous, je saisis même le baudrier du tambour et j'attirai Laucournet à moi, qui me suivis l'espace de quelques mètres. Les émeutiers saisirent Laucournet et lui dirent que puisqu'il avait pris le tambour, il fallait qu'il marchât avec eux de gré ou de force. On nous a menacés, Bouneix disait : $\frac{3}{4}$ Désarmez ces hommes... F... moi un coup de pistolet à ces hommes. Bouneix portait son grand poignard sur la poitrine du curé. Il paraît qu'un petit jeune homme menaçait de le frapper avec sa baïonnette. »*

Joseph Arnaud, père (54 ans) propriétaire au village de Reiol. « *L'inculpé reconnaît que Mr le Curé de St-Bonnet l'a engagé à abandonner l'attroupement, mais les émeutiers l'ont contraint à les suivre. »*

Interrogatoire de Pierre Laucournet (20 ans) meunier au moulin de Sagnat commune de St-Bonnet. « *M. le curé de St-Bonnet reconnaît que cet homme a été un moment sur le point de céder à ses bons conseils, mais qu'il a été détourné de ce dessein par le nommé Léonard Berger qui était armé d'une espèce de lance. »*

Georges Arnaud (54 ans) demeurant à Reiol :

$\frac{3}{4}$ *Pourquoi ne rentrâtes-vous pas chez vous lorsque M. le Curé de St-Bonnet vous engagea à le faire ?*

$\frac{3}{4}$ *Je sais bien que j'eus tort, mais les gens de l'attroupement disaient : — Il faut nous suivre.*

Léonard Berger (19 ans) cordonnier, demeurant à St-Léonard

$\frac{3}{4}$ *N'est-ce pas vous qui avez menacé le curé Ruchaud, et qui excitiez Bouneix à faire feu sur lui ?*

$\frac{3}{4}$ *Non. Seulement lorsqu'on dit que le curé avait percé la caisse, je le menaçai d'un coup de bayonnette.*

$\frac{3}{4}$ *N'avez-vous pas menacé des paysans lorsqu'ils refusèrent de suivre le rassemblement ?*

$\frac{3}{4}$ *Non*

Léonard Sarre (36 ans) cultivateur à Beaumont (St-Paul)

$\frac{3}{4}$ *Pourquoi êtes-vous allé à St-Bonnet le six décembre dernier ?*

¾ Je n'en sais rien. Ces gens là nous emmenaient comme des bêtes de somme.

¾ Êtes-vous allé à Linards ?

¾ Non. Je quittai le rassemblement à un lieu qu'on appelle La Boule d'Or. Je cédai aux observations du curé de St-Bonnet. Je n'avais pas d'armes. On m'avait arrêté à mon travail.

François Larue (42 ans) terrassier demeurant à la Vergne (Châteauneuf)

¾ Pourquoi ne quittâtes-vous pas cet attroupement après avoir été témoin des violences exercées à St-Bonnet contre M. Lavergniolle ?

¾ J'avais une peur aussi grande que pouvait l'avoir Mr Lavergniolle.

¾ Pourquoi ne cédâtes-vous pas aux exhortations du curé M. Ruchaud ?

¾ Je rencontrai effectivement M. le Curé, je voulais le suivre mais on me reprit et on me repoussa dans l'attroupement. »

Léonard Picard (42 ans) propriétaire demeurant à Reiol

¾ Un instant après vous avez rencontré le Curé M. Ruchaud, vous n'en avez pas moins continué à marcher ?

¾ J'ai vu effectivement le maire et le Curé, mais ils ne m'ont rien dit.

Après cette rencontre avec les deux bandes d'émeutiers sur la route départementale n°12 qui joint St-Paul à Linards, le curé rentre avec ses hommes à St-Bonnet à deux heures et demie où, sous le coup de l'émotion, les rancœ urs des uns et des autres peuvent enfin s'exprimer.

Le curé Ruchaud : « *Je rentrai au bourg de St-Bonnet, j'allai chez le maire qui était très déconcerté. Mme Lavergniolle me dit : ¾ Vous nous auriez laissé égorger pendant que vous étiez à Aigueperse. J'expliquai qu'il avait fallu du temps pour réunir des hommes et arriver. Je me plaignis de ce qu'on avait livré les clefs de l'église, je me plaignis aussi à l'instituteur de ce qu'il avait livré le tambour de la garde nationale ; il me répondit que ceux qui étaient venus le prendre lui avaient dit que c'était par ordre du maire. Lepommier neveu alla à Limoges porter une lettre du maire. »*

Lettre du maire de St-Bonnet au Préfet : « *Une horde de sauvages, des socialistes viennent de Limoges. Un nommé Bouneix chef de cette bande est venue cette nuit à St-Paul de là à St-Bonnet. On m'a porté le pistolet sur la poitrine en m'intimant l'ordre de donner la clef de l'église. Seul contre tous il a fallu obéir. On s'est emparé du tambour de la commune qu'on a enlevé pour se diriger sur Linards. Veuillez, monsieur le préfet, nous envoyer de la troupe pour dissiper le rassemblement*

qui grossit au fur et à mesure qu'il traverse la commune. Je vous donne avis de ce qui se passe comptant que l'ordre par votre zèle triomphera. »

L'épouse du maire : *« le curé arriva à St-Bonnet à deux heures et demie, il entra dans la maison accompagné de quatre ou cinq hommes, et en traitant mon mari de lâche. — Les lâches, lui répondis-je, sont ceux qui se cachent, et je me mis à pleurer. Ce que m'avait dit le curé m'avait été très sensible, après la longue lutte que nous avons soutenue et les dangers que nous avons courus. Le curé resta là assez longtemps, il s'en alla après que mon mari eut écrit à la préfecture. »*

Martial Faure, domestique du maire *« Les émeutiers partirent. Le curé arriva demi-heure après, il nous dit que nous étions des lâches d'avoir laissé emporter notre tambour, qu'il avait rencontré les émeutiers à la Croix des Rameaux et qu'il s'était emparé de ce tambour. Je dis alors : — Les émeutiers ne sont pas loin, je vais prendre un fusil, marchons à eux. Personne ne voulut me suivre. Mon maître m'envoya porter une lettre à St-Paul ; en revenant je rencontrai le commissaire central. »*

Mais le curé ne s'attarde pas et repart à la poursuite de la bande : *« Rentré chez moi, je pris mon fusil et un pistolet et me rendis à Aigueperse, j'étais indigné de ce que l'on avait sonné le tocsin. Je retrouvai là les hommes qui m'avaient accompagné moins le facteur. Je leur dis : — Il faut aller à la rencontre de ces brigands et des émeutiers. Nous partîmes pour Linards pour prêter main-forte ; au moment où nous partions d'Aigueperse on nous apprit que la gendarmerie était arrivée à St-Bonnet »*

Nous retrouverons le fougueux curé Ruchaud plus tard à Linards.

EN ROUTE VERS LINARDS

A 14 heures la colonne divisée en deux groupes part pour Linards en passant par le Bois-Badaraud et Sivergnat.

Pierre Lacote demeurant à La Gratade : *« On avait des tambours ; on nous conduisit à Linards, Mazaud Chatenet, Desforges et l'autre individu passaient derrière, nous poussant devant eux. Chatenet, Bouneix et Desforges donnaient des balles. »*

Léonard Degérald (40 ans) propriétaire cultivateur, demeurant à Lescuras *« Arrivés à St-Bonnet je déposai mon fusil chez la nommée Lafilloux. Lorsque l'attroupement se mit en marche pour Linards l'individu à la ceinture rouge m'obligea à le reprendre. Je marchais bien malgré moi mais cet individu nous faisait*

passer devant lui et menaçait ceux qui chercheraient à s'échapper. Je me rendis avec l'attroupement à Linards. »

François Faure (35 ans) propriétaire cultivateur membre du conseil municipal de St-Bonnet, demeurant au Bois-Badaraud commune de St-Bonnet : *« A peine étions nous rentrés au Bois-Badaraud que la bande que nous avions laissée à St-Bonnet s'y présenta. Un homme ayant une ceinture rouge garnie de pistolets et de poignards entra dans ma cour et me dit qu'il fallait que tout le monde s'armât et marcher sur Limoges. Il ajoutait qu'il n'y avait qu'une poignée de soldats qui ne pourraient nous arrêter. D'autres individus de cette bande sont entrés dans ma maison et m'obligèrent à prendre mes souliers et d'autres vêtements que mes habits de travail. J'avais dans ma chambre un mauvais fusil qu'ils m'obligèrent à prendre. Je m'en défendais en disant que je n'avais pas de munitions, ils répondirent qu'on en trouverait bien. Cédant à la contrainte je suivis ces individus laissant ma femme et mes enfants qui pleuraient. Lorsque nous fûmes à Sivergnat, village situé à moitié chemin de St-Bonnet à Linards, j'entrai chez un nommé Perpillou, propriétaire cultivateur, qu'on voulait obliger à marcher avec nous, mais qui cependant resta chez lui parce qu'il chauffait le four. Je lui donnai mon fusil pour qu'il me le gardât chez lui, mais un des émeutiers me voyant sortir sans arme m'obligea à rentrer et à reprendre mon fusil. je suis resté un peu en arrière avec un nommé Etienne Nicot de Sivergnat. Sur votre interpellation je déclare que Nicot n'avait aucune arme. Nous étions à parler sur la route lorsqu'un petit jeune homme monté sur un cheval gris arriva au galop. Il nous dit que tout était tranquille, qu'il allait à Linards pour dire que tout était tranquille à Limoges et à Paris, qu'il fallait que tout le monde fut tranquille et qu'il n'y eut aucun désordre. Il ajouta encore que Louis-Napoléon, président de la république, avait déclaré le suffrage universel. Sur votre interpellation je déclare que ce jeune homme ne nous dit pas de la part de qui il venait et de qui il avait reçu des ordres. Seulement j'ai su depuis que le cheval qu'il montait appartenait à Mazaud. Il continua sa marche sur Linards. je dis à Nicot que puisque tout était tranquille nous pouvions aller jusqu'à Linards. »*

Léonard Janicot, interrogé et écroué sous le nom de Léonard Faure (17 ans) domestique, demeurant au Bois-Badaraud :

¾ Pourquoi aviez-vous indiqué le nom de Faure, comme étant le votre ?

¾ Je m'étais trompé. Je ne savais pas bien mon nom.

¾ Pourquoi êtes-vous allé à Linards ?

¾ Je n'en sais rien. Cinq ou six personnes me prirent et me firent marcher de force. Je n'avais aucune arme.

Un artisan déclarera plus tard dans son interrogatoire s'être désolidarisé de la bande.

Pierre Coudert (33 ans) charron, demeurant à Luchapt : « *L'attroupement étant reparti pour Linards je saisis la première occasion qui se présenta de m'échapper. Je me cachai dans un semis appelé du Bois-Badaraud situé près de la route à un quart de lieue de St-Bonnet, et de là je retournai chez moi.* »

Le juge d'instruction Jules Dumont-St-Priest estime à 50 ou 60 personnes la bande qui arrive à St-Bonnet. Quand celle-ci sort du bourg ; le curé donne une fourchette entre 60 et 100 personnes, alors que le maire, qui a peut-être intérêt à gonfler les chiffres pour expliquer son inaction, donne quant à lui 150 à 160 insurgés. A la sortie de St-Paul nous avons calculé qu'il devait y avoir environ 40 personnes. Avec les seize qui ont été recrutés dans les villages avant d'arriver à St-Bonnet on arrive à un chiffre d'environ 55, donc assez semblable à celui donné par le magistrat. Un minimum de 60 insurgés sort de la commune pour se diriger vers Linards.



Fusil de guerre type 1844

<p><u>La colonne des insurgés à sa sortie de la commune de St-Bonnet</u> A ceux qui la constituaient en partant de St-Paul, il faut ajouter 21 personnes d'une façon certaine :</p>	
<p style="text-align: center;"><u>Lescuras :</u> Arnaud Léonard - une fourche Degérald Léonard - un fusil</p> <p style="text-align: center;"><u>Croix de Lachèze</u> Tessier Martial - un fusil</p> <p style="text-align: center;"><u>La Gorce</u> Rivet Antoine - une fourche Tourniérou Léonard - un fusil</p> <p style="text-align: center;"><u>Luchapt</u> Barage Pierre - une fourche Branland Léonard - un fusil Branland Léonard Coudert Pierre - une fourche Dubois François Mazaud Léonard - une fourche</p>	<p style="text-align: center;"><u>Reirol</u> Arnaud Joseph - une fourche</p> <p style="text-align: center;"><u>Sagnat</u> Laucournet Pierre - porte-tambour Mausset Etienne - un bâton Mausset Jean - un fusil</p> <p style="text-align: center;"><u>Bois-Badaraud</u> Faure François - un fusil Janicot Léonard (jeune domestique de Jean Duvalet)</p> <p style="text-align: center;"><u>Sivergnat</u> Nicot Etienne - un bâton</p> <p style="text-align: center;"><u>Courtiaux</u> Faure Pierre dit Jean de lion - un fusil ou un bâton</p>

On peut raisonnablement penser qu'un certain nombre de paysans à dû participer sans être inquiété par la suite comme Etienne Nicot qui a été disculpé par des lettres du maire et du curé mais qui pourtant était bel et bien à Linards.

Etienne Nicot (37 ans) cultivateur colon* au moulin de Sivergnat « *J'étais à ma charrue, un individu que je connais de vue mais dont je ne sais pas le nom a passé à cheval et m'a dit que le bon ordre était rétabli en France, qu'il allait à Linards, qu'on allait faire une grande réjouissance. J'ai quitté mon travail et me suis rendu à Linards* »

Une centaine de participants paraît un chiffre raisonnable.

On peut remarquer enfin qu'on ne trouve aucun nom de villageois du bourg de St-Bonnet ce qui est surprenant car le maire s'est trouvé assez seul devant les insurgés. La loi du silence a peut-être protégé quelques familles.

LA COLONNE INSURGÉE ARRIVE A LINARDS

LA COLONNE A RIBIERE ET BLANZAC

Après avoir quitté la commune de St-Bonnet, les insurgés passent par deux villages de la commune de Linards et entraînent avec eux des paysans.

Jean Penot (36 ans) colon, demeurant à Meyrat « *Je venais de conduire du fumier pour mon beau-frère Dulibaud, de Ribière. Je traversais la route lorsque j'ai fait rencontre de l'attroupement. Celui qui paraissait en être le chef, et qui avait une ceinture rouge, avec des pistolets et des poignards, m'ordonna de marcher avec l'attroupement, me menaçant de mort en cas de refus. Cédant à la violence, je suivis la foule, et arrivai avec elle à Linards.* »

Jean Penot :

¾ Vous faisiez partie de l'attroupement et vous étiez armé d'une fourche ?

¾ Oui, mais je n'avais pas pris ma fourche pour cela.

¾ Comment êtes-vous allé à Linards ?

¾ Je rencontrai l'attroupement en revenant de Ribière. Bouneix disait : — Allons il faut suivre tous ! Et je suivais comme les autres. J'allai à Linards, lorsque j'y fus arrivé je déposai ma fourche chez Relier.

Pierre Sarre dit Micaud (32 ans) cultivateur, demeurant à la Fontane (St-Paul) : « *J'allai chez un nommé Maréchal du village de Ribière, cne de Linards, des enfants qui étaient devant sa porte me dirent qu'il était à Linards, j'allai pour l'y rejoindre et faire mon marché de paille ; quand j'arrivai à Linards il n'y avait personne que des gens du bourg ; je ne trouvai pas Maréchal et j'allai boire chez Cibot avec le nommé Tissier. Je ne suis pas sorti de ce cabaret pendant que l'attroupement était à Linards.* »

Léonard Vergne, un ouvrier de Mazaud, a tenté de soulever les deux villages mais apparemment sans beaucoup de résultat : « *Le Sr Fougère dit qu'il lui a été rapporté par le nommé Devaux, de La Fontpeyre, que Vergne s'est présenté chez le nommé Berger, de Blanzac, et a voulu le forcer de marcher avec l'attroupement ; qu'il s'est présenté également chez Chabrier, de Ribière, mais que tous les deux résistèrent aux menaces de Vergne qui était armé de sa faux.* »

Vergne dit avoir rencontré sur son chemin les deux hommes ci-dessus désignés. Il leur a dit : — Venez si vous voulez. Mais il nie leur avoir fait aucune menace.

A Ribière le cantonnier Chabrier n'a donc pas suivi. mais deux habitants ont peut-être participé ; Pierre Ducaillou, 23 ans, tisserand, et un nommé Maréchal.

Pour préparer l'arrivée de la colonne, deux meneurs la précédaient et vont s'entretenir avec un socialiste de Linards, Léonard Arnaud le jeune clerc de Faucher.

Mlle Catherine Émilie Devaud (32 ans) aubergiste à Linards. *« Le six décembre dernier entre midi et une heure, un individu que je ne connaissais pas, mais que plus tard j'ai su être un nommé Mazaud, entrepreneur de la route de St-Paul, se présenta à l'auberge de mon neveu avec lequel j'habite ; il demanda à manger, je lui servis un repas dans une chambre placée au-dessus de la cuisine. Bientôt il fut rejoint par un autre individu que je ne connaissais pas non plus, qui a été reconnu être un nommé Chatenet de Limoges ; ils sont restés ensemble environ trois quarts d'heure, ils causaient beaucoup à voix basse de manière à ce qu'on ne put pas les entendre. Dans cet intervalle Léonard Arnaud, clerc de M. Faucher, vint à deux reprises demander à voir les deux personnes qui étaient chez moi sans les nommer. Il monta avec elles dans l'appartement, ils conférèrent encore à voix basse, puis à la seconde visite du clerc, ils sortirent tous trois ensemble. Je ne sais pas de quel côté ils ont tourné. Mazaud me dit en sortant : Je paierai ma dépense quand je reviendrai »*

Dans un autre témoignage, Catherine Devaud donne des précisions : *« Le samedi six courant, deux individus qui depuis, à ce que j'ai su, ont figuré comme chefs de l'insurrection, se présentèrent à mon auberge ; avant d'entrer chez moi ils étaient entrés chez Faucher, notaire, ils n'y restèrent qu'une demi-heure environ. Je leur servis ce qu'ils me demandaient et ils me payèrent ; l'un de ces individus était Mazaud, le second un homme de taille moyenne et brun, il portait une barbe et était coiffé d'une casquette plate. Il me dit : — Il est temps que les prisonniers sortent, j'ai un beau-frère coiffeur qui est en prison depuis trois ans pour affaires politiques. Mazaud me dit : $\frac{3}{4}$ Nous voulons que demain à quatre heures, cinquante mille hommes soient réunis pour marcher sur Limoges ; ici le pays est bon, nous ne vous ferons pas de mal, nous ne voulons point de sang ; nous voulons faire supprimer l'impôt sur les boissons, il faut un asile pour l'ouvrier dans sa vieillesse, il faut que l'ouvrier ne soit plus opprimé, ceci est la véritable religion du Christ, nous ne sommes point ici de notre chef, nous sommes les envoyés d'une société très comme il faut. Quelqu'un l'appela et il sortit. »*

LA RÉACTION DES NOTABLES DE LINARDS

Contrairement aux notables de St-Paul et St-Bonnet, ceux de Linards vont affronter l'insurrection les armes à la main.

La nouvelle de l'insurrection à St-Paul et St-Bonnet arrive à Linards dans la matinée du samedi, portée par un voyageur à l'auberge Cibot, et aussi par l'aubergiste Cibot lui-même. Nous savons que celui-ci, qui revenait tôt le matin de Limoges, avait rencontré l'émeute à St-Paul et y avait vu Faucher, qui partait chercher des ordres à Limoges.

Deux groupes d'insurgés avaient quitté St-Bonnet, le premier certainement vers treize heures et le deuxième à quatorze heures.

Cependant ces nouvelles ne sont pas trop prises au sérieux à ce moment-là, et Léopold Fougère, chef de la garde nationale, part néanmoins déjeuner à Châteauneuf.

J.B. Cibot (46 ans), aubergiste à Linards : *« J'arrivai à Linards vers dix heures, je prévins M. Fougère de ce que j'avais vu. Il ne pensa pas que ce fût rien de grave. Il arriva ensuite quelques individus dans l'auberge de Mlle Devaud. J'aurais voulu les arrêter, mais je n'avais personne avec moi. »*

Louis Relier (33 ans), boucher et maire de la commune de Linards : *« Ma soeur, Mme Cibot, m'avait dit qu'un individu était entré dans son auberge et lui avait dit que tout s'égorgeait à St-Bonnet, j'avais donc quelque inquiétude. »*

Noualhier Paul Gabriel François (38 ans), propriétaire à Linards : *« Le matin du samedi, vers neuf heures, M. Fougère me dit qu'il y avait une bande de quarante personnes qui s'étaient réunies de St-Paul et de La Geneytouse, que le tocsin sonnait de tous côtés ; il tenait ceci de Cibot qui revenait de Limoges et qui avait rencontré la bande. Nous fûmes tranquilles jusque vers deux heures. »*

Le maire Relier était favorable de toutes manières aux socialistes, mais surtout préoccupé par des problèmes personnels : sa femme est malade des suites d'un accouchement difficile, et un de ses enfants, sans doute le nouveau-né, vient de mourir. Il se tient donc à l'écart des événements.

L'aubergiste Cibot, beau-frère du maire Relier, est sans doute sympathisant des socialistes, mais reste caché chez l'instituteur pour ne pas être compromis.

J.B. Cibot (46 ans), aubergiste à Linards : *« L'attroupement arriva plus tard, et pour que je ne me trouvasse mêlé à rien, me força en quelque sorte à aller dîner avec l'instituteur, chez lequel j'ai demeuré et n'ai rien vu. »*

Louis Relier (33 ans), boucher et maire de la commune de Linards : « *Samedi six du courant, je partis pour aller comme d'habitude à St-Bonnet, vers une heure et demie ; j'explique que je suis boucher et que je vais à St-Bonnet tous les samedis [...] arrivé à Meyrat, à demi-heure de chemin, j'entendis le tambour. Je revins immédiatement à Linards. A l'entrée du bourg je trouvai un homme âgé, de St-Bonnet, et qui me demanda ce qu'il fallait faire. Je lui répondis qu'il fallait trouver un prétexte de s'éloigner et de rentrer chez lui. Je crois qu'il n'a pas suivi ce conseil et qu'il a été arrêté. Rentré chez moi je montai de suite dans la chambre de ma femme qui était malade de suite de couches, notre enfant avait été enterré l'avant-veille »*

En descendant dans le bourg Relier voit, au bout de la rue, Delassis qui arrive de Châteauneuf : « *J'ai vu Delassis arriver de Châteauneuf au moment où j'arrivais moi-même de St-Bonnet »*

Hippolyte Villette, l'ancien adjoint, quitte Linards pour ses affaires vers 13 heures, mais en entendant le tocsin revient immédiatement sur ses pas.

Jean Pierre Hypolite Villette (32 ans), propriétaire à Linards : « *Le samedi six du courant, j'étais absent de mon domicile, j'en étais à une lieue et demie lorsque j'entendis le tambour, puis le tocsin. Je rentrai immédiatement et arrivai à Linards à trois heures environ ; je m'adressai à Arnaud, forgeron, que je rencontrai le premier. Je lui demandai ce qu'on voulait faire, il me répondit qu'on réunissait les paysans pour aller prendre Limoges, que Delassis était à la tête ; ceci me rassura un peu, ne pensant pas que Delassis voulût faire faire du mal au pays. »*

Nous avons vu plus haut que ce samedi 6 décembre deux des notables du parti de l'ordre de Linards étaient réunis pour déjeuner à Châteauneuf : Léopold Fougère chez Guillaume Rougier, ancien maire de Linards destitué en 1848 au profit de Félix Faucher, et Isaac Bastier chez M. Chaussade, receveur de l'enregistrement à Châteauneuf et propriétaire à Linards. Paul Noualhier qui se trouve, lui, à son domicile, les envoie prévenir par le curé de Linards de l'arrivée de l'insurrection, vers 14 heures.

Fougère et Bastier se précipitent sur leurs chevaux et galopent vers Linards pour affronter les insurgés.

Ils sont suivis de peu par Rougier et deux gendarmes de Châteauneuf, Mazaud et Monteil ; le maire de Châteauneuf, devant l'agitation des socialistes de sa propre commune, refuse en effet de laisser partir toute sa brigade.

Chaussade ira plus tard lui aussi à Linards

Léopold Fougère et Isaac Bastier rejoignent Paul Noualhier et Hippolyte Villette vers 15 heures. Armés de sabres de garde national et de pistolets fournis par l'ancien militaire Fougère, ils vont directement s'en prendre aux insurgés et notamment à leurs chefs.

Noualhier Paul Gabriel François (38 ans), propriétaire à Linards : *« Nous fûmes tranquilles jusque vers deux heures, à ce moment Mme Noualhier vint me dire que Mme Fougère me faisait prier de descendre dans le bourg. Mme Fougère me dit qu'une bande de deux cents hommes arrivait ; je vis effectivement de chez moi cette bande qui me paraissait composée de cent cinquante hommes au milieu desquels on distinguait un drapeau rouge. On me dit que le maire Relier, que je croyais à St-Bonnet, était chez lui, mais qu'il ne bougeait pas ; je fis avertir M. Fougère qui était à Châteauneuf et j'allai chez Relier »*

Léopold Fougère (30 ans), médecin à Linards : *« Samedi six décembre j'étais à Châteauneuf, vers deux heures de l'après-midi M. le curé de Linards vint me prévenir qu'on pillait à St-Bonnet et qu'une bande se portait sur Linards. Le brigadier monta à cheval avec toute sa brigade, mais M. Raymond, maire de Châteauneuf le retint et ne laissa partir que deux gendarmes. Je revins en toute hâte à Linards, accompagné de M. Bastier. En arrivant au bourg j'aperçus trois ou quatre cents paysans armés de piques ou de fusils. M. Bastier et moi lançâmes nos chevaux au galop ; le 1er rang leva ses fusils, mais lorsque nous arrivâmes sur le rang il s'ouvrit et nous pûmes passer. Arrivé à ma maison je rencontrai M. Noualhier auquel je donnai un de mes pistolets. Je me rendis immédiatement chez le maire. »*

J.B. Isaac Bastier (40 ans), propriétaire à Linards : *« Le samedi six j'étais à Châteauneuf chez M. Chaussade. M. Fougère vint me dire de partir pour Linards, mais sans m'expliquer pourquoi. M. Chaussade me prêta sa jument et nous partîmes ; arrivés à Linards, sur le bord de la prairie de M. Noualhier, je vis l'attroupement. Je chargeai dessus ainsi que M. Fougère, les insurgés nous laissèrent passer. Arrivé chez moi, je pris mon sabre de garde national et je descendis sur la place. »*

Arrivés vers 15 heures 30, les deux gendarmes et Rougier bloquent avec leurs chevaux la route de Linards à Châteauneuf en bas du bourg de Linards.

Pierre Mazaud (32 ans), gendarme à Châteauneuf : *« Le six du courant, à trois heures après-midi, nous fûmes prévenus qu'il y avait des troubles à Linards ; nous nous y transportâmes immédiatement par ordre de notre brigadier qui voulait partir avec nous, qui avait sellé son cheval, mais qui fut retenu par le maire de Châteauneuf, attendu que le bourg présentait déjà un aspect menaçant. Arrivés à Linards nous nous trouvâmes en présence d'une foule de paysans armés de fusils, de faux et de piques. »*

Pierre Monteil (28 ans), gendarme à Châteauneuf : « *Le samedi six, vers trois heures, je me transportai à Linards accompagné de mon camarade Mazaud ; nous nous placâmes en face des insurgés.* »

Guillaume Rougier (64 ans), propriétaire à Châteauneuf : « *Le samedi six du courant, vers trois heures, je fus informé que des paysans soulevés se dirigeaient sur Linards. M. Fougère qui dînait chez moi monta immédiatement pour s'y rendre accompagné de M. Bastier. Quand à moi j'attendais que mon cheval fût prêt lorsque je vis passer les deux gendarmes Mazaud et Monteil, et je me joignis à eux. Nous arrivâmes tous les trois à Linards aussi vite que nos chevaux purent aller. En arrivant nous vîmes un rassemblement composé de cent cinquante ou deux cents paysans armés de fusils, de piques, de fourches et de bâtons. Nous nous placâmes les deux gendarmes et moi en travers de la route pour fermer le passage aux insurgés. »*

LINARDS AUX MAINS DES INSURGES

LA RÉSISTANCE DES NOTABLES - LA FERMETÉ DES GENDARMES - NOUALHIER EST BLESSÉ - LES RÉACTIONS DES INSURGÉS - LACHALUSSIE PORTE LE CONTR'ORDRE

Pendant que Fougère, Bastier, puis Chaussade, Rougier et les deux gendarmes quittent Châteauneuf, un premier groupe d'insurgés, 150 hommes dirigés par Bouneix, arrive à Linards. Ils rejoignent les éclaireurs Mazaud et Châtenet, et le clerc Arnaud vers 14 heures 30.

Émilie Devaud, aubergiste : « *Bientôt après je vis passer devant ma porte le rassemblement insurrectionnel et ledit Mazaud à la tête. Le rassemblement alla se former sur le champ de foire, après quoi Mazaud fut bientôt rejoint par Châtenet, revint à la maison pour me demander deux demi-tasses de café, que je leur servis. En attendant que Châtenet vint le rejoindre, Mazaud me dit : — Madame, il ne faut pas vous effrayer, nous ne voulons pas de sang, mais seulement nous voulons être cinquante mille hommes à Limoges demain à quatre heures pour demander la diminution de l'impôt sur les boissons, un asile pour les vieillards, et faire que les ouvriers ne soient plus opprimés comme ils l'ont été jusqu'à présent ; voilà la véritable religion du Christ, et comme les communes sont bonnes par ici, nous trouverons beaucoup de monde. Mazaud se retira après m'avoir payé la dépense. Châtenet étant rentré pour prendre sa demi-tasse, me dit qu'il était temps que les prisonniers sortissent, qu'il avait un beau-frère qui était en prison depuis trois ans, qu'il devait s'y ennuyer. Châtenet me dit qu'il avait bien besoin de prendre du café, qu'il avait passé trois nuits sans dormir. »*

Le gros de la troupe se rassemble sur le champ de foire, tandis que Bouneix et un groupe d'une dizaine d'hommes se rendent chez le maire Relier.

LA RÉSISTANCE DES NOTABLES

Paul Noualhier était lui-même arrivé quelques instants plus tôt chez Relier, et tentait de le convaincre d'organiser la résistance, ou de lui céder le pouvoir municipal. Au passage il avait vu l'adjoint Deveaux, qui, de coeur avec les insurgés, refuse de le suivre. Le maire n'ose pas soutenir l'insurrection, mais ne veut pas non plus s'y opposer ouvertement.

Paul Noualhier : « *...j'allai chez Relier. Je rencontrai l'adjoint Deveaux que je sommai de me suivre ; il me suivit, mais n'entra pas chez Relier. Je dis à Relier : — Que voulez-vous faire ? Il me répondit : — Mais ils ne veulent faire aucun mal. Il me paraissait avoir grande peur, sa mère surtout était très effrayée. Relier me paraissait avoir perdu la tête. Il disait : — Je ne puis quitter ma femme. Je répliquai :*

— *Déleguez votre adjoint, mais il avait disparu. Je lui dis alors : — Déleguez-moi, donnez-moi une délégation écrite, et je me charge de réunir du monde. Il me répondit : — Je vous délègue ; mais il se refusa d'écrire la délégation.»*

Louis Relier, maire de Linards : *«M. Noualhier m'appela et me demanda ce qui se passait, je lui dis le peu que je savais ; il me dit : — Il faut mettre ordre à cela. Je répliquai : — Mais que faut-il faire ? Je suis seul chez moi, je n'ai personne avec moi. — Donnez vos pouvoirs à votre adjoint, ajouta-t-il ; mais mon adjoint qui se présenta à ce moment refusa de les accepter. — Eh bien ! dit M. Noualhier, remettez-moi vos pouvoirs par écrit.»*

Bouneix arrive, demande comme à St-Bonnet de la nourriture pour ses hommes ; il ne connaît pas Relier, puisqu'il prend d'abord Noualhier pour le maire. Une première altercation a lieu entre Bouneix et Noualhier.

Paul Noualhier : *«A ce moment Bouneix arriva avec sa bande, me prenant par la main il me dit qu'au nom du Christ il demandait que je lui fisse délivrer des vivres pour lui et les siens. Je lui demandai quels étaient ses pouvoirs, il me répondit qu'il était délégué, sans autre explication, et que ce qu'il prendrait serait payé. Je lui fis alors connaître que je n'étais pas le maire ; il s'adressa alors à Relier qui lui dit : — Je puis bien vous donner le peu que j'ai, mais je ne puis vous autoriser à rien prendre chez les autres. On voulait s'établir chez Relier qui s'y opposa, donnant surtout pour prétexte la maladie de sa femme. J'avais dit à Bouneix : — Vous forcez les paysans à vous suivre. Il m'avait répondu : — Ils sont libres. Je m'adressai à un nommé Faure dit Jean de Lion qui habite près de Sivergnat, qui était armé et qui m'avait dit qu'on l'avait forcé à suivre la bande. Bouneix, à cette occasion, me traita d'hypocrite, me dit que les paysans ne mangeaient que du pain noir et qu'ils seraient tous bientôt aussi heureux que les bourgeois. Je m'adressai à l'inculpé Jean Penot, que j'avais été sur le point de prendre pour métayer, il me répondit d'une manière brutale : — J'ai bien trouvé d'autre place que la vôtre, j'en trouverai bien d'autres.»*



Louis Relier : *«A ce moment l'attroupement arriva. Je me présentai et je défendis d'entrer chez moi. Bouneix se présenta, il avait en mains un grand coutelas et un pistolet ; il me dit : — Vous allez me donner un ordre pour faire manger nos gens chez les bourgeois et dans les auberges. Je répondis : — Brigand, je n'ai pas*

d'ordre à vous donner, retirez-vous. Alors Bouneix me prit par le bras, me poussa violemment dans ma maison en me disant : — Rentre chez toi, tu es une canaille, donnes-nous à boire et à manger. Je fus obligé de lui donner six bouteilles de vin et une tourte. Il me dit : — Nous faisons la guerre de Jésus-Christ, nous ne sommes pas ici pour faire le mal, mais pour nous réunir et nous compter. Je lui demandai où il allait, il me répondit qu'il n'avait pas besoin de me le dire.»

Paul Noualhier : *«Lorsque commença l'émeute, j'allai chez Relier, j'y vis avec Bouneix et les hommes qui l'accompagnaient Martin Rivet, celui qui reconnaît avoir porté le tambour de St-Paul.»*

Martin Rivet : *«A Linards Bouneix m'amena chez le maire ainsi que sept ou huit autres pour nous faire donner de la nourriture. Là je vis M. Noualhier qui dit qu'on pouvait se retirer, qu'on était libres ; alors je déposai le tambour auprès de la prairie de M. Noualhier et je me retirai.»*

Constatant la résistance passive du maire, Bouneix se rend devant la maison du notaire Faucher en bas du bourg, où se trouvent déjà Mazaud, Chatenet, Arnaud, et Delassis qui vient d'arriver de Châteauneuf. Delassis fait appeler le maire et essaie en vain de le convaincre de soutenir le mouvement.

Guillaume Ringuet : *«Il y avait Bouneix et les Messieurs, il y avait aussi Relier, le maire, qu'on avait envoyé chercher pour faire quelque chose, il refusa de le faire et se retira immédiatement.»*

Delassis et les autres chefs de l'insurrection constatent que la mobilisation n'a pas eu lieu à Linards et que Faucher est parti ; ils décident alors de faire sonner le tocsin par le domestique de Faucher, pour réunir encore quelques sympathisants avant de partir vers Châteauneuf et St-Léonard.

Guillaume Ringuet : *«J'étais dans l'attroupement armé d'une tranche*, comme je l'ai déjà dit devant M. le juge d'instruction, mais je n'ai pas dit que c'était pour enterrer les morts. J'avoue que j'ai sonné le tocsin mais je n'étais pas seul. Je rentrais de mon travail, je trouvai dans la maison de M. Faucher Bouneix et les autres gens venus de Limoges, M. Delassis y était aussi. Bouneix m'ordonna d'aller sonner le tocsin et j'y allai. Beaucoup d'autres vinrent aussi sonner, le métayer de M. Noualhier Jean Decrorieux était aussi dans le clocher.*

— *Vous reconnaissez que vous avez sonné le tocsin à Linards ?*

— *Oui c'était ces messieurs qui étaient venus chez M. Faucher, qui m'y avaient envoyé.*

— *Quels étaient ces Messieurs ?*

— *Je ne connais que Bouneix. je ne connais pas les autres.*

— *Que disaient-ils ?*

- *Je n'en sais rien. On parlait beaucoup.*
- *Quand Bouneix vous a dit de sonner le tocsin, il vous dit probablement pourquoi ?*
- *Il ne me dit pas pourquoi, mais ces Messieurs y étaient tous, M. Delassis aussi qui, comme Bouneix, me dit d'y aller.*
- *Delassis que disait-il ?*
- *Il faut aller sonner le tocsin, on devrait l'avoir sonné depuis deux heures.»*

Anne Bousseley, veuve Fougère, (62 ans), sans profession : *«Samedi six décembre, j'étais sur la place en compagnie de Mme Noualhier, auprès du grand tilleul, très rapproché de la porte de l'église. Je vis l'inculpé Ringuet, domestique de Faucher qui entra dans l'église en compagnie d'un autre jeune homme que je ne connais pas, qui était armé d'un pistolet. Ils sonnèrent tous les deux le tocsin.»*

Vers quinze heures, tandis que le tocsin commence à sonner, arrive dans le bourg le deuxième groupe composé également de 150 hommes environ. Des habitants des environs de Linards se sont déjà joints à la colonne.

Léonard Arnaud, 40 ans, cultivateur au Buisson : *«J'étais venu chercher de l'argent qui m'était dû au village de la Fontpeyre qui touche au bourg. J'ai entendu du bruit à Linards, j'y suis allé pour voir ce que c'était.»*

Léonard Gardien, 56 ans, propriétaire au Puy-Larousse : *«J'habite auprès de Linards, je suis venu en entendant sonner le tocsin. Comme au moment où j'entendis sonner j'étais occupé à couper du bois, j'arrivai donc porteur de la hache qui me servait à cet usage.»*

Paul Noualhier quitte la maison du maire et se dirige vers celle de Faucher où il veut parler à Delassis ; il voit en traversant le bourg que les insurgés sont maintenant nombreux. Noualhier essaie en vain de convaincre Delassis d'abandonner son aventure, et commence à tenter de désarmer certains des paysans qu'il connaît.

Paul Noualhier : *«Au moment où je sortais de la venelle qui conduit à la maison de Relier, le rassemblement s'était considérablement accru, l'intérieur du bourg me parut garni d'hommes armés de fusils, de fourches, de dards*, de bâtons, etc... Je saisis le bâton d'un nommé Verdaud de Beaubiat, dans cette commune, et je le lançai dans la prairie ; Verdaud m'a dit qu'un homme qui était auprès de lui lui adressa ces paroles : — Tu laisses prendre ton bâton, tu mériterais d'être fusillé. C'est alors que je vis M. Delassis, il était appuyé contre le portail de la maison de M. Faucher, le gros du rassemblement était là ainsi que le drapeau, du moins je le crois. J'allai droit à M. Delassis, lui demandant ce qu'il voulait faire. — La Constitution est violée me répondit-il, nous voulons rentrer dans nos droits, les plus hauts magistrats nous ont servi d'exemple en donnant leur démission ; nous devons nous trouver*

demain à Limoges et nous nous y trouverons, c'est une démonstration pacifique que nous voulons faire. Nous restâmes quelque temps à chercher à nous ramener l'un l'autre et à cette occasion il me dit que si on cherchait à attaquer la propriété, la famille, il s'y opposerait. J'interpellai Faure dit Lion de dire devant M. Delassis qu'on l'avait forcé à venir, il me répondit qu'il était libre.»

Noualhier retrouve devant la maison de Faucher Hippolyte Villette, qui lui aussi essayait de décourager Delassis :

Hippolyte Villette : *«Je m'avançai et je reconnus dans le rassemblement Bouneix, Chatenet, et un serrurier de Limoges qui se nomme Desforges ou Laforge ; Delassis était au coin du portail de la maison Faucher. J'allai droit à lui et je lui dis : — Qu'est-ce qu'on veut ? et il répondit : — Un mouvement éclate aujourd'hui dans tout le département ; nous nous réunissons en passant par Châteauneuf, Neuvic, Roziers et Masléon ; le rendez-vous est au pont de St-Léonard, de là nous allons à Limoges protester contre la violation de la Constitution. Je lui dis : — Je crains que vous ne nous mettiez dans une fausse situation et que vous nous fassiez faire du mal. Il répliqua — Le vin est tiré, il faut le boire ; d'ailleurs le mouvement est général et je ne puis reculer ; on ne fera pas de mal dans la campagne, et on me passerait sur le corps avant de vous arracher un cheveu sur la tête. J'ajoutai alors : — Si vous vouliez nous défendre on vous tuerait. A ce moment arriva M. Noualhier qui dit à M. Delassis : — Vous faites marcher les paysans par force et le poignard sur la gorge. Un paysan qui avait dit ceci à M. Noualhier, interpellé par celui-ci, répondit qu'il était venu librement ; ce paysan est un nommé Faure dit Jean de Lion de Courtiaux commune de St-Bonnet, il était armé d'une fourche ou d'un fusil. Et alors M. Delassis dit : — Les paysans qui ne veulent pas nous suivre peuvent se retirer. J'allai chez mon beau-père, qui est malade, pour le rassurer.»*

Pendant cette discussion arrivent de Châteauneuf Fougère et Bastier. Fougère prend aussitôt la direction du parti de l'ordre ; il donne une arme à Paul Noualhier puis se rend chez le maire qu'il tente, lui aussi en vain, de rallier. La situation se tend rapidement entre Fougère et Bouneix, et entre Bastier et d'autres insurgés.

Le médecin Fougère : *«Arrivé à ma maison je rencontrai M. Noualhier auquel je donnai un de mes pistolets. Je me rendis immédiatement chez le maire ; je rencontrai à la porte le nommé Larue qui me présenta une pique sur la poitrine (ce Larue qui n'a pu être arrêté jusqu'à présent est borgne). Je lui dis : — Comment, vous à qui j'ai sauvé la vie ! Il répondit : — Pour moi, je ne vous ferai jamais de mal. J'entrai dans la maison du maire, vingt personnes environ buvaient ou circulaient dans la cuisine. Relier était au milieu d'elles, il était très pâle, il me dit qu'il ne connaissait pas ces gens-là, qu'il ne savait que faire. Je lui dis de prendre son écharpe et de sommer la bande insurgée de se retirer, et que si elle ne se retirait pas de prendre son fusil et de venir avec nous. Je lui reprochai de n'avoir pas pris de*

précautions. Il s'excusa en disant qu'il arrivait de St-Bonnet. Je lui dis : — Comment, n'avez-vous pas parlé au chef ? et qui est-ce qui les commande ? Bouneix se présenta et dit : — C'est moi qui commande, et en même temps il me porta son pistolet et son coutelas sur la poitrine. Il ne paraissait aucunement ému. — Qui êtes-vous ? lui dis-je. — Je suis un apôtre. — Que venez-vous faire ? — Régénérer la société et revendiquer nos droits. — Où allez-vous ? — Où nous voulons.»

Louis Relier : *« A ce moment M. Fougère arriva et me dit : — Nous sommes perdus, il faut nous armer. Après que les individus furent partis, je montai dans la chambre de ma femme prendre un mauvais fusil qui s'y trouvait ; ma femme avait entendu du bruit, s'était levée, et était tombée évanouie sur le plancher. Je la relevai, elle resta fort longtemps sans revenir à elle...»*

Isaac Bastier : *«M. Fougère me mit en faction devant sa porte, je voulus faire reculer les paysans qui étaient là, alors un nommé Jean Penot, qui était armé d'une fourche et qui a été arrêté depuis, s'avança en me disant : — Reculez-vous ou je vous f... ma fourche dans le ventre. Je m'avançai sur lui le sabre haut, mais on me retint, et on me fit rentrer dans la maison de M. Fougère. Là était Blaise Rivet qui fit beaucoup d'efforts pour m'empêcher de sortir, dans la crainte qu'il ne m'arrivât du mal. Je ressortis cependant avec M. Fougère ; j'ai vu M. Delassis devant chez M. Faucher lorsqu'on le pria de se retirer.»*

LA FERMETÉ DES GENDARMES

Une demi-heure environ après Fougère et Bastier, arrivent de Châteauneuf les deux gendarmes Mazaud et Monteil, accompagnés de Rougier et ensuite Chaussade.

Rougier et les gendarmes bloquent la route de Châteauneuf, au niveau du champ de foire, près de la maison du notaire Faucher.

Pendant trois-quarts d'heure Delassis et Bouneix vont essayer de convaincre les gendarmes de laisser passer les insurgés. Mais les violences restent verbales.

Pierre Mazaud (32 ans), gendarme à Châteauneuf : *«Arrivés à Linards nous nous trouvâmes en présence d'une foule de paysans armés de fusils, de faux et de piques ; Bouneix vint à nous, tenant d'une main un pistolet et de l'autre un poignard. Il nous dit d'un air menaçant : — Retirez-vous ou vous êtes morts. Je lui répondis : — Vous n'oseriez pas, nous sommes seuls et vous êtes deux cents ; mais s'il vous faut des victimes vous pouvez nous tuer, nous avons des camarades pour nous venger. Bouneix parut hésiter, mais il me dit : — Tous vos camarades sont pris, la troupe a Limoges a été accablée, j'ai un frère gendarme. Je voudrais vous faire comprendre note position. Je lui répondis : — Je ne me retirerai que lorsque j'en recevrai l'ordre. A ce moment deux tambours se mirent à la tête de l'attroupement ; nous nous mîmes*

en travers avec nos chevaux, et au devant des tambours. L'attroupement s'arrêta sur cette démonstration ; à ce moment on sonna le tocsin, on se précipita au devant de nous en criant : — Il faut tuer les gendarmes, feu, feu ! et on nous présentait sur la poitrine des fusils armés. A ce moment j'aperçus Delassis, je lui dis : — Si j'avais su ce que vous veniez faire, ce matin je vous aurais arrêté à Châteauneuf. Je le pris par le bras et je lui parlai de sa famille, de sa femme, de ses enfants. Il me répondit : — Ce qui se passe ici se passe au même moment dans tout le département, nous passerons par Châteauneuf, Neuvic, Masléon et de là à St-Léonard pour nous rendre à Limoges, protester contre la violation de la Constitution. Il ajouta : — Pendant que je serai là, il ne vous sera pas fait de mal. Nous sommions les paysans de se retirer et quelques uns nous écoutaient ; le rassemblement resta quelque temps immobile, puis tout à coup l'ordre fut donné de marcher sur Châteauneuf ; nous nous tenions en travers de la route, on nous somma de nouveau de nous retirer. Les personnes qui nous portaient quelque intérêt nous engageaient à le faire : M. Chaussade, plein de bonne intentions, me dit tout bas : — Vous ne pouvez résister, retirez-vous. — Ils peuvent nous tuer, répondis-je à haute voix, mais nous ne céderons pas.»

Pierre Monteil (28 ans), gendarme à Châteauneuf : *«Bouneix, qui avait porté son pistolet et son poignard sur la gorge de mon camarade, parut touché lorsque je lui parlai de son frère gendarme à Eymoutiers. On menaçait de toutes parts de nous tuer ; nous ne voulûmes pas nous retirer. M. Delassis que je sommai de faire cesser le tocsin me répondit qu'il ne l'avait pas commandé, qu'il ne pouvait pas le faire cesser. Les tambours se mirent à la tête du rassemblement, nous nous mîmes en travers de la route et le rassemblement s'arrêta. On nous sommait encore de nous retirer, nous étions de plus en plus menacés, je répondais : — Nos sommes à notre poste et nous y mourrons, et l'on fera justice plus tard.»*

Guillaume Rougier (64 ans) : *«Nous nous plaçâmes les deux gendarmes et moi en travers de la route pour fermer le passage aux insurgés. Je vis Bouneix à la tête de l'attroupement, il avait une large ceinture autour du corps, il gesticulait avec animation, brandissant d'une main un large couteau de cuisine, et de l'autre un pistolet. Je l'interpellai vivement sur ses projets et il me répondit : — Je veux aller où je veux, je ne vous ferai pas de mal, je veux reconquérir ce que j'ai perdu. Je lui demandai ce qu'il avait perdu, il ne me répondit pas. Pendant que je parlais ainsi avec Bouneix, je vis M. Delassis à quelque distance qui semblait par ses gestes encourager Bouneix à marcher en avant, c'est du moins le sens que je donnai à ses mouvements. Je me tournai vivement du côté de Delassis, et je lui dis : — Comment ! Vous ici, M. Delassis ! Que faites-vous ici ? — Je suis venu pour mes affaires, me répondit-il. — Belles affaires, m'écriai-je, vous voulez nous faire égorger et brûler comme on nous en a déjà menacé ; vous ferez bien de vous retirer et de rentrer chez vous paisiblement. Il ne me répondit pas, mais il ne quitta pas le rassemblement.*

Je restai environ une heure avec les deux gendarmes, posté au milieu de la route et arrêtant les insurgés qui n'avancèrent pas, bien que certains d'entre eux criassent de faire feu sur nous. La bande était tenue en respect par l'attitude ferme et décidée de ces deux braves soldats qui disaient hautement : — Tirez sur nous mais nous ne reculerons pas.»

NOUALHIER EST BLESSÉ

Pendant ce temps, sur le champ de foire, Noualhier et Fougère armés de pistolets parcoururent les groupes d'insurgés, les encourageant à quitter le rassemblement et essaient de les désarmer. Noualhier arrache des mains de Desforges le fusil d'un paysan qu'il est en train de charger ; il est alors frappé par Pierre Sarre de St-Paul d'un coup de canon de fusil et légèrement blessé.

Il est transporté dans la maison du médecin Fougère qui le soigne.

Paul Noualhier : «Messieurs Fougère et Bastier arrivèrent au galop de leurs chevaux. Je rentrai sur la place, et là dans un groupe je vis un homme à blouse blanche qui coulait une balle ou peut-être de la poudre dans le fusil de Peypiat. Je m'avançai vers lui en lui disant : — C'est ainsi que vous voulez faire une démonstration pacifique ! Je tentai de faire glisser le projectile en renversant le fusil et, trouvant de la résistance, de faire partir le coup en l'air. A ce moment un homme que je n'ai pas vu mais qui n'est pas Peypiat me porta un coup violent à la tête, la visière de ma casquette fut coupée comme par un emporte-pièce. Je répandis beaucoup de sang, on m'entraîna chez M. Fougère ; c'était Blaise Rivet et quelques autres qui m'entraînaient ainsi dans le but de me protéger, et qui m'empêchèrent de ressortir, ce que je voulais faire immédiatement pour aller dire à M. Delassis combien sa manifestation était pacifique.»

Jean Castenot fils (17 ans), cultivateur à Ribière de Linards : *«J'ai vu le nommé Sarre dit Micaud qui habite une maison isolée près du village de Beaumont, commune de St-Paul, porter un coup à la tête de M. Noualhier du bout du canon d'un fusil simple dont il était armé. Le coup a été porté horizontalement, de manière que l'extrémité du canon a atteint M. Noualhier au front. La visière de la casquette que portait M. Noualhier a été coupée et le sang a jailli aussitôt avec force. Dans ce moment M. Noualhier cherchait à s'assurer si le fusil d'un nommé Peypiat, de Sagnat, commune de St-Bonnet, contenait ou non des balles. J'étais à côté de M. Noualhier à sa droite, et Sarre était lui-même à ma droite. Le canon du fusil de Sarre passa à côté de ma tête lorsque le coup fut porté. Je saisis aussitôt M. Noualhier pour l'obliger à se retirer, ce qu'il ne voulait pas faire. Je ne puis désigner, ne les ayant pas remarqués, les autres personnes qui nous entouraient dans ce moment. Il paraît que Sarre se rendit aussitôt après dans l'auberge de Cibot et il disait être venu pour*

acheter de la paille. J'explique que Sarre a frappé de pointe et comme avec un instrument piquant.»

Anne Boussely, veuve Fougère : *« Lorsque M. Noualhier fut blessé, Blaise Rivet vint à son secours. M. Noualhier lui tendit la main en lui disant : — Blaise, êtes-vous des nôtres ? et il répondit : — Oui, M. Noualhier.»*

Léonard Berger : *« Je me trouvais dans la foule sur la place de Linards lorsqu'un monsieur fut blessé au front, le sang ruisselait de sa blessure. Cette vue me fit une telle impression que tout tremblant je me hâtai de me retirer et me dirigeai sur St-Bonnet.»*

Jean Mausset dit Peypiat (26 ans), cultivateur à Sagnat de St-Bonnet : *«...je me rendis à Linards où j'arrivai une heure ou deux avant le soleil couché. L'attroupement y était, alors un homme vêtu d'une blouse, qui je crois était blanche, me chargea mon fusil. (Se reprenant :) Cet homme n'a pas chargé mon fusil, il y a seulement mis une balle. C'est à ce moment que M. Noualhier voulut m'arracher mon fusil. Je craignis qu'il ne le brisât, et comme ce fusil n'était pas à moi je ne voulus pas le lui donner. A ce moment on se jeta sur M. Noualhier et il fut blessé, mais ce n'est pas par moi. Je crois qu'à ce moment Sarre était près de nous mais je n'en suis pas certain.»*

Le médecin Fougère : *« A ce moment on me dit : — On vous appelle, et je sortis. Un homme qui était là m'apprit que M. Noualhier venait d'être blessé. Cet homme me dit qu'il venait d'être assassiné. Je courus chez moi, M. Noualhier était dans ma maison, couvert de sang, et soigné par Blaise Rivet Mme Noualhier et ma tante. Je plaçai Bastier à la porte armé d'un sabre avec défense de laisser entrer personne. Je pensai la blessure de M. Noualhier, qui heureusement était peu grave (j'ai décrit cette blessure dans un rapport) :*

Rapport médical sur la blessure de Noualhier :

Nous soussigné Docteur médecin demeurant à Linards, canton de Châteauneuf, nous sommes transportés sur la réquisition de M. Péconnet, conseiller à la cour d'appel de Limoges, près de M. Paul Noualhier pour constater l'état de la blessure qu'il a reçu au front.

La plaie située à la partie supérieure et externe du front (côté droit) est de forme circulaire, d'un diamètre de douze millimètres. Libre dans son bord interne. Le lambeau est relié au front par un pédicule de un centimètre de large. Sa surface est rouge violacée, une légère ecchymose la recouvre. La plaie est en voie de cicatrisation. Une légère suppuration est établie à la partie inférieure.

De tous ces faits nous concluons :

1° Que la plaie a été produite par un instrument contondant, que cet instrument était creux dans son extrémité libre.

2° Que le coup a été porté obliquement.

3° Que la puissance a du être très forte, la visière de la casquette de M. Noualhier présentant une déchirure en tout semblable à celle de la plaie.

4° Que la proximité d'organes importants tels que le cerveau, l'oeil, une branche de l'artère temporale, pouvait rendre cette blessure très dangereuse, et provoquer des accidents très sérieux.

En foi de quoi nous avons rédigé le présent rapport, que nous certifions sincère.

Docteur Fougère, Linards 12 décembre 1852.

Fougère, puis Noualhier, retournent ensuite sur le champ de foire ; avec Rougier, Chaussade et Villette ils continuent à raisonner les paysans et à essayer de décourager Delassis, tandis que Bouneix et Mazaud l'engagent au contraire à ne pas se laisser circonvenir.

Enfin Delassis tente sans succès de forcer le barrage des gendarmes et de se remettre enfin en route vers Châteauneuf.

Léopold Fougère : «...je sortis de nouveau avec M. Noualhier, j'aperçus M. Delassis et je lui demandai ce qu'il faisait là. Il me répondit : — Soyez prudent, toute la France est sous les armes, le département est soulevé ; il s'agit de protester contre la violation de la Constitution, et de faire une démonstration pacifique. — Oui, pacifique repris-je, on vient de tenter d'assassiner M. Noualhier. Je le sommai de faire retirer la bande, il me répondit qu'il n'avait pas assez d'influence et après quelques propos il me tourna le dos. A ce moment les deux gendarmes de Châteauneuf étaient vis-à-vis de la maison Faucher. Bouneix porta son pistolet sur la poitrine du gendarme Mazeau en le sommant de se retirer ; le gendarme répondit : — Nous ne sommes que deux, vous pouvez nous tuer, nous ferons notre devoir, nos camarades nous vengeront. Bouneix répondit : — Tu es bien heureux que mon frère soit gendarme. Bouneix se fit entourer par plusieurs individus armés et il dit : — Au premier d'entre nous qui sera blessé, Feu ! Un homme étranger au pays, qui portait une barbe noire avec une cravate en tricot de laine, coiffé d'une casquette plate, parcourait les groupes, distribuant des balles. Bouneix revint sur les gendarmes en les sommant de se retirer, ils répondirent qu'ils mourraient à leur poste. Je m'approchai des gendarmes, je leur pris la main en leur disant : — Vous ne mourrez pas seuls. M. Rougier parcourait les groupes en invitant les paysans à se retirer, M. Chaussade en faisait autant. Je revins auprès de M. Delassis qui à ce moment montait à cheval, le tocsin sonnait. M. Delassis me dit : — Si vous voulez vous mettre au milieu de nous et faire retirer les gendarmes, nous allons marcher sur Châteauneuf, il ne vous sera pas fait de mal. Je lui répondis : — Nous marcherons devant vous pour vous arrêter, ou derrière vous pour vous surveiller. Bouneix s'approcha de Delassis et lui dit : — Delassis, ne te laisses pas aller, restes avec nous ou tu es perdu. Je saisis la bride du cheval de Delassis en lui disant : — Vous allez descendre, et si nous devons être

assassinés, vous le serez avec nous. Delassis avait à la main une petite cravache à tête de plomb, il fit un mouvement qui me parut avoir pour but de me frapper, et je mis la main sur mon pistolet. A ce moment un tambour battait la charge, et passait auprès de moi (je crois que c'est Laucournet qui portait le tambour). Je courus à l'église pour arrêter ceux qui sonnaient le tocsin. Bouneix sortit des rangs entre deux hommes armés. L'un de ces individus était François Faure ; Bouillaguet était aussi entre deux hommes armés, ils se dirigèrent vers le haut du bourg. Bouneix rentra dans l'attroupement. Je vis là Arnaud, le clerc de M. Faucher, il était armé d'un fusil double qu'il portait l'arme au bras. Je lui demandai ce qu'il faisait là, il me répondit : — Vous le verrez plus tard, je viens reconquérir mes droits. Je le sommai de rentrer chez lui. Bouillaguet descendit en courant du haut du bourg et en criant — Aux armes ! Je crois que c'est lui qui me mit le pistolet sur la poitrine et qui me dit : — Tu es le chef ici et tu y passeras, et auquel je répondis : — Oui, pourvu que tu n'y passes pas avant moi.»

Paul Noualhier : *« Je ressortis cependant avec M. Fougère ; j'ai vu M. Delassis devant chez M. Faucher lorsqu'on le pria de se retirer. J'ai entendu lorsque le même Delassis disait aux gendarmes : — Il est temps de partir, laissez-nous passer. J'entendis lorsque Mazaud disait à M. Chaussade : — Nous demandons à reconquérir ce que nous avons perdu. J'ai entendu Bouillaguet qui avait un pistolet à la main dire :— Faites feu, faites feu ! C'est lui qui criait — Aux armes ! à l'arrivée des hussards*.»*

Paul Noualhier encore : *«Après avoir éteint le sang qui coulait de ma blessure, je ressortis et allai au bas du bourg où se trouvaient à ce moment deux gendarmes de Châteauneuf et M. Rougier, dont la conduite a été admirable. Il y avait là un jeune homme qui me dit être marchand de bois et qui m'a été indiqué par Mlle Devaud comme étant un commis de Mazaud qui cherchait à prouver aux gendarmes qu'ils devaient se retirer. Je revis Delassis et devant moi Bouneix lui dit : — Si tu nous abandonnes tu es perdu.»*

Hippolyte Villette : *«J'allai chez mon beau-père, qui est malade, pour le rassurer. Lorsque je reparus, M. Noualhier avait été blessé ; on le faisait entrer dans la maison de M. Fougère. M. Bastier gardait la porte un sabre à la main ; je rentra dans les groupes, invitant les paysans à se retirer, ils faisaient semblant de m'écouter, mais ils ne se retiraient pas. Je fis désarmer les fusils de plusieurs et notamment celui du clerc de M. Faucher.»*

Pendant ce temps, dans le bourg et sur le champ de foire, diverses confrontations individuelles ont lieu entre blancs et insurgés :

Jean Penot (36 ans) colon* à Meyrat : *«Le Sr Jean Baptiste Izaac Bastier, demeurant à Linards, déclare que s'étant armé d'un sabre, et s'étant porté vers*

l'attroupement, il s'adressa à Penot et l'engageait à se retirer en lui disant que la troupe pouvait arriver d'un moment à l'autre, et qu'ils se feraient écraser. A quoi Penot a répondu en lui présentant sa fourche : — Retirez-vous où je vous fous ma fourche dans le ventre.

L'inculpé interpellé sur le fait rapporté par Bastier répond que Mr Noualhier venait d'être blessé, que Bastier s'est avancé sur lui avec son sabre, et qu'il lui a dit : — Ne me fais pas de mal ou je me défendrai.

— A Linards n'avez-vous pas menacé Bastier de l'éventrer ?

— Voilà ce qui s'est passé : devant chez M. Fougère, M Bastier avait dégainé son sabre, il s'avançait sur moi, je parlai de me défendre et de faire usage de ma fourche.»

Le gendarme Mazaud : « Vergne était en tête de l'attroupement, il portait une faux. Mazaud l'engagea à se retirer. Vergne qui a eu une dent cassée dans une lutte avec l'ancien brigadier de gendarmerie de Châteauneuf, répondit en lui montrant sa dent : — C'est pour me venger de cela que je suis ici. Voyant que ses paroles étaient sans effet sur Vergne il s'adressa alors à d'autres personnes. Le même jour Mazaud retournant à Châteauneuf avec le Sr Rougier, ce dernier lui dit qu'après que lui Mazaud avait eu parlé à Vergne, il lui avait parlé à son tour ; que Vergne avait paru l'écouter, et qu'il s'était éloigné d'une cinquantaine de pas de l'attroupement lorsque le détachement des hussards est survenu.

Mazaud ajoute qu'il a vu au premier rang dans l'attroupement, le nommé Larue, journalier, du même village que Vergne et travaillant aussi pour l'entrepreneur Mazaud. Il avait une longue fourche en fer, criait beaucoup en disant aux autres de marcher et se montrait un des plus violents.»

Jacques Deveaux (47 ans), roulier*, adjoint de Linards, a rejoint le camp des émeutiers :

— Pourquoi vous, qui étiez adjoint, vous êtes-vous trouvé dans le rassemblement et étiez-vous armé ?

— C'est bien le malheur qui m'en a voulu. Le mercredi j'étais à Limoges, je suis allé chez Pécout changer du sel contre du bois que je devais livrer à la Croix-Ferrée. Le jeudi je suis rentré chez moi. Le samedi le nommé Petitjean, charron à Theillaumas commune de Glanges est venu réparer des roues ; nous étions à boire ensemble lorsqu'on me dit qu'il y avait un grand rassemblement dans Linards. J'allais voir ce que c'était, mais comme on me dit que Bastier, mon grand ennemi, était armé d'un sabre, je pris chez moi un mauvais fusil ; j'allai chez le maire, je rencontrai là M. Noualhier qui voulait qu'on lui cédât la mairie, de là j'allai sur le champ de foire et

je vis arriver M. Delassis et des gendarmes. Je rencontrai aussi M. Chaussade qui m'engagea à faire dissiper l'attroupement, je fis dans ce but ce que je pus.

Mlle Catherine Devaud : *«Le mardi neuf décembre dernier, j'allai faire visite à Mme Deveaux avec laquelle j'avais été jusqu'à présent en bonne relation, voulant lui porter quelque consolation ; je lui dis : — Comment n'avez-vous pas empêché votre mari d'aller dans ce rassemblement ? Vous auriez du le retenir. Elle me répondit : — Ce qui lui arrive est bien fâcheux, car mon mari devait aller le matin en voyage, c'était une vraie fatalité, peut-être mon mari a-t-il cru devoir aller avec eux. J'ai pensé que Mme Deveaux faisait allusion aux opinions politiques de son mari et aux relations qu'il aurait pu avoir avec les gens du parti socialiste, mais je n'ai pas entendu dire à Mme Deveaux que son mari avait été obligé de marcher parce qu'il avait signé.»*

LES RÉACTIONS DES INSURGÉS

Des plus décidés aux plus indécis, les insurgés qui occupent le bourg pendant ces quelques heures ont des réactions variables face aux défenseurs de l'ordre. Selon les témoins leur nombre varie de 150 à 400, mais un chiffre de 200 à 300 personnes présentes, soit comme témoins soit comme acteurs, paraît réaliste, d'autant qu'une partie des 200 habitants du bourg et du très proche village de La Fontpeyre ont du se joindre à la foule.

Le clerc de notaire Arnaud est un des animateurs du mouvement, il a pris un fusil appartenant au notaire, il a des balles, et porte sur lui des chansons qu'il lit peut-être aux paysans sur le champ de foire pour entretenir l'enthousiasme.

Le clerc de notaire Léonard Arnaud (19 ans) : *«J'ai cédé à la violence qui m'a été faite par des individus qui m'ont menacé de leurs armes et qui m'ont contraint de me joindre à la foule qui s'était réunie à Linards. Ces individus sont de Limoges mais je ne les connais pas. l'un d'eux m'a donné des balles, j'ai pris le fusil du Sr. Faucher dont je suis le clerc, mais je n'en ai fait aucun usage.*

Le Sr. Fougère déclare qu'il a vu Arnaud dans la foule et qu'il lui a parlé. Arnaud interpellé par lui sur ses intentions a répondu qu'il voulait reconquérir ses droits. M. Noualhier a vu également Arnaud dans les groupes, son fusil était armé.

— *Pourquoi êtes-vous sorti armé d'un fusil double ?*

— *Parce que les gens qui étaient arrivés m'ont engagé à les suivre et je suis alors allé chercher le fusil double de M. Faucher qui était chez M. Dupuy instituteur.*

— *Ces gens là sont donc entrés chez M. Faucher pour vous engager à les suivre ?*

— *Non. C'est moi qui suis sorti pour savoir ce qu'ils voulaient faire et je les ai suivis.*

- Où avez-vous chargé le fusil de M. Faucher ?
- Il était chargé.
- Pourquoi ne vous êtes-vous pas retiré lorsque M. Fougère vous engageait à le faire ?
- Je ne me rappelle pas que M. Fougère m'ait engagé à un retour, c'est M. Chaussade qui m'engageait à le faire, je lui ai répondu : — Je ne le puis, si je le faisais ces gens là me feraient un mauvais parti. J'ajoutai : — Je ne veux faire de mal à personne et je m'opposerais à ce qu'on fit du mal à qui que ce fut bien qu'on m'en ait fait beaucoup. A ce moment un grand jeune homme que je ne connais pas me prit mon fusil, mais je le repris en disant je ne me retire pas ; il me défendait d'écouter M. Chaussade.
- Pourquoi aviez-vous armé les deux coups du fusil ?
- Ce n'est pas moi qui les avais armés. Je n'aurais peut-être pas su armer un fusil.
- N'avez-vous pas tenté de faire feu au moment de l'arrivée de la troupe ?
- Non
- Une des capsules* du fusil a été écrasée ?
- Ce n'est pas moi qui ai fait partir le fusil, ceci a été fait sans doute après que le fusil m'a été enlevé. Je n'avais pas d'arme lorsque j'ai été frappé à la tête par un hussard. Je me suis sauvé chez M. Faucher.
- N'aviez-vous pas en votre possession des balles et des capsules* ?
- Oui. Un des gens qui étaient venus, en me voyant un fusil m'avait donné des balles et des capsules*.
- Ne vous a-t-on pas fait prendre quelque engagement écrit ?
- Non. On ne m'a fait prendre aucun engagement écrit, ni même verbal.

Nous avons en présence de l'inculpé ouvert le paquet, contenant les pièces et objets saisis sur lui au moment de son arrestation, nous avons reconnu que le paquet contenait vingt-deux balles de fort calibre, quatre chevrotines, une boîte contenant vingt-huit capsules* [...], un petit volume intitulé "Nouveau Chansonnier Républicain", quelques chansons soit disant républicaines manuscrites, un numéro du journal intitulé "La Feuille du Peuple", un numéro du journal "Le Travailleur", quelques autres papiers insignifiants, trente-cinq centimes en monnaie de billon et quelques autres menus objets. [...] L'inculpé prétend qu'il a été saisi sur lui une somme de quinze francs qui ne se trouve pas dans le paquet.

L'inculpé demande à ajouter : Lorsque M. Noualhier se disputait avec Bouneix, je lui dis : — Nous ne voulons pas faire de mal, nous voulons seulement reconquérir le droit qui nous a été enlevé. »

Paul Noualhier : «J'ai vu pendant le rassemblement le clerc de M. Faucher, Arnaud, porteur d'un fusil à deux coups armé et garni de ses capsules*, je voulus lui

prendre son arme, il refusa de la rendre, disant qu'il était armé pour la défense de la Constitution.»

François Bouillaguet est particulièrement actif, parcourant le bourg et le champ de foire armé d'un pistolet et appelant aux armes :

«Mr Noualhier déclare qu'il a remarqué l'inculpé dans les groupes, et il le signale comme un des excitateurs. Il criait : — Aux armes ! aux armes !

Mr Villette a également remarqué Bouillaguet qui parcourait le bourg en brandissant son pistolet, criant — Aux armes, et excitant de toutes les manières.

Mr Fougère signale l'inculpé de la même manière que les deux précédents témoins. Il l'a même vu parler à Bouneix dont il paraissait prendre les ordres et il se dirigeait ensuite vers différents points du bourg. Il élevait son pistolet en criant : — Aux armes ! Passant devant lui, Mr Fougère, l'inculpé baissa son pistolet sur lui en disant : — Tu es le chef ici, tu y passeras le premier. A quoi Mr Fougère répondit : — Oui ! Si tu n'y passes pas avant moi.

L'inculpé reconnaît avoir crié aux armes sur l'ordre de Bouneix. »

Noualhier : «J'ai vu dans le rassemblement le nommé Bouillaguet, il criait aux armes, et était un des émeutiers les plus actifs.»

Guillaume Ringuet, bien que domestique de Faucher, semble plus indécis : *«Je suis domestique du Sr. Faucher, notaire. Hier en revenant d'arracher des raves je conduisis mes vaches à l'abreuvoir, je déposai près de l'abreuvoir une tranche* que j'avais à la main, je ramenai ensuite mes vaches à l'étable, puis je retournai chercher ma tranche* que j'avais oubliée. Je m'approchai de la foule qui remplissait alors la rue du bourg, mais sans m'y mêler.*

MM. Fougère et Villette déclarent qu'ils ont vu l'inculpé dans la foule portant une tranche sur l'épaule ; ils croient que l'inculpé est d'un caractère très inoffensif et a été poussé à se réunir à l'émeute. M. Villette dit même que passant près de l'inculpé, il a entendu qu'on le traitait de lâche pour l'obliger à marcher avec les autres, mais il ne peut désigner l'auteur de ses excitations.»*

Paul Noualhier : *«J'ai vu aussi dans le rassemblement Guillaume Ringuet, domestique de M. Faucher, qui était armé d'une tranche* qu'il portait sur l'épaule ; je ne sais si c'est lui ou une personne auprès de lui qui tint ce propos : — Il porte sa tranche* pour enterrer les morts.»*

De même que Blaise Rivet dit Blavy, qui a secouru Paul Noualhier : *«M. Noualhier et M. Fougère rendent un excellent témoignage de Blavy pendant l'émeute. M. Noualhier déclare que Blavy est le premier qui l'a secouru après avoir été blessé. M. Fougère dit que Blavy lui a dit : — Restez chez vous, restez chez vous, vous allez vous faire tuer.»*

Léonard Vergne de Châteauneuf, ouvrier de Mazaud, qui voulait se venger d'une dent cassée par un gendarme, est néanmoins sensible aux exhortations de Rougier :

Guillaume Rougier : *«J'ai oublié de raconter qu'avant l'arrivée des hussards, sans que je puisse préciser le moment, je vis dans l'attroupement le nommé Vergne (c'est celui qui se plaint d'avoir eu une dent cassée par un gendarme), il portait un dard* emmanché au bout d'une longue perche ; je lui dis : — Que fais-tu là ? Si tu ne te retires pas, tu es sûr qu'avant un quart d'heure tu auras gagné vingt ans de galères. Il me dit alors : — Eh bien, Monsieur, je m'en vais. Je le vis en effet qui quittait le rassemblement. Cependant il me semble qu'il ne prenait pas le chemin de son domicile. »*

De même que Léonard Mazaud de Luchapt de St-Bonnet : *«Je suis arrivé à Linards armé de ma fourche ; je m'adressai au maire Relier que je rencontrai en rentrant dans le bourg, je lui racontai ce qui s'était passé et je lui dis : — Je ne veux pas ainsi marcher sans savoir pourquoi, M Relier me dit : — Vous ferez bien. Alors je cherchai un prétexte pour me retirer. Alors on dit : — Il ne faut pas le laisser aller avec sa fourche. Je partis laissant ma fourche...»*

Le serrurier Desforges parcourt les groupes sur le champ de foire et charge les armes de ceux qui n'avaient pas de munitions, avec de la poudre apportée de Limoges et les balles artisanales de Lhermitte ; le chargement d'un de ces fusils hétéroclites est une opération délicate, ce qui explique qu'on ait hésité longtemps à faire feu.

François Faure (35 ans), conseiller municipal de St-Bonnet : *«Un individu que je ne connais pas me pris mon fusil et voyant qu'il n'était pas chargé il le présenta à l'homme à la ceinture rouge qui y mit de la poudre. J'empruntai la baguette de quelqu'un qui était à côté de moi car mon fusil n'en a pas, je mis du papier sur la poudre, et l'homme à la ceinture rouge coula dans le canon deux petites balles. Il avait d'abord voulu en mettre une plus forte qui n'avait pas pu y rentrer. Il amorça également mon fusil d'une capsule*. Bientôt après l'homme à la ceinture rouge qui était le chef de la bande persistant à dire qu'il fallait partir pour Limoges, Nicot et moi accompagnés du nommé Etienne Mausset qui est actuellement arrêté, ne voulant prendre part au désordre qui se préparait, nous sortimes de la foule et primes la route de St-Paul pour retourner chez nous...autant que je m'en souviens Etienne Mausset avait un bâton qu'il avait pris dans une haie ; je le lui ai vu, mais je ne sais pas s'il l'avait encore.*

Invité à rechercher dans les armes saisies le fusil à lui appartenant, l'inculpé nous représente un fusil simple à percussion dépourvu de sa baguette. La cheminée n'a pas de capsule, mais contient de la poudre. en introduisant une baguette dans le canon du fusil il paraît être chargé. L'inculpé dit qu'en sortant du bourg il a ôté la*

capsule et l'a jetée, afin si quelqu'un venait à lui prendre son fusil on ne put en faire usage.*

Mr Fougère déclare avoir vu l'inculpé dans la foule. Il portait son fusil l'arme au bras. Il a vu à côté de l'inculpé un individu en blouse armé d'un pistolet et qui parlait à l'inculpé ainsi qu'à un autre homme qui était avec ce dernier et qu'il ne connaît pas.

L'inculpé interpellé dit qu'il ne connaît pas et ne peut désigner l'individu porteur d'un pistolet et vêtu d'une blouse bleue dont parle Mr Fougère. Cet individu avait une longue barbe.

Demandé à l'inculpé ce que disait l'individu remarqué par Mr Fougère, il répond qu'il disait à lui et à d'autre qu'il fallait se diviser par dix, et allait boire et manger dans les auberges, que ceux qui auraient de l'argent paieraient.»

En effet pendant ces quelques heures certains insurgés affamés ou assoiffés se rendent dans les auberges du bourg, soit chez Devaud qui a déjà eu la visite de Mazaud et Chatenet, soit chez Cibot où sont venus Martial Tessier, Mazaud, Pierre Sarre, Léonard Branland, et "Le Gargotier" (sans doute Bouneix lui-même). Souvenons-nous qu'il est environ 15 heures et qu'ils sont partis de Limoges la veille au soir. Ils n'ont eu à St-Bonnet que du vin et un peu de pain, et une tourte chez le maire Relier qui a refusé de leur établir des bons de réquisition pour les auberges et les habitants de Linards.

Martial Tessier (40 ans), charpentier à la croix de la Chèze de St-Bonnet : *«...arrivé à Linards, j'allai boire chez Cibot. Je cachai mon fusil dans l'écurie ; il y avait quatre individus avec l'homme dont j'ai parlé, et qu'on appelait le Gargotier. Parmi ces hommes je ne connais que Mazaud. Ces hommes disaient : — Il faut prendre la ville de Limoges ; qu'on y irait de partout à quatre heures le lendemain, qu'ils voulaient passer par Châteauneuf et St-Léonard, que ceux de Bourgauneuf y seraient.»*

Au moment où Delassis décide de forcer le barrage des gendarmes, vont arriver presque simultanément le contr'ordre envoyé de Limoges, et les militaires...

LACHALUSSIE PORTE LE CONTR'ORDRE

Nous savons que Dérignac avait envoyé un jeune homme, Lachalussie, porter le contr'ordre pour faire cesser l'insurrection. Dans un premier interrogatoire Lachalussie donne une version édulcorée de son rôle, après 18 jours de prison il révélera sa fonction d'estafette.

Jean Lachalussie (20 ans) cordonnier à St-Paul : *« Je suis venu le six du courant à Linards monté sur le cheval de Mazaud pour prévenir Cheminaud,*

maréchal-ferrant, à Linards, que sa femme était malade à St-Paul. Il n'est pas vrai que j'ai porté aucun ordre dans le but d'arrêter l'attroupement qui s'était porté sur Linards. Immédiatement nous avons mis l'inculpé en présence de François Faure. Faure a répété en présence de Lachalussie les articulations consignées dans son interrogatoire.

Lachalussie dit qu'en effet il a rencontré Faure sur la route. Il lui a dit que tout était tranquille à Limoges et à Paris. Ces paroles lui ont été inspirées par le désir d'empêcher des désordres, mais il n'avait reçu d'ordre de personnes. Il nie avoir parlé à Bouneix. Il a parlé à Mazaud et lui a dit que tout était tranquille à Paris et à Limoges comme il l'avait déjà dit à Faure, et Mazaud lui a dit de lui laisser son cheval pour s'en retourner.

Faure persiste dans ses déclarations. Seulement il dit qu'il ne peut affirmer que Lachalussie ait parlé à Bouneix lui-même. Mais Lachalussie s'est dirigé vers Bouneix. »

Nous avons vu plus haut (cf. chapitre « Le contr'ordre ») que Bouneix refusa d'ajouter foi à l'ordre de dispersion envoyé par Dérignac.

Martin Rivet ouvrier de Mazaud : « *Là nous avons été rejoints par un jeune homme monté sur un cheval appartenant à Mazaud et qui a dit que tout était tranquille, qu'il fallait rentrer. (Il paraît que ce jeune homme serait Jean Lachalussie). Ce jeune homme a mis son cheval dans une auberge du bourg. »*

Léonard Mazaud de St-Bonnet : « *Je rencontrai un petit jeune homme à cheval qui dit : ¾ Tout est d'accord, je porte des nouvelles. Je revins alors chercher ma fourche ; mais ceux de Limoges ne voulurent pas croire le petit jeune homme ; ils dirent : ¾ Ce sont des bêtises ! Il faut aller à Châteauneuf, puis à St-Léonard pour aller à Limoges. »*

Mais alors que Lachalussie ne réussissait pas à convaincre les meneurs de faire disperser l'insurrection, un gendarme arrivait de St-Bonnet en éclaireur. Bouillaguet l'apercevant donna en vain l'alerte. La répression allait commencer.

Les insurgés de Linards	
<p style="text-align: center;"><u>Le bourg</u></p> <p>Arnaud Léonard - un fusil Delarue Antoine - une fourche en fer Deveaux Jacques - un fusil Ringuet Guillaume - une pelle</p> <p style="text-align: center;"><u>Beaubiat</u></p> <p>Verdaud - un bâton</p> <p style="text-align: center;"><u>Buffengeas (le soir)</u></p> <p>Degeorges - une fourche Denardou Léonard - une fourche Faucher Joseph - un fusil Lacour Jean - une fourche Lapaquette Léonard - une fourche Redon Georges - une fourche</p> <p style="text-align: center;"><u>Grand Bueix</u></p> <p>Gourdy Pierre François dit Têtu - un fusil (porte drapeau) Vergne Léonard dit Jean Gard - une faux</p> <p style="text-align: center;"><u>Mazermaud</u></p> <p>Castenot Jacques - un sabre Castenot Léonard Marchessou Léonard</p>	<p style="text-align: center;"><u>Meyrat</u></p> <p>Penot Jean - une fourche</p> <p style="text-align: center;"><u>Oradour</u></p> <p>Duroudier Antoine</p> <p style="text-align: center;"><u>Puy-Larousse</u></p> <p>Gardien Léonard dit Ponti - une hache</p> <p style="text-align: center;"><u>Sautour le Grand (le soir)</u></p> <p>Demarty dit Cacaud Leroudier Quintanne Pierre - un fusil Vergne Pierre</p> <p style="text-align: center;"><u>Sous-le-Croup (le soir)</u></p> <p>Delanne Antoine - une fourche en fer</p> <p style="text-align: center;"><u>Villechenour (le soir)</u></p> <p>Castenot Louis - une fourche en fer Degot Pierre - une pique Thoumieux Léonard dit Limougeaud - une fourche</p>

LES HUSSARDS SUR LA TRACE DES INSURGÉS

Nous avons laissé le peloton de 25 hussards du sous-lieutenant Renevey vers 15 heures, sur la route de St-Paul à St-Bonnet, au moment où il vient d'arrêter Jacques Castenot après une poursuite au galop. Ce dernier tentait sans doute de rattraper Bouneix et ses hommes pour le prévenir de la présence des soldats lancés à sa poursuite.

Rappelons que le commissaire central était resté à St-Paul avec ses policiers en arrière de la cavalerie, car sa voiture ne pouvait suivre le galop des hussards. Avant le départ du lieutenant, le commissaire lui avait indiqué l'attitude à adopter lorsqu'il rattraperait les émeutiers :

Sous-lieutenant Renevey : « ... les ordres que j'avais reçu de mes chefs étaient d'accompagner le commissaire central et de rester à sa disposition. En quittant ce fonctionnaire à St-Paul, ainsi que je l'ai expliqué, je lui demandai des instructions. Il me dit que ses instructions étaient que tout qui serait trouvé armé et dans une attitude hostile fut immédiatement dissipé par la force, et qu'il fallait agir avec vigueur. »

Rappelons que ces hussards avaient l'habitude des opérations de maintien de l'ordre, et qu'ils avaient déjà dispersé deux émeutes depuis le 2 décembre, une devant le café Montmorillon et une autre dans une usine de porcelaine.

Quelques gendarmes restent avec les hussards pour leur servir de guides et d'éclaireurs.

Vers 15 heures 30 les hussards parviennent à St-Bonnet, que les derniers émeutiers ont quitté une heure et demie auparavant. L'officier rencontre le maire qui lui dépeint, sans doute d'un ton alarmé, les scènes qui viennent de se produire dans le bourg ; nous savons que son épouse est en pleurs. Il indique aussi aux militaires la direction de Linards, que Bouneix a dit vouloir rejoindre. Les soldats repartent donc immédiatement vers cette commune, guidés par Martial Faure, domestique du maire.

Sous-lieutenant Renevey : « A trois heures et demie - quatre heures moins un quart, nous étions à St-Bonnet. Le maire à qui je parlai en passant me dit que la bande s'était dirigée sur Linards, qu'à St-Bonnet on avait sonné le tocsin, qu'on avait tiré des coups de feu contre la porte de l'église, que sa femme avait été menacée, et qu'on l'avait obligée en lui mettant le poignard sous la gorge à servir à boire et à manger aux gens de la bande. Sans m'arrêter je continuai ma route sur Linards, en prenant par le chemin de traverse. Sur ma demande le maire fit monter son domestique à cheval pour nous servir de guide. »

Martial Faure (30 ans), domestique à St-Bonnet : « *Mon maître m'envoya porter une lettre à St-Paul ; en revenant je rencontrai le commissaire central et j'aurais été arrêté si je n'avais pas été reconnu par M. Mousnier-Maraval, juge de paix de Pierre-Buffière, qui était avec lui. Je partis ensuite avec les hussards pour leur servir de guide. »*

Le boulanger Dulac quitte aussi St-Bonnet et suit les hussards, pour leur prêter main-forte ou les guider :

Dulac Léon (25 ans), boulanger à St-Bonnet : « *Lorsque les hussards partirent pour Linards, je les suivis et j'arrivai aussitôt qu'eux »*

Dès le passage des premiers hussards, le maire de St-Bonnet fait prévenir le châtelain Dubreuil à Aigueperse. Le commissaire central arrive vers 16 heures avec sa lourde voiture. Il fait le point de la situation avec le maire, puis échange son attelage contre un tilbury* plus rapide (peut-être celui du maire), et repart lui aussi vers Linards avec ses sergents de ville, vers 16 heures 30.

Joséphine Rousseau (39 ans), épouse du maire Lavergniolle de St-Bonnet : « *La troupe arriva et immédiatement nous en fimes donner avis à M. Dubreuil à Aigueperse. Le commissaire central arriva demi-heure après la troupe et resta environ demi-heure avec nous. Il laissa sa voiture et prit ici un tilbury*. »*

Pendant ce temps, vers 15 heures 30, nous avons vu Lachalussie qui devance d'une heure les hussards, atteindre Linards où il ne peut convaincre Bouneix de disperser la colonne insurgée. Cependant plusieurs hommes ont entendu la discussion, ou ont été directement informés du contr'ordre par Lachalussie, et certains décident d'abandonner Bouneix. Parmi ces derniers, quelques-uns ont aussi pu être effrayés par la tournure violente que risquait de prendre l'aventure, lors de la blessure de Paul Noualhier.

Plusieurs petits groupes commencent donc à quitter Linards et à revenir vers leurs domiciles, à St-Bonnet ou St-Paul. Ils vont donc croiser la cavalerie qui vient dans l'autre sens. Les hussards les désarment et en arrêtent quelques-uns, la plupart peuvent s'enfuir à travers champs. En fait le lieutenant Renevey ne veut pas disperser son effectif avant de rencontrer le gros de l'émeute, ni immobiliser des hommes pour garder ces premiers prisonniers.

Le gendarme éclaireur les a croisés auparavant, mais ne s'est pas occupé d'eux.

A mi-chemin de St-Bonnet et Linards, les premiers hussards rencontrent d'abord à deux kilomètres de Linards un groupe de huit hommes, dont Lachalussie et trois autres (Martial Chabauti, Jean Cheminaud et Pierre Barage) sont arrêtés. François

Dubois et Léonard Mazaud s'échappent, mais sont à leur tour arrêtés par les hussards suivants à 4 kilomètres de Linards ; Léonard Mazaud se défend avec sa fourche, qui ne fait que traverser le pantalon du hussard Antoine Claustres.

Sous-lieutenant Renevey : *« Arrivés à quatre kilomètres environ de Linards, j'aperçus devant nous une bande de huit individus armés, les uns de fusils les autres de fourches, qui suivaient la route paraissant venir de Linards. Je détachai sur eux quelques hussards qui les arrêtèrent. Ils furent désarmés et je les laissai à la garde de cinq hussards et de deux gendarmes avec ordre de les conduire à Linards. »*

Jean Lachalussie (20 ans), cordonnier à St-Paul : *« Il retournait à St-Paul avec Cheminaud lorsque tous les deux ont été arrêtés.*

Le hussard Eugène Garby qui est un de ceux qui ont arrêté Lachalussie et Cheminaud déclare que ces deux inculpés marchaient de compagnie avec un individu [F. Dubois] qui était armé d'un fusil et qui a été arrêté en même temps. Lachalussie déclare qu'il n'avait aucune arme, fait qui n'est pas contesté par les témoins. »

Jean Cheminaud (53 ans), maréchal ferrant à Linards : *« Cet inculpé répond qu'il allait voir sa femme qui est malade à St-Paul. Dans le trajet il a rencontré le détachement de hussards, il a été arrêté à la hauteur du village de Ribière. Il avait à la main un petit bâton qu'il a jeté en arrivant à Linards, sur l'invitation qui lui en a été faite par l'officier commandant le détachement. »*

Pierre Barage (17 ans), cultivateur à Luchapt : *« Lorsque nous fûmes à Linards nous profitâmes François Dubois dit Mayaud de Luchapt, et moi, d'un moment où Bouneix était entré dans une maison, pour quitter l'atroupement et nous diriger vers St-Bonnet pour de là retourner chez nous. Nous étions arrivés à Ribière (deux kilomètres de Linards) lorsque nous rencontrâmes un détachement de hussards qui se dirigeaient sur Linards et qui nous arrêtèrent. »*

Léonard Mazaud (41 ans) à Luchapt : *« Je quittai immédiatement Linards en la compagnie du nommé Pierre Barage, mais à deux kilomètres de Linards, je rencontrai les hussards qui s'y rendaient et qui m'arrêtèrent et prirent ma fourche. »*

Martial Chabauti (53 ans), terrassier à Beaumont : *« A peine arrivé à Linards je repris le chemin de mon domicile, en compagnie du nommé Cheminaud et Dubois qui portait un fusil. A demi-lieue en avant de Linards nous fûmes arrêtés par les hussards qui nous ramenèrent. Le fusil que portait Dubois fut la cause que nous fumes arrêtés »*

Eugène François Garby, 23 ans, soldat au 5^o hussards : *« Je faisais partie du peloton du lieutenant Renevey. Une demi lieue environ avant d'arriver à Linards,*

nous avons aperçu devant nous venant de Linards cinq individus ; l'un avait un fusil, les autres des fourches. Nous avons couru sur eux au galop. Nous en avons arrêté trois, les deux autres qui étaient armés de fourches ont pris la fuite et se sont échappés. Au nombre de ceux que nous avons arrêtés était un jeune homme que vous venez de me représenter, Jean Lachalussie ; il n'avait pas d'arme. Il disait qu'il venait de chercher un médecin pour la femme d'un maréchal. »

Gustave Pierre Marie De Béchenec, 20 ans, brigadier au 5^o hussards : *« Je faisais partie du peloton qui s'est rendu à Linards sous les ordres du lieutenant Renevey. A une petite demi lieue de Linards nous avons trouvé quatre ou cinq individus arrêtés devant une maison qui borde la route. Tous étaient armés, l'un avait un fusil, les autres des fourches. Nous les arrêta mes et le lieutenant me chargea de la garde de ces prisonniers. Parmi eux était un jeune homme boiteux qui vient de m'être représenté, Jean Lachalussie.*

Je continuai ma marche sur Linards avec mes prisonniers. Un peu plus loin nous rencontrâmes deux individus dont l'un vient de m'être représenté et s'appelle François Dubois. Il paraît qu'il avait un fusil, mais je ne l'ai pas vu. L'autre n'avait pas d'arme. Un gendarme qui était avec nous lui dit de retourner chez lui. Je réunis François Dubois aux prisonniers que j'avais déjà. »

Victor Balestraud, 23 ans, soldat au 5^o hussards : *« Je faisais partie du peloton du lieutenant Renevey. Je reconnais parmi les individus que vous me représentez les nommés François Dubois et Léonard Mazaud que nous avons rencontrés sur la route à trois ou quatre kilomètres de Linards, venant de ce bourg. L'un avait un bâton autant que je puis m'en souvenir, nous les avons désarmé et arrêté. »*

Victor Thomas, 25 ans, soldat au 5^o hussards : *« Je reconnais parmi les détenus qui m'ont été représentés les nommés Léonard Mazaud et François Dubois. Nous les avons trouvés sur la route revenant de Linards, et à trois ou quatre kilomètres de ce bourg. François Dubois avait un fusil. Je ne me rappelle pas quelle arme avait Mazaud. Nous les avons désarmés et arrêté. »*

François Bac, 24 ans, hussard au 5^o : *« Je faisais partie du peloton qui s'est rendu à Linards sous le commandement du lieutenant Renevey. A une demi lieue environ de Linards nous avons aperçu cinq individus qui en venaient. Deux ont pris la fuite à notre approche, je ne sais s'ils étaient armés. Nous avons arrêté les trois autres, l'un avait un fusil et les deux autres chacun une fourche en fer. »*

Antoine Claustres, 23 ans, soldat au 5^o hussards : *« A trois ou quatre kilomètres de Linards il a poursuivi deux individus dont l'un avait un fusil et l'autre*

une fourche. [François Dubois et Léonard Mazaud] Ces deux hommes se sont cachés dans un fossé à quelque distance de la route. Il a couru sur eux au galop. Celui qui avait la fourche l'a élevée en l'air ; il ne sait si cet individu la dirigeait contre lui ou s'il voulait seulement se garantir du cheval, quoiqu'il en soit son pantalon a été traversé à deux endroits à la cuisse gauche. Ces deux hommes ont été arrêtés aussitôt après par des gendarmes.

... je vous représente le pantalon que je portais le jour où je me suis rendu à Linards sous les ordres du lieutenant Renevey. Ce pantalon ainsi que vous pouvez le voir présente deux trous à la cuisse gauche. »

Un deuxième groupe d'une douzaine d'hommes se disperse à la vue du gendarme éclaireur, à 1 kilomètre du bourg (vers la Fontpeyre), mais parmi eux Etienne Nicot, Etienne Mausset, Joseph Arnaud et François Faure sont ensuite arrêtés par les hussards.

François Faure, lui aussi, essaie de résister.

S/Lieutenant Renevey : « A deux kilomètres plus loin je trouvai une autre bande composée d'une douzaine d'individus dont quelques uns seulement étaient armés. Quatre ou cinq parmi lesquels ceux qui avaient des armes, furent arrêtés ; les autres se dispersèrent. Je remis ces nouveaux prisonniers à la garde de quatre hussards, avec ordre de les réunir à ceux que nous avons laissés derrière nous, et de me rejoindre ensuite au galop, car je craignais d'affaiblir ma troupe. »

Etienne Nicot (37 ans) cultivateur colon* au moulin de Sivergnat : *« J'étais sur la place de Linards lorsqu'on dit que M. Noualhier avait été blessé, alors je me retirai en la compagnie des nommés Faure et Etienne Mausset ; Faure avait un fusil. Il est si vrai que nous avons quitté Linards avant l'arrivée de la troupe que nous avons vu un gendarme monté sur un cheval gris qui revenait du côté de Linards et qui rejoignit la troupe entre ce bourg et St-Bonnet ; Les hussards m'arrêtèrent et me ramenèrent à Linards... J'ai été arrêté à un kilomètre du bourg par deux hussards. »*

François Faure (35 ans) propriétaire cultivateur au Bois-Badaraud, membre du conseil municipal de St-Bonnet : *« Bientôt après l'homme à la ceinture rouge qui était le chef de la bande persistant à dire qu'il fallait partir pour Limoges, Nicot et moi accompagnés du nommé Etienne Mausset qui est actuellement arrêté, ne voulant prendre part au désordre qui se préparait, nous sortimes de la foule et primes la route de St-Paul pour retourner chez nous. Arrivés à Fontpeyre situé à vingt pas des dernières maisons du bourg, nous rencontrâmes un gendarme qui arrivait au galop ; nous continuâmes et arrivés à cinq ou six cents mètres plus loin nous rencontrâmes les hussards qui nous arrêtèrent ; autant que je m'en souviens Etienne Mausset avait un*

bâton qu'il avait pris dans une haie ; je le lui ai vu, mais je ne sais pas s'il l'avait encore. »

Joseph Arnaud, père, (54 ans) propriétaire à Reiol : *«J'avais pris mon chemin pour m'en retourner lorsque je fus arrêté à la sortie du bourg par un hussard qui s'empara de la fourche dont j'étais porteur. »*

(Mais J. Arnaud semble mentir en disant qu'il quittait l'insurrection de son plein gré : *« Les témoins Jean Decrorieux, Léonard Degeorges, et Paul Noualhier de Linards, déclarent avoir remarqué l'inculpé dans l'attroupement avec la fourche dont il était armé. Decrorieux dit que l'inculpé était dans l'attroupement lorsque le détachement de hussards est arrivé. »*)

Antoine Claustres, 23 ans, soldat au 5^o hussards : *« Je faisais partie du détachement qui s'est rendu à Linards sous le commandement du lieutenant Renevey. A un quart de lieue de Linards nous avons rencontré deux individus qui en venaient. Je reconnais ces individus pour être les nommés Faure François et Etienne Mausset. Faure avait un fusil sous le bras, l'autre n'avait aucune arme. Je demandai à Faure son fusil ; il leva la crosse en l'air comme pour me frapper. J'écartai le fusil avec mon sabre et Bignon s'en empara. »*

Au total, les hussards ont donc fait dix prisonniers avant d'arriver à Linards : d'abord Jacques Castenot, puis Lachalussie, Barage, Cheminaud et Chabauti, puis Dubois et Mazaud, et enfin Nicot, Mausset et Faure. (Il semble acquis que Joseph Arnaud est resté avec les insurgés dans le bourg de Linards jusqu'au bout).

Les prisonniers de la route de St-Bonnet	
Jacques Castenot	François Dubois
	Léonard Mazaud
Jean Lachalussie	
Martial Chabauti	Etienne Nicot
Jean Cheminaud	Etienne Mausset
Pierre Barage	François Faure

A 2 kilomètres de Linards, vers Ribière, les hussards rencontrent le curé François Ruchaud de St-Bonnet, qui vient d'Aigueperse avec une dizaine de domestiques et métayers de M. Dubreuil, à la poursuite des insurgés (on se souvient que le maire de St-Bonnet avait envoyé prévenir le château d'Aigueperse de l'arrivée de l'armée) ; il se contente alors de faire des prisonniers parmi les fuyards entre Linards et St-Bonnet.

François Ruchaud, curé de St-Bonnet : « *Rentré chez moi, je pris mon fusil et un pistolet et me rendis à Aigueperse, j'étais indigné de ce que l'on avait sonné le tocsin. Je retrouvai là les hommes qui m'avaient accompagné moins le facteur. Je leur dis : — Il faut aller à la rencontre de ces brigands et des émeutiers. Nous partimes pour Linards pour prêter main-forte ; au moment où nous partions d'Aigueperse on nous apprit que la gendarmerie était arrivée à St-Bonnet. A un kilomètre ou deux de Linards nous rencontrâmes les hussards. Un peu plus tard je rencontrai le commissaire central et les sergents de ville. Nous arrêtâmes un petit jeune homme du Bois-Badaraud, domestique de Jean Duvalet, colon* de M. Lavergniolle. »*

Le boulanger Dulac qui suivait les hussards depuis St-Bonnet a vu le curé et ses hommes venir ensuite à Linards :

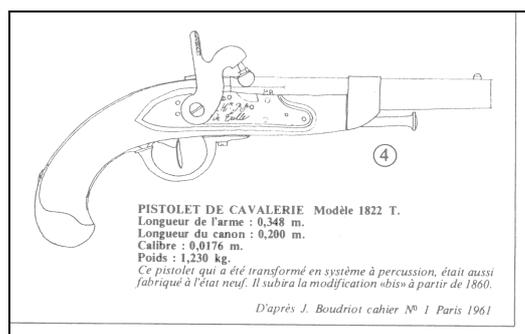
Dulac Léon (25 ans), boulanger à St-Bonnet : « *Lorsque les hussards partirent pour Linards, je les suivis et j'arrivai aussitôt qu'eux. En revenant de Linards deux heures après je rencontrai le curé qui y allait, accompagné d'une dizaine de personnes. »*

Enfin le lieutenant Renevey et ses hommes arrivent en vue du bourg de Linards :

S/Lieutenant Renevey : « *Nous approchions de Linards et nous entendions le bruit du tambour se mêler au son du tocsin ... »*

LA CHARGE DES HUSSARDS

L'ARRESTATION DE JACQUES DEVEAUX - LES TIRS DES INSURGÉS
DANS L'AUBERGE CIBOT - LA POURSUITE DANS LA PRAIRIE - LES ARRESTATIONS
DANS LE BOURG - LA POURSUITE DANS LES MAISONS - DANS L'ÉGLISE



Au moment de l'arrivée des hussards à l'entrée du bourg, un certain flottement se manifeste chez les insurgés.

L'indécision de Delassis, l'absence de Faucher, l'inaction du maire Relier, la longue attente sur le champ de foire ou dans les auberges, la rumeur du contr'ordre porté par Lachalussie, et surtout la résistance imprévue des notables ont découragé certains.

La blessure de Paul Noualhier et la vue du sang en ont effrayé d'autres.

Enfin l'approche de gendarmes ou de soldats est signalée quelques instants avant leur apparition : un gendarme éclaireur se montre en haut du bourg (actuelle place du 8 Mai), il est même pris à partie par François Bouillaguet qui redescend vers l'église en appelant aux armes.

Catherine Emilie Devaud (32 ans), aubergiste à Linards : «[...] *il arriva un hussard [en fait un gendarme] qui stationna seul à l'entrée du bourg ; un ouvrier du chemin de St-Paul, mais qui a été blessé plus tard [Bouillaguet], qui était vêtu d'une blouse fond gris à carreaux, [...] s'approcha de lui, l'injuria et lui dit : $\frac{3}{4}$ Vous allez être écrasés, puis il se mit à crier : $\frac{3}{4}$ Aux armes !* »

L'alerte donnée par Bouillaguet ne semble pas entendue, certains au contraire préfèrent alors quitter discrètement le bourg avant l'arrivée des soldats.

Certains parviennent à rentrer chez eux et à restituer les armes ou les tambours qu'ils avaient emprunté :

Léonard Vergne (40 ans), bordier* à La Vergne de Châteauneuf : «*Le gendarme Mazaud retournant à Châteauneuf avec le Sr Rougier, ce dernier lui dit qu'après que lui Mazaud avait eu parlé à Vergne, il lui avait parlé à son tour ; que Vergne avait paru l'écouter, et qu'il s'était éloigné d'une cinquantaine de pas de l'attroupement lorsque le détachement des hussards est survenu.*»

Léonard Arnaud (53 ans), cultivateur à St-Bonnet : «*Je suis venu à Linards armé d'une fourche, mais je me suis retiré avant que la troupe arrivât. J'avais vu les gendarmes, mais je me retirai sur le champ de foire.*»

Jean Mausset dit Peypiat (26 ans) cultivateur à Sagnat de St-Bonnet : *«A ce moment on se jeta sur M. Noualhier et il fut blessé [...] Je me rendis immédiatement chez moi et le fusil que je portais fut remis de suite à celui à qui il appartient.»*

Léonard Branland (27 ans), maçon à Luchapt de St-Bonnet : *«J'entrai chez Mme Cibot à laquelle je dis : — Ce qui se passe est bien terrible. Je repartis avant l'arrivée des hussards.»*

Pierre Laucournet (20 ans) meunier au moulin de Sagnat de St-Bonnet : *«Arrivé à Linards je vis le maire Relier qui me dit que je ferais bien de m'en retourner, et je m'en retournai. Je partis avant l'arrivée des hussards. Le tambour est chez le nommé Mathali, cantonnier à Siardet.»*

Martin Rivet (28 ans), domestique au Ménial commune de Glanges : *« [...] je vis M. Noualhier qui dit qu'on pouvait se retirer, qu'on était libre ; alors je déposai le tambour auprès de la prairie de M. Noualhier et je me retirai.»*

Il sera repris plus tard...

François Gourdy dit Têtu (33 ans), terrassier à Beaumont : *«A Linards Mazaud me donna deux francs, aussitôt après avoir reçu cet argent je m'esquivai.»*

D'autres sont arrêtés sur le chemin du retour par les blancs qui sillonnent les routes entre St-Bonnet et Linards :

Léonard Janicot dit Léonard Faure(17 ans), domestique demeurant au Bois-Badaraud (St-Bonnet) : *«C'est lorsque je m'en retournai que je fus arrêté par M. le curé Ruchaud qui m'a ramené à Linards.»*

Les hussards renseignés par le gendarme éclaireur débouchent enfin en haut du bourg. Rappelons que la route D12 n'existe pas encore, et que l'on arrive à Linards par l'actuelle rue de Soufflenheim (cf. plan). On ne voit donc ce qui se passe dans le bourg qu'au dernier moment, en arrivant de cette route, à la hauteur de l'actuelle place du 8 mai 1945.

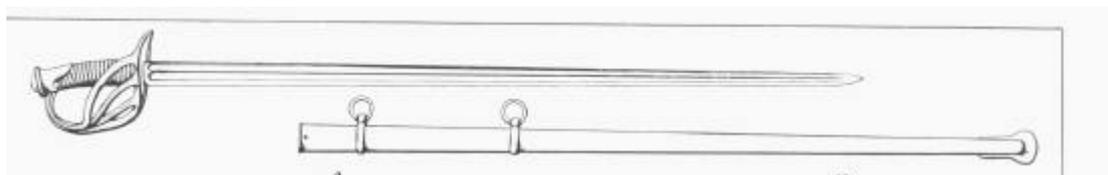
Les hussards chargent immédiatement le rassemblement pour profiter d'un reste d'effet de surprise. Les hussards sont armés d'un sabre et d'un pistolet ; leur technique est éprouvée : pendant la charge ils ont le pistolet à la main, prêts à tirer de loin sur ceux qui résisteraient ; après la dispersion des émeutiers ils n'utilisent que leur sabre, frappant en général de plat.

Lieutenant Renevey : *«Nous approchions de Linards et nous entendions le bruit du tambour se mêler au son du tocsin. La route forme un angle avec la rue du bourg et ce ne fut qu'en entrant dans le bourg que je pus voir l'attroupement qui en occupait toute la longueur. Il pouvait se composer de cent cinquante individus environ, en grande partie armés les uns de fusils, la plupart de fourches, de lances etc... Aussitôt je donnai l'ordre de charger. En un instant l'attroupement fut dissipé, et ceux qui le composaient prirent la fuite dans toutes les directions. Quelques uns furent renversés par les chevaux, d'autres furent légèrement blessés de coups de sabre.*

J'ai dit que quelques coups de sabre avaient été donnés au moment de la charge sur l'attroupement. J'explique à ce sujet que la charge a été faite par les hussards le pistolet haut prêt à faire feu et le sabre dans le fourreau. Ce n'est que lorsque l'attroupement a été dispersé que les hussards, remettant le pistolet dans la fonte, se sont armés de leurs sabres et ce n'est qu'à partir de ce moment que des coups de sabre ont pu être portés.»

La charge est rapide et violente, dans une rue qui en haut du bourg mesure à peine 2 mètres de large. Elle se poursuit jusqu'au champ de foire ; entre les dernières maisons du bourg et ce dernier se trouve (toujours aujourd'hui) la grande prairie de Paul Noualhier, alors séparée de la route par un petit mur (actuels garage et bureau de tabac). Plusieurs personnes sont renversées contre ce mur.

Imaginons une vingtaine de chevaux au galop, le bruit des sabots, les cris d'intimidation des hussards, les cris de colère ou de peur des insurgés...



Sabre de cavalerie réglementaire 1822 - 1886

Hippolyte Villette : *«Les hussards arrivèrent à ce moment au galop, je n'eus que le temps de me jeter sur le côté ; le cleric de M. Faucher fut renversé sur le mur du pré de la prairie de M. Noualhier, son fusil lui échappa des mains et tomba dans la prairie. Ce fusil fut immédiatement ramassé par Deveaux, l'adjoit.*

M. Chaussade, receveur de l'enregistrement à Châteauneuf fut renversé et relevé par l'inculpé Blaise Rivet.»

Les hussards reconnaissent rapidement dans la foule les notables partisans de l'ordre établi :

Léopold Fougère : *«Je regardai qui sonnait le tocsin lorsque j'entendis le bruit des pas des chevaux des hussards qui arrivaient. A dix pas d'eux je soulevai mon chapeau en criant : - Chargez ! »*



Paul Noualhier : *«Alors les hussards sont arrivés et le rassemblement a été dispersé. Je franchis la muraille de ma prairie et j'en ouvris la barrière pour faire entrer les hussards ; un d'eux m'a remis un fusil.»*

En voyant charger les hussards venant du haut du bourg, les deux gendarmes et Rougier qui bloquent l'autre sortie de Linards du côté de Châteauneuf se lancent eux aussi sur la foule ; la seule issue est alors la grande prairie de Paul Noualhier, dans laquelle la plupart des insurgés s'enfuient.

Gendarme Mazaud : *«A ce moment les hussards arrivèrent et nous n'eûmes qu'à nous jeter le sabre en main sur le rassemblement. Il y avait une heure ou cinq quarts d'heure que nous étions ainsi en face de la bande des émeutiers, les fusils toujours dirigés sur nous ; pas un seul des insurgés n'avait osé dépasser l'obstacle que nous lui présentions.»*

Gendarme Monteil : *«Lorsque les hussards arrivèrent, je me jetai dans la mêlée.»*

Guillaume Rougier : *«[...] lorsque les hussards arrivèrent au galop, firent une charge et dispersèrent les insurgés. Je me lançai aussitôt à cheval dans le chemin de Fontpeyre pour couper la retraite aux fuyards, en criant aux cavaliers, qui ne connaissaient pas le pays : — Suivez-moi, nous allons les prendre.»*

En effet, une fois dans la prairie, les fuyards sont talonnés par les cavaliers qui les rattrapent aisément en terrain découvert. Certains tentent alors de revenir dans le bourg par l'arrière des maisons qui bordent la prairie, pour s'y cacher.

L'ARRESTATION DE JACQUES DEVEAUX

C'est la manœuvre de l'adjoint Jacques Deveaux qui va être déjouée par Rougier. Auparavant Deveaux, serré de près par le hussard Boudaud, et armé du fusil abandonné par le cleric Arnaud, tire sur le soldat. Il tente ensuite de pénétrer dans la ruelle où est la maison de Relier, mais c'est là que l'attendent Rougier, un hussard et un gendarme. Deveaux ne se rendra qu'après avoir été blessé de plusieurs coups de sabre.

Les circonstances de l'arrestation de Deveaux seront minutieusement étudiées par les juges, et vaudront une lourde peine à l'intéressé.

Jacques Deveaux (47 ans), roulier*, adjoint au maire de Linards :

« Tout à coup la troupe a chargé, il a franchi le mur d'une prairie attenant à la route pour se mettre à l'abri des chevaux. Un fusil était par terre dans la prairie, il l'a ramassé non pour en faire un mauvais usage mais uniquement pour se garantir des chevaux. Un hussard l'a poursuivi et arrêté. Du reste il nie formellement avoir fait feu avec le fusil qu'il avait à la main.

Le hussard Jean Boudaud déclare que s'étant mis à la poursuite de l'inculpé qui fuyait dans la prairie, celui-ci s'est retourné, l'a mis en joue en lui disant :

¾ Gredin, si tu avances je te brûle la cervelle ! En même temps la capsule a fait explosion mais le coup n'est pas parti. Dans ce moment une distance de quatre pas seulement les séparait. Aussitôt l'inculpé a été arrêté par le hussard Guéraud. Le témoin a porté quelques coups de pointe dans le dos à l'inculpé qui refusait de marcher. Nous constatons que la blouse et la veste de l'inculpé portent quatre ou cinq légères coupures. Deveaux déclare que les blessures qui lui ont été faites sont tout à fait superficielles et sans aucune gravité.*

Le hussard Kips déclare qu'il a entendu son camarade Boudaud dire ¾ On tire sur moi ! Au même instant il venait d'entendre la détonation d'un coup de feu.

L'inculpé persiste à dire qu'il n'a pas tenté de se servir de son fusil contre le hussard Boudaud. Invité à désigner parmi les armes saisies le fusil dont il était porteur au moment de son arrestation, il indique un fusil double à percussion dont il ne connaît pas, dit-il, le propriétaire. Nous constatons que la capsule du premier coup a été écrasée et qu'elle est encore dans la partie du chien qui s'applique sur la cheminée. La capsule* du second coup est intacte. Le coup droit est chargé aussi bien que le gauche.*

Le hussard Guéraud déclare qu'il a concouru à l'arrestation de Jacques Deveaux. Il n'a pas vu s'il a fait feu sur son camarade Boudaud et n'a rien à dire à ce sujet. Deveaux a abandonné son fusil se voyant serré de près et le témoin s'en est emparé.

Le brigadier de gendarmerie Mansaud de Limoges déclare qu'il a entendu une détonation et au même instant le hussard Boudaud dire : ¾ On fait feu sur moi ! Tous se sont alors réunis pour opérer l'arrestation de Deveaux.

Le Sr. Rougier déclare qu'étant à cheval dans le chemin de Fontpeyre il a rencontré Deveaux armé [de] son fusil. Il l'a arrêté par sa blouse et a dit aux hussards qui le suivaient au nombre de trois ou quatre de le conduire en prison.

Nous nous sommes rendus sur les lieux avec les témoins et l'inculpé pour arriver à éclaircir ce que présentent d'obscur, relativement au fait imputé à Deveaux, les déclarations ci-dessus. Il est résulté de la vérification des lieux que le point de la prairie de M. Noulhier où le hussard Boudaud dit que l'inculpé Deveaux a tiré sur lui n'était pas en vue des autres témoins à l'exception de Kips. Ces témoins se trouvaient en effet dans une venelle bordée d'un mur élevé qui ne permettait pas de voir le point où était Boudaud. L'inculpé s'est dirigé vers cette venelle et c'est alors qu'il a été rencontré par les témoins autres que Boudaud et Kips.

Le Sr. Villette déclare reconnaître le fusil qui a été saisi entre les mains de l'inculpé Deveaux pour appartenir au Sr. Faucher, notaire à Linards. Le clerc de celui-ci, le nommé Arnaud qui faisait partie de la bande, était armé de ce fusil et l'a abandonné en fuyant devant la troupe. »

Marie-Joseph Guillaume, 20 ans, hussard au 5^o hussards : «J'étais avec mon camarade lorsqu'on a chargé l'attroupement à Linards. J'ai vu Deveaux,

l'adjoint, ajuster dans la grande prairie le hussard Boudaud qui était à sa poursuite et le serrait de près. Je n'ai entendu aucun bruit d'explosion, mais Boudaud a dit aussitôt : — Tu m'a manqué, je ne te manquerai pas. Deveaux a fui jusqu'à la barrière qui sépare le pré d'un petit chemin qui va au bourg. C'est là qu'il a été arrêté par Boudaud, moi et d'autres. J'explique que c'est à ce moment là seulement et en l'atteignant que Boudaud lui a dit : $\frac{3}{4}$ Tu m'a manqué, je ne te manquerai pas et il lui a porté un coup de sabre qui n'a frappé que le bord du chapeau, lequel du reste n'a pas été coupé.

Sur votre interpellation je répons que je ne puis dire si Deveaux lorsqu'il tenait en joue Boudaud a serré la détente. Je n'ai entendu aucune explosion, soit qu'il n'y en ait pas eu réellement, soit que le galop des chevaux et le bruit qui se faisait de tous côtés m'ait empêché d'entendre.»

François-Joseph Kips, 23 ans, trompette musicien au 5^o hussards : «J'étais dans la grande prairie de M. Noualhier poursuivant les fuyards lorsque j'entendis un coup de feu et au même instant le hussard Boudaud qui était à quatre pas de moi s'écria : — Kips, on tire sur moi. Je n'ai pas vu Deveaux. Cet individu a été arrêté presque immédiatement par Boudaud et d'autres hussards. Pour moi, j'ai dirigé ma poursuite d'un autre côté.»

Gervais Joseph Guéraud, 25 ans, soldat au 5^o hussards : «J'étais du nombre des hussards qui ont chargé sur l'attroupement à Linards. L'attroupement étant dispersé, un monsieur à cheval qui connaissait les localités [Rougier] m'a dit de le suivre et m'a conduit dans un petit chemin qui aboutit à une grande prairie et en est séparé par une barrière. Lorsque nous arrivions à la barrière un individu y est arrivé du côté opposé, fuyant devant mon camarade Boudaud qui le poursuivait. Le monsieur qui était avec moi l'a saisi par sa blouse et m'a dit de m'en emparer. Cet individu qu'on nous a désigné comme l'adjoint du maire avait un fusil à deux coups que je lui ai enlevé.

Sur notre interpellation le témoin ajoute : Boudaud paraissait fort animé ; il ne m'a pas dit que Deveaux eut fait feu sur lui, mais je l'ai entendu qui le disait à notre lieutenant lorsque nous lui avons conduit notre prisonnier.»

Jean Boudaud, 23 ans, soldat au 5^o hussards : «Je faisais partie du détachement qui a dissipé l'attroupement à Linards. Après avoir chargé les émeutiers dans la rue du bourg et les avoir dispersés, nous avons poursuivi les fuyards dans la grande prairie. Je me suis mis à la poursuite d'un individu qui m'a été représenté depuis et qui est le nommé Jacques Deveaux, adjoint. Etant sur le point de l'atteindre, il se retourna, m'ajustant avec le fusil dont il était armé en disant : $\frac{3}{4}$ Gredin, si tu m'arrêtes, je te brûles la cervelle ! Aussitôt il lâcha la détente, la capsule fit explosion, mais le coup ne partit pas. Au même moment un coup de feu fut tiré*

derrière moi à une certaine distance, je ne sais par qui. On a dit depuis que c'était un gendarme qui avait tiré, mais je ne sais ce qui en est à cet égard. Deveaux après avoir tiré sur moi se remit à fuir. Je le poursuivis jusqu'à une barrière située à quinze ou vingt pas. C'est là où il fut arrêté par le hussard Guéraud qui lui enleva son fusil. Nous nous emparâmes de sa personne, et comme il ne voulait pas marcher je fus obligé de lui donner dans le dos quelques coups de pointe, mais sans intention de lui faire de blessures, et en effet il paraît que je ne l'ai pas blessé.»

Jules Alfred Alexandre Largeau, 34 ans, maréchal des logis au 5^o hussards : *«Parvenus à l'extrémité de la rue du bourg, plusieurs hussards se sont jetés dans la prairie de M. Noualhier à la poursuite des émeutiers. Dans ce moment nous avons entendu deux coups de feu qui se sont suivis de très près. Le brigadier de gendarmerie Mansaud était auprès de moi. Nous sommes revenus sur nos pas au galop de nos chevaux, nous dirigeant sur le point où il nous paraissait que les coups de feu avaient été tirés. Arrivés à la sortie du bourg du côté de Limoges, nous avons pris une venelle à gauche qui conduit au pré de M. Noualhier. Nous y avons trouvé l'adjoint du maire armé d'un fusil à deux coups. Il venait de passer la barrière qui sépare le pré du chemin. Il était poursuivi par le hussard Boudaud qui me dit que cet homme venait de tirer sur lui, mais que la capsule* seule avait fait explosion. Il a été aussitôt désarmé et arrêté.»*

LES TIRS DES INSURGES

Deux ou trois autres coups de feu sont tirés pendant la poursuite, soit par un gendarme, soit par des insurgés qui ne seront pas identifiés, et qui ratent de peu le hussard Valéry dont la manche est traversée par des plombs, et le hussard Moret :

Lieutenant Renevey : *« Un grand nombre de fuyards s'étaient jetés dans la prairie de M. Noualhier. Les hussards les y poursuivirent. Là trois ou quatre coups de feu furent tirés sur les hussards par des individus qui se retournaient contre eux dans la poursuite, et quelques insurgés reçurent des coups de sabre. Le hussard Valéry eut la manche gauche de sa veste ainsi que sa chemise percées de grains de plomb. »*

Hussard Jean Moret : *« ...venait d'essuyer un coup de feu qui lui avait effleuré la figure. De même le hussard Jean-Louis Valéry a eu la manche gauche de sa veste percée de quelques grains de plomb. »*

Jean-Louis Valéry, 24 ans, soldat au 5^o hussards : *« Je suis l'ordonnance du lieutenant Renevey, et je faisais partie du peloton qui s'est rendu sous son commandement à Linards. Après avoir chargé et dissipé l'attroupement je suis entré dans la prairie avec plusieurs de mes camarades à la poursuite des fuyards. Trois de*

ces derniers, poursuivis par moi se sont réfugiés en escaladant un mur dans un jardin situé entre la partie supérieure de la prairie et le bourg. L'un de ces individus qui était armé d'un fusil simple s'est retourné après avoir franchi le mur et m'a dit en me couchant en joue : — Si tu avances je fais feu. Aussitôt il a tiré sur moi. A mon tour je l'ai ajusté avec mon pistolet que j'avais à la main et j'ai lâché la détente. Mais la capsule était tombée et le coup n'est pas parti. J'ai cherché une autre capsule*, mais ces trois individus se sont réfugiés dans une maison ou une écurie attenant au jardin. Le soir, étant en faction, j'ai ressenti une douleur au bras gauche. C'est alors seulement que j'ai reconnu que ma veste avait été traversée à la partie externe du bras, un peu au-dessus du coude, par quelques grains de plomb. Il y avait à la partie correspondante du bras de la rougeur accompagnée d'un peu de sensibilité qui a duré trois ou quatre jours.*

Le hussard Valéry nous a remis la veste et la chemise dont il vient d'être parlé. La veste présente cinq trous et la chemise deux. La doublure de la veste n'a été traversée qu'en deux endroits. Les plombs ont effleuré le bras, ce qui explique comment la veste et la chemise ont été traversées sans que le témoin ait été blessé.

Le témoin ajoute : J'ignore si celui qui a fait feu sur moi a été arrêté. Toujours est-il que je ne l'ai reconnu parmi les détenus ni à Linards ni à la maison d'arrêt de Limoges. Du reste j'ai arrêté et conduit en prison à Linards plusieurs individus ayant fait partie de l'attroupement et depuis il m'a été impossible de les reconnaître. Je ne reconnais que ceux des prisonniers que nous avons arrêté en route avant d'arriver à Linards, parce que j'ai eu le temps de remarquer leurs traits. »

Paul Noualhier : « A ce moment j'ai vu Bouneix tendre le bras et une détonation s'est faite entendre. »

Gendarme Mazaud : « J'entendis tirer cinq ou six coups de feu, je ne remarquai pas d'où ils venaient, ne m'occupant que de poursuivre Bouneix, que je ne pus atteindre. »

DANS L'AUBERGE CIBOT

Pierre Sarre, qui avait blessé Paul Noualhier, au lieu de s'enfuir devant la charge des hussards, s'était installé avec d'autres insurgés dans l'auberge Cibot, y cache son fusil dans l'écurie et, attablé devant un morceau de fromage, tente de passer inaperçu. Nous savons que Paul Noualhier n'avait pu voir le visage de son agresseur.

Mais des hussard ont vu des hommes se précipiter dans l'auberge et les y suivent ; le patron de l'auberge Cibot dénonce tous ses clients comme ayant participé à l'insurrection, et le hussard Moret accompagné de Noualhier arrête Sarre et Martial Tessier.

(Les auberges Cibot et Devaud sont peut-être à l'emplacement de l'actuel Jadis-Bar et d'une maison qui lui faisait face.)

Pierre Sarre (32 ans), cultivateur à Fontanes de St-Paul : « *Le hussard Jean Moret déclare qu'il est entré dans un cabaret en poursuivant des émeutiers qui s'y réfugiaient. Pierre Sarre était attablé dans le cabaret ayant devant lui du fromage. Le maître du cabaret répondant à la question que lui fit Moret où étaient les émeutiers, dit : - Arrêtez tout... Il arrêta Pierre Sarre qui se défendait de le suivre en disant qu'il ne faisait pas partie de la bande.*

Marguerite Relier, épouse Cibot déclare que Pierre Sarre est entré chez elle n'ayant aucune arme. Il a demandé à manger et à boire et elle l'a servi. Des émeutiers sont entrés et s'adressant à ceux qui étaient dans le cabaret ont dit de les suivre. Sarre n'a pas quitté sa place. Bientôt après sont arrivés des hussards qui l'ont arrêté.

M. Noualhier a concouru à l'arrestation de Sarre. A ce moment les émeutiers venaient d'être dispersés par la troupe. Sarre était chez Cibot mangeant du fromage. M. Noualhier n'hésita pas à le faire arrêter pensant que cet individu qui était étranger à la commune ne pouvait s'y trouver que parce qu'il était avec les émeutiers. »

Martial Tessier (40 ans), charpentier à la Croix de la Chaise de St-Bonnet : « *arrivé à Linards, j'allais boire chez Cibot. Je cachai mon fusil dans l'écurie ; lorsque je buvais chez Cibot, Sarre y entra et à ce moment il n'avait plus son fusil. »*

LA POURSUITE DANS LA PRAIRIE

Après quoi le hussard Moret se lance à la poursuite des fuyards dans la prairie, et arrête Pierre Boulestin déjà blessé d'un coup de sabre.

Jean Moret, 23 ans, soldat au 5^o hussards : « *Je faisais partie du détachement de hussards qui sous les ordres du lieutenant Renevey a dirigé l'attroupement à Linards. J'ai arrêté plusieurs individus mais je n'en reconnais que deux parmi ceux qui m'ont été représentés. Ce sont les nommés Martial Tessier et Pierre Boulestin. Pierre Boulestin était dans la prairie de M. Noualhier, il avait une blessure à la tête. Je l'ai obligé à me remettre une fourche démanchée qui était à ses pieds, et je l'ai conduit devant le lieutenant Renevey. J'ai arrêté Martial Tessier dans une auberge où il était attablé avec un autre individu que j'ai arrêté également (Pierre Sarre). Il a fallu les menacer de faire usage de mes armes pour les obliger à me suivre. L'arrestation de Martial Tessier et de son compagnon a précédé celle de Boulestin. »*

Pierre Lacoste, 25 ans, soldat au 5^o hussards : « *J'ai reconnu parmi les détenus qui m'ont été représentés un individu que vous me dites s'appeler Pierre Boulestin. J'ai poursuivi cet individu dans la prairie de M. Noualhier. Il cherchait à*

franchir une haie qui sépare la prairie d'un jardin. Je lui ai crié plusieurs fois d'arrêter ou que j'allais faire feu sur lui, et comme il n'en faisait rien je lui ai porté un coup de sabre qui l'a atteint à la tête. Le hussard Moret et moi l'avons arrêté. »

Pierre Boulestin (23 ans), terrassier à St-Paul : *« Nous étions à Linards lorsque la troupe est arrivée à l'improviste. J'ai voulu fuir, mais je suis resté en arrière à cause de mon infirmité, et j'ai reçu à la partie postérieure et inférieure de la tête un coup de sabre qui ainsi que vous pouvez le voir sur mes vêtements a causé une grande effusion de sang.*

Le hussard Pierre Lacoste déclare qu'il a poursuivi Pierre Boulestin et l'a sommé de s'arrêter. celui-ci continuant de fuir il lui a porté un coup de sabre à la partie postérieure de la tête. Boulestin n'était porteur d'aucune arme.

Le hussard Jean Moret déclare qu'il a arrêté Pierre Boulestin lorsqu'il était blessé, il était courbé et avait une fourche en fer par terre devant lui. Moret l'a sommé de la lui donner, ce que l'inculpé a fait. »

Michel Beyrand (22 ans), travaillant au chantier de la route de St-Paul à St-Hilaire : *« J'ai été arrêté par un hussard dans une prairie voisine de ce bourg. Mes deux camarades sont les nommés Boulestin et Lacote. Tous les deux sont arrêtés. »*

Pierre Lacote (24 ans), terrassier à La Gratade de St-Hilaire-Bonneval : *« A Linards, lorsque les hussards arrivèrent je pris la fuite ; un hussard m'atteignit dans le pré de M. Noualhier et me porta un coup de sabre au col, puis m'arrêta.*

Nous avons fait constater par M. Fougère, médecin, que l'inculpé portait à la partie gauche du cou une blessure légère. »

Gendarme Monteil : *« c'est moi qui blessai un insurgé qui se jeta dans une mare, et que j'ai arrêté. »* [sans doute l'étang à l'emplacement de l'actuel lavoir route de Laschamps]

Jules Alfred Alexandre Largeau, 34 ans, maréchal des logis au 5^o hussards : *« ...je suis entré dans la prairie avec le brigadier de gendarmerie Mansaud. J'y ai arrêté et désarmé plusieurs individus que je livrais au fur et à mesure de leur arrestation aux hussards ou aux gendarmes qui se trouvaient près de moi. »*

LES ARRESTATIONS DANS LE BOURG

Pendant qu'une partie des hussards et des gendarmes poursuit les fuyards à travers la prairie, d'autres parcourent le bourg et arrêtent un peu au hasard ceux qu'ils rencontrent armés, et là aussi adviennent quelques blessures par coups de sabre.

François Bac, 24 ans, hussard au 5^o : « *Au moment où nous chargions sur l'attroupement, un individu que vous venez de me représenter, Léonard Castenot, s'est réfugié sur le perron de la maison d'école. C'est là qu'il a été arrêté, et comme il cherchait à fuir, le gendarme l'a frappé de son sabre à plusieurs reprises, mais sans le blesser du moins je le crois.* »

Léonard Castenot (23 ans), garçon roulier* à Mazermaud : « *... a été arrêté par deux militaires sans qu'il ait cherché à fuir ; il a reçu cinq coups de sabre sur le bras gauche, mais qui n'ont produit aucune effusion de sang.*

Il résulte des renseignements donnés par des témoins, notamment par le Sr. Villette de Linards, que Castenot a été arrêté par le gendarme Mazaud. »

Guillaume Ringuet (37 ans) cultivateur à Linards : « *... Sur ces entrefaites arriva la cavalerie, on prit aussitôt la fuite de tous côtés. Pour moi qui ne cherchais pas à fuir, je fus arrêté près de la fontaine. Un militaire me dit de lui donner ma tranche*, je la jetai dans la prairie.* »

Antoine Rivet (44 ans), cultivateur à La Gorce de St-Bonnet-La-Rivière : « *j'ai été arrêté dans la basse cour de Mr Cibot par un hussard.* »

Jean Penot (36 ans), colon* à Meyrat : « *J'étais dans la cour du maire, le Sr Relier lorsqu'un gendarme et un hussard sont venus m'y chercher. Au moment de son arrestation il avait déposé sa fourche chez le Sr Relier.* »

Joseph Arnaud, père (54 ans), propriétaire au village de Reirrol de St-Bonnet-la-rivière : « *Le gendarme Gutheman de la brigade de Limoges, déclare qu'il a vu arrêter l'inculpé par un hussard un moment après que l'attroupement a été dispersé. L'inculpé a été arrêté devant les bâtiments de Mr Noualhier.* »

Hippolyte Villette : « *...nous arrê tâmes, aidés de la gendarmerie, cinq individus dans la cour du curé. Je vis arrêter Castenot jeune sur le perron de la maison de l'instituteur.* »

Dans la confusion, certains sont simplement désarmés et peuvent quitter le bourg sans être inquiétés sur le moment.

Léonard Degérald (40 ans), propriétaire à Lescuras de St-Bonnet : « *J'étais sur le point de me retirer lorsque les hussards arrivèrent. J'étais devant la maison du Sr Faucher, notaire. Un hussard prit mon fusil. Je m'éloignai et m'en retournai chez moi en passant par Lachaise. Je fus de retour à mon domicile.*

Il paraîtrait d'après un renseignement qui nous est donné par le hussard Beylot, du deuxième escadron que le fusil de l'inculpé lui aurait été enlevé par le hussard Tarascon, du même escadron. »

LA POURSUITE DANS LES MAISONS

Un quart d'heure après le premier peloton, vers 16 heures 45, arrive à Linards le second, commandé par le lieutenant de Beauregard, que nous avons laissé à sa sortie du bourg de St-Paul.

Ses soldats participent aussitôt à la poursuite.

La nuit commence à tomber sur la prairie et la poursuite y est bientôt abandonnée, après qu'une quinzaine de personnes aient été arrêtées et enfermées dans l'école, au profit d'une perquisition générale des maisons du bourg (il n'y en a qu'une vingtaine), et jusque dans l'église. Plusieurs insurgés, nous l'avons vu, étaient parvenus à se cacher dans les bâtiments au lieu de courir à travers champs.

Les notables participent activement aux recherches.

Lt de Beauregard : *« Il était cinq heures moins un quart environ lorsque j'arrivai à Linards. L'attroupement venait d'être dissipé par le lieutenant Renevey quelques moments auparavant. Une quinzaine de prisonniers étaient gardés par les hussards sur la place du bourg, et on voyait encore, autant que le jour pouvait le permettre, des fuyards dans la prairie et dans les champs qui avoisinent le bourg. Je détachai immédiatement plusieurs de mes hommes dans différentes directions et ils ramenèrent des prisonniers. Des perquisitions furent faites en même temps dans les maisons du bourg et elles produisirent plusieurs arrestations. »*

Lt Renevey : *« Dix-huit ou vingt insurgés furent arrêtés. Je les réunis et les fis garder dans la maison d'école. Ceci se passait à quatre heures - quatre heures et demi. Une demi heure après arrivait le lieutenant De Beauregard avec un autre peloton de vingt cinq hommes. Nous fîmes alors dans les maisons du bourg des perquisitions qui amenèrent l'arrestation de quelques individus, notamment du clerc du Sr Faucher.*

Je dois dire en terminant que j'ai reçu de plusieurs habitants, notamment de M. Noualhier, Fougère et Villette tous les renseignements dont je pouvais avoir besoins, et que ces messieurs ont concouru avec nous à l'arrestation de plusieurs insurgés. »

Une première arrestation mouvementée est celle de Léonard Arnaud, le jeune clerc du notaire Faucher, caché dans la maison de ce dernier après avoir d'abord échappé au gendarme Mazaud qui l'avait blessé. Il est trouvé porteur de papiers compromettants.

Léonard Arnaud, 19 ans, clerk de notaire à Linards : « *Je n'avais pas d'arme lorsque j'ai été frappé à la tête par un hussard. Je me suis sauvé chez M. Faucher. J'ai été blessé de deux coups de sabre à la cuisse, et d'un autre à la tête. Je ne crois pas que ces blessures aient de gravité.* »

Gendarme Mazaud : « *Plus tard je le rencontrai devant moi [Arnaud] et je lui portai un coup de sabre sur la tête qui ne lui fit pas grand mal, en le sommant de s'arrêter.* »

Pierre Aris, 32 ans, premier soldat au 5^o hussards : « *Je faisais partie du peloton qui s'est rendu à Linards dans l'après-midi du six courant sous le commandement du lieutenant de Beauregard. J'ai fait dans une maison du bourg avec le sergent de ville Blanchard une perquisition qui a amené la découverte du clerk du sieur Faucher, notaire. Cet individu était caché dans une espèce de grand panier rempli de plume. Il a été légèrement blessé par nos sabres que nous avons introduit dans le panier pour voir si quelqu'un y était caché. Je me suis emparé de sa personne et l'ai conduit devant le lieutenant Renevey. On a trouvé sur lui dix sept balles, un paquet de capsules* et divers papiers.* »

Le gendarme Mazaud découvre un autre insurgé dans les latrines de la maison de Faucher : « *C'est moi ensuite qui ai mis en état d'arrestation un jeune homme, petit, que je trouvai dans les latrines de la maison de M. Faucher. Je le reconnus pour être celui qui, lorsque nous étions si vivement menacés, commandait le feu. Je remis cet individu à un hussard.* »

DANS L'ÉGLISE

Léonard Arnaud (40 ans), cultivateur au Buisson de Linards : « *...je me suis trouvé avec la foule lorsque la troupe est arrivée. J'ai cherché à me réfugier dans l'église où j'ai été arrêté par MM. Noualhier et Fougère. Je n'avais aucune arme, pas même un bâton.*

MM. Fougère et Noualhier déclarent avoir trouvé l'inculpé dans la sacristie où il s'était réfugié, et ils l'ont fait arrêter par des sergents de ville. »

Léonard Gardien (56 ans) propriétaire à Puy-Larousse : « *J'étais auprès de M. Noualhier lorsqu'il a été blessé. A ce moment je n'avais plus ma hache que j'ai perdue. J'ai été arrêté plus tard dans l'église par M. Noualhier.* »

Paul Noualhier : « *J'ai vu Gardien au commencement du rassemblement, plus tard je l'ai arrêté dans l'église.* »

Certains parviennent à s'enfuir des maisons perquisitionnées :

Jean-Baptiste Eugène Payne, 22 ans, brigadier au 5^o hussards : *« Je faisais partie du peloton qui s'est rendu à Linards le samedi six du courant sous les ordres du lieutenant de Beauregard. Lorsque nous sommes arrivés l'attroupement venait d'être dispersé par le lieutenant Renevey, et ceux qui le composaient étaient en fuite. Un certain nombre de prisonniers étaient enfermés dans la maison d'école. J'ai été commandé pour faire des perquisitions dans différentes maisons du bourg, mais nous n'y avons trouvé personne de suspect, si ce n'est que dans une de ces maisons un individu s'est sauvé par la fenêtre à notre arrivée et nous n'avons pu l'atteindre. »*

Pendant tout le temps des poursuites le maire Relier est resté dans la chambre de sa femme malade : *« Après que les individus furent partis, je montai dans la chambre de ma femme prendre un mauvais fusil qui s'y trouvait ; ma femme avait entendu du bruit, s'était levée, et était tombée évanouie sur le plancher. Je la relevai, elle resta fort longtemps sans revenir à elle ; c'est pendant que j'étais seul auprès d'elle que les hussards sont arrivés. J'ai entendu tirer au moins trois coups de feu. »*

Certains qui n'ont pas été inquiétés tout de suite sont arrêtés lorsque le calme est revenu, ayant cru à tort que les poursuites avaient cessé, comme Martin Rivet qui revient dans le bourg vers 19 heures pour récupérer la jument appartenant à Mazaud, et qu'avait emprunté Lachalussie pour porter le contr'ordre.

Martin Rivet (28 ans), domestique au Ménial de Glanges : *« ce jeune homme [Lachalussie] a mis son cheval dans une auberge du bourg et comme je suis ouvrier de Mazaud, j'ai pris le cheval pour m'en retourner, mais dans ce moment j'ai été arrêté par un hussard [...] Je fus arrêté le soir vers sept heures lorsque je revenais prendre la jument de Mazaud.*

Le hussard Beylot reconnaît en effet Martin Rivet pour l'avoir arrêté conduisant un cheval par la bride, ce cheval est aubert ou fleur de pêcher. »

François Moïse Beylot (25 ans), maréchal-ferrant, soldat au 5^o hussards, 2^o escadron, 3^o peloton : *« Je faisais partie du peloton de M. le Lieutenant De Beauregard. Vingt minutes après notre arrivée à Linards, mon Lieutenant me donna ordre de courir après un homme à cheval qui venait de partir de l'auberge de Cibot et suivait la route de St-Bonnet. Je le rejoignis à environ deux cents mètres du bourg. C'était un nommé Rivet avec lequel j'ai été confronté à Linards. Il s'en allait au petit trot, une houssine* à la main. Il ne fit aucune difficulté de rétrograder. Son cheval était gris. Il me dit qu'il appartenait au nommé Mazaud entrepreneur. Conduit devant le Lieutenant De Beauregard, cet homme dit qu'il s'en retournait à St-Paul. Il refusa de dire qui lui avait donné le cheval qu'il montait. Plus tard Rivet me dit qu'il avait porté dans l'attroupement le tambour près de St-Paul. »*

Hippolyte Villette : *« Tout était rentré dans l'ordre, mais je ne saurais dire à quelle heure, lorsque je vis devant la maison de Cibot un jeune homme en blouse bleue qui conduisait en main un cheval sans selle ; on me dit que ce jeune homme ressemblait à celui qui battait du tambour. Je lui mis la main au collet, il me dit qu'il était le garçon de M. Mazaud, qu'il était venu reprendre son cheval. »*

Pendant les poursuites arrive le curé Ruchaud de St-Bonnet et les hommes d'Aigueperse, qui ont fait comme nous l'avons vu quelques prisonniers sur la route, mais plusieurs d'entre eux peuvent s'enfuir en arrivant à Linards.

Curé Ruchaud : *« Nous arrê tâmes aussi plusieurs autres individus qui nous échappèrent sur la place de Linards, tant il y avait de trouble quand nous arrivâmes ; parmi ces individus était Pierre Faure, dit Jean de Lion, de la Perrière. Je m'occupai de prêter main-forte et de faire faire des recherches. »*

Ces derniers prisonniers sont réunis aux premiers dans la maison d'école ; ils sont maintenant une trentaine.

Bouillaguet, Berger et Lajaumont qui ont pu s'enfuir seront repris quelques heures plus tard, errant sur les routes de Linards à Châteauneuf ou St-Bonnet.

Léonard Lajaumont (24 ans), cultivateur à St-Paul : *« Le brigadier de gendarmerie de Châteauneuf Jean-Georges Schoefferer déclare que se rendant hier soir vers huit heures de Châteauneuf à Linards il a rencontré à moitié chemin Léonard Lajaumont portant une hallebarde ou pique sous son bras. Il l'a sommé de lui remettre son arme en le menaçant de faire usage de la force, et la pique lui a été remise. »*

François Bouillaguet (26 ans), terrassier à St-Paul : *« Lorsque la troupe arriva je pris la fuite avec les autres. Je me dirigeais sur St-Bonnet pour m'en retourner à St-Paul, lorsque arrivé près de Sivergnat j'ai été arrêté par deux paysans qui m'ont conduit à Sivergnat et de là à Linards. L'inculpé dit que ce pistolet était chargé lorsque Bouneix le lui donna et qu'il l'a déchargé sur la chaussée de l'étang de Sivergnat lorsqu'il s'en retournait à St-Bonnet. »*

Lettre de M. Dubreuil à Aigueperse le 6 décembre 1851 à 9 heures du soir au commissaire central :

« Je vous fais conduire un homme arrêté dans un de mes domaines après l'arrivée ce soir de la troupe. Ce malheureux arrêté à Courtiaux était armé d'un pistolet que je vous fais remettre. Il doit être l'un des chefs [...] c'est lui qui est allé chercher à St-

Bonnet à la maison commune la caisse de la garde nationale. Il doit s'appeler François Bouillaguet dit Faucher. Il a travaillé sur la route. »

Léonard Berger lui aussi fut pris dans la nuit sur la route de St-Bonnet par des paysans, et gardé par le maire de St-Bonnet ; il fut ramené à Linards le lendemain.

Léonard Berger (19 ans), cordonnier à St-Léonard : *« Je me trouvais dans la foule sur la place de Linards lorsqu'un monsieur a été blessé au front, le sang ruisselait de sa blessure. Cette vue me fit une telle impression que tout tremblant je me hâtai de me retirer et me dirigeai sur St-Bonnet. C'est là que j'ai été arrêté par deux habitants de cette commune. J'avais dans ma poche la bayonnette que Bouneix m'avait forcé de prendre. Je l'avais détachée du bâton auquel elle était adaptée, et je voulais en faire faire des tranchets. »*

Lettre du maire de St-Bonnet au Procureur du 7 décembre 1851 :

« Nous venons de faire une prise importante le nommé Berger Pierre de St-Léonard, ouvrier cordonnier, un des plus exaltés. Veuillez donner l'ordre pour que la gendarmerie s'empare de lui. Nous le gardons à vue. »

Hussard Beylot : *« Le lendemain dimanche je me rendis à St-Bonnet avec d'autres hussards et deux gendarmes. Le maire et le curé de St-Bonnet nous remirent un jeune homme appelé Berger, cordonnier à St-Léonard. On l'avait arrêté porteur d'une vieille bayonnette. Pendant le trajet je le questionnai sur le but qu'il s'était proposé en se joignant à l'attroupement. Il me répondit : — Je ne voulais rien que tuer M. le Curé de St-Bonnet et sa servante. Je lui demandai quel mal lui avait fait le curé. Il répondit qu'il avait voulu crever le tambour pris à St-Paul. »*

Vers 18 heures a du arriver le commissaire de police Sorbet, qui constate la fuite des principaux chefs de l'insurrection (Delassis, Bouneix, Mazaud, Desforges, Lhermitte, Bouillaguet, Berger), et envoie un rapport au préfet.

Lettre du 6 décembre 1851 de Jean Pierre Sorbet commissaire central de l'arrondissement de Limoges : *« Les Srs Desforges, serrurier à Limoges, Mazaud, entrepreneur à Limoges, Bouneix, cafetier à Limoges, Delassis de Rochechouart, qui commandaient cette bande d'insurgés, n'ont pas été arrêtés. »*

La nuit étant tombée, les hussards bivouaquent autour d'un grand feu sur le champ de foire, mais restent sur leurs gardes, de crainte de l'arrivée d'un renfort des insurgés.

Et en effet, à la trentaine d'insurgés arrêtés dans la journée par les hussards sur la route de St-Bonnet, puis dans le bourg après la charge, vont s'ajouter une dizaine de personnes venues à Linards dans la soirée du samedi, sans doute pour porter secours

aux prisonniers, mais qui seront elles-mêmes capturées par des patrouilles de soldats et de gendarmes.

Les 18 prisonniers faits après la charge	
Léonard Janicot	Antoine Rivet
Jacques Deveaux	Jean Penot
Pierre Sarre	Joseph Arnaud
Martial Tessier	Léonard Arnaud
Pierre Boulestin	Léonard Gardien
Michel Beyrand	Martin Rivet
Pierre Lacote	Pierre Faure dit Jean de Lion
Léonard Castenot	Léonard Lajaumont
Guillaume Ringuet	François Bouillaguet

LES DERNIERS INSURGÉS

A CHATEAUNEUF - A SAOUTOUR - A BUFFENGEAS ET MONTAIGUT - A BLANZAC
A SOUS-LE-CROUP - A MAZERMAUD - AU GRAND-BUEIX ET VILLECHENOUR

Dans certains villages, la nouvelle d'un affrontement armé ne parvint que bien après l'arrivée des hussards, et des groupes d'insurgés se dirigèrent vers Linards dans la soirée du samedi, jusqu'à minuit environ.

Les militaires craignaient l'arrivée de renforts insurgés et organisaient des patrouilles autour du bourg, guidées par des notables.

Et de fait un nommé Brondeau dit Barbès leva une colonne à St-Germain pour se porter au secours de Linards, mais fut rapidement arrêté.

A CHATEAUNEUF

A Châteauneuf, bien que le contr'ordre ait été porté par Chassaing, Peyrat dit Gory était encore décidé à partir pour Linards vers 18 heures, pour participer au combat :

Léonard Couade (24 ans) taillandier* à Châteauneuf : « *Le six décembre entre six et sept heures du soir, Peyrat, dit Gory, vint chez moi, portant un fusil double en bandoulière. Il me dit : ¾ Es-tu prêt ? Armes-toi, on pille on assassine à Linards, allons voir. Je répondis : ¾ Je n'ai pas mangé ma soupe, je n'ai pas pelé mes châtaignes, je ne puis pas y aller encore. Ma femme ajouta : ¾ Gory retirez-vous, quand mon mari sera appelé il partira. Alors Peyrat, qui était resté debout sur le seuil de la porte me dit : ¾ Tu ne veux pas venir, c'est bon ; et se retira. Cette scène dura à peine cinq minutes, je sais que Peyrat possédait un fusil double.*

M. le maire de Châteauneuf, arrivé pendant l'interrogatoire déclare que le samedi soir Gory s'est rendu chez Couade son voisin et lui a dit : — Si on pille tout à Linards, allons-y. »

Peyrat n'étant semble-t-il suivi par personne ne partira pas.

Comme nous l'avons vu plus haut, les villages de la commune de Linards n'avaient pas été préparés au soulèvement et leurs habitants ne se rendirent pas en masse vers le bourg à l'appel du tocsin. Ce n'est qu'après l'intervention de l'armée que certains d'entre eux se réunirent pour marcher vers Linards, soit pour y prendre des nouvelles, soit pour participer au combat s'il était encore temps, soit peut-être pour tenter de libérer les prisonniers.

A SAUTOUR

Blaise Caillaud de Châteauneuf, qui avait été chargé par Chassaing de porter le contr'ordre, accompagné de Jean Maumot, alla à Sautour vers 18 heures prévenir Pierre Vergne, Demarty dit Cacaud, Pierre Quintanne, Leroudier et d'autres qui partaient justement pour Linards. En rentrant chez lui à Châteauneuf vers 22 heures, Caillaud sera arrêté par le maire comme agent des insurgés.

Blaise Caillaud (50 ans), charpentier à Châteauneuf : *« répond qu'hier soir vers dix heures étant sur le point de rentrer à son domicile il a été arrêté par M. le Maire de Châteauneuf sans que celui-ci lui ait donné le motif de son arrestation. L'inculpé venait du village de Sautour-le-Grand cne de Linards où il s'était rendu dans le but de détourner les habitants de ce village de se porter sur Linards, ayant entendu dire qu'il était question de se porter sur cette localité. Il dit avoir parlé à Demarty dit Cacaud et à plusieurs autres dont il ne sait pas les noms.*

Le brigadier Schoefferer (de la gendarmerie de Châteauneuf) dit que l'inculpé lui a été livré par le maire de Châteauneuf qui venait de l'arrêter. Ce magistrat sachant que l'inculpé s'était rendu dans la commune de Linards n'a pas douté que Caillaud ne fut dans cette circonstance l'émissaire du parti démagogique et s'est déterminé par ce motif à arrêter Caillaud qui est connu depuis longtemps pour ses opinions exaltées.

Le témoin Pierre Vergne cultivateur à Sautour-le-Grand cne de Linards déclare qu'hier soir vers six heures, entendant du bruit à Linards il s'y rendait avec Demarty, Pierre Quintanne, le fils de chez Leroudier et d'autres qu'il ne peut désigner. Blaise Caillaud et Jean Maumot de Châteauneuf qui venaient de cette ville les atteignirent et leur dirent qu'il n'y avait pas d'ordre, qu'il n'était pas nécessaire d'aller à Linards, de s'en retourner chez eux.

Un autre témoin, Pierre Quintanne, demeurant à Sautour-le-Grand, déclare qu'hier soir vers six heures, se dirigeant sur Linards avec Pierre Vergne et d'autres, ils furent atteints par l'inculpé Caillaud et Jean Maumot. Caillaud leur dit : $\frac{3}{4}$ Où allez-vous ? Retournez chez vous et demeurez-y jusqu'à ce qu'il y aura un contrordre ou jusqu'à nouvel ordre.

L'inculpé interpellé répond qu'il a dit aux témoins de ne pas aller à Linards, de retourner chez eux, qu'il n'y avait pas d'ordre. Il s'est servi de ce mot sans y attacher d'importance, et pour déterminer ceux auxquels il s'adressait à retourner chez eux. Mais il nie formellement avoir reçu un mot d'ordre de quelqu'un dans cette circonstance. »

Jean Maumot : *« J'allai dîner ; après mon dîner j'ai vu partir les gendarmes, puis j'ai vu Mme Descombes mère, qui me dit que des gens du Naveix étaient venus de*

Limoges piller le château de M. Dubreuil ; une heure après Caillaud vint me dire d'aller avec lui à Linards, que le coup était manqué. Je partis avec Caillaud ; au pont nous rencontrâmes quelques Messieurs et nous quittâmes la route pour aller à travers champs. Nous reprîmes la route de Linards, nous rencontrâmes plusieurs fois des gens qui se rassemblaient, nous leur disions : — Rentrez chez vous. A ce moment il était une heure et demie de la nuit. En revenant nous avons passé par d'autres villages pour prévenir les gens de ne pas se rassembler. »

Caillaud et Maumot n'ont donc porté le contr'ordre qu'à Sautour ; dans d'autres villages de Linards on va se réunir au son du tocsin et marcher vers le bourg, alors que l'armée y est déjà, et parfois tomber sur une patrouille de soldats.

A BUFFENGEAS et MONTAIGUT

A Buffengeas, c'est Joseph Faucher, frère aîné de l'ancien maire, et Quintanne fils de Sautour-le-Grand, munis chacun d'un fusil, qui réunissent des habitants de Buffengeas et Montaigut : Léonard Bourriquet, Léonard Denardou, Jean Lacour, François Degeorges, Georges Redon et Léonard Lapaquette, armés de fourches.

Ils se dirigent vers Linards vers 18 heures, mais à La Maillerie rencontrent Léonard Arnaud qui fuit le bourg et leur apprend l'arrivée de l'armée. Joseph Faucher renvoie ses compagnons chez eux, leur confie son fusil et poursuit seul vers Linards, où il peut pénétrer sans être inquiété ; il rentre chez lui après avoir rendu visite à l'épouse de Jacques Deveaux.

Joseph Faucher (36 ans), propriétaire à Buffengeas, commune de Linards, membre du Conseil Municipal de Linards : « *Le six du courant, vers six heures du soir, ayant entendu le tocsin à Linards, quelque temps auparavant, je proposai aux habitants du village d'aller à Linards pour voir ce qui se passait. [...] J'avais pris mon fusil, mais je n'avais aucune mauvaise intention. J'ignorais ce qui pouvait être arrivé à Linards, et c'est pour cela que j'avais pris mon fusil.*

Le Sr Jean Bragard, de Buffengeas, déclare que son colon, Antoine Gourserol, lui a rapporté que Faucher lui avait dit qu'à minuit il se passerait quelque chose à Linards. Léonard Bourriquet lui a rapporté que Faucher s'était dirigé sur Linards dans la journée du six à nuit tombante avec les nommés, Degeorges, Lacour, Redon, et Denardou, du village. Mais ils n'ont pas dépassé La Maillerie. Faucher était armé d'un fusil double. Degeorges, Redon et Denardou, avaient des fourches. Le Sr Bragard ajoute que dans la journée du six vers trois heures du soir, un jeune homme de Sautour le petit, Léonard Sautour est venu chez Faucher et lui a parlé, mais il ignore ce qu'ils ont pu se dire.

Le Sr Auguste Godard, de Jumeau-le-Petit, commune de St-Méard, déclare avoir entendu dire, notamment par Gourserol, colon du Sr Bragard, que Faucher*

s'était mis en route vers six heures du soir pour Linards, ainsi que Degeorges et Denardou. Faucher avait son fusil et les deux autres des fourches.

Faucher nie avoir dit à Gourserol, ni à tout autre, qu'il se passerait quelque chose à Linards à minuit. Léonard Sautour est venu lui parler au sujet d'un prêt d'argent qu'il l'avait prié de lui faire. Faucher reconnaît être venu avec plusieurs autres jusqu'à La Maillerie, a laissé son fusil à Degeorges et seul il est venu jusqu'à une petite distance de Linards où apprenant ce qui s'était passé il a rebroussé chemin. »

Jean Bachellerie (49 ans), bordier* à Montaigut : « *Le six décembre dernier, je travaillais en qualité de manœ uvre chez Faucher Le soir en revenant du travail, j'étais dans sa cuisine quand Faucher entra. Il dit qu'on avait sonné le tocsin à Linards, je me levais pour m'en aller et au moment où je sortais il me dit d'annoncer aux gens de Montaigut où je demeure qu'on avait sonner le tocsin à Linards et d'y aller voir s'ils voulaient. Je n'ai pas entendu qu'il ait dit vouloir aller à Linards et je ne sais pas s'il y est allé. »*

Léonard Flacard (26 ans), cultivateur à Buffengeas : « *Le six décembre dernier à nuit tombante j'entrais dans la maison du sieur Faucher, chez lequel je suis domestique. Je me chauffais lorsque mon maître entra également, il m'engagea à avoir soin d'une vache qui était prête à faire le veau. Il annonça qu'on lui avait dit qu'on avait sonné le tocsin dans la journée à Linards, qu'il voulait y aller voir. Je ne vis pas s'il y était allé et s'il prit son fusil qui se place ordinairement dans la cuisine sur la porte d'entrée. Il ne m'a pas dit qu'il y aurait du bruit dans la nuit à Linards dans la nuit du samedi au dimanche. Je ne sais pas avec qui il est allé à Linards. »*

Jean Bragard (36 ans), propriétaire à Buffengeas : « *Le samedi six décembre vers les cinq heures, mes colons, Coste et Gourserol, vinrent chez moi. Ils me dirent que dans la soirée Faucher avait passé dans plusieurs maisons pour engager les personnes sur lesquelles il pouvait compter d'aller à Linards avec lui. Il les pressait de se munir d'armes. Il fit accepter à Bourriquet une pique qu'il posa devant sa maison. Vers les cinq heures du soir, Faucher serait parti pour Linards emmenant avec lui Bourriquet fils aîné, Redon, Denardou Léonard, Degeorges, Jean Lacour, le gendre de Coste, tous du village de Buffengeas et Quintanne fils de Sautour le grand, tous armés de piques et de fourches excepté Faucher qui avait son fusil à deux coups. Ils se rendaient tous à Linards. Arrivés au village de La Maillerie, ils apprirent que la troupe était à Linards et qu'on faisait des arrestations. Toute la troupe excepté Faucher se retira ; celui-ci continua sa route jusqu'à Linards et se rendit chez sa tante Mme Deveaux qui lui dit qu'on avait arrêté son mari et qu'il ferait bien de s'en retourner. Probablement il rentra chez lui. Tous ces faits m'ont été rapportés par les gens du village ; on m'a dit qu'il aurait tenu contre moi des propos menaçants. »*

Auguste Couade (56 ans), ancien greffier demeurant à Jumeau-le-Petit (St-Méard) : « *Le sept décembre dernier, vers midi une heure, j'étais sur la place de Linards. J'entendais dire que Faucher de Buffengeas avait engagé plusieurs personnes de son village notamment Denardou, Degeorges et Redon à prendre des armes pour se rendre à Linards dans la nuit du samedi au dimanche vers minuit, qu'il devait y avoir un grand coup ; on m'a dit que sur les quatre heures du soir ils étaient allés tous les quatre le samedi à Linards, ainsi que d'autres qu'il avait entraînés. Je fis part de ces bruits à Mr Fougère en me disant je connais l'individu, je crois que Faucher est capable de faire du mal. On m'a dit à La Croisille que Faucher avait tenu contre moi des propos menaçants.* »

Léonard Bourriquet (28 ans), cultivateur à Buffengeas : « *Le samedi six décembre vers les cinq heures du soir, Faucher et Quintanne fils aîné de Sautour le grand, vinrent chez moi pour m'engager à aller avec eux à Linards parce que on avait sonné le tocsin dans l'après-midi. Je faisais des difficultés pour les suivre. J'objectais que je n'avais pas d'arme, Faucher alla chercher une pique en fer à deux branches qu'il posa devant ma porte. Faucher et Quintanne étaient armés chacun d'un fusil double. [?] du village, Léonard Denardou, Jean Lacour, François [?], Georges Redon, Léonard Lapaquette, tous de Buffengeas et pourvus de différentes armes se joignirent à Faucher. A [?] et à moi et allons tous ensemble du côté de Linards. Arrivés à La Maillerie, Léonard Arnaud que nous rencontrâmes et qui venait de Linards où les soldats étaient arrivés. Je me retirai [?]. Les autres suivirent et Faucher ne rentra au village que longtemps après nous. Je le vis rentrer dans le village. Il ne me parla pas des événements de Linards. On m'a dit qu'il devait se passer du bruit à Linards* »

Joseph Faucher et ses compagnons eurent la chance d'être prévenus à temps par Léonard Arnaud que tout était fini à Linards, et de pouvoir rentrer chez eux sans être aperçus par les soldats.

D'autres ne seront pas si heureux.

A BLANZAC

A Blanzac, Pierre Ducaillou se décide à venir au bourg à l'appel du tocsin alors que l'armée y est déjà.

Pierre Ducaillou (23 ans), tisserand à Linards : « *J'habite le village de Blanzac distant d'un quart de lieue. Dans la soirée du six du courant ayant entendu sonner le*

tocsin je suis venu au bourg pour voir ce que c'était, mais avant d'y arriver, j'ai été arrêté. Je n'avais aucune arme. On m'a pris un couteau que j'avais dans ma poche. »

A SOUS-LE-CROUP

A Sous-le-Croup, Antoine Delanne, beau-frère de Jacques Castenot, et sa femme réunissent les habitants du village en entendant le tocsin du bourg ; Delanne les entraîne avec lui vers Linards, armé d'une fourche, vers 18 heures.

A Chez-Jarretaud ils sont surpris par une patrouille de soldats guidés par le médecin Fougère, seul Delanne est arrêté.

Léonard Lamargue (51 ans), cultivateur à Sous-le-Croup : *« Le six décembre dernier à la nuit, j'entendis dans notre village une foule de personnes qui faisaient du bruit. Je sortis devant mes bâtiments et remarquais Antoine Delanne qui allait et venait et se mêlait à ce groupe, disant que ce soir on se battait à Linards, qu'on y saignait les blancs qu'il fallait tous y aller, que quand ils reviendraient ils saigneraient tous les autres. Delarue était armé d'une fourche de fer. Aussitôt cette foule se dirigea vers Linards. Je m'y portais aussi, mais par un autre chemin, afin de prévenir Mr Noualhier mon maître et lui prêter secours. A peu près à moitié chemin je rencontrai Bonnefond et d'autres personnes qui me dirent de ne pas aller à Linards qu'il y était arrivé de la troupe et qu'on tenait les insurgés. Apprenant cela je rentrai chez moi. »*

Léopold Fougère : *« L'inculpé Delanne a été arrêté par le sous-officier des hussards à sept heures du soir environ. La femme Rivet de la Croix du Piège m'a déclaré que l'inculpé et sa femme disaient qu'il fallait aller à Linards tuer les Blancs. »*

Antoine Delanne (36 ans), cultivateur à Sous-le-Croup : *« Dans la soirée du six du courant après l'arrivée de la troupe à Linards je voulus me rendre au bourg pour acheter du tabac, ayant grand mal aux dents. J'étais arrivé au lieu de Chez-Jarretaud distant de deux ou trois portées de fusil lorsque j'ai été arrêté par des soldats qui avaient avec eux Mr Fougère. Je n'opposais aucune résistance. »*

Sur nos interpellations Delanne répond qu'il avait pris en partant de chez lui une petite fourche en fer, mais il la rapporta chez lui, bientôt après, et il ne l'avait pas lorsqu'il a été arrêté. Il soutient n'avoir pas fait partie de l'attroupement. Il dit que c'est machinalement qu'il avait pris cette fourche, et sans aucune mauvaise intention. Mr Noualhier déclare que son métayer de Sous-le-Croup, commune de Linards, nommé Lamargue lui a dit que le soir du six du courant l'inculpé et sa femme laquelle est sœur des deux frères Castenot qui ont été arrêtés parcouraient le village

en disant qu'il fallait aller à Linards pour égorger tous les blancs. (L'inculpé répond en niant formellement les propos qui lui sont imputés par le témoin.) »

A MAZERMAUD

A Mazermaud, Léonard Castenot, frère de Jacques, tente de soulever le village en entendant le tocsin, mais il semble être allé seul au bourg où il arrive en même temps que les hussards, et y est arrêté.

Le cultivateur Marchessou parle alors de poursuivre le combat en barrant les routes, mais ce projet n'aura pas de suite :

Jean Deveaux (40 ans), cloutier à Oradour : *« Le samedi soir à l'entrée de la nuit ; je venais à Linards chercher du pain, j'entendis dire dans un groupe qu'il fallait abattre des arbres pour arrêter la cavalerie. Je crois que c'est Marchessou qui dit cela, mais je ne suis pas certain du fait. Je n'entendais que la voix de l'individu, je ne le voyais pas. Je ne sais pas si Marchessou est venu avec l'attroupement armé d'un fusil. Je ne sais pas qu'il ait prévenu dans les villages qu'il fallait marcher sur Linards. »*

Léopold Fougère : *« Léonard Castenot, m'a été signalé par Ramby, taillandier* à Mazermaud, comme ayant tenté de soulever le village ; ce même Ramby m'a dit que Jacques Castenot avait voulu lui faire réparer une arme. »*

Léonard Castenot (23 ans), garçon roulier* à Mazermaud : *« J'étais occupé à ramasser des feuilles, on sonnait le tocsin à Linards, quelqu'un de mon village me dit que la troupe allait à Linards et que mon frère était avec elle, j'allai à Linards par curiosité, je n'avais aucune espèce d'arme, je vis arriver la troupe et mon frère et j'étais sur la place de Linards lorsque, tout à coup, les gendarmes et les hussards me voyant là se jetèrent sur moi et m'arrêtèrent. Personne n'était venu me prévenir, je ne sais dans quel but on s'était réuni, seulement lorsque j'étais à Linards je demandai à un individu qui était là et qui portait de la barbe : $\frac{3}{4}$ Que veut-on faire ? Il répondit : $\frac{3}{4}$ Nous voulons vivre. »*

AU GRAND-BUEIX ET VILLECHENOUR

Ce samedi soir, au hameau de Charbonniaud, commune de Roziers, un grand dîner de plus de 80 personnes avait lieu chez un nommé Lanourisse, à l'occasion d'un échange de terrains. Nous savons que Jacques Castenot avait effectué le transport du vin nécessaire au banquet.

Jacques Castenot : « *Je devais aller dîner chez un nommé Lanourisse demeurant à Charbonniaud commune de Roziers, qui avait échangé son bien avec M. Dubreuil et avait à cette occasion un dîner de quatre-vingts personnes ; c'était moi qui avais conduit le vin.* »

De nombreux habitants des villages voisins, du Grand-Bueix et de Villechenour, assistent au repas ou à la veillée qui suit.

C'est là que leur parvient dans la soirée la nouvelle de l'insurrection, de sa dispersion par l'armée, et des arrestations, notamment celles de Jacques et Léonard Castenot. L'information est sans doute portée par des fuyards dont Gourdy dit Têtu.

Pierre Arnaud (69 ans), propriétaire à Begogne : « *Samedi dernier j'étais à Châteauneuf, je ne savais pas ce qui se passait, mais plusieurs messieurs de mes amis me disaient de rentrer chez moi. Le soir j'allai à Charbonniaud, chez Lanourisse, commune de Roziers. On vint vers huit à neuf heures du soir chercher les paysans, et on leur dit : $\frac{3}{4}$ Il faut retourner à Linards. Je ne vis pas les gens qui vinrent ainsi, mais la femme de Castenot de Villechenour entra et nous dit ce qui se passait, et nous engagea à nous retirer.* »

Plusieurs groupes d'hommes partent pour Linards vers minuit, diversement armés. Dans l'obscurité ils tombent sur une patrouille de hussards guidés par Fougère, et sont arrêtés malgré leurs explications, à vrai dire confuses : tout le monde aurait accompagné Charles Castenot venu acheter du tabac pour soulager une rage de dents.

Trois groupes d'hommes vont ainsi se présenter à Linards vers minuit :

- D'abord Pierre Gourdy dit Têtu et François Vergne dit Pyramide, qui seront arrêtés,
- puis Jean Lapaquette et Léonard Rivet qui seront arrêtés, accompagnés d'un jeune homme nommé Joseph qui pourra s'enfuir,
- enfin Charles Castenot, Louis Castenot son fils, Antoine Duroudier beau-père du précédent, et Pierre Degot ; ils seront tous arrêtés.
- Quelques autres non identifiés venus séparément ou avec les précédents purent s'enfuir.

François Vergne quitte Charbonniaud, passe chez Gourdy au Grand-Bueix, et ils partent ensemble :

Pierre Arnaud (69 ans), propriétaire à Begogne : « *Vergne, celui qui a été arrêté, était en ce moment avec nous, il se leva rapidement pour y aller. Il y en avait un autre, qu'on appelle Limousin, qui est du Grand-Bueix ; des enfants m'ont dit qu'après qu'ils furent partis, Vergne dit à Limousin : $\frac{3}{4}$ Donne-moi ma pique. Limousin lui répondit : $\frac{3}{4}$ Elle n'est pas prête, donne-moi la mienne.* »

(Léonard Thoumieux, dit Limougeaud ou Limousin, 28 ans, menuisier au Grand-Bueix, niera avoir été à Charbonniaud.)

François Vergne (32 ans), taillandier* au Petit-Bueix : « *J'avais dîné chez un nommé Lanourisse de Charbonniaud, commune de Linards ; en me retirant je passai au Grand Bueix chez Gourdy. On nous dit qu'on avait sonné le tocsin à Linards, nous imaginâmes alors d'aller dans ce bourg voir ce qui s'y passait. Avant d'arriver nous vîmes des hommes dans la prairie de M. Noualhier mais nous ne les reconnûmes pas. Dans le bourg nous fûmes arrêtés par M. Fougère et les militaires. L'inculpé avait dans sa poche au moment de son arrestation des tenailles de forte dimension. Interpellé à ce sujet il prétend qu'il avait cet outil sur lui parce que dans la journée il avait ferré des portes au village de Charbonniaud. »*

Pierre Gourdy (40 ans), maçon au Grand Bueix : « *J'étais avec un nommé Vergne, nous avons bu dans la journée, on nous avait dit qu'on avait sonné le tocsin à Linards, nous voulions acheter du tabac et voir les soldats qu'on nous avait dit être arrivés ; nous ne pensions pas qu'il fut aussi tard, je croyais qu'il n'était que sept heures. Nous rencontrâmes M Fougère et deux militaires ; si j'avais voulu m'évader je l'aurais pu facilement. Si j'ai indiqué les individus qui étaient dans la prairie, c'est que je les avais vus de loin. Je venais là sans aucune mauvaise intention et personne ne m'avait engagé à venir à Linards ni dans la journée, ni dans la soirée. »*

Fougère : « *Pierre Gourdy, dit le Têtu, a été arrêté par moi et les deux officiers de hussards, dans la nuit du samedi au dimanche, à une heure du matin, il était en la compagnie du nommé Vergne, dit Pyramide. Pierre Gourdy nous dit qu'il venait acheter du tabac, on le fouilla et il en avait sur lui. Il nous dit qu'il avait vu trois insurgés dans un champ (Lapaquette, Rivet et Joseph), nous allâmes plus tard dans ce champ où étaient trois individus, dont deux ont été arrêtés, et nous trouvâmes cinq armes. Vergne était porteur d'une forte paire de tenailles. »*

M. le lieutenant de Beauregard déclare que « *s'étant porté avec M. Renevey, lieutenant, et Fougère, à l'entrée du bourg vers minuit et demi, ils ont rencontré l'inculpé et son camarade (Gourdy et Vergne) qu'ils ont arrêté parce qu'ils ont du les considérer comme des éclaireurs envoyés par les émeutiers. Gourdy et son camarade pressés de questions leur ont indiqué un champ voisin dans lequel étaient des hommes armés. Ils s'y dirigèrent et arrêtrèrent dans ce champ deux individus (Lapaquette et Rivet). Ils y trouvèrent dans un sillon un fusil, une lance et trois piques.*

Gourdy soutient qu'il n'était pas en compagnie des deux individus arrêtés dans le champ et qu'il ne leur a pas parlé. Il les avait aperçus de loin au clair de lune. »

Gourdy et Vergne ont en effet suivi Jean Lapaquette et Léonard Rivet :

Jean Lapaquette (18 ans), cultivateur au Grand-Bueix : « *J'étais avec un enfant appelé Joseph du même village que moi dans un champ appartenant à M. Fougère, voisin de Linards. Nous étions venus là pour voir de loin comme curieux ce qui se passait dans le bourg. Nous n'avions aucune arme. Avec nous était Léonard Vergne dit Jean Gard, du village du Grand-Bueix. J'ignore à qui appartenait les armes qui ont été trouvées dans le champ où nous étions.* »

Le sergent de ville Blanchard et le hussard Ernest Grenier reconnaissent Jean Lapaquette pour l'avoir arrêté avec son camarade, un troisième individu [le jeune Joseph] qui était avec eux à pris la fuite et n'a pu être arrêté.

Léonard Rivet (17 ans), tisserand au Grand-Bueix fait les mêmes réponses que Jean Lapaquette.

Brigadier hussard Payne : « *Dans la nuit vers une heure du matin sur l'avis donné par les habitants du bourg qu'on avait vu dans un champ voisin cinq individus dont l'attitude était suspecte et qui même avaient des armes, je fus commandé moi quatrième pour aller à l'endroit désigné qui était au-delà du champ de foire. Nous nous y rendîmes sans bruit ; Et arrivés au détour d'une haie nous aperçûmes debout dans un champ trois individus qui prirent la fuite à notre approche. Je fis feu de mon pistolet sur ces individus non sans leur avoir crié plusieurs fois de s'arrêter ou que j'allais tirer sur eux. Mais je n'en atteignis aucun. L'un d'eux étant tombé dans sa fuite je parvins à l'atteindre. Un autre fut joint et arrêté par le hussard Coicaud du 2^o escadron. Le troisième nous échappa. A l'endroit où étaient ces individus se trouvaient un fusil, une espèce de lance et trois outils à traîner le fumier dont nous nous emparâmes.* »

Puis c'est le tour de Charles et Louis Castenot, Antoine Duroudier et Pierre Degot. Le commissaire refuse d'abord d'arrêter Charles Castenot qu'il trouve trop âgé pour être dangereux, mais il se débat si bien qu'il est emmené aussi.

Antoine Duroudier (45 ans) cultivateur à Oradour : « *Répond aux questions qu'hier soir vers minuit son gendre lui dit qu'on avait entendu le tocsin du village de Ribière, que le feu était peut-être à Linards, qu'ils s'étaient rendus dans ce bourg et qu'ils y furent arrêtés par des hussards, mais que ni lui ni son gendre n'avaient d'arme.* »

Antoine Duroudier : « *Je ne savais rien de ce qui se passait lorsque, pendant la veillée, Charles Castenot et son fils qui venaient de dîner chez le nommé Lanourisse à Charbonniaud, passèrent chez moi et m'apprirent qu'on avait sonné*

dans la journée le tocsin à Linards et que le feu y était ; poussés par la curiosité nous allâmes à Linards, je n'avais à la main qu'un petit bâton de néflier ; arrivés à Linards vers six heures, nous vîmes un grand feu allumé sur la place, nous nous approchâmes, nous fûmes arrêtés. »

Louis Castenot (26 ans), cultivateur à Villechenour : *« J'avais dîné chez Lanourisse à Charbonniaud, je ne savais rien de ce qui s'était passé dans la journée. A la veillée on nous dit qu'on avait sonné le tocsin à Linards et qu'il y avait le feu, et effectivement on apercevait une lueur du côté de ce bourg. J'allai donc à Linards en compagnie de mon père et de Duroudier ; je ne portais aucune arme. Arrivés à Linards je vis un grand feu sur la place et je fus arrêté. »*

Louis Castenot (26 ans) cultivateur à Villechenour : *« répond qu'ayant entendu du bruit à Linards il y est venu pour voir ce qui s'y passait, il était neuf ou dix heures du soir, il était arrivé à Linards avant son beau-père, mais tous les deux s'y retrouvèrent et furent arrêtés ensemble.*

M. le lieutenant de Beauregard, les hussards Ernest Grenier et Joseph Kips ainsi que le sergent de ville Blanchard déclarent reconnaître Louis Castenot comme ayant pris part à son arrestation. M. Beauregard et le sergent de ville Blanchard déclarent que Louis Castenot était armé d'une fourche en fer à trois dents qui est au nombre des armes saisies. Castenot et son beau-père ont fait beaucoup de résistance au moment de leur arrestation.

Nous constatons dans l'intérêt des deux inculpés que MM. Noualhier et Rougier rendent un bon témoignage à leur sujet et les croyaient incapables de prendre part à aucun désordre. »

Charles Castenot (63 ans), cultivateur à Villechenour : *« Je suis venu à Linards pour acheter du tabac. Les gendarmes m'ont dit de m'arrêter ; comme je suis très sourd, je n'ai pas entendu et j'ai continué de marcher. On m'a saisi et mis en prison. Je n'avais aucune arme à la main et les militaires ne diront pas que je leur ai opposé la moindre résistance.*

Le hussard Henri Chotard déclare que Charles Castenot a été arrêté avec deux autres individus qui étaient armés de fourches. Il était onze heures du soir ; ces trois individus nous dirent qu'ils allaient acheter du tabac. Le commissaire central qui était présent ne voulait pas faire arrêter Charles Castenot et lui disait de s'en aller. Mais Castenot ne s'étant pas retiré et s'efforçant qu'on ne mit les deux autres en prison en disant qu'ils n'avaient pas fait de mal, le commissaire central ordonna de l'arrêter. »

Pierre Degot (17 ans), domestique chez Thoumieux à Villechenour : *« Je suis venu hier soir à Linards avec Castenot père qui voulait acheter du tabac et le fils*

Castenot. Castenot père souffrait d'un violent mal de dents et il voulait du tabac pour se procurer du soulagement. Ni lui ni son fils n'étaient armés, quant à moi j'avais pris à cause de l'heure avancée de la nuit une fourche en fer qui était dans l'airage, mais je n'avais aucune mauvaise intention et lorsqu'on a voulu nous arrêter, nous n'avons pas opposé la moindre résistance. »

Trompette Kips : « Dans la nuit du samedi au dimanche vers onze heures, sortant du bureau de tabac de Linards avec un gendarme, j'ai vu trois hommes entrer dans une grange du bourg voisine du bureau de tabac. Ils n'avaient pas d'armes. Quelques moments après le sergent de ville Blanchard m'a dit que des individus venaient d'être arrêtés par lui dans le bourg. J'ai reconnu parmi les hommes arrêtés deux des trois hommes que j'avais vus entrer dans la grange. Ce sont les nommés Duroudier Antoine et Louis Castenot qui viennent de m'être représentés. »

D'autres personnes s'approchent mais peuvent s'enfuir sans être identifiées :

Sous-lieutenant Renevey : « Pendant la nuit des patrouilles furent faites aux abords du bourg, quelques individus rencontrés par les patrouilles et dont la présence sur les lieux à cette heure de la nuit paraissait suspecte furent arrêtés. Une de ces patrouilles aperçut dans un champ voisin du champ de foire des individus qui étaient armés et qui à l'approche de la patrouille prirent la fuite en jetant leurs armes. Deux hussards firent feu de leurs pistolets sur ces individus mais sans les atteindre. »

Sous-lieutenant De Beauregard : « Dans la nuit M. Renevey et moi nous fîmes faire et fîmes nous-mêmes des patrouilles aux abords du bourg. Plusieurs individus qui ne pouvaient être que des émissaires envoyés pour observer ce qui se passait furent rencontrés et arrêtés. »

Hussard Largeau : « Dans la soirée je fis ma patrouille avec quatre hussards. Nous étions guidés par M. Fougère. nous arrêtâmes dans une châtaigneraie attendant à un domaine du Sr Chaussade deux hommes dont l'un avait une fourche que je lui enlevai. Je n'ai pas reconnu ces deux hommes parmi les détenus. Peut être ont-ils été relâchés. »

Les prisonniers de la nuit de samedi au dimanche	
Antoine Delanne	Pierre Ducaillou
Pierre Gourdy dit Têtu	Charles Castenot
François Vergne dit Pyramide	Louis Castenot
Jean Lapaquette	Antoine Duroudier
Léonard Rivet	Pierre Degot

Ces prisonniers s'ajoutent dans la maison d'école à ceux faits dans la journée.

Lieutenant De Beauregard : « *Les prisonniers faits dans la soirée du samedi ou dans la nuit suivante étaient au nombre de trente-six ou trente-sept dont six ou sept légèrement blessés de coups de sabre.* »

LA FUITE DES CHEFS DE L'INSURRECTION

DELASSIS - LHERMITTE - BOUDAUD - LEBLOYS - GOURSOLAS - GARAUD

Les principaux chefs de l'insurrection avaient pu échapper à la charge des hussards et aux recherches menées autour du bourg de Linards dans la soirée du samedi 6 décembre.

Ces fuites ont été aussitôt constatées par le commissaire Sorbet dans son rapport du samedi soir : «*Les Srs Desforges, serrurier à Limoges, Mazaud, entrepreneur à Limoges, Bouneix, cafetier à Limoges, Delassis de Rochechouart [sic], qui commandaient cette bande d'insurgés, n'ont pas été arrêtés.* »

DELASSIS

Delassis était à cheval, ce qui a dû faciliter sa fuite ; nous ne savons où il se réfugia, mais le commissaire ne pu que constater sa disparition, après l'avoir cherché chez lui à Châteauneuf, puis chez ses parents à Masseret. Peut-être était-il allé directement en Suisse comme le disent ces derniers.

Peyrathou : «*Pendant que Goursolas était chez moi [le samedi soir], j'avais envoyé chercher Parry pour recevoir Goursolas ; Parry n'était pas chez lui, je suppose qu'il était allé accompagner Delassis qui est son proche parent.* »

Procès-verbal de visite domiciliaire du 7 décembre 1851 :

«*L'an mil huit cent cinquante et un le sept décembre*

Nous Jean Pierre Sorbet, commissaire central de l'arrondissement de Limoges informé la nuit dernière, par M le Maire de Châteauneuf, que des arrestations et des visites domiciliaires avaient besoin d'être faites dans cette commune, nous y sommes transportés, accompagné de l'agent de police Gardien et de 10 militaires appartenant au 5^o régiment d'hussards, en garnison à Limoges.

A notre arrivée ayant voulu procéder à l'arrestation du Sr Delassis qui nous était signalé comme ayant pris part à l'insurrection qui vient d'avoir lieu dans les communes de St-Paul, St-Bonnet et Linards, nous nous sommes rendus à son domicile, mais ne l'y ayant point trouvé nous y avons opéré une perquisition qui a amené la découverte d'un fusil de la garde nationale de Châteauneuf. »

Procès-verbal de recherches infructueuses du 7 janvier 1852 par la brigade de gendarmerie de Masseret (Corrèze) en vertu du mandat d'arrêt délivré par Mr le Conseiller Péconnet.

«*Nous nous sommes transportés à Masseret dans le domicile du dénommé Delassis Jean Baptiste cultivateur et marchand à Masseret où étant entrés et parlant à son père et à sa mère nous avons demandé où était le dit Delassis son fils ; on nous a répondu*

qu'il était absent depuis quelque temps et qu'il pensait qu'il était en Suisse, que nous faisons des recherches inutilement. »

LHERMITTE

Lhermitte, très remarqué dans l'insurrection, rentra pourtant chez lui le samedi soir, et ne pris la fuite, nous ne savons où, que le dimanche ou le lundi en compagnie de Gragniaud et peut-être Larue, Léonard Faucher et de l'entrepreneur Mazaud.

François Pourret (50 ans), boulanger à St-Paul : *« Le samedi soir, il était complètement nuit, je revenais de St-Bonnet, on dit devant moi, dans un groupe d'individus que je ne connais pas : — Lhermitte est rentré chez lui. On ajouta $\frac{3}{4}$ Lui et Gragniaud fondent des balles à Beaumont. »*

Jean Debeaune (24 ans), garçon boulanger à St-Paul : *« Le dimanche sept Lhermitte dit Lionassou était encore chez lui, il me disait : $\frac{3}{4}$ Je me moque de la justice, ils ne pourraient rien me faire quand bien même j'en aurais tué dix. »*

Vers le 15 décembre les gendarmes, après des recherches inutiles, établirent un procès-verbal de « constatation de fuite » de Lhermitte, Gragniaud, Larue, Faucher Léonard et Mazaud.

A Châteauneuf, d'autres chefs socialistes, qui n'avaient pas eu l'occasion de participer directement à l'insurrection, mais l'avaient préparé, s'attendaient à être arrêtés par le maire de Châteauneuf et ses gendarmes, comme le sera le charpentier Caillaud en revenant de porter le contr'ordre à Sautour.

BOUDAUD

Le boulanger de Châteauneuf Léon Boudaud, compromis pour avoir caché des balles, se cache quelques jours chez ses parents à St-Léonard, puis se présente aux autorités quelques jours après.

Léon Boudaud, 28 ans, boulanger à Châteauneuf (le témoin s'est présenté de lui-même) : *« Le dimanche, apprenant que la troupe se rendait à Châteauneuf et craignant d'être mêlé au soulèvement qu'on avait annoncé, je me suis immédiatement rendu à St-Léonard chez mon père.*

Comme on trouva chez moi les balles que j'avais laissées, ma femme dans son inquiétude se rendit auprès de M le Maire, qui lui dit que si je revenais à Châteauneuf, je serai arrêté. Cette circonstance m'a empêché de rejoindre mon domicile.

Aujourd'hui je me confie à la justice à laquelle je viens faire cette franche déclaration. »

LEBLOYS

A Roziers, le médecin Lebloys, qui n'est pas immédiatement inquiété, ne prend pas la fuite mais tente en vain d'obtenir des passeports pour lui et son fils.

Léonard Simonet, 36 ans, maire de Roziers : « *Le onze du mois de décembre, M l'instituteur me fit une nouvelle demande de la part de M Lebloys, me présenta une nouvelle lettre, par laquelle il voulait que je fisse venir au nom de la mairie trois feuilles de passeport, disant qu'il les paierait, deux définitivement et la troisième pour rester à la mairie jusqu'à ce qu'elle soit employée et qu'alors on lui en remettrait le prix, prétendant que dans les mairies on devrait toujours avoir des feuilles de passeport, je refusai de signer cette lettre parce que je ne voulais pas délivrer de passeport dans ces temps de trouble ; M Lebloys avait dit qu'une de ces feuilles de passeport devait servir à son fils pour aller à sa destination comme fonctionnaire public et l'autre servir à lui-même pour aller à La Barre y toucher une somme qui lui était due. »*

GOURSOLAS

Par ailleurs Lebloys offre asile le samedi soir à l'avocat Goursolas

Nous avons vu celui-ci apprendre l'écrasement de l'insurrection de Linards à Masléon, où il parvint enfin d'après-midi du samedi en compagnie de Faucher.

Nous savons que Faucher se réfugie jusqu'au lundi chez un ami dans la région de Masléon ; Goursolas se rend de son côté à Roziers où il est hébergé pour la nuit chez un métayer de Lebloys, Léonard Fraisseix. Le dimanche soir il mange chez Peyrathou, sympathisant mitigé, avec les autres responsables compromis de Châteauneuf et Neuvic (Maumot, Tixier, Noualhier), mais Peyrathou les oblige ensuite à partir de peur d'être compromis. Goursolas passe encore la nuit chez Fraisseix, puis le lundi matin à l'aube il emprunte un cheval pour s'enfuir (il doit monter à cru).

Il semble qu'il soit allé à la Croix-Ferrée prendre la diligence de Limoges, sur le conseil de Lebloys.

Lettre du Juge de paix de Châteauneuf, Limousin, du 2 janvier 1852 :

« *Je crois devoir vous transmettre des renseignements qui me sont parvenus, sur M. Lebloys père et sur M. Goursolas.*

Je pense que le Sr Parry demeurant à Roziers, et fermier de M. Lebloys, doit savoir comment Goursolas est allé coucher, le samedi soir quand il fut revenu de Limoges avec M. Faucher, chez un colon de M. Lebloys et comment la jument de ce colon* fut prêtée à Goursolas. »*

Léonard Fraisseix, 50 ans, colon* au Teillot (Roziers) : « *Le samedi six décembre dernier entre neuf et dix heures du soir, au moment d'entrer dans ma maison, je rencontrai un petit monsieur couvert d'un caban bleu dont le capuchon était relevé sur sa tête. Il me demanda de le faire coucher, qu'il était bien fatigué, on m'a dit plus tard que c'était M Isaac Goursolas, avocat, je fis faire un lit pour lui et il se coucha sans rien dire à personne ; le matin dimanche suivant, il se leva vers les neuf heures, il sortit un peu dans un pré devant la maison, vint se chauffer un instant après et s'en alla vers le midi ; quand je rentrai d'une course que j'avais faite je ne le trouvai plus et j'appris qu'il avait donné à ma fille une pièce de cinquante centimes. Le dimanche matin, il m'avait dit qu'il prendrait ma jument pour aller à Limoges, je consentis à cela, à condition qu'il demanderait la permission à M Parry. Lundi suivant vers les trois heures du matin, le domestique de M Parry vint demander la jument pour M Goursolas, je la lui donnai toute nue et avec un licol seulement. Le mardi seize décembre à la nuit, mon frère qui reste au Fraysseix me ramena la jument telle que je l'avais donnée, mais bien affamée, mon frère me déclara sur ma demande qu'il avait trouvé cette jument attachée devant sa porte et que sa femme lui avait dit qu'un inconnu venait de l'y placer. »*

Lettre du maire de Châteauneuf du 17 décembre 1851 :

« *Samedi soir six décembre M. Goursolas avocat à Limoges se présenta chez Lebloys pour demander l'hospitalité, on le fit conduire au Theillaud chez Fraisseix colon* de M. Lebloys, M. Lebloys fils lui porta des vivres et Goursolas y passa la nuit. Dimanche soir sept décembre entre sept et huit heures Goursolas se rendit chez Peyrathou, il lui dit : $\frac{3}{4}$ L'affaire est manquée, j'ai chargé Chassaing de Masléon d'avertir la commune de Neuvic. C'est bien malheureux, j'ai fait en peu de temps trente lieues sans boire ni manger, afin de préparer le mouvement. Si l'affaire eut réussi, je partais pour soulever la Corrèze, j'étais chargé d'une mission. Nos adversaires ne savaient pas où ils en étaient, ils étaient bien à plaindre. Dimanche soir Peyrathou a vu Goursolas parler à Maumot de Neuvic, il lui semble qu'il lui expliquait l'emploi que Faucher et lui avaient fait de leur journée du samedi six. »*

Antoine Peyrathou (40 ans), propriétaire et membre du conseil municipal de Roziers : « *Le dimanche soir vers huit heures (le sept), Goursolas vint chez moi, il demanda à manger. Je lui offris ce que j'avais dans ma maison ; quelques moments avant Noualhier était aussi venu se retirer chez moi, il y avait aussi Maumot, Tixier, Maumot gendre de Mouret de Neuvic. Lorsqu'ils eurent soupé je les engageai à se retirer de peur de me compromettre. Tous ces gens-là avaient quitté leur domicile parce qu'ils craignaient d'être arrêtés. Goursolas était à pied »*

Antoine Peyrathou encore : « *Le samedi soir Goursolas s'était retiré chez M. Lebloys qui le fit conduire au Theillaud chez son colon* où il coucha.*

Le lendemain soir Goursolas vint chez moi où il se rencontra avec les personnes que j'ai indiquées ; il me dit : ¾ Si l'affaire avait réussi, j'avais une mission à remplir, j'allais soulever la Corrèze, nos adversaires étaient bien à plaindre.

Pendant que Goursolas était chez moi, j'avais envoyé chercher Parry pour recevoir Goursolas ; Parry n'était pas chez lui, je suppose qu'il était allé accompagner Delassis qui est son proche parent. Mais le domestique de Parry vint de la part de M. Lebloys prévenir Goursolas de ne pas aller le lendemain à Neuvic mais qu'il pouvait aller prendre la voiture à la Croix-Ferrée, qu'il ne serait pas inquiété. »

En tout cas le 18 décembre, après quelques recherches, les gendarmes doivent conclure à la fuite de Goursolas et établir un «procès-verbal de recherches infructueuses de Goursolas, « avocat, demeurant à Limoges, émissaire des organisateurs de l'insurrection pour Châteauneuf. »

GARAUD

Martial Garaud lui aussi, après avoir rencontré Goursolas le dimanche matin, emprunte un cheval au notaire Dutheillet son parent et s'enfuit, malgré le fatalisme du maréchal-ferrant Noualhier.

Stoïque Marbouty , 19 ans, clerk de notaire à Châteauneuf : « *Le lendemain dimanche à dix heures du matin le domestique de M Garaud s'adressant à quelques personnes de la maison vint de nouveau demander pour son maître le cheval de M Dutheillet qui l'accorda encore, le cheval fut préparé et amené immédiatement par le domestique de Garaud. Je n'ai pas entendu dire pour quel motif M Garaud avait fait demander le cheval, mais j'ai pensé que c'était pour se sauver, parce que je savais que Garaud était compromis à l'occasion des événements politiques. Lundi vers les cinq heures du soir, le domestique de M Garaud ramena le cheval qui nous paraissait fatigué, j'allai à l'écurie pour le voir, il me parut en effet fatigué, je demandai au domestique depuis quel temps il était arrivé chez M Garaud, il me répondit qu'il ne le savait pas. »*

Laurent Cluzaud, 40 ans, domestique chez M Dutheillet, notaire à Neuvic : « *Le lendemain, dimanche à dix heures du matin, le domestique revint chercher le cheval, je montai demander à mon maître qui était malade dans sa chambre s'il voulait le prêter ; celui-ci avec un mouvement d'impatience et de contrariété, consentit néanmoins à le lui donner ; j'arrangeai le cheval qu'emmena aussitôt le domestique de M Garaud, sans me dire où on devait le conduire et ce qu'on devait en faire, ce que je ne demandai pas. Le lundi huit décembre vers la nuit en entrant de mon ouvrage je trouvai le cheval à l'écurie, il paraissait très fatigué, il avait été*

tellement mouillé de sueur qu'il était à juger qu'il avait fait une course longue et rapide. »

Léonard Monteil, 41 ans, cultivateur à La Cheize (Neuvic) : « *Le dimanche sept décembre vers les neuf heures du matin, j'étais chez M Dutheillet, notaire, en présence de M Marbouty, son clerc, il me parla des événements de Linards pour les déplorer et blâmer ceux qui les avaient provoqués, il me dit que M Garaud avait envoyé la veille chercher son cheval, que ce pouvait être pour se sauver ; quelqu'un lui avait dit que Noualhier, maréchal à Châteauneuf avait fait à Garaud une réflexion : $\frac{3}{4}$ Pourquoi voulez-vous partir ? Si vous devez être pris il vaut autant que vous le soyez ici qu'ailleurs... »*

Les gendarmes établiront aussi le 18 décembre un procès-verbal de recherche infructueuse concernant Martial Garaud.

On peut constater qu'une solidarité certaine a régné entre les notables socialistes compromis juste après l'écrasement de l'insurrection, tandis qu'à part Lhermitte et quelques uns de ses camarades, le sauve-qui-peut fut général chez les artisans et paysans insurgés : Bouneix, Bouillaguet, Berger, étrangers au pays, ne trouvent pas d'asile et sont vite arrêtés par la population, puis remis aux autorités.

En effet dès le dimanche matin 7 décembre l'appareil judiciaire répressif se met en place et lance la chasse aux insurgés et aux cadres socialistes.

LA RÉPRESSION

LES INTERROGATOIRES DU JUGE DUMONT-ST-PIRIEST
LES INTERROGATOIRES DU CONSEILLER PÉCONNET - LA REVANCHE DES NOTABLES
LE FUSIL DE PIERRE SARRE - LA COMMISSION MIXTE - LES GRACES

Nous avons vu qu'en fin de matinée du samedi 6 décembre, au reçu de la lettre du maire de St-Paul, le préfet baron De Mentque avait d'abord envoyé à la poursuite des insurgés le commissaire de police Sorbet avec des gendarmes et 25 hussards, puis quelques heures après un renfort de 25 autres cavaliers.

Dans l'après-midi il reçut en outre les lettres du maire de St-Bonnet et de M. Dubreuil d'Aigueperse lui signalant le passage et le grossissement de la colonne de Bouneix.

Le préfet, constatant que le calme règne à Limoges, décide alors d'envoyer en outre sur ses traces des magistrats chargés de commencer immédiatement l'interrogatoire des insurgés qui auront été arrêtés par le commissaire et les militaires.

Il donne à 18 heures l'ordre au Procureur de la République d'aller sur place :
« *J'ai l'honneur de placer sous vos yeux les lettres que je viens de recevoir à l'instant même et desquelles il résulte qu'une troupe assez considérable d'anarchistes s'est portée sur St-Bonnet, St-Paul et se dirige sur St-Germain-les-Belles. J'ai déjà fait partir 30 h. à cheval pour réprimer ce mouvement et pour qu'on s'emparât des anarchistes. Ne jugeriez-vous pas convenable de vous rendre immédiatement sur les lieux pour instruire. Je suis convaincu que le projet était de détourner des forces du point central, Limoges, pour dégarnir cette cité des forces qui y maintiennent la paix publique. Ce criminel projet échouera, mais il me paraîtrait bien désirable qu'une instruction eût lieu immédiatement. Vous apprécierez dans votre sagesse.* »

Le procureur Chatelard part donc ce samedi soir vers 23 heures pour St-Paul et St-Bonnet, accompagné du juge d'instruction Jules Dumont-St-Priest et du greffier Dauvergne, pour procéder aux premiers interrogatoires.

Ce même samedi soir le commissaire Sorbet envoie un premier rapport au préfet, ayant identifié, par les témoignages recueillis à St-Paul, St-Bonnet et Linards, les chefs de l'insurrection et constaté qu'ils ne figuraient pas parmi les prisonniers :
« *Les Srs Desforges, serrurier à Limoges, Mazaud, entrepreneur à Limoges, Bouneix, cafetier à Limoges, Delassis de Rochechouart, qui commandaient cette bande d'insurgés, n'ont pas été arrêtés.* »

Sur la base de ce rapport, le préfet rédige un communiqué qui sera publié dans l'édition du dimanche 7 décembre 1851 du quotidien du parti de l'ordre « La Province » :

La Province, 7 décembre 1851

CHRONIQUE LOCALE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté, Égalité, Fraternité.

Le Préfet, aux habitants de la Haute-Vienne.

Des anarchistes s'étaient portés dans les communes rurales pour y semer l'alarme. Déjà ils proféraient d'effroyables clameurs ; ils sonnaient le tocsin, prélude de tant de crimes. Ils couraient à travers les campagnes armés de fusils, de haches, de fourches et de faux. Leur nombre s'élevait à près de cent cinquante.

Aussitôt que cette nouvelle est parvenue à la connaissance de l'autorité, il a été envoyé de Limoges cinquante hussards et six gendarmes, sous la direction du commissaire central. Le détachement a atteint les anarchistes à Linards et les a immédiatement mis en déroute. Trois coups de feu sont partis de la bande sur les hussards. Ceux-ci ont riposté par une vigoureuse décharge. Sept insurgés ont été blessés, dont deux assez gravement à la tête.

Le sergent-de-ville Blanchard en a blessé un autre d'un coup de sabre au moment où il couchait en joue un militaire.

M. Ruchaud, curé de St-Bonnet, a marché contre ces brigands à la tête de vingt-deux paysans armés pour la défense de l'ordre.

Ce brave et digne ecclésiastique n'a pas pâli devant un canon de fusil tourné contre lui ; il a donné un de ces nobles exemples auxquels applaudira tout homme qui porte un noble cœur.

Le rapport du commissaire central, daté du 6, à neuf heures du soir, me fait connaître qu'on a opéré trente arrestations et que ce matin on doit en faire de nouvelles. On a saisi des fusils, des balles, des cartouches, des couteaux-poignards.

Les hussards, la gendarmerie ont déployé une grande énergie. Le commandant du détachement, le lieutenant Renevey, a montré une extrême vigueur et une admirable intrépidité dans l'attaque.

M. le commissaire central a agi avec beaucoup de résolution et de sang-froid, et il a conduit cette affaire avec une activité qui en a assuré le succès.

Hâtons-nous d'ajouter que l'appel à l'anarchie est repoussé par la très grande majorité des braves habitants des campagnes, qui veulent l'ordre, la paix et le travail, et non la spoliation et le brigandage. Aussi accueillait-on avec sympathie le détachement qui se portait à la poursuite des insurgés.

Si quelques misérables rêvaient un bouleversement anarchique dans notre pays, la vigoureuse répression que cette tentative vient de subir, les condamnations qui frapperont bientôt les coupables, en préviendront à jamais le retour.

M. le procureur de la république et M. le juge d'instruction sont partis hier soir, accompagnés de quelques gendarmes, pour suivre l'instruction de ce commencement d'une véritable jacquerie, qui aurait pu devenir grave si elle n'avait été promptement et énergiquement réprimée.

E. DE MENTQUE.

Limoges, le 7 décembre 1851, à six heures du matin.

Le juge Dumont-St-Priest se rend d'abord à St-Bonnet où il arrive à une heure, s'informe auprès du maire, repart vers Linards où il doit arriver vers trois heures, et y commence aussitôt l'interrogatoire de la trentaine de prisonniers.

LES INTERROGATOIRES DU JUGE DUMONT-ST-PIEST

« Aujourd'hui sept décembre 1851, nous Jules Dumont-St-Priest, juge d'instruction près le tribunal de première instance de Limoges, informé par M. le procureur de la république qu'il résultait de renseignements à lui transmis qu'une bande armée parcourait les communes de St-Paul et de St-Bonnet, et requis par lui de nous y transporter, nous sommes rendus, accompagné de M. Chatelard, procureur de la république, et de M. Dauvergne notre commis-greffier, au chef-lieu de la commune de St-Bonnet, où étant arrivés à une heure du matin nous avons appris par M. le maire de St-Bonnet et aussi par plusieurs autres personnes qu'une bande composée d'environ cinquante ou soixante individus armés de fusils, faux, fourches, bâtons, était arrivée à St-Bonnet dans la journée d'hier six du courant, que le chef de cette bande était un individu qui paraît être le nommé Bouneix ; qu'après s'être livrés à plusieurs actes de violence et avoir proféré des cris séditieux, ces émeutiers s'étaient dirigés sur Linards ; que bientôt après un détachement de hussards venant de Limoges avait passé, suivant les traces des émeutiers et les avaient atteints à Linards où la bande s'était dispersée laissant un assez grand nombre de prisonniers aux mains de la troupe.

Sur ce renseignement nous nous sommes immédiatement rendu à Linards où nous avons fait rencontre de M. Sorbet, commissaire central, et de M. Jean Renevey, lieutenant au 5^e hussards, commandant le détachement. Cet officier nous dit que parti de Limoges dans la journée d'hier à la tête de 25 hussards, il avait rencontré dans le trajet de St-Bonnet à Linards plusieurs individus armés qu'il avait arrêtés ; qu'arrivé à Linards il avait trouvé la bande des émeutiers dans la rue principale du bourg, qu'à la vue de la troupe ceux qui composaient cette bande avaient fui dans toutes les directions, que des émeutiers au nombre de 36 avaient été arrêtés, que dans la poursuite dont ils étaient l'objet de la part des soldats quatre des émeutiers avaient fait feu ; qu'un hussard avait eu la manche de sa veste traversée par quelques grains de plomb ; que plusieurs de émeutiers avaient été blessés ; qu'un grand nombre d'armes de toute nature avaient été saisies, soit dans la main des émeutiers, soit abandonnées par eux dans leur fuite.

Cette déclaration reçue, nous avons successivement fait conduire devant nous les individus arrêtés, afin de constater autant que possible dès à présent les faits à leur charge en les confrontant, soit avec les soldats qui ont opéré leur arrestation, soit avec les témoins qui pourront se présenter.

Ces individus ont été conduits devant nous dans l'ordre ci-après et nous avons constaté ce qui suit :... »

Le juge Dumont procède à un interrogatoire rapide ; il cherche avant tout à identifier ceux qui ont eu un rôle actif dans l'aventure, porté des armes à feu ou incité à l'insurrection, et n'hésite pas à faire relâcher huit de ceux qui lui paraissent les moins compromis, ou qui font l'objet d'une bonne appréciation de la part des notables de Linards ; ceux-ci en effet assistent aux interrogatoires.

Au fur et à mesure des auditions, le juge fait chercher à leur domicile, par les gendarmes et hussards, ceux qui ont été vus dans la colonne par les témoins et qui avaient pu s'enfuir. Après avoir été interrogés, ils sont en général retenus prisonniers.

Au cours de la journée du dimanche, le juge d'instruction interroge 22 personnes.

1-Léonard Castenot		12-Martin Rivet	
2-Jean Cheminaud	Relâché	13-Pierre Sarre	
3-Jean Lachalussie	(Relâché, puis retenu)	14-Léonard Lajaumont	
4-Jacques Castenot		15-Blaise Caillaud	
5-Pierre Gourdy		16-Jacques Deveaux	
6-François Vergne		17-Pierre Boulestin	
7-Etienne Nicot		18-Léonard Arnaud	
8-Antoine Duroudier		19-Charles Castenot	Relâché
9-Louis Castenot		20-Pierre Degot	Relâché
10-Jean Lapaquette	Relâché	21-Guillaume Ringuet	Relâché
11-Léonard Rivet	Relâché	22-Léonard Arnaud	Relâché

Dans la matinée du dimanche, vers 6 heures, partent de Limoges le conseiller Eustache Péconnet, juge à la cour d'appel chargé de diriger la répression, le substitut Charles Ardant qui va remplacer le procureur sur place, et le greffier François Delage-Montanceix.

C'est aux deux greffiers Dauvergne et Delage que nous devons le style des quelques 200 témoignages que nous citons ; si les dialogues rapportés par les témoins sont certainement scrupuleusement transcrits, car des mots comme "Faites feu !" constituaient en eux-mêmes des délits, le reste des récits est évidemment transcrit assez librement en français écrit ; les paysans limousins n'utilisaient certes pas spontanément le passé simple ou le subjonctif.

Comme le juge Dumont la veille au soir, Péconnet prend des renseignements auprès des maires de St-Paul et St-Bonnet avant d'arriver à Linards à 9 heures.

Tandis que le juge Dumont termine les interrogatoires des premiers prévenus, Péconnet commence à organiser les perquisitions chez les chefs en fuite.

Rapport du conseiller Péconnet du 7 décembre 1851 :

« Aujourd'hui sept décembre mil huit cent cinquante un à cinq heures du soir Nous Eustache Simon François Pierre Peconnet, Conseiller à la Cour d'appel de Limoges, agissant en exécution de l'arrêt qui vient d'être rendu par la Cour d'appel de la même ville et par lequel l'instruction des faits criminels qui ont eu lieu dans les communes de St-Paul, Linards et St-Bonnet a été évoquée, et par lequel en cour nous avons été commis pour procéder à ladite instruction. Nous sommes partis de Limoges accompagné de M Charles Ardant, substitut de M le Procureur Général et de M François Degérald, commis greffier à la Cour. Nous nous sommes transportés sur les lieux où nous devons informer.

A sept heures nous sommes arrivés au chef-lieu de la commune de St-Paul et nous sommes mis immédiatement en rapport avec Monsieur Fougeras-Lavergniole, maire de cette commune et M Roudaud, adjoint. Après avoir recueilli les renseignements qui nous étaient nécessaires, nous sommes partis à huit heures, pour le chef-lieu de la commune de Linards, où nous sommes arrivés à neuf heures. Là nous avons rencontré M Jules Dumont, juge d'instruction au Tribunal de Limoges, M Chatelard, Procureur de la république près le même Tribunal et M Sorbet, Commissaire Central à Limoges qui s'occupaient d'informer sur les faits qui ont motivé l'évocation de la Cour, nous leur avons donné connaissance de notre mission, nous nous sommes fait rendre compte des mesures qui avaient été prises et nous avons pris connaissance de l'information qui avait été recueillie. Et comme M le Juge d'instruction procédait au constat de l'identité de plusieurs individus arrêtés, nous l'avons invité et délégué pour continuer cette opération qui n'aurait pu être discontinuée sans inconvénient.

Attendu l'heure avancée nous avons renvoyé la continuation de notre opération à demain et avons signé avec M le Substitut du Procureur général et le greffier. »

Au vu des premiers renseignements recueillis, le commissaire Sorbet perquisitionne d'abord à Châteauneuf chez Delassis, Caillaud, Noualhier, Maumot, Boudaud, Peyrat dit Gory. Nous savons que ceux-ci étaient réfugiés ce dimanche dans une propriété de Lebloys à Roziers.

On voit que le commissaire, tenant de la thèse de la Société Secrète, ne recherche pas tant ceux qui ont été vus dans l'insurrection que les cadres socialistes qu'il a identifié depuis longtemps.

Procès-verbal de visite domiciliaire du 7 décembre 1851

*« L'an mil huit cent cinquante et un le sept décembre
Nous Jean Pierre Sorbet, commissaire central de l'arrondissement de Limoges informé la nuit dernière, par M le Maire de Châteauneuf, que des arrestations et des visites domiciliaires avaient besoin d'être faites dans cette commune, nous y sommes transportés, accompagnés de l'agent de police Gardien et de 10 militaires appartenant au 5^o régiment d'hussards, en garnison à Limoges.*

A notre arrivée ayant voulu procéder à l'arrestation du Sr Delassis qui nous était signalé comme ayant pris part à l'insurrection qui vient d'avoir lieu dans les communes de St-Paul, St-Bonnet et Linards, nous nous sommes rendus à son domicile, mais ne l'y ayant point trouvé nous y avons opéré une perquisition qui a amené la découverte d'un fusil de la garde nationale de Châteauneuf.

Nous nous sommes ensuite rendus chez les Srs Caillaud Blaise, Noualhier Jean ; Maumot ; Boudaud Léon, Peyrat dit Gory, et nous y avons également opéré des recherches.

Chez le Sr Caillaud nous n'avons rien trouvé si ce n'est des bulletins et des journaux en faveur du parti socialiste.

Chez le Sr Noualhier nous avons trouvé quelques journaux ayant pour titre la feuille du peuple, La nouvelle ruche, et une chanson dont le 1^o couplet est ainsi conçu :

[cf. Chapitre « La préparation de l'insurrection »]

Chez le nommé Maumot nous n'avons rien trouvé,

Chez le Sr Boudaud (Léon) nous avons trouvé environ 25 balles qui venaient d'être fabriquées et qui étaient cachées sur la cheminée.

Chez le Sr Peyrat nous avons trouvé une faux fraîchement aiguisée.

Le fusil de la garde nationale trouvé chez M Delassis et la faux trouvée chez le Sr Peyrat ont été déposés à la mairie de Châteauneuf. Les journaux, les balles et la chanson ont été placés sous scellé et nous les adressons à M le Procureur de la République avec le présent procès-verbal. »

Le lundi 8 décembre le juge Dumont, au vu des renseignements recueillis la veille, lance 19 mandats d'arrêts, notamment contre ceux qui se rendaient à Linards dans la nuit du samedi au dimanche, et qui avaient pu s'échapper.

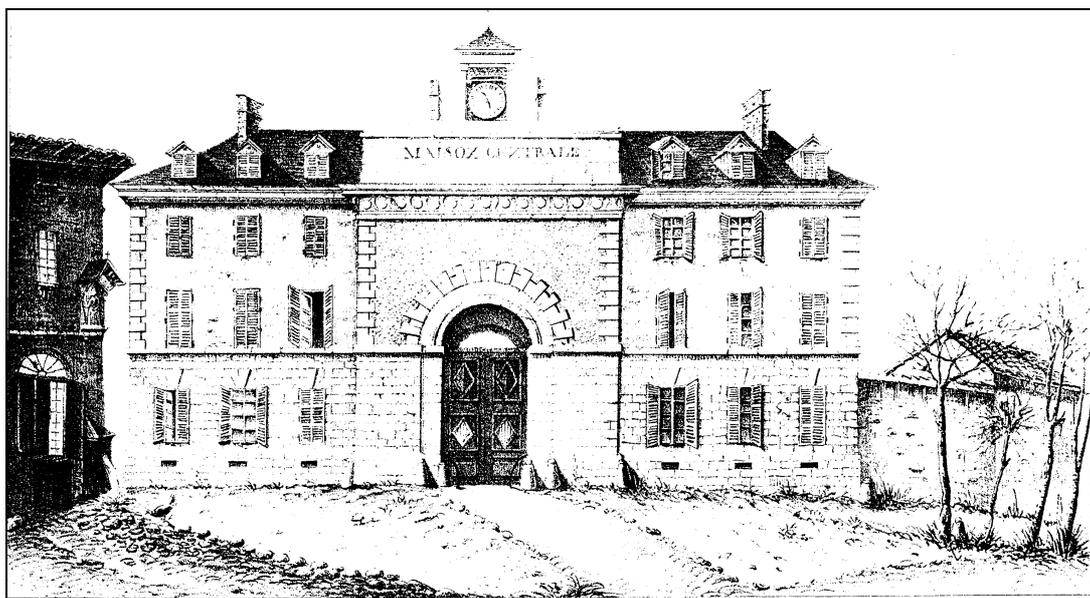
Il interroge 13 personnes, une seule est relâchée.

23-François Faure		29-Jean Penot
24-Antoine Rivet		30-Pierre Barage
25-Michel Beyrand		31-Antoine Delanne
26-Léonard Berger		32-Joseph Arnaud
27-Pierre Ducaillou	Relâché	33-Joseph Faucher
28-François Bouillaguet		Jacques Castenot

Ce même lundi, le juge fait conduire à la prison centrale de Limoges les 19 premiers prisonniers qu'il a inculpés au terme de leur interrogatoire. Il fait réquisitionner à cet effet deux charrettes, leurs chevaux et leurs conducteurs, appartenant à MM. Duris et Lachèze, de Linards, qui n'oublieront pas de se faire rembourser : « *Pendant son séjour à Linards pour l'instruction des troubles qui avaient eu lieu dans cette commune, Monsieur Péconnet, conseiller délégué avait requis deux charrettes ainsi que les chevaux et leurs conducteurs pour conduire à*

Limoges les armes saisies et quelques prisonniers. Les deux réquisitions dûment légalisées ont été par erreur adressées à la préfecture sous le couvert de l'adjoint de Linards. Les sieurs Duris et Lachèze propriétaires des ces deux voitures viennent me demander quels moyens ils auraient de se faire payer. Je vous prie Monsieur de me faire savoir à qui ils devront s'adresser et si les pièces vous sont parvenues, ou sont restées dans les bureaux de la préfecture.

Le maire Noualhier. » [nommé en janvier]



La prison de Limoges au XIX^e siècle, ancienne abbaye des Bénédictins

Depuis le samedi les prisonniers étaient gardés dans la maison d'école, où les conditions de vie devaient être difficiles pour trente personnes. Les magistrats et officiers devaient être logés chez Paul Noualhier, les hussards, dont une vingtaine restent sur place avec quelques gendarmes et policiers de Limoges, doivent être dans les deux auberges ou chez l'habitant.

Le mardi 9 décembre le juge Dumont interroge trois derniers inculpés (Léonard Vergne, Pierre Coudert, Léonard Degérald), puis laisse la place au conseiller Péconnet. Bouneix qui vient d'être arrêté à St-Germain et amené à Linards ne sera interrogé qu'à Limoges.

« L'objet de la délégation à nous donnée qui était d'interroger sans retard les nombreux inculpés arrêtés se trouvant rempli, puisqu'il ne reste plus à interroger quant à présent que le seul Bouneix qui vient à l'instant d'être conduit à Linards et va être dirigé sur Limoges immédiatement, nous avons clos le présent procès-verbal qui

a été signé par Mr le Procureur de la République, nous et notre commis greffier, à Linards, les jour mois et an que dessus. »

Le lundi 8 le conseiller Péconnet va reprendre plus en détail l'interrogatoire des prisonniers qui n'ont pas encore été transférés à Limoges, et l'audition de nombreux témoins. Là encore, au fur et à mesure des déclarations, de nouveaux mandats de perquisition et mandats d'amener sont délivrés, et de nouvelles arrestations effectuées, donnant lieu à de nouveaux interrogatoires.

Les prisonniers définitivement inculpés sont régulièrement transférés en convoi à la prison de Limoges.

LES INTERROGATOIRES DU CONSEILLER PECONNET

Du 8 au 18 décembre, le conseiller Péconnet toujours basé à Linards avec ses assistants, des hussards et des gendarmes, instruira sur place et dans les communes voisines. Il interrogera ainsi 99 suspects et témoins, dont les dépositions sont conservées dans 6 grands registres, d'où proviennent la plus grande partie des pièces citées dans cet ouvrage.

Le résumé suivant de son activité dans la région pendant ces douze jours est fastidieux, mais donne une idée de l'atmosphère qui pouvait y régner : déplacements des magistrats et de leur escorte, va et vient des militaires, convocations, interrogatoires en présence des autorités locales, recherche de suspects, arrestations parfois mouvementées, perquisitions se succèdent entre St-Paul et Neuvic. De temps en temps un convoi de charrettes conduit des inculpés à la prison de Limoges.

Le 8 décembre, 9 interrogatoires à Linards.

Le mardi 9 décembre, 1 interrogatoire à Linards, puis déplacement à Châteauneuf pour entendre Jean Maumot, qui a quitté son refuge de Roziers.

On cherche en vain, comme nous l'avons vu, Delassis, mais Léonard Pivert et Peyrat dit Gory sont arrêtés et ramenés à Linards.

Retour du juge à Linards à cinq heures du soir, au moment où les gendarmes de St-Germain amènent Bouneix, arrêté à St-Vitte après trois nuits de fuite, et aussitôt envoyé à la prison de Limoges :

« Aussitôt après notre arrivée à Linards, les gendarmes de la brigade de St-Germain Pommier, Champière et Fauris, nous ont présenté le nommé Pierre Bouneix, cabaretier à Limoges, qui a été arrêté par M. Barbe, maire de St-Vitte sur la réquisition des habitants et contre lequel il a été décerné un mandat d'arrêt. Cet homme est dans un état d'exaltation tel qu'il approche ou qu'il simule la folie, nous n'avons pu faire autre chose que constater son identité, et comme il nous était impossible de prendre ici des mesures conciliant ce qui est dû à l'intérêt de la justice et à celui de l'humanité, nous l'avons fait immédiatement transférer à Limoges après

avoir fait prévenir par une ordonnance M. le préfet de son départ et de l'état dans lequel il nous paraît être. »

A son arrivée à Limoges, Bouneix sera conduit à l'asile d'aliénés ou il restera quelque temps avant de rejoindre la prison.

« La Province » signale cette arrestation dans son édition du 10 décembre :

Ce matin, un détachement de hussards, précédé du brigadier de gendarmerie Monsour, a amené dans les prisons de Limoges cinq insurgés de Linards. Bouneix était au nombre des transférés. L'instruction relative aux troubles de cette localité se poursuit sous l'active direction de M. Péconnet à la cour d'appel. On procède à de nouvelles arrestations.

Le mercredi 10 décembre, audition de 3 cadres socialistes de Châteauneuf (le boulanger Boudaud, Peyrat dit Gory, le sabotier Pivert), et de trois autres insurgés. L'arrestation de Gourdy est également saluée par « La Province » :

La police a encore mis la main sur un des insurgés de Linards. Par ses soins, le nommé Gourdy, dit *Têtu* a été arrêté samedi au village de Beaumont, commune de St-Paul.

On constate la disparition depuis le 6 du notaire Félix Faucher contre lequel est lancé un mandat d'arrêt.

Le 11 décembre, toujours à Linards, auditions de 8 suspects et témoins, et envoi à la prison de Limoges de 7 inculpés.

Le vendredi 12, auditions de douze personnes à Linards, et expertise par un hussard de 9 fusils et pistolets saisis sur les insurgés : il s'agit de savoir pour chaque arme si elle a tiré. En effet, à part Deveaux, les auteurs des trois ou quatre coups de feu tirés sur les hussards pendant la charge n'ont pas été identifiés : " ... 9° Pistolet reconnu par François Bouillaguet, n'est pas chargé, mais l'expert affirme d'après l'inspection de cette arme qu'on s'en est servi pour faire feu."

On saisit chez le notaire Faucher le cheval utilisé le samedi matin par Goursolas et resté depuis dans l'écurie du notaire ; les juges, en remontant cette filière, vont retrouver le propriétaire du cheval (Picout-Laforêt de Neuvic), savoir par les domestiques qu'il avait été prêté à Goursolas, et apprendre ainsi le rôle d'émissaire du jeune avocat.

Procès-verbal de saisie d'un cheval chez Faucher notaire :

« Un cheval de propriétaire inconnu se trouve dans l'écurie de Faucher. [...] Le domestique Guillaume Ringuet l'a trouvé dans l'écurie le samedi 6/12 à trois heures du matin. Mme Faucher pense qu'il appartient à M. Laforêt de Neuvic. [...]

Comme il est probable que ce cheval a conduit à Linards quelque émissaire portant l'ordre pour l'insurrection nous avons ordonné la saisie provisoire du cheval. [...] Il sera conduit à Neuvic à la disposition du juge de paix. »

Le juge cherche toujours essentiellement à reconstituer l'organigramme des socialistes du canton, et à trouver contre eux quelque preuve, papier illicite ou témoignage d'incitation à l'insurrection, qui permette de les inculper.

Une perquisition est ainsi effectuée par le juge de paix et les gendarmes de Châteauneuf au domicile, à Châteauneuf, du père de Faucher notaire à Linards. Faucher père est ancien notaire, il a 75 ans, il a aussi un fils notaire à Nantiat. On recherche en vain une lettre supposée envoyée par le notaire à son père.

Le 12 décembre toujours, un arrêté préfectoral remplace le maire Relier par Noualhier et l'adjoint Deveaux par Villette, et le notaire Faucher est suspendu de sa charge.

Le juge se transporte à Châteauneuf le 13 décembre à 10 heures du matin.

« Nous avons procédé ainsi qu'il suit : Nous avons fait conduire à Châteauneuf le cheval saisi hier dans l'écurie du sieur Faucher à Linards, ainsi que nous l'avons constaté dans notre procès-verbal en date d'hier. Nous avons fait appeler M. Picout-Laforêt, demeurant à Neuvic, qui nous avait été indiqué comme étant le propriétaire du cheval. »

Le samedi 13 décembre, trois auditions à Châteauneuf.

Le dimanche 14, quatre auditions à Châteauneuf, puis déplacement à Roziers pour entendre le médecin Lebloys, et à Masléon pour entendre Jacques Chassaing, et retour à 21 heures à Châteauneuf ; arrestations du maréchal Noualhier, du charpentier Thoumieux Léonard dit Limougeaud du Grand-Bueix, du taillandier* Dufaure Léonard dit Le Blanc de Roziers, et de l'aubergiste de Roziers Peyrathou Antoine.

On perquisitionne en vain chez Peyrathou (on saisit une fourche...)

Le 15 décembre, déplacement à St-Bonnet, et audition de 3 témoins.

On constate la fuite de Martial Texier de Neuvic, on arrête François Larue de La Vergne de Châteauneuf.

Le mardi 16 décembre, six longues auditions, toujours à St-Bonnet.

Le substitut Charles Ardant va à St-Germain, avec le brigadier de gendarmerie de Pierre-Buffière et le détachement de hussards commandé par le Lt Renevey prendre des renseignements : à St-Germain s'était formée le dimanche 7 décembre une petite

troupe insurgée, peut-être renseignée par Bouneix, qui voulait venir au secours des vaincus de Linards, mais avait été rapidement dispersée.

Dans l'après-midi du 16, déplacement à St-Paul, et deux auditions.

Le mercredi 17, 14 auditions à St-Paul, et arrestation dans une auberge du chiffonnier Antoine Dourousseau “ ... *du nombre des insurgés. Se trouvait dans ce moment à boire dans un cabaret de St-Paul*”.

Le jeudi 18, 13 auditions encore à St-Paul, et arrestation par les gendarmes de Pierre-Buffière, à 5 heures du matin, après une poursuite animée, de Picard Léonard, propriétaire à Reirol (St-Bonnet) : “ *nous l'avons trouvé caché dans le four attendant à la maison*”.

On constate la fuite de Goursolas et Garaud de Neuvic.

Puis le conseiller Péconnet regagne Limoges où il poursuivra l'instruction en interrogeant les hussards et, de nouveau, les prisonniers maintenant tous transférés à la prison centrale.

Le compte-rendu des travaux de Péconnet permet au préfet de rédiger un nouveau communiqué pour le journal « La Province » du 19 décembre :

NOUVEAUX DÉTAILS SUR L'INSURRECTION DE LINARDS.

Dans le récit qui a été fait, il y a quelques jours, de l'horrible complot de St-Paul et Linards, et dont le but était d'amener des bandes armées sur Limoges, comme tous les faits n'étaient pas bien connus, on n'a peut-être pas bien fait ressortir, ainsi que le veut la vérité, le courage déployé par plusieurs personnes, dont les noms devront être cités avec éloge, on peut même dire avec admiration. Nous parlerons d'abord des deux gendarmes de la brigade de Châteauneuf, Mazaud et Monteil, qui pendant plus d'une heure, ont opposé une résistance, en même temps calme et énergique, à une bande de forcenés, qui ont plusieurs fois menacé leur vie sans les faire reculer. Qui ne rendrait hommage à un tel sang-froid dans un danger imminent ? Nous aimons à parler à nouveau de l'admirable intrépidité du détachement de hussards et surtout de leurs officiers, MM. Renevey et Beauregard. La population de Linards ne parle qu'avec enthousiasme du lieutenant Renevey qui apporte à s'effacer tout le soin que d'autres pourraient mettre à se faire valoir.

Parmi les habitants de Linards, MM. Fougère, Noualhier, Rougier père et Villette ont également fait preuve du plus remarquable courage. Ils se sont joint aux deux gendarmes pour défendre la paix publique au péril de leur propre existence, et fait arrêter les insurgés dans leur criminelle tentative ; ils ont fait tête à des gens furieux, armés de pistolets, de couteaux, de piques, de haches, et quelques-uns de fusils. Le chef de la bande, l'infâme Bouneix, fit charger les armes pour faire reculer les deux gendarmes et les braves citoyens qui leur venaient en aide. Devant un tel danger ils ne reculèrent pas. Cependant l'attroupement était trop considérable pour pouvoir être arrêté dans sa marche par une force si insuffisante. Le bourg est envahi, le tocsin sonne. De quels désastres pouvait-il être le signal ? Dieu seul le sait ! Mais heureusement que c'est dans ce moment-là même qu'arrivèrent à fond de train les braves hussards envoyés en toute hâte par le préfet, qui mirent en déroute les insurgés avec le concours du commissaire central, en firent une bonne partie prisonniers, et rendirent la sécurité à la population épouvantée.

Nos lecteurs savent que les magistrats instructeurs ne tardèrent pas à se rendre sur les lieux, et qu'aujourd'hui plus de cinquante des misérables plus ou moins compromis dans le complot sont sous les verrous. On a déjà rendu hommage à la résolution énergique du digne curé de St-Bonnet, M. Ruchaud ; mais on n'a pas encore parlé, parce que ce détail était ignoré, d'un modeste facteur, le sieur Thomas, qui a refusé de livrer ses dépêches au péril de sa vie, et qui a répondu à Bouneix, qui lui portait un pistolet sous la gorge : « Quoi que vous fassiez, vous n'aurez pas mes lettres. » Il s'est ensuite joint aux hommes qui ont protégé la paix publique.

Ce courageux agent de l'administration des postes a été proposé par M. le préfet pour une médaille d'honneur de première classe, et ce magistrat a déjà accordé une gratification.

Que ces détails, puisés à des sources certaines, soient à la fois un terrible avertissement des horreurs de la démagogie et un exemple de la courageuse résistance opposée par d'intrépides soldats et par des citoyens bien résolus à combattre l'anarchie ; et que tous les hommes qui détestent de pareils forfaits, qui honorent de pareils exemples, se rallient résolument autour du drapeau de l'ordre, tenu d'une main si ferme par l'élu du 10 décembre.

De quels effroyables désordres Louis-Napoléon ne nous a-t-il pas préservés !...

(Communiqué)

En cette fin de décembre une circulaire du ministre de l'Intérieur a précisé aux préfets et magistrats instructeurs qu'il fallait saisir le prétexte de l'insurrection, dans les départements où elle s'était produite, pour neutraliser tous les opposants potentiels au nouveau régime, et donc arrêter non seulement les participants directs ou indirects au soulèvement, mais aussi tous les cadres démocrates-socialistes de quelque influence, et surtout les notables.

C'est ainsi que le lundi 22 décembre est conduit en prison Léon Peyrusson de St-Léonard, et qu'à lieu ce même jour l'interrogatoire à la prison de Limoges, par Péconnet, de 4 témoins (Caillaud, Tixier, Dufaure, Peyrathou) concernant l'organisation socialiste du canton de Châteauneuf. Une fouille au corps des prisonniers permet de découvrir sur Blaise Caillaud une liste des membres du comité socialiste du canton.

Cette investigation est complétée par des auditions menées à Châteauneuf par le juge de paix Limousin le 23, concernant les agissements des mêmes Garaud, Peyrathou et Dufaure et le 24 décembre par l'interrogatoire de J. B. Dérignac.

Comme toujours en pareil cas, le magistrat est destinataire de lettres anonymes de dénonciation, dont celle-ci datée du 24 décembre à St-Bonnet :

“ Monsieur.

Si je prends la liberté de vous écrire c'est à l'effet de vous éclairer sur l'affaire Tricard qui est susceptible de la contrainte par corps et des peines que peuvent être infligées à la bande dite de Linards. Ce Tricard natif de Reiol commune de St-Bonnet-la-Rivière est monté jusqu'à Linards lors de l'insurrection, sa femme et son

beau-père ont offert de l'argent pour faire témoigner à décharge à des personnes du village de Reirol.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mon parfait dévouement. ”

Péconnet annotera cependant cette lettre de la mention « Refusée ».

Du 24 au 29 décembre ont lieu les auditions de 23 des hussards qui ont participé à l'opération de Linards ; il s'agit surtout d'identifier les insurgés les plus actifs ou ceux qui ont tiré sur la troupe. Ces identifications sont difficiles, les hussards n'ayant vu leurs adversaires que brièvement, de nuit et dans un grand désordre.

Parallèlement 13 témoins sont interrogés le 24 décembre, au sujet de l'activité de Lebloys de Roziers et de l'aide qu'il a apporté aux fuyards.

Dans les derniers jours de décembre, le magistrat essaie de préciser le rôle des inculpés les plus compromis et susceptibles des plus lourdes peines.

Le 26, divers interrogatoires dont ceux de Jacques Castenot et Peyrusson, à la prison.

Le 27, nouveaux interrogatoires, dont celui de Bouneix, de Pierre Sarre accusé d'avoir frappé Paul Noualhier, et du clerc Arnaud considéré comme dangereux propagandiste.

Le 30 décembre, divers interrogatoires des insurgés les plus actifs, dont Léonard Berger, pratiquement le seul avec Bouneix à revendiquer ouvertement devant les juges ses convictions politiques républicaines.

Le samedi 20 décembre a eu lieu le plébiscite par lequel le président Louis-Napoléon Bonaparte fait avaliser son coup d'état par le corps électoral. La liberté du vote n'est qu'apparente, car les mairies ne distribuent que des bulletins 'OUI'.

La commune de Roziers sera la seule à voter majoritairement NON, au grand dam des notables du canton, grâce à l'activité du médecin Lebloys toujours libre, qui fabrique et fait diffuser des NON dans la commune.

Le juge de paix de Châteauneuf Limousin le dénonce le 2 janvier 1852 au juge Péconnet :

« J'ai l'honneur de vous adresser les deux procès-verbaux dressés par moi, en vertu de votre commission rogatoire du 22 décembre dernier, laquelle est jointe à cet envoi ainsi que l'original d'assignation aux témoins.

Je crois devoir vous transmettre des renseignements qui me sont parvenus, sur M. Lebloys père et sur M. Goursolas.

Le samedi 20 décembre M Lebloys, croyant devant faire partie du bureau électoral de la commune de Roziers, se rendit à la salle de réunion, à huit heures du matin ; M l'instituteur lui ayant fait connaître la liste des personnes qui avaient été également désignées par le juge de paix sur laquelle son nom n'était pas porté, se retira, et ne

reparut pas ce jour-là ; mais le lendemain 21, il se rendit au moment du dépouillement qui constatait que sur 168 électeurs inscrits, 48 avaient voté oui et 91 avaient voté non ; aussitôt après avoir eu connaissance de ce résultat, M. Lebloys se retira ; en rentrant chez lui il rencontra Viamont père, qui se rendait pour assister au dépouillement du scrutin, il lui dit : $\frac{3}{4}$ C'est fini, tu as perdu, c'est moi qui ai gagné, mais tu n'as pas perdu de beaucoup. Il lui parlait ainsi parce que le dimanche matin Viamont avait distribué, à la sortie de la messe, des bulletins portant oui et que le nommé Louis Lhéritier, propriétaire au Fraissex, en avait distribué qui portaient non. Viamont père a raconté ces propos à Viamont son fils et à Léonard Simonet maire de Roziers qui me les ont rapportés l'un et l'autre, en prétendant que cette démarche de Lhéritier avait dû empêcher plusieurs votes.

J'ai fait appeler Louis Lhéritier, pour savoir qui lui avait remis les bulletins portant non qu'il distribuait dimanche matin, à la porte de la messe de Roziers, il m'a répondu ainsi : — Je conviens d'avoir distribué des bulletins portant non le 21 décembre je ne sais pas lire, mais je crois qu'ils étaient faits à la main, j'en avais un petit paquet dont j'ignore le nombre, je croyais faire une chose permise. Je n'ai forcé personne à les prendre, pour les mettre dans la boîte du scrutin ; Je ne veux pas dire qui me les a donnés pour en faire la distribution.

On s'accorde à penser que cette manœ uvre est due à M. Lebloys père ; l'observation par lui faite à Viamont père, en serait une preuve, au besoin. »

A Limoges même d'ailleurs une sourde résistance se fait sentir par l'aide apportée discrètement aux suspects menacés d'arrestation, comme le constate le commissaire de police dans un rapport au procureur le 30 décembre 1851 :

« Il résulte aussi des renseignements qui me parviennent depuis quelque temps que les $\frac{3}{4}$ des individus qui ont pris la fuite ont été avertis par des employés des différentes administrations de la ville, ce qui n'est pas agréable à la police et qui est préjudiciable aux intérêts de la justice. »

Dans ces mêmes jours de fin décembre, le gouvernement considérant la situation politique stabilisée donne pour instruction de libérer les moins compromis, ou surtout les paysans qui ont été entraînés, pour ne frapper que les responsables.

Une dizaine de personnes sont ainsi relâchées le 31 décembre sur ordre du procureur

Pierre Barage demeurant à Luchapt (St-Bonnet)

Michel Beyrand terrassier demeurant à La Plagne (Sereilhac)

Léonard Janicot arrêté sous le nom de Léonard Faure cultivateur demeurant au Bois-Badaraud (St-Bonnet)

Etienne Nicot cultivateur demeurant à Sivergnat (St-Bonnet)

Pierre Boulestin demeurant à La Majaurie ? (Cussac)

François Vergne taillandier* demeurant au Petit-Bueix (Linards)

Pierre Gourdy maçon demeurant au Grand-Bueix (Linards)
Jean Lachalussie cordonnier demeurant à St-Paul
Léonard Castenot garçon roulier* demeurant à Mazermaud (Linards)
Antoine Duroudier cultivateur demeurant à Linards
Louis Castenot cultivateur demeurant à Villechenour (Linards)
Etienne Mausset cultivateur demeurant à Sagnat (St-Bonnet)

LA REVANCHE DES NOTABLES

Début janvier sont décidées aussi des remises de récompenses (des décorations) à ceux qui ont affronté les insurgés en particulier les gendarmes de Châteauneuf, le fameux facteur Thomas, et le médecin Fougère qui a pris la direction de la résistance des blancs à Linards.

Lettre du juge de paix de Châteauneuf, Limousin, au conseiller Péconnet, 6/01/1852.

« Qu'il me soit permis de vous présenter quelques appréciations dont vous aurez à juger la vérité et l'à-propos, sur les personnes qui ont pris une part active dans le moment fatal de cette insurrection, qui devait prendre des proportions colossales, s'il faut en croire le prévenu Mazaud qui disait que les insurgés devaient se trouver le dimanche à quatre heures du matin devant la ville de Limoges au nombre de cinquante mille hommes, sur ceux qui ont pris une part de dévouement et de préservation à la dispersion de ces forcenés.

Il paraît que le gouvernement, justement préoccupé de la conduite courageuse et honorable de trois de nos concitoyens, de Mrs Rougier père, Noualhier et Fougère et de nos deux gendarmes Mazaud et Monteil, qui ont eu la noble audace de s'opposer à la marche envahissante de plus de cent cinquante insurgés, armés comme vous savez, et de sauver nos contrées de ces scènes de pillage et de barbarie qui ont épouvanté quelques uns de nos départements ; il paraît, dis-je, que le gouvernement songe à décerner des récompenses au plus méritant ; on est contrarié d'être obligé de faire un choix quand on voudrait une récompense pour chacun de ces hommes qui ont ainsi offert le sacrifice de leurs vies pour le salut de tous ; toutefois il me semble que cette récompense, si elle est unique, doit être accordée à celui qui par sa position et par ses actes, a rendu au pays le service le plus réel ; je regrette de ne pouvoir pas déposer de faits que j'aurais voulu voir par moi-même, et que j'aurais vu immanquablement si, comme je l'avais recommandé le samedi à trois heures du soir, en quittant mon audience, à M. le maire de Châteauneuf, à M. le greffier et souvent à M. le brigadier de gendarmerie, de me prévenir au moindre mouvement qui aurait lieu dans le canton, cependant ce n'est qu'à neuf heures du soir que j'ai appris l'émeute de Linards et sa répression instantanée. Je m'y suis rendu le dimanche matin pour me mettre entièrement à la disposition des magistrats du tribunal et de la cour. La plupart de ces faits vous ont été révélés par l'information, vous avez du apprendre

par elle que M. Fougère, à l'approche des insurgés, était accouru à Châteauneuf lui-même demander du secours, et était revenu seul, de toute la rapidité de son cheval, qu'il s'était hardiment placé à la tête de la colonne ennemie, qu'il avait un moment contenue soit en parlementant, soit en priant soit en menaçant M Delassis son chef, que plus tard voyant M. Noualhier et M. Rougier se joindre à lui pour assurer la sécurité publique, il avait encouragé leurs efforts et pris en quelque sorte la direction et le commandement de ces deux citoyens et des deux gendarmes, rôle de primauté plus compromettant qu'honorifique et qui lui appartenait par suite des habitudes militaires qu'il avait pu puiser à la suite de nos armées, où il a servi en Afrique en qualité d'officier de santé, enfin il a poussé le courage jusqu'à arrêter M. Delassis qui menace de l'assommer, en saisissant la bride de son cheval, et dans un moment suprême, voyant M Noualhier au milieu de cette colonne infernale et sans armes, il a poussé l'abnégation au point de lui céder l'un des deux pistolets qu'il avait pour se défendre. Vous savez qu'il a mis généreusement toute sa maison au service des magistrats.

M. Noualhier avait à défendre une fortune considérable, sa femme et ses enfants, M. Rougier avait les mêmes intérêts à conserver : M Fougère, dont la principale fortune consiste dans sa jeunesse et dans son talent de médecin, n'avait ni femme ni enfant à sauvegarder, le ciel cruel et jaloux lui ayant ravi tout cela à peine depuis un an ; il n'avait presque plus ses foyers à défendre, car il est sur le point de se retirer à Limoges, afin peut-être de fuir son isolement et de surmonter ses douleurs, hélas trop légitimes ! Son sacrifice était donc immensément méritoire.

Mon esprit est peu enclin à l'enthousiasme, mais mon imagination est exaltée au spectacle de tant de courage, de sang-froid et d'abnégation dans un de nos concitoyens que nous chérissions et que nous ne pouvons nous empêcher d'admirer, pour le service infini qu'il a rendu au canton et au département dans un moment où il n'y avait qu'à succomber sans le secours rapide et providentiel de la force militaire et de la justice, dont les membres, à tous les degrés, ont noblement et dignement rempli leurs devoirs. Honneur et reconnaissance, donc, à tous ces hommes, militaires ou de justice, qui nous ont si bien protégé et qui ont mis tant de zèle et de dévouement à la poursuite et à la [?] de tous ces méfaits et de tous ces crimes ; je désire, monsieur le conseiller, que vous preniez une bonne part de tous nos sentiments si légitimes de la plus vive gratitude.

Si vous jugez mes réflexions justes et utiles, veuillez les faire valoir sans retard auprès de M. le préfet si bien fait pour sentir ce qui est noble et juste, pour l'aider à trouver le vrai mérite afin de le récompenser. Déjà dans un rapport que je lui ai adressé je lui ferais pressentir mes impressions. Veuillez appuyer, je vous prie, mes intentions par votre propre témoignage qui sera rehaussé par votre haute position et par le mérite personnel de votre caractère.

Veuillez agréer ...

P.S. : Quant aux deux gendarmes, ne pourrait-on pas convenablement reconnaître leurs services dans cette circonstance, soit au moyen d'une gratification, soit par un avancement mérité pour Mazaud qui est déjà ancien dans la gendarmerie ? »

Et une cérémonie de remise de décoration aux gendarmes a lieu en effet, rapportée par « La Province » :

Nous sommes heureux d'annoncer ces bonnes nouvelles : La 11^e légion tout entière sera vivement satisfaite de voir son honorable chef, M. le colonel Paquet, qui est si bien, à sa tête, l'expression des sentiments de dévouement au devoir dont elle est animée, recevoir une distinction qui, tout à la fois, récompense les services personnels et honore la gendarmerie de notre pays.

Quand aux braves gendarmes qui sont nommés chevaliers, nous ne sommes que l'écho de la voix publique en disant que la croix ne pouvait être accordée à des hommes qui en fussent plus dignes.

Pendant ce grand mois de décembre 1851, si rempli d'événements, et qui sera la date mémorable de la restauration des principes conservateurs de la société en France, et dans le département de la Haute-Vienne plus que partout ailleurs, nous avons vu la gendarmerie partout à son poste, énergique et dévouée, ne consultant point la force numérique, n'écoulant que la voix du devoir ; opposant le rempart de la loi, dans la personne des deux braves militaires Mazaud et Monteil, à des bandes formidables d'insurgés ; portant à toute heure, comme Sauty, et sans reculer jamais devant les obstacles, les dépêches de l'autorité ; veillant partout ; contenant enfin tout ce que la démagogie a de mauvaises passions, plus encore par le respect qu'elle imposait, que par la force matérielle qu'elle représentait.

Nous ajoutons que si des mouvements semblables à celui de Linards avaient surgi sur les autres points du département, de la Haute-Vienne, nos gendarmes auraient montré la même résolution, la même inébranlable fermeté. Disons donc que si quelques-uns plus heureux ont eu la bonne fortune de trouver l'occasion de se distinguer, ils ont, dans tous les cantons, des camarades qui n'eussent montré ni moins d'impassibilité, ni moins de vigueur. Les bons citoyens le savent et aiment les gendarmes ; que les hommes de désordre ne l'oublient pas et conservent en eux le sentiment d'une crainte salutaire.

Début janvier toujours, au su des libérations qui ont déjà eu lieu, les notables commencent à rétablir leur influence en intervenant auprès des autorités pour obtenir de nouvelles mesures de clémence individuelles. Rappelons qu'aucun jugement n'a encore eu lieu, et que les détentions comme les remises en liberté sont à la discrétion des autorités.

Lettre du maire de Linards, Noualhier, le 4 janvier 1852 :

« Monsieur, sur le mandat d'arrestation lancé contre les personnes accusées d'avoir pris part aux troubles de notre département dans les premiers jours de décembre 1851, se trouve le nom de Léonard Faucher de Blanzac, commune de Linards. La gendarmerie de Châteauneuf à laquelle j'avais assuré, après de minutieuses informations, que ce Léonard Faucher de Blanzac n'avait jamais existé,

a cru devoir arrêter en sa place un autre individu du village de Mazermaud parce qu'il portait les mêmes nom et prénom et [?] dans le même village ils sont deux frères qui s'appellent Léonard Faucher. Craignant d'entraver l'action de la justice je n'ai point voulu prendre sur moi d'empêcher cette arrestation, je vous prierais cependant messieurs de me faire savoir si on peut faire une arrestation sur des indications aussi erronées. »

En même temps Noualhier surveille les suspects de sa commune :

« Dans l'écurie de Cibot on a trouvé un nouveau fusil à deux coups, dans le même endroit que celui de l'individu qui buvait avec l'inculpé Sarre. Cette circonstance devrait faire présumer qu'il appartient à ce dernier. Cibot, au lieu de le remettre immédiatement, s'était permis de le prêter (dit-il) et n'a pu le donner à la gendarmerie, qui le lui a réclamé sur mon indication. »

Le maire de St-Bonnet lui aussi intervient en faveur de quelques-uns de ses administrés auprès du conseiller Péconnet :

- En faveur de Pierre Laucournet :

« Monsieur,

Comme les faits énoncés par le sieur Pierre Laucournet concernant le tambour qu'il a promené de St-Bonnet à Linards ne sont pas vrais en ce qui concerne Pierre Ducher, ce dernier se rend auprès de vous ; je vous prie de confronter ces deux individus pour que la vérité soit découverte. Il serait malheureux de laisser planer des soupçons sur un innocent et un brave homme qui a été toujours du parti de l'ordre. »

- En faveur de Léonard Faure :

« Mon domestique Martial Faure désire voir son frère qui est compromis dans les troubles de Linards. J'aime à croire que vous lui en procurerez le moyen. Je vous adresse donc ce brave garçon dont la conduite a été admirable, j'espère qu'en considération de son noble dévouement vous ferez ce qui dépendra de vous non seulement pour qu'il ait une entrevue avec son frère, mais encore que vous ferez tout ce qui dépendra de vous pour que ce dernier soit mis en liberté si des charges trop graves ne le compromettent d'une manière trop forte.

Sa position de frère de mon domestique doit être prise en considération, non pour lui que ne chercherait qu'à [?], mais pour ce qui [?] sa famille : père de trois enfants en bas âge, son père infirme, ainsi que sa mère qui est âgée, il n'y a personne qui puisse venir au secours de cette malheureuse famille. cette position est je pense digne du plus grand intérêt. Connaissant votre bon coeur, je pense que ce n'est pas en vain que je fais appel à votre justice.

Je ne veux pas encore une fois excuser hâtivement le coupable, je ne sais quelle conduite il a tenu ; mais au nom de l'humanité, en considération de la conduite honorable de son frère, je vous prie de vous intéresser à sa malheureuse famille.

*Persuadé que vous ne me refuserez pas la faveur que je vous demande...
Fougeras-Lavergniolle. »*

- En faveur de Léonard Branland :

« Branland, du village de Luchapt désire voir le nommé Mazaud son neveu pris dans les troubles de Linards. Veuillez je vous prie lui accorder cette faveur. Il serait bien à désirer, Monsieur le conseiller, que ce Mazaud fut bientôt rendu à la liberté. Cet homme qui a été, à ce que j'ai appris depuis, entraîné de force et sous l'empire de la peur à cette coupable manifestation, était avant cette équipée l'homme le plus peureux que je connaisse. Veuillez je vous prie vous intéresser à lui s'il n'est pas trop fortement compromis.

Lavergniolle. »

- En faveur de Léonard Tourniérou :

“ certifie que le nommé Léonard Tourniérou du village de La Gorce a toujours joui de la réputation la mieux méritée. Que s'il a fait partie de la bande de St-Bonnet à Linards ; il a été entraîné par la menace du chef de cette bande qui a pu l'intimider par la vue des armes que cet homme lui présentait. Je certifie en outre que jamais Tourniérou n'a proféré devant moi aucune parole qui ait donné à comprendre qu'il faisait partie des hommes qui voulaient le désordre ”.

Le curé de St-Bonnet intervient aussi :

“ A St-Bonnet-la-rivière 24 janvier 1852

Monsieur le Conseiller

J'ai l'honneur de vous prier d'être assez bon pour m'accorder la délivrance du frère de [?] Branland et de Pierre Coudert du village de Luchapt si c'est possible. Si vous pensez qu'ils ne soient pas gravement compromis, ou au moins leur élargissement provisoire dans l'intérêt de leurs familles bien désolées.

D'après des renseignements sincères que j'ai pu recueillir Pierre Coudert ne serait pas allé jusqu'à Linards, il n'avait pas de fusil.

Voyez Monsieur le Conseiller de l'indulgence si la chose est possible.

J'ai bien l'honneur d'être avec le plus profond respect, Monsieur le Conseiller.

Votre très humble et très soumis serviteur

Ruchaud curé ”

L'épouse de Goursolas, qui a été arrêté, sollicite le 3 février la grâce du préfet et promet en échange le retrait de son mari de la vie politique.

« Mon mari se trouve compromis dans les affaires de Linards, j'ignore la part qu'il a dû prendre à ces événements fâcheux.

Le cinq décembre il céda à mes nombreuses et pressantes sollicitations et me ramena près de ma mère que mon éloignement rendait bien malheureuse. Le lendemain il était de retour à Limoges où le rappelaient ses affaires.

Confiant dans le témoignage de sa conduite, il a toujours espéré que la liberté dont il est privé lui serait rendue à la suite de l'instruction commencée.

La circulaire du prince Président en augmentant ma confiance m'enhardit à vous adresser ma demande pour obtenir sa liberté, seul bien que j'ambitionne pour lui.

Quoique mon mari ait été peint par ses ennemis sous des couleurs qui contrastent visiblement avec ses bons sentiments et la loyauté bien connue de son caractère, j'ose espérer, Monsieur le Préfet, qu'un acte de clémence viendra calmer ma douleur si vivement partagée par ma famille. Mon mari en acceptant le bienfait d'un généreux pardon renoncera entièrement à la vie politique pour reprendre une vie plus douce et plus calme. Réunies à lui nous ne nous souviendrons de nos jours de tristesse que pour bénir ensemble votre nom.

Agréez Monsieur le Préfet, l'assurance du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissante servante, Pauline Goursolas. »

D'un autre côté le juge de paix de Châteauneuf, Limousin, se plaint au procureur de ce que les principaux notables compromis, notamment Faucher et Lebloys n'ont pas été arrêtés (Faucher est rentré chez lui), ce qui mécontente la population qui compare leur sort à celui des paysans maintenus en prison depuis le 6 décembre.

En même temps l'instruction se poursuit.

Le 3 janvier 1852, auditions d'Émilie Devaud de Linards, et de Léonard Tuilleras dit Lébré, menuisier à Fégenie, au sujet des activités politiques de l'adjoint révoqué, et de Jacques Castenot (« *Demander à Mme Devaud s'il n'était pas vrai que la femme de Deveaux, adjoint de Linards, ne lui a pas dit que son mari avait été obligé de marcher parce qu'il avait signé. Demander au menuisier de dire si le samedi 6 Jacques Castenot lui a prêté sa voiture, comment cette voiture était attelée, et où Castenot avait pris le sabre qui se trouvait sur son cheval au moment où il a été arrêté* »).

LE FUSIL DE PIERRE SARRE

Toujours début janvier, et sur dénonciation comme nous l'avons vu du maire de Linards, une enquête a lieu au sujet de fusils découverts dans l'écurie de l'auberge Cibot. Il s'agit de savoir s'il y a là le fusil de Pierre Sarre qui a blessé Paul Noualhier. L'aubergiste Cibot ne coopère pas de bonne volonté avec les autorités.

Procès-verbal de saisie d'un fusil - Gendarmerie de Châteauneuf, 3 janvier 1852 :

« Nous brigadier soussigné certifions qu'ayant appris qu'un fusil abandonné par quelque insurgé lors de l'insurrection du six décembre dernier, et que ce fusil avait été trouvé par le sieur Cibot fils, aubergiste à Linards, nous nous y sommes rendus à l'effet d'y prendre des renseignements à cet égard. Étant parvenus sur la place publique nous y avons rencontré ledit sieur Cibot, auquel parlant il nous a déclaré qu'il avait effectivement trouvé dessous de la litière dans son écurie quelques jours après les troubles qui ont eu lieu dans cette commune, un fusil double à pierres, bois ciselé, baguette en bois ferrée par le gros bout, le canon gauche cassé et raccommodé. Lui ayant demandé la représentation de cette arme le sieur Cibot nous a répondu ne pouvoir le faire en ce moment attendu qu'il l'avait prêté à un individu qui demeurait assez éloigné d'ici. Sur notre recommandation il nous a fait la promesse de nous la faire parvenir au plutôt possible.

Aujourd'hui six janvier, n'ayant pas reçu le fusil dont il s'agit, nous avons ordonné aux gendarmes Mazaud (Pierre) et Monteil (Pierre) sous nos ordres, de se rendre à Linards et d'exiger la remise du fusil dont il s'agit, ce à quoi ils ont obtempéré. Lesquels étant parvenus à Linards au domicile du sieur Cibot fils, il leur a remis effectivement le fusil dont il s'agit déjà signalé, en déclarant qu'il y avait un gendarme qui avait fait partir les deux coups dudit fusil mais qu'il ne voulait pas dire le nom. D'après la rumeur publique ce fusil appartiendrait au camarade de celui qui se trouvait avoir donné le coup de canon sur la tête de M. Noualhier, aujourd'hui maire à Linards ; il est désigné en outre pour être un ancien domestique à M. Cibot. Voyant que M. Cibot se refusait à dire la vérité, nous avons saisi le dit fusil pour être déposé au greffe du tribunal de première instance de cet arrondissement. »

Jean-Baptiste Cibot (47 ans), aubergiste à Linards : «Le sept décembre dernier, ayant occasion de passer dans mon écurie attenante à ma maison, je sentis sous mes pieds et sous la litière un corps dur. J'examinai avec mes mains, je reconnus la présence d'un fusil double qui y avait été caché avec assez de précautions puisque j'étais entré bien souvent d'autres fois dans l'écurie sans l'avoir aperçu. Ce fusil était le même que celui qui a été remis ce matin en ma présence par les gendarmes entre les mains de M. le juge de paix, et que j'avais moi-même livré au brigadier de gendarmerie. J'ai remarqué qu'il n'avait subi aucune altération dans cet intervalle de temps, et que c'était bien le même que celui que j'avais trouvé. Le lendemain de cette découverte, en présence d'un gendarme dont je ne connais pas le nom, le fusil fut déchargé des deux côtés avec un tire-bourre et par ce même gendarme. Il y trouva des deux côtés une charge de poudre ordinaire et des projectiles d'une grosseur moyenne et en fonte. Je ramassai la poudre et les projectiles et négligeai de conserver le papier qui servait de bourre. Ce fusil a continué de rester en ma possession jusques au temps où je l'ai remis au brigadier. Je suppose que ce fusil aura été placé dans mon écurie le samedi jour de l'insurrection. Je ne sais pas à qui appartient ce fusil ni comment il

a été placé dans mon écurie. Je sais qu'il a été dit que les hussards avaient rencontré dans mon écurie le lendemain du jour que je trouvai le fusil double, autant que je puis me rappeler, un autre fusil simple que je n'ai pas vu ; je ne sais pas ce qu'on en a fait. »

Marguerite Relier épouse Cibot (42 ans) : *« Le lendemain ou le surlendemain de l'insurrection mon mari me dit ainsi qu'à plusieurs autres personnes qu'il avait trouvé un fusil double caché sous la litière et dans notre écurie. Peu de temps après cette découverte mon mari présenta ce fusil à plusieurs gendarmes, l'un d'eux le déchargea en ma présence sur la table de la cuisine ; on trouva de chaque côté du fusil de la poudre et des projectiles en fonte de grosseur moyenne. Le papier qui servait de bourre était bleu et blanc comme celui avec lequel on plie du sucre, il paraissait avoir été mâché. Le papier a été jeté et balayé, je ne sais pas ce qu'on a fait du reste...*

...je crois que c'est par inattention que mon mari n'a fait la remise de ce fusil entre les mains de la justice. Au surplus personne ne le lui a demandé pour qu'il en fit le dépôt. Je sais qu'après que mon mari eut trouvé ce fusil un des hussards trouva un autre fusil caché sous la litière sous les pieds des chevaux. Il paraît qu'il fut porté à la mairie, je ne sais ce qu'il est devenu. Je ne sais pas à qui appartiennent ces fusils et j'ignore qui les a déposés dans l'écurie. »

La culpabilité de Pierre Sarre dans la blessure de Noualhier se précise le 12 janvier 1852 lors d'une confrontation avec un témoin, à qui on a peut-être promis une mesure de clémence pour un de ses parents :

Jean Castenot Fils (17 ans), cultivateur à Ribière de Linards, parent de Jacques Castenot l'un des prévenus : *« Je persiste à soutenir que j'ai vu le nommé Sarre dit Micaud, porter un coup de canon du fusil dont il était armé, à la tête de M. Noualhier. Sarre était armé d'un fusil simple. Je connais Sarre parce que je l'ai vu souvent acheter de la paille. »*

« A ce moment nous avons fait introduire dans notre cabinet le nommé Pierre Sarre dit Micaud, âgé de 33 ans, détenu à la maison d'arrêt. Jean Castenot a déclaré qu'il reconnaissait parfaitement Sarre pour être l'individu dont il est question dans sa déposition. Sarre soutient qu'il n'a pas frappé M. Noualhier et qu'il ne portait pas d'arme. »

Le 24 janvier sont encore libérés 7 détenus (Arnaud Joseph et Pierre Coudert de St-Bonnet, Gardien Léonard, Jouhaud, Picard Léonard, Blaise Rivet et Sarre Léonard, de Linards).

Le 26 janvier 1852, six témoins sont entendus contre les insurgés tardifs de Linards, Delanne de Sous-le-Croup et Joseph Faucher de Buffengeas.

« demander aux témoins quels propos ont été tenus par Faucher le samedi 6/12/1851, notamment s'il n'a pas annoncé qu'il y aurait du bruit à Linards dans la nuit du samedi au dimanche à minuit, et pourquoi il était allé, dans la soirée du 6 à Linards armé d'un fusil et accompagné des nommés Degeorges, Lacour et Denardou. »

Une dernière audition de témoins sera effectuée par le juge de paix de Châteauneuf le 28 janvier.

LA COMMISSION MIXTE

Enfin, l'instruction terminée, les inculpés vont être jugés, non par un tribunal, mais par une juridiction d'exception, la « Commission Mixte » créée pour l'occasion, et composée du préfet, du procureur général et du général commandant la place de Limoges.

Les travaux de la commission, durant les six séances des 4, 6, 9, 11, 16 et 18 février 1852 de deux heures à six heures, sont basés sur le dossier d'instruction du conseiller Péconnet.

La Commission n'étant pas un tribunal ne prononce pas de peine de prison mais des mesures administratives d'expulsion ou de déportation.

Suivant les instructions du gouvernement, les inculpés peuvent être condamnés à cinq peines possibles :

- Déportation à Cayenne ou en Algérie,
- Expulsion définitive du territoire français,
- Expulsion temporaire de France,
- Assignation à résidence dans un autre département (dit « Internement »),
- Mise sous surveillance de la police à domicile.

Pour l'Algérie, deux cas sont possibles : « Algérie plus », avec emprisonnement de fait à la prison de Lambessa, et « Algérie moins », simple assignation à résidence.

Les expulsés définitifs ou temporaires peuvent choisir comme destination l'Angleterre, la Belgique ou l'Espagne ; il leur sera remis un passeport et, pour les plus pauvres, des frais de route.

Voici le rapport de la Commission Mixte pour les condamnés impliqués dans l'affaire de Linards avec les appréciations qui motivent les peines :

1° Catégorie : Cayenne et Algérie

1-BOUNEIX Pierre, Limoges, marié, 36 ans

A assisté aux réunions tenues chez l'avoué Patapy ; est allé porter l'ordre d'insurrection à St-Bonnet et à St-Paul ; a fait sonner le tocsin dans cette dernière commune ; s'est mis à la tête de la bande insurrectionnelle qui s'est dirigé sur Linards ; était armé de 2 coutelas et de pistolets ; a présenté ses armes, avec le ton le plus menaçant à Mr le Maire de St-Paul, à Mr Fougère et à plusieurs autres personnes.

Homme sanguinaire, disposé à toutes les révolutions.

La Commission assimilant les violences dont Bouneix s'est rendu coupable à une tentative de meurtre, estime qu'il y a lieu à la déportation à Cayenne pour 8 ans.

3-BERGER Léonard, 19 ans, cordonnier à St-Léonard

Sans feu ni lieu ; vagabond et maraudeur habituel ; est le 3 à Limoges ; y a passé la journée du 4. Armé d'une baïonnette, se fait remarquer le 5 à St-Paul par les violences de ses propos ; excite Bouneix à tirer sur Mr Lavergniolle ; menace de mort le curé de St-Bonnet ; marche à la tête de sa bande sur Linards ; engage Bouneix à faire feu sur les gendarmes Mazaud et Monteil. Est arrêté par les habitants de St-Bonnet, nanti encore de sa baïonnette.

Cayenne, 6 ans.

4-DEVEAUX Jacques, né à St-Méard, Dnt à Linards, adj. au Maire de cette commune.

Sans antécédents politiques fâcheux. A assisté aux réunions tenues chez Patapy ; a pris part à l'insurrection de Linards ; lors de la déroute déterminée par la charge des soldats du 5^o hussards, s'est emparé d'un fusil jeté par l'un des fuyards, et ajustant à bout portant le hussard Boudaud, lui dit ; "Si tu avances, je te brûle la cervelle", fit feu en même temps ;. La capsule* seule fit explosion.

Tentative de meurtre, Cayenne, 5 ans.

13-DELASSIS J.-Bte. Géomètre, membre du Conseil Général, ancien juge de paix.

(Surveillé)

Homme honnête, aimé dans son canton, mais républicain fougueux ; prend part aux délibérations chez Patapy ; conseille l'insurrection, la dirige avec audace ; soulève la commune de Châteauneuf, se met à cheval à la tête de la bande qui de Linards va marcher sur Limoges.

Algérie moins.

Correction : Expulsé.

2^o Catégorie : Expulsion définitive du territoire.

15-GOURSOLAS François, 29 ans, avocat, Limoges.

Socialiste ardent, a pris une part active à l'insurrection, en regrettait la fâcheuse issue ; disait à un témoin qu'il avait fait 30 lieues sans boire ni manger pour préparer le mouvement ; annonçait que si l'insurrection avait eu une autre issue, il partait chargé d'une mission pour la Corrèze qu'il devait soulever. -se trouve chez Patapy, est allé porter le mot d'ordre d'insurrection à Faucher et à Delassis.

17-SARRE Pierre, cultivateur à St-Paul, 32 ans.

A pris part à l'insurrection de Linards ; a porté à Mr Noualhier avec un canon de fusil, un coup qui devait être mortel. Révolutionnaire dangereux.

19-ARNAUD Léonard, clerc du notaire Faucher, 18 ans, dt. à Linards.

A pris part à l'insurrection de ; reconnaît s'être muni d'un fusil double ; a été trouvé nanti de 22 balles de fort calibre, de 4 chevrotines, d'une boîte de capsules* et d'une collection de feuilles démagogiques ; caché dans un tonneau sous un amas de plumes, d'où cinq coups d'épée ont été nécessaires pour le faire sortir.

3° Catégorie : Expulsion momentanée de France.

11-FAUCHER, notaire à Linards.

(Surveillé)

Démagogue connu, ami intime de Patapy et de Delassis.

Reçoit Goursolas, émissaire de Limoges et part avec lui pour porter le mot d'ordre dans les communes, le 6 Xbre. Se trouve avec lui le lendemain à St-Paul, au moment où l'insurrection commence. Reçoit Delassis. Son domestique sonne le tocsin ; son clerc se mêle aux insurgés.

17-LHERMITTE Léonard, sabotier à St-Paul.

Socialiste dangereux ; lisait les journaux démagogiques à ses affidés ; était armé d'un fusil dans les rangs des insurgés ; le 6 au matin, à fondu des balles avec le nommé Boury.

18-BOURY dit Gragniaud.

Émeutier par nature ; a fondu des balles, le 6 Xbre avec Lhermitte, était dans les rangs des insurgés muni d'un fusil, est entré à leur tête à St-Bonnet ; a dit : "Nous sommes ici pour venger nos frères assassinés à Rome."

21-CHATENET, porcelainier, Limoges.

Assiste aux réunions Patapy ; part le 5 pour se rendre dans les communes de Linards et de St-Paul avec les révolutionnaires, fait sonner le tocsin, marche sur Linards.

22-MAZAUD, 24 ans, entrepreneur, Champniers.

Assiste à la réunion socialiste tenue à St-Paulchez Lhermitte sur la provocation de Chatenet, puis se rend dans ses chantiers ; excite ses ouvriers à la révolte, leur promettant le pillage et le paiement de leurs journées arriérées ; fait sonner le tocsin à St-Paul. Marche sur Linards.

29-BOUILLAGUET, François, 26 ans, terrassier, St-Paul.

Ouvrier de Mazaud, sur la provocation de celui-ci sonne le tocsin à St-Paul, marche sur Linards ; un des plus résolus dans la lutte, reçoit un coup de sabre dans la charge des soldats du 5° hussards. Était armé d'un pistolet chargé, avait reçu ce pistolet et ces munitions de Bouneix et de Desforges.

(NB : Desforges, cabaretier à Limoges, mis sous surveillance.)

4° Catégorie : Expulsion du département et internement.

4-DERIGNAC, restaurateur, Limoges

A porté le contr'ordre à St-Paul ; s'est abouché avec Lhermitte ; affilié aux conciliabules socialistes.

7-BRONDEAU dit Barbès.

Ameutait le 7 Xbre les paysans pour aller délivrer les prisonniers qui avaient été faits ; le jour précédent avait réuni une quinzaine de cultivateurs avec lesquels il marchait sur Linards.

10-PEYRUSSON, confiseur St-Léonard.

S'est rendu le 6 Xbre à Châteauneuf ; s'est abouché avec Delassis, lui a donné rendez-vous le soir à 8 h. à St-Léonard

16-TIXIER Martial, 22 ans, cordonnier, Neuvic.

Émissaire de Garaud, socialiste prononcé, parcourt les campagnes pour les appeler à la révolte, se fait remarquer dans l'instruction par l'insolence de ses propos.

5° Catégorie : Mise sous la surveillance de la haute police.

6-CHASSAING

A reçu l'ordre de Goursolas et de Faucher ; répandait les journaux socialistes. Agent sûr des socialistes de Limoges.

8-GARAUD Martial, propriétaire à Neuvic.

Reçoit Goursolas et lui prête son cheval pour aller chez Faucher et Delassis ; envoie le cordonnier Tixier amener les paysans ; cesse d'agir à la réception du contr'ordre.

Sont en fuite les individus ci-après désignés :

Delassis, Faucher Félix, Garaud Martial, Goursolas, Lhermitte, Mazaud

Après que les décisions de la Commission furent connues, les dirigeants en fuite, sachant qu'ils ne risquaient plus la prison, réapparurent et mirent en ordre leurs affaires en vue de leur départ en exil à l'étranger ou dans un autre département.

Certains d'entre eux obtiennent rapidement des commutations de peine, des délais ou des sursis. Le gouvernement encourage d'ailleurs les mesures de clémence, son pouvoir ne semblant plus menacé.

Bouneix et Jacques Deveaux n'iront pas à Cayenne (qui équivalait à une condamnation à mort) mais en Algérie (à la prison de Lambessa près de Constantine), Delassis n'ira pas en Algérie mais sera expulsé.

Félix Faucher obtient d'abord un sursis jusqu'au 11 mai 1852, puis est purement et simplement gracié par décision particulière du ministre de l'Intérieur (son parent Léon Faucher).

Le 25 avril 1852, il est même requis par le nouveau maire Noualhier de prêter serment à Louis-Napoléon, comme conseiller municipal :

Le maire prête le serment exigé par l'article 14 de la Constitution ensuite Villette, adjoint, Relier. *« Mr Faucher Félix notaire, a ensuite été appelé et a répondu qu'il pensait que la condamnation prononcée contre lui par la commission mixte de ce département lui a fait perdre la qualité de membre du conseil municipal, qu'alors il n'a pas à prêter le serment qu'on lui réclame ; que cependant s'il en était autrement il est prêt à remplir cette formalité conformément à la circulaire de Mr le Préfet en date du 19 avril courant. Après cette observation Mr Faucher s'est retiré. »*

[Tous les autres membres du conseil ont prêté serment.]

Félix Faucher doit cependant quitter Linards et va s'établir notaire à Oradour-sur-Vayres.

Lhermitte au contraire, assigné à résidence, obtient de pouvoir s'exiler en Angleterre où il espère obtenir du travail plus facilement (il est menuisier).

Ces condamnations sont parfois jugées trop clémentes par les autorités locales, en ce qui concerne les notables socialistes. Une lettre du maire de Châteauneuf accuse ainsi Caillaud, gracié, de ne pas avoir voté au plébiscite et de se vanter de ne pas avoir donné de renseignements à la police. Il intervient aussi en faveur de Dufaure Léonard de Roziers, condamné à l'internement à Calais alors que Lebloys n'est que soumis à surveillance alors qu'il a distribué des bulletins "Non" au plébiscite, ce qui a permis à Roziers de voter non en majorité.

Les déportés en Algérie sont embarqués en avril 1852. On trouve une description des conditions de vie que connurent Deveaux, Bouneix et Berger à Lambessa dans les mémoires de quelques autres déportés de 1851 (« Bagnes d'Afrique », Actes et Mémoires du Peuple, Maspéro).

Le départ des expulsés a lieu en mars-avril 1852 : Goursolas, Léonard Arnaud, Pierre Sarre le 26 mars et Delassis le 29 avril en Belgique, Boury le 26 mars en Angleterre ; Bouillaguet est malade chez lui.

Le passage de la frontière par les exilés est attesté par un « Certificat de passage de frontière » établi par la préfecture du Nord pour ceux qui vont en Angleterre ou en Belgique. De tels certificats ont été établis pour Arnaud Léonard, Chatenet Antoine ...

Après le départ des condamnés de la commission mixte, les derniers prisonniers de décembre sont libérés de la maison centrale de Limoges ; la plupart avaient été libérés fin janvier.

En dehors des condamnations prononcées par la Commission Mixte ou suite à une remise de peine, de nombreux inculpés sont placés sous surveillance de la police par décision administrative : Ringuet à Linards, Branland à St-Bonnet, Peyrat à Châteauneuf, Chassaing à Masléon, Garaud à Neuvic. Il s'agit de se présenter chaque quinzaine à la mairie pour justifier de sa résidence, et de pas quitter la commune ou le département sans autorisation du maire.

Nous l'avons vu, Paul Noualhier fut nommé maire de Linards en janvier 1852 ; son pouvoir fut conforté par l'élection municipale du 19 septembre de la même année, où 219 votants seulement sur 471 inscrits élirent les conseillers suivants :

Joseph Duroudier de Blanzac, Léonard Sautour père de Sautour-le-Petit, Léonard Arnaud, Paul Noualhier, Antoine Duroudier d'Oradour, Hippolyte Villette, Léonard Devaud de Fontpeyre, Louis Relier, Jean Cluzaud aîné de Montaigut, Marc Delalande fils de Neuvillards, Joseph Faucher de Buffengeas, Léonard Crouzillat de Montaigut, Guillaume Bonnefond fils de Sautour-le-Petit, Léonard Sautour père de Salas, Léonard Gayout de Boulandie, Joseph Vergne de Sautour-le-Grand.
--

Dans une lettre au préfet du 20 septembre, Hippolyte Villette se félicite de ce résultat, mais laisse entendre que les rouges n'avaient pas tout à fait désarmé : *"Je suis heureux de pouvoir vous assurer que malgré les menées de quelques mauvaises personnes, les candidats sortis sont tous des gens d'ordre et portés par nous."*

Paul Noualhier restera maire de Linards durant tout le Second Empire.

LES GRÂCES

Dans les mois ou les années suivantes de nombreuses peines de déportation ou d'exil seront rapportées et commuées en « mises sous surveillance de la police ».

Delassis peut ainsi rentrer d'exil le 22 août 1852, Deveaux peut rentrer d'Algérie en décembre 1852, Tixier de Neuvic rentre aussi d'exil.

Dans une lettre recommandant la libération de Deveaux, le maire de Linards précisera lui aussi que cette grâce serait d'autant mieux accueillie par la population qu'elle ressent comme une injustice que les responsables de l'insurrection (Faucher, Delassis), rapidement graciés et n'ayant pas subi d'incarcération, aient été mieux traités que les exécutants.

Les déportés ou exilés graciés sont ensuite soumis pendant quelque temps à la surveillance de la police : ils doivent pointer chaque quinzaine à leur mairie, et obtenir des laissez-passer pour quitter la commune ou le département.

Deveaux, roulier* maintenant établi à St-Méard, doit ainsi demander régulièrement des sauf-conduits pour se rendre dans le département et en Corrèze pour son travail jusqu'en 1854.

Guillaume Ringuet condamné à la surveillance sera gracié seulement le 25 juillet 1856, Léonard Berger en 1857, Bouillaguet en 1858.

Il importe de préciser que chaque condamné ne peut être relevé de sa peine que par une grâce impériale, sollicitée par le maire de sa commune ; il s'agit là d'une procédure délibérément mise en place pour renforcer le pouvoir des notables locaux sur leurs administrés. Chaque cas fait l'objet d'un examen attentif par le préfet, puis par le ministère de la justice.

Le dossier de grâce de Guillaume Ringuet en est un bon exemple :

Sa mise sous surveillance de la police à son domicile lui est notifiée.

Une première demande de grâce est envoyée par le maire Noualhier au préfet le 7 janvier 1853.

Elle est rejetée par le préfet qui rappelle que l'intéressé doit rédiger une lettre de « soumission » à l'empereur.

Une nouvelle demande sous cette forme est transmise par le maire le 25 juin 1856. Après un retard dû à des pièces manquantes, elle est transmise avec avis favorable par le préfet au ministre de la justice le 26 juillet.

Enfin, non sans une demande de complément d'information, la grâce est accordée par l'empereur et la levée de la surveillance est notifiée le 28 juillet 1856.

Le tableau suivant indique pour chaque inculpé ou condamné les dates d'entrée et de sortie de prison, la nature de la condamnation et la date de la grâce. On voit que la plupart des peines graves ont été rapportées en 1852 ou 53.

NB : L'internement est en fait une assignation à résidence dans un département éloigné de la région d'origine.

L'insurrection de Linards, 6 décembre 1851

Les inculpés de l'affaire de Linards : Détentions et condamnations

Nom	Prénom	Surnom	Âge	Commune	Village	Métier	Prison	Condamnation
Larue	François		42	Châteauneuf	La Vergne	Journalier de Mazaud	18/01/52 - 17/03/52	
Peyrat	Léonard	Gory	45	Châteauneuf	Le Breuil	Cultivateur	12/12/51 - 17/03/52	Surveillance
Caillaud	Blaise		50	Châteauneuf		Charpentier	07/12/51 - 31/01/52	Gracié
Pivert	Léonard		35	Châteauneuf		Sabotier	Relâché le 10/12	
Delassis	Jean-Baptiste		""	Châteauneuf		Géomètre		Expulsion Belgique>26/04/56
Vergne	François	Pyramide	30	Châteauneuf	Le Sus		07/12/51 - 31/12/52	
Goursolas	François		29	Limoges		Avocat		Expulsion Belgique>02/02/52
Mazaud			24	Limoges		Entrepreneur		Expulsion
Patapy			""	Limoges		Avoué		Expulsion Belgique
Faure	Joseph		42	Limoges		Porcelainier	27/12/51 - 17/03/52	
Desforges			27	Limoges		Serrurier		Surveillance
Dérignac			38	Limoges		Restaurateur	09/12/51 - 17/03/52	Expulsion-Interné>29/10/52
Chatenet	Antoine		35	Limoges		Porcelainier		Expulsion Belgique>15/12/52
Bouneix	Pierre		36	Limoges		Cabaretier	10/12/51 - 29/04/52	Algérie+
Faucher	Gabriel		40	Linards		Notaire		Gracié
Rivet	Blaise		37	Linards		Cultivateur	12/12/51 - 24/01/52	
Ringuet	Guillaume		37	Linards		Domestique	12/12/51 - 17/03/52	Surveillance>25/07/56
Arnaud	Léonard		19	Linards		Clerc de notaire	07/12/51 - 17/03/52	Expulsion, Belgique
Cheminaud	Jean		53	Linards		Maréchal	Relâché le 8/12	
Deveaux	Jacques		47	Linards		Roulier	07/12/51 - 29/04/52	Algérie+>08/12/52
Ducaillou	Pierre		23	Linards	Blanzac	Tisserand	Relâché le 8/12	
Faucher	Joseph		36	Linards	Buffengeas		09/12/51 - 31/01/52	Interné, Surveillance
Rivet	Léonard		17	Linards	Grand Bueix	Tisserand	Relâché le 8/12	
Lapaquette	Jean		18	Linards	Grand-Bueix	Cultivateur	Relâché le 8/12	
Gourdy	Pierre François	Têtu	33	Linards	Grand-Bueix	Terrassier	07/12/51 - 31/12/51	
Vergne	Léonard	Jean Gard	40	Linards	Grand-Bueix	Bordier	10/12/51 - 31/01/52	
Sarre	Léonard		37	Linards	Lajeumont		07/12/51 - 24/01/52	
Arnaud	Léonard		40	Linards	Le Buisson	Colon	Relâché le 8/12	
Castenot	Jacques		30	Linards	Mazermaud	Roulier	07/12/51 - 31/01/52	Surveillance
Faucher	Léonard		32	Linards	Mazermaud	Sabotier/Propriétaire	08/01/52 - 09/01/52	
Castenot	Léonard		23	Linards	Mazermaud	Garçon Roulier	07/12/51 - 31/12/51	Surveillance
Penot	Jean		35	Linards	Meyrat	Métayer	09/12/51 - 31/01/52	
Duroudier	Antoine		45	Linards	Oradour	Prop.cultivateur	07/12/51 - 31/12/51	
Gardien	Léonard	Ponti	56	Linards	Puy-Larousse	Propriétaire	09/12/51 - 24/01/52	
Jouhaud			""	Linards	Sautour le Grd	Cultivateur	07/12/51 - 24/01/52	
Delanne	Antoine		36	Linards	Sous-le-Croup		09/12/51 - 31/12/51	
Castenot	Charles		63	Linards	Villechenour	Cultivateur	Relâché le 8/12	
Castenot	Louis		26	Linards	Villechenour	Prop.cultivateur	07/12/51 - 31/12/51	surveillance
Degot	Pierre		17	Linards	Villechenour	Domestique	Relâché le 8/12	
Chassaing	Jacques		33	Masléon		Sans		Surveillance>20/05/56
Tixier	Martial		22	Neuvic		Cordonnier	22/12/51 - 17/03/52	Expulsion Belgique>13/04/53

L'insurrection de Linards, 6 décembre 1851

Garaud	Martial		30	Neuvic		Propriétaire		Surveillance>12/01/52
Dufaure	Léonard	Le Blanc	52	Roziers		Forgeron	16/12/51 - 17/03/52	Interné à Calais>12/01/53
Peyrathou	Antoine		40	Roziers		Propriétaire	16/12/51 - 18/01/52	
Lebloys	Antoine		60	Roziers	Fraysseix	Médecin		Surveillance>12/01/53
Faure	François		35	St-Bonnet	Badaraud	Prop-cultivateur	09/12/51 - 18/01/52	
Janicot	Léonard		17	St-Bonnet	Bois-Badaraud		??/??/?? - 31/12/51	
Tessier	Martial		40	St-Bonnet	Croix de Lachèze	Charpentier	08/12/52 - ??	
Rivet	Antoine		44	St-Bonnet	La Gorce	Cultivateur	09/12/51 - 31/01/52	
Tournièrou	Léonard		58	St-Bonnet	Le Gorce	Propriétaire-cultivateur	02/01/52 - 05/01/52	
Degérald			40	St-Bonnet	Lescuras	Prop-cultivateur	10/12/51 - 30/01/52	
Arnaud	Léonard		53	St-Bonnet	Lescuras	Cultivateur	09/12/51 - 31/01/52	
Barage	Pierre		17	St-Bonnet	Luchapt	Cultivateur	09/12/51 - 31/12/51	
Coudert	Pierre		33	St-Bonnet	Luchapt	Charron	10/12/51 - 24/01/52	
Branland	Léonard		25	St-Bonnet	Luchapt	Cultivateur	12/12/51 - 17/03/52	Interné, Surveillance
Branland	Léonard		60	St-Bonnet	Luchapt	Cons. municipal.	12/12/51 - 30/01/52	
Mayaud	Léonard		41	St-Bonnet	Luchapt		09/12/51 - 18/01/52	
Branland	Léonard		27	St-Bonnet	Luchapt	Maçon	Relâché le 10/12	
Nicot	Etienne		37	St-Bonnet	Moulin de	Colon	07/12/51 - 31/12/51	
Arnaud	Joseph-Georges		54	St-Bonnet	Reirol	Propriétaire-cultivateur	09/12/51 - 24/01/52	
Picard	Léonard		42	St-Bonnet	Reirol	Propriétaire	07/12/51 - 24/01/52	
Laucournet	Pierre		20	St-Bonnet	Sagnat	Meunier	12/12/51 - 31/01/52	
Mausset	Jean	Peypiat	26	St-Bonnet	Sagnat	Cultivateur	10/12/51 - 31/01/52	
Mausset	Etienne		48	St-Bonnet	Sagnat	Cultivateur	09/12/51 - 31/12/51	
Brondeau		Barbès		St-Germain				Internement>31/05/56
Boulestin	Pierre		23	St-Hilaire	La Gratade	Terrassier de Mazaud	07/12/51 - 18/01/52	
Lacote	Pierre		24	St-Hilaire	La Gratade	Terrassier	09/12/51 - 31/12/52	
Berger	Léonard		19	St-Léonard		Cordonnier	09/12/51 -	Algérie+>14/08/57, surveillance
Peyrusson	Léon		24	St-Léonard		Confiseur	22/12/51 - 17/03/52	Internement>15/01/53
Lhermitte	Léonard	Lionassou		St-Paul		Sabotier		Expulsion, Angleterre>08/01/53
Lajaumont	Léonard		24	St-Paul		Domestique de l'auberge	07/12/51 - 31/01/52	
Bouillaguet	François		26	St-Paul		Terrassier	09/12/51 - 17/03/52	Expulsion>02/02/58
Rivet	Martin		28	St-Paul	Aitrat	Domestique de Mazaud	07/12/51 - 31/01/52	
Boury	Martial	Gragniaud	36	St-Paul	Beaumont			Expulsion Angleterre
Chabauti	Martial		53	St-Paul	Beaumont	Terrassier/Propriétaire	Relâché le 8/12	
Dubois	François		24	St-Paul	Beaumont	Manoeuvrier	09/12/51 - 18/01/52	
Sarre	Léonard		26	St-Paul	Beaumont	Cultivateur	08/01/52 - 24/01/52	
Sarre	Pierre	Micaud	32	St-Paul	Fontanes	Cultivateur	08/01/52 - 17/03/52	Expulsion Belgique>02/02/53
Beyrand	Michel		22	St-Paul	La Gratade	Terrassier de Mazaud	09/12/51 - 18/01/52	
Lachalussie	Jean		20	St-Paul.		Cordonnier	09/12/51 - 31/12/51	

30 ANS APRÈS, LA RECONNAISSANCE DE LA III^e RÉPUBLIQUE



Quelques années après la chute du second empire, et 30 années après les faits, la république restaurée se souvint de ceux qui s'étaient opposés au coup d'état du 2 décembre 1851.

Le 27 février 1879, le député limousin Talandier, qui avait lui-même été victime de la Commission Mixte et condamné à l'exil, déposa une proposition de loi tendant à accorder aux victimes du coup d'état une indemnité. (Nous avons vu Dérignac citer Talandier parmi ceux qui assistait aux réunions du comité socialiste de Limoges chez Patapy).

Cette proposition de loi fut acceptée par l'assemblée nationale à la séance du 10 juillet 1880, et confiée à une commission de 11 membres (dont Talandier), nommée le 28 novembre, présidée par Escarguel. Son rapport fut présenté le 8 mars 1881 par son secrétaire Waldeck-Rousseau.

La commission se trouvait face à un dilemme que la république affrontera de nouveau un siècle plus tard : La république n'est pas coupable ni responsable des préjudices infligés par ceux qui l'ont renversée ; ce sont les auteurs des condamnations de 1851, c'est à dire les ministres, procureurs, juges, en place en 1851-52, qui devraient être poursuivis et condamnés à verser des réparations aux anciens insurgés. Quelques-uns d'entre eux intentèrent une action en justice en ce sens en 1874, mais, à cette époque comme à la nôtre, de tels procès parurent impossibles, et cette voie n'aboutit pas, tout simplement parce que quasiment toute la magistrature aurait été compromise.

La commission trouva une solution élégante en retenant le principe du versement par la république d'une récompense à ses anciens défenseurs.

Il s'agissait bien cependant de réparations déguisées, puisque les victimes de décembre devaient recevoir une somme variable suivant le préjudice moral et surtout économique subi par les condamnés. Mais la gravité de la peine étant aussi un indicateur du rôle joué par chacun dans la défense de la seconde république, les récompenses seraient également automatiquement proportionnelles au mérite.

Le début du rapport de la commission nous éclaire bien sur la réflexion des parlementaires devant cette situation inédite :

Le coup d'État de 1851, a épuisé toutes les formes de la violence : au début les exécutions sommaires ou sans jugement ; puis la déportation à Cayenne ou en Algérie, la détention dans des enceintes fortifiées, le bannissement et l'internement prononcés par les Commissions mixtes.

A ces peines corporelles s'ajouta nécessairement la ruine : des commerçants, des industriels y virent crouler les maisons qu'ils avaient fondées et rendues prospères. Des officiers ministériels virent confisquer leur charge ; tous les condamnés de cette époque furent ainsi frappés non seulement dans leur personne, mais dans leurs biens.

Il semblait que la réparation du préjudice incombait naturellement à ceux qui l'avaient causé, et ne pouvait incomber qu'à eux.

Il était difficile d'admettre que les actes d'une juridiction exercée au nom d'un homme, que la Haute Cour avait mis hors la loi, pussent être couverts d'une impunité quelconque.

Quelques uns des proscrits le pensèrent ainsi ; en 1874 une demande de cette nature fut portée devant les tribunaux, mais elle fut repoussée par une décision judiciaire.

Quelque impression qu'on en puisse recevoir, il ne nous a pas paru qu'il fût possible de substituer la République à l'Empire dans la responsabilité légale des violences des atteintes à la personne et aux biens commises par celui-ci. Il ne pouvait donc s'agir dans le projet actuel d'évaluer [les dommages-intérêts] qui auraient été dus aux victimes de décembre.

Une pareille dette suppose une responsabilité et une faute ; elle ne pouvait incomber au pays, qui, lui-même, à d'autres points de vue et sous d'autres formes, a si cruellement souffert du même attentat.

Mais s'il n'avait pas à réparer des désastres dont il a subi sa part, il avait paru aux auteurs de la proposition et la Chambre s'était associée à ce sentiment, que le pays avait contracté vis-à-vis les défenseurs de la Constitution de 1848 une dette de reconnaissance, et qu'il devaient être considérés comme ayant été les défenseurs et les soldats de la loi. Nous ne vous proposons pas d'entrer dans la voie donc des réparations proprement dites. C'est une récompense nationale que nous vous demandons de voter.

La commission a [...] admis le principe d'une réparation proportionnée à la peine soufferte. Cette mesure nous a paru la plus exacte par cette raison que la sévérité de la peine appliquée par les Commissions mixtes répondait dans leur pensée à la gravité du soi-disant crime ou délit, et, en réalité, au mérite plus ou moins grand dans le devoir accompli.

De là les trois catégories que nous vous proposons de créer et qui ouvrent, pour ceux qui s'y trouveront compris, un droit à une pension plus ou moins considérable suivant que la persécution aura été plus ou moins dure.

Ces réparations prendraient donc la forme de pensions viagères, d'un montant moyen annuel de 1200, 800 ou 400 francs. Rappelons que la journée de travail d'un ouvrier agricole est d'environ un franc à cette époque, le salaire annuel d'un domestique d'environ 200 francs ; ces pensions étaient donc loin d'être symboliques.

Une enquête menée par la commission parlementaire sur les procès de 1851-52 permit d'établir le total des condamnés à environ 5000. Un crédit global de 5 millions était donc demandé, il fut finalement porté à 6 millions.

La loi fut promulguée le 30 juillet 1881 par le président Jules Grévy.

Le détail de l'opération de recensement et de vérification des demandes de pension fut confié à des commissions départementales.

Ces commissions étaient formées de trois conseillers généraux et de trois délégués élus parmi les demandeurs eux-mêmes. Seuls ceux qui avaient été condamnés par les Commissions mixtes ou un autre tribunal à la déportation, à l'exil ou à la prison pouvaient être électeurs.

Mais il suffisait pour obtenir une pension d'avoir été victime à un titre quelconque du coup d'état (par exemple d'avoir perdu un emploi).

Rapport de l'élection des représentants des victimes à la commission de la Haute-Vienne :

Élus : Lorgues, Briquet, Maury
Candidats non élus : Pouzi, Peyrusson, Dussoubs, Bac, Dérignac, Frichon
59 Électeurs présents, dont :
Léonard Berger, cordonnier, St-Léonard, Martial Boury, cultivateur, Beaumont, St-Paul Léonard Branland, cultivateur, Luchapt, St-Bonnet, Louis Castenot, cultivateur, Roziers, Jacques Castenot, terrassier, Linards, J.B. Dérignac, traiteur, Limoges, Joseph Faucher, cultivateur, Buffengeas, Linards, Léonard Peyrusson, confiseur, St-Léonard, Pierre Sarre, cultivateur, Les Chabannes, Feytiat

La commission de Limoges siégea au début de l'année 1882, et examina 125 demandes de pensions.

La commission départementale est souveraine pour évaluer la réalité et l'importance du préjudice subi en 1851 ; elle peut faire des enquêtes, entendre des témoins, demander des preuves.

Son importance est d'autant plus grande que seules les demandes examinées par elles seront prises en compte, une fois pour toutes et sans recours.

En cas de décès des victimes elles-mêmes (cas fréquents, 30 ans après), les pensions sont accordées aux veuves et enfants.

La commission disposait de documents établis par le ministère ou la commission parlementaire, en particulier les registres d'écrou de la prison centrale de Limoges, et le rapport de la Commission mixte de 1852.

Elle établissait finalement pour chaque dossier accepté une fiche-barème, composée sur le modèle de celles servant à l'évaluation des dommages de guerre de 1870-71. Un examen de divers critères était noté sur 20, et affecté d'un coefficient. Le total donnait un nombre de points, chaque point correspondant finalement à une valeur en francs. Cette valeur du point serait le résultat de la division des 6 millions de crédits votés par le nombre total de points obtenus par tous les bénéficiaires ; il s'établira finalement à environ 4 francs.

Voici la fiche établie pour Jacques Castenot :

	Notes de l'examen	coefficients	Produits partiels
Rigueur de la peine	7	5	35
Préjudice personnel	15	4	60
Préjudice indirect (veuves et descendants)"		3	"
Âge et infirmités	10	2	20
Charges de famille	15	2	30
Insuffisance de ressources	20	4	80
Moralité	20	1	20
		Total	245
Résultat : 1000 f			

Les registres des travaux de la commission contiennent certains renseignements sur la vie des anciens insurgés au cours des 30 années passées :

- Félix Faucher était notaire à Nantiat "*aisé*". Il décéda pendant les travaux de la commission.
- Arnaud Léonard, clerc de notaire, est décédé à Paris en mars 1870, date et cause inconnue. "*Père décédé en 1869, mère âgée de + de 60 ans et infirme, des secours ne lui seraient pas inutiles*".

La commission de la Haute-Vienne rendit, entre autres, les propositions d'attribution de pensions suivantes : (sur 125 dossiers étudiés) :

<u>Nom</u>	<u>Résidence</u>	<u>Rente</u>	<u>Âge</u>	<u>Préjudices subis</u>
Léonard Berger	St-Léonard	1200f	49 ans	Déportation
Marial Boury	St-Paul	1000	66	Expulsion
Léonard Branland	St-Bonnet	500	55	Éloignement, Internement
Jacques Castenot	Linards	600	61	Surveillance
Léonard Castenot	Glanges	300	54	Prison, surveillance
Louis Castenot	Roziers	600	57	Prison 8 mois, surveillance
J.B. Dérignac	Limoges	1100	69	Internement 1852-53
Jeanne Devaud Vve	St-Méard	700	70	Déportation Afrique
Devaud Fils	Paris	300		
Vve Antoine Duroudier	Linards	500		
Joseph Faucher	Linards	600	67	Internement, surveillance
Vve Faucher notaire	Compreignac	500	61	Éloignement, du vendre son étude.
Fils Faucher	Lyon	100		
Fils Faucher	Limoges	100		
Vve François Faure	St-Bonnet	300	65	Prison 2 mois
Léonard Gourdy	Châteauneuf	300	73	Prison 3 mois
Martial Garaud	Limoges	700		
Léonard Lajaumont	St-Paul	500	55	Prison 3 mois
Vve Jeanne Lhermitte	St-Paul	200	66	Éloignement
Mère d'Arnaud, Vve	Linards	600	76	Expulsion
Léonard Peyrusson	St-Léonard	900	55	Internement
Pierre Quintanne	St-Méard	350		
Guillaume Ringuet	Linards	500	67	Prison 3 mois
Léonard Rivet	Châteauneuf	500		
Vve Léonard Rivet	Linards	300	57	Prison 3 mois
Fils Léonard Rivet	Linards	300		
Fils Joseph Arnaud	St-Bonnet	300	35	Prison 3 mois
François Bouillaguet	Couzeix	1200	66	Déporté
Vve Tixier	St-Bonnet	300		Prison 3 mois
Vve Degérald	St-Bonnet	300	70	Prison 3 mois
Pierre Sarre	Feytiat	1000	64	Expulsé
Vve Patapy	Paris	800	55	Expulsé, du vendre son étude

Parmi les demandes rejetées comme sans fondement figurent :

- Le fils de Guillaume Janicot, 45 ans, St-Bonnet " *son père aurait été 1 mois en prison, ne figure pas à l'écrou*".

- Pierre Quintanne, 81 ans, St-Méard : "*dit avoir du se cacher, mais n'a subi aucune peine.*"

Les propositions des commissions départementales furent enfin examinées par une commission nationale qui harmonisa le montant des pensions pour que leur total corresponde au total de 6 millions de francs votés par le parlement.

La liste définitive des pensions fut publiée au Bulletin Officiel N°1405 (décret d'attribution des rentes du 19/10/1882). Cette liste nous donne quelques indications sur le destin d'une partie des personnages que nous avons rencontré (L'âge, la profession et l'adresse sont ceux des bénéficiaires en 1882) :

BERGER Léonard	49 Cordonnier	St-Léonard	1200
BOUILLAGUET François	66 Terrassier	Couzeix	1000
TALANDIER Théodore	60 Député	Paris	1000
DERIGNAC Jean-Baptiste	69 Ex-Traiteur	Limoges	1000
BOURY Martial	66 Cultivateur	St-Paul (Beaumont)	1000
ROUX Anne, Vve DEVAUD	70 Propriétaire	St-Méard (La Vialle)	300
Vve de Jacques Devaud			
DEVAUD François	37 Clerc d'huissier	Paris	300
Fils de Jacques Devaud			
SARRE Pierre	64 Cultivateur	Feytiat	1000
PEYRUSSON Léonard	55 Confiseur	St-Léonard	900
BUSSIERE Marie			
Vve PATAPY			
	62 Sans	Paris	800
CHATENET Antoine	65 Garçon liquoriste	Châteauroux	800
BOUNAIX Marie	38 Sans	Paris	1000
Fille de Bounaix Pierre décédé			
COURDEAU Catherine			
Vve FAUCHER			
	61 Sans	Compreignac	700
Vve de Félix Faucher			
GARRAUD Jean-Martial	60 Préposé bascule	Limoges	600
FAYAUD Madeleine			
Vve MAZEAUD			
	54 Cultivatrice	Roussac	600
THUILLERAS Jeanne	76 Cultivatrice	Linards (Meyrat)	1000
Mère de Léonard Arnaud			
CASTENOT Jacques	61 Terrassier	Linards	400
CASTENOT Louis	57 Journalier	Rosiers	400
CHASSAING Jacques	64 Contrôleur Cie Gle Paris		300
FAUCHER Joseph	67 Cultivateur	Linards (Buffangeas)	400
BRANLANT Léonard	55 Cultivateur	St-Bonnet (Luchat)	
RAIGNAUD Léonarde			
Vve DUROUDIER			
	71 Cultivatrice	Linards (Oradour)	300
LAJAUMONT Léonard	55 Tailleur d'habits	St-Paul	400
RINGUET Guillaume	67 Domestique	Linards (Lajaumont)	400
DUBOIS François	54 Charpentier	St-Paul (Beaumont)	300

ARNAUD Joseph	36 Charpentier	St-Bonnet	300
Fils d'Arnaud décédé			
CASTENOT Léonard	54 Cultivateur	Glanges	300
GABIAUD Marguerite			
Vve DEGÉRALD	70 Sans	St-Bonnet (Lescuras)	300
FOUCAUD Marie			
Vve FAURE	65 Sans	St-Bonnet	300
SAUTOUR Louise			
Vve RIVET	59 Cultivateur	Linards (Lajaumont)	300
BOURRU Marguerite			
Vve TEXIER	63 Colon	St-Bonnet (Lachèze)	200
PRADAUD Madeleine			
Vve COUDERT	61 Sans	St-Bonnet (Leycuras)	200
GOURDY Léonard	73 Maçon	Châteauneuf (Vaux)	300
LAMY Blaise	62 Tisserand	Châteauneuf (Julika)	200
PAUNYAT Catherine			
Vve LHERMITE	67 Sans	St-Paul	200
TEXIER Léonard	25 Cordonnier	St-Bonnet	50
Fils de Texier-Bourru décédé			
TEXIER Léonard	23 Soldat 116 ^e Ligne	Vannes	50
Idem			

Soit 36 sur un Total de 136 pensions accordées en Hte-Vienne : 69 700 f

Dans les années suivantes la préfecture eut à rejeter plusieurs demandes tardives, seule la commission de 1882 ayant eut, comme nous l'avons vu, compétence pour statuer : en 1882, de la fille de Léonard Mazaud de Luchapt St-Bonnet (qui avait été emprisonné 3 mois), et en 1892 des enfants de Jean Penot de Linards (1815-1870), qui avait aussi été emprisonné.

Jacques Castenot demanda à deux reprises, en 1893 et 1901, une revalorisation de sa pension ; aucune révision des montants des rentes n'étant prévue par la loi de 1881, ces demandes furent rejetées.

Les pensions accordées aux victimes survivantes de décembre étaient réversibles sous certaines conditions à leurs descendants.

Des reversions furent attribuées en 1882 aux 6 enfants de la veuve de Blaise Rivet, et en 1902 à 3 enfants de Louis Castenot, vivant à Rozières, décédé le 25 mars 1901.

Une dernière demande de réversion, des fils de Léonard Lajaumont (de St-Paul) fut rejetée en 1912, soit 61 ans après les faits.

LA MÉMOIRE DE L'ÉVÉNEMENT

Lucien Dumazaud se souvient qu'au début du siècle c'était l'instituteur, secrétaire de mairie, qui établissait régulièrement les derniers mandats de paiement des pensions des insurgés de décembre 1851, et en parlait parfois à ses élèves ; ainsi la mémoire de l'événement resta-t-elle vivante jusqu'à la guerre de 1914.

Lucien Dumazaud ("L'Union Agricole", 1972) : *"Je savais que les deux maîtres susnommés [M. Couty et son prédécesseur M. Mounier] établissaient régulièrement des mandats de pension aux survivants de cette bataille de Linards"*.

Avec la disparition des derniers pensionnés ce souvenir se fit de plus en plus ténu, jusqu'à presque disparaître de la mémoire collective, comme l'a remarqué l'historien américain T. Margadant (cf. préface) dans toutes les régions concernées.

D'ailleurs dans les mémoires peut-être apocryphes du communal Pierre Senisse, maçon de Sussac, l'auteur précise que le souvenir des insurgés de 1851 n'était pas volontiers évoqué dans les familles durant le second empire, pour des raisons évidentes. La propagande du régime qui traitait ces républicains de brigands et d'anarchistes finit par pénétrer dans les esprits ; on ne sort pas tout à fait indemne d'un séjour en prison au XIX^e siècle, fut-ce pour raisons politiques.

Dans les ouvrages historiques également l'affaire de Linards fut rarement citée.

Le journaliste Eugène Ténot qui fit en 1868 le premier récit détaillé des insurrections contre le coup d'état dans le Sud-Est de la France, ne cite pour la Haute-Vienne que l'article de « La Province » du 7 décembre 1851, qui était en fait un communiqué du préfet.

En 1968, Auguste Piallou réalisa une étude sur le sujet pour la Société Archéologique et Historique du Limousin, mais s'en tint au registre de la commission mixte et se fia aux appréciations des juges quand au rôle des inculpés. De plus les peines initialement prévues ne furent pas appliquées, nous l'avons vu, du moins pour les plus sévères. Il fit ainsi à tort de Félix Faucher le chef de l'insurrection, et le crut mort en déportation en Algérie.

Dans ses articles de l'Union Agricole des années 1971-72, Lucien Dumazaud se reporta lui-même au texte de Piallou.

L'historien américain Ted Margadant cite plus précisément l'épisode de Linards dans son livre « French Peasants in Revolt » de 1979, ainsi qu'Alain Corbin dans « Modernité et Archaisme en Limousin », à partir du rapport du procureur général au ministre de l'intérieur qui résumait les travaux de la Commission Mixte.

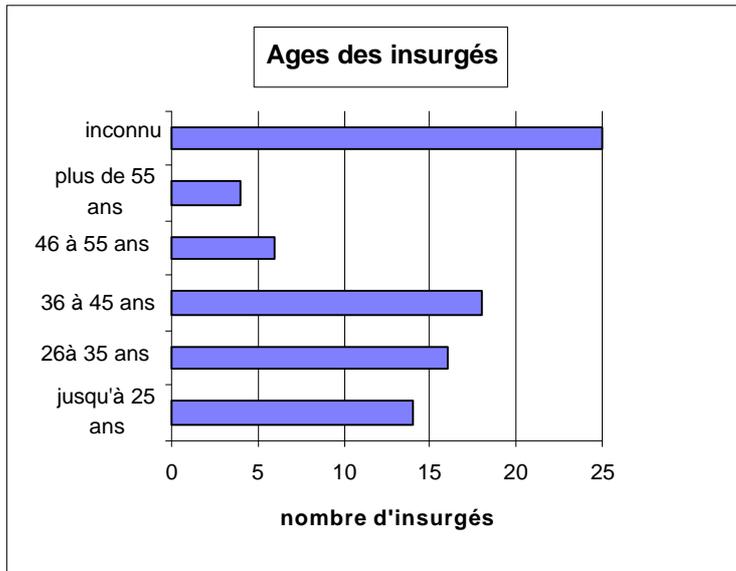
Toujours d'après Lucien Dumazaud, la commune de Linards aurait honoré la mémoire des insurgés par une plaque apposée au cimetière, « *aux patriotes de 1851* », mais cette plaque avait disparu bien avant qu'il écrive son texte vers 1970.

Lucien Dumazaud précise aussi qu'à cette époque le conseil municipal de Linards aurait décidé de dédier aux insurgés de 1851 une rue du bourg, mais nous n'avons pu retrouver trace de ce projet dans les registres du conseil.

Enfin dans sa séance du jeudi 30 octobre 1997 le Conseil Municipal a voté la dénomination de « *Rue des Insurgés* » à la section de la Route Départementale D.12 allant du monument aux morts aux Quatre Chemins, et qui sépare le champ de foire de la grande prairie où eut lieu la poursuite des insurgés par les hussards, l'après-midi du samedi 6 décembre 1851.



ANNEXES

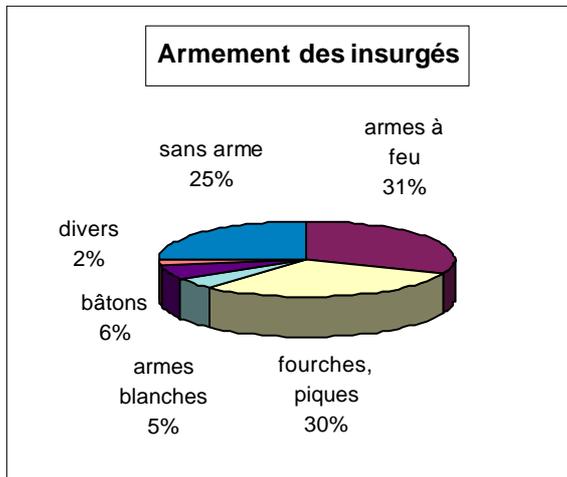


Commentaires

Une majorité de gens dans la force de l'âge.

Un nombre significatif de personnes jeunes.

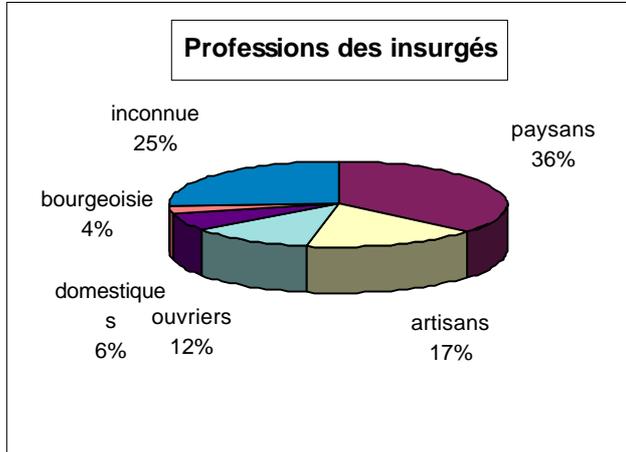
Peu de participants âgés.



Commentaires

Les $\frac{3}{4}$ des insurgés sont armés, et près du tiers ont une arme à feu.

Dans la catégorie « divers », on trouve une hache et une pelle.

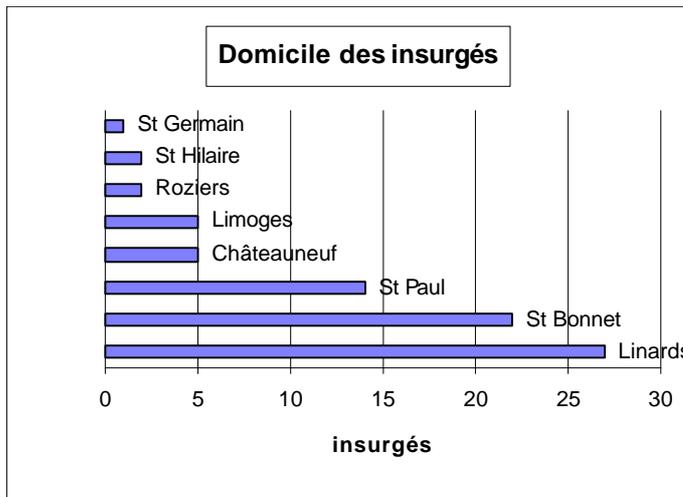


Commentaires

Les paysans sont sous-représentés, mais les 25% dont la profession est inconnue semblent être des paysans.

Les bourgeois sont très minoritaires.

Les artisans constituent un groupe important



Commentaires

La colonne a logiquement recruté dans les 3 bourgs traversés.

Un effet boule-de-neige : plus la journée avance et plus la participation augmente.

La population de Linards et des communes voisines en 1841

Nombre d'habitants en 1841

Linards : 1829
St-Paul : 1800
Neuvic : 1790
St-Bonnet : 1582
Châteauneuf : 1345
Roziers : 670
Masléon : 461

Les catégories sociales à Linards en 1841

paysans 66%
domestiques (presque tous paysans) 16%
artisans 14%
ouvriers 2%
bourgeois 2%

Sources : recensements cote 6 M aux archives dép. De la Haute-Vienne

BIBLIOGRAPHIE

La Seconde République

Philippe Vigier

P.U.F. col. Que-sais-je ? 1992

1848 ou l'apprentissage de la République

Maurice Aghulon

Le Seuil col. Points Histoire 1992

French Peasants in Revolt ; the insurrection of 1851

Ted W. Margadant

Princeton University Press

Princeton, New Jersey 1979

Revolution and reaction ; 1848 and the Second French Republic

John M. Merriman

édité par Roger Price ; Croom Helm London ; Barnes & Noble Book New York

French Provincial Police and the Fall of the Second Republic

Thomas R. Forstenzer

Princeton University Press

Princeton New Jersey 1981

Modernité et archaïsme en Limousin au XIX^e s. 1845-1880

Alain Corbin

Paris M.Rivière 1975

Le coup d'état du 2 décembre en Limousin

Auguste Piallou

édité à Limoges 1968

L'action ouvrière en Haute-Vienne sous la Seconde République

Pierre Cousteix

Société Archéologique et Historique du Limousin 1954 tome LXXXIV

L'opposition ouvrière au Second Empire en Haute-Vienne

Pierre Cousteix

Société Archéologique et Historique du Limousin

Linards en Limousin et ses environs

Lucien Dumazaud

L'Union Agricole 1972

Bagnes d'Afrique

Pauline Roland

Maspéro 1981

Un destin de demi-solde

Guillaume Lévêque

Généalogie en Limousin n°17 juin 1997

Le costume marchois et limousin 1800- 1914

A. Jacob et G. Fayollet

Les Enfants de la Marche - 1982

SOURCES

Archives Départementales de la Haute-Vienne

SÉRIE E

E dépôt 86 / D1 : registre du conseil municipal 1848...

E dépôt 86 / F1 : recensements 1836-76

SÉRIE M

6 M 122-123 : recensements 1836 1886 1906 1911 1936

2 M 52 : Maires et adjoints (canton de Châteauneuf an VIII-1881)

3 M 172 à 245 : instructions et correspondance sur les élections

3 M 57,61,65,69,72 à 74,79,80,84,85,88 : listes électorales (arrdt Limoges)

1 M 143 : Révocation du maire Rougier, remplacé par Faucher 11/03/1848

1 M 146 à 152 : événements de 1851

1 M 146 : Commission mixte

1 M 147 : Suivi des condamnations

1 M 148 : Dossiers individuels, demandes de grâces

1 M 150 : Dossier Ringuet, grâce accordée le 25/07/1856

1 M 151 : Dossiers Faucher, Deveaux

1 M 152

SÉRIE R

4 R 55 : Élection Garde Nationale 1846-48

SÉRIE T

1 T École primaire 1833 - 1854

SÉRIE U

3 U 53 : rapports de gendarmerie au tribunal

3 U 260 Rapports de justice, dépositions

3 U 261 - id -

SÉRIE X

3 X Ateliers de charité, mendicité 1847

Bibliothèque Municipale de Limoges

« La Province », décembre 1851

GLOSSAIRE

aiguillade ferrée : bâton ferré

bordier : métayer

capsule : amorce qui en faisant explosion déclenche le départ de la charge d'une arme à feu

colon : métayer

dard : terme générique pour désigner un sabre, une épée, une pointe ferrée, une baï onnette

Gerbaude : mot limousin francisé (lo jerbobaudo). Fête de la dernière gerbe. Elle se pratiquait à la fin de la moisson. Cette journée de fête s'achevait par un festin.

hussard : militaire de la cavalerie légère

houssine : baguette flexible

journalier : ouvrier agricole qui se louait à la journée pendant les grands travaux

marguillier : personne qui administre les biens d'une église

pique : une fourche

roulier : voiturier qui transportait des marchandises

taillandier : forgeron qui souvent fabriquait des outils agricoles

tilbury : cabriolet sans capote à deux places

tranche : une pelle

—A—

Afrique 204; 226
 Aigueperse 99; 110; 111; 112;
 113; 114; 115; 116; 146;
 151; 168; 189
 Aitrat 58; 59; 60; 61; 63; 64;
 65; 221
 Algérie 6; 12; 212; 213; 216;
 217; 220; 221; 223; 229
 Allègre 37; 87
 Angleterre 216; 217; 221
 Ardant 192; 193; 199
 Aris 86; 165
 Arnaud 11; 18; 20; 21; 26; 28;
 56; 57; 77; 99; 102; 107;
 113; 114; 119; 121; 123;
 126; 128; 129; 136; 138;
 139; 140; 144; 149; 150;
 152; 156; 158; 164; 165;
 166; 169; 172; 174; 177;
 178; 192; 194; 201; 211;
 217; 220; 221; 225; 226;
 227; 228
 Audoin 103

—B—

Bac 8; 12; 28; 34; 37; 38; 86;
 148; 163; 224
 Bachellerie 68; 173
 Balestraud 86; 148
 Barage 100; 101; 119; 135;
 143; 147; 150; 194; 203;
 221
 Barbe 44; 93; 197
 Barbès 104; 170; 215; 221
 Bardy 56; 95
 Barreau 35
 Basset 48
 Bastier 15; 18; 50; 123; 124;
 125; 126; 130; 131; 133;
 134; 137; 138
 Beaubiat 129; 144
 Beaumont 59; 64; 65; 66; 67;
 73; 74; 75; 76; 89; 99; 104;
 112; 115; 133; 147; 153;
 184; 197; 221; 224; 227;
 228
 Beauregard 85; 86; 164; 165;
 166; 167; 178; 180; 181;
 182; 199

Béchenec 86; 148
 Begogne 29; 55; 56; 57; 94;
 177; 178
 Belgique 212; 217; 220; 221
 Berger 35; 37; 67; 76; 100;
 105; 106; 107; 113; 114;
 120; 134; 167; 168; 169;
 188; 194; 201; 217; 218;
 221; 224; 226
 Bernard 37; 98
 Bertaud 77
 Bessade 35; 49
 Beylot 50; 86; 164; 167; 168
 Beyrand 59; 61; 62; 76; 162;
 169; 194; 203; 221
 Bignon 150
 Bignot 112
 Blanchard 38; 83; 86; 165;
 179; 180; 181; 190
 Blanzac 120; 170; 175
 Blavy 49; 50; 51; 141
 Bois-Badaraud 108; 116; 117;
 118; 119; 149; 151; 153;
 203; 221
 Bonnefond 20; 21; 175; 217
 Bonneval 59; 61; 76
 Bosviger 68; 75; 76
 Boucole 60
 Boudaud 3; 4; 29; 41; 42; 43;
 49; 50; 51; 86; 156; 157;
 158; 159; 184; 193; 194;
 197; 213
 Boudier 43
 Boudet 74
 Boudieu 42
 Bouillaguet 59; 60; 65; 68; 76;
 136; 140; 144; 152; 167;
 168; 169; 188; 194; 197;
 217; 218; 221; 226
 Boule d'Or 115
 Boulestin 59; 61; 63; 76; 161;
 162; 169; 192; 203; 221
 Boulestrat 86
 Boulonnaud 63; 64; 67; 70; 79
 Bouneix 1; 33; 36; 37; 38; 39;
 51; 58; 60; 61; 62; 63; 64;
 65; 66; 67; 68; 69; 70; 72;
 73; 75; 76; 78; 79; 80; 81;
 83; 87; 88; 89; 90; 92; 94;
 99; 100; 101; 102; 104; 105;
 106; 107; 108; 109; 110;
 111; 112; 113; 114; 116;
 120; 126; 127; 128; 129;

130; 131; 132; 135; 136;
 140; 142; 143; 145; 146;
 147; 160; 161; 168; 169;
 183; 188; 189; 191; 196;
 197; 199; 200; 201; 213;
 215; 216; 217; 220
 Bourderie 61
 Bourdillaud 92; 93
 Bourganeuf 36; 50; 143
 Bourriquet 172; 173; 174
 Boury 64; 66; 74; 76; 214;
 217; 221; 224; 226
 Boussey 42; 44; 51; 129; 134
 Boutaud 34; 48
 Bragard 18; 20; 172; 173
 Branland 101; 108; 119; 142;
 153; 207; 217; 221; 224;
 226
 Breuil 33
 Briderie 70; 78
 Brondeau 170; 221
 Buffengeas 3; 4; 11; 12; 18;
 96; 144; 172; 173; 174; 211;
 217; 220; 224
 Buisson 21; 129; 166; 220
 Bulot 87
 Busseraud 42

—C—

Cacaud 144; 171
 Caillaud 29; 50; 96; 98; 99;
 109; 171; 172; 184; 192;
 193; 194; 200; 216; 220
 Calais 216; 221
 Castenot 3; 12; 15; 18; 20; 21;
 26; 31; 90; 91; 92; 133; 144;
 145; 150; 163; 164; 169;
 175; 176; 177; 179; 180;
 181; 182; 192; 194; 201;
 203; 209; 211; 220; 224;
 225; 226; 228
 Cayenne 212; 213; 216; 223
 Chabauti 74; 76; 147; 150; 221
 Chabrier 64; 65; 67; 120; 121
 Chadelaud 74
 Chammont 48
 Charbonniaud 29; 30; 177;
 178; 180
 Chassaing 31; 33; 36; 45; 46;
 50; 81; 82; 87; 92; 93; 94;
 95; 96; 170; 171; 186; 198;
 217; 220

- Châteauneuf 3; 4; 6; 7; 19; 23;
26; 27; 29; 31; 33; 34; 35;
36; 38; 41; 42; 43; 44; 45;
46; 48; 49; 50; 51; 52; 53;
54; 56; 57; 59; 60; 62; 85;
90; 96; 115; 122; 123; 124;
125; 126; 128; 130; 131;
132; 134; 135; 136; 137;
141; 143; 144; 152; 154;
156; 167; 168; 170; 171;
177; 183; 184; 185; 186;
187; 188; 193; 194; 196;
197; 198; 199; 200; 201;
202; 203; 204; 206; 208;
209; 211; 213; 215; 216;
217; 220; 226; 228; 233;
236
- Chatelard 189; 191; 193
- Chatenet 37; 81; 214; 227
- Chaussade 20; 42; 123; 124;
126; 131; 132; 135; 136;
138; 139; 154; 182
- Chauvey 76; 113
- Chazaud 50
- Cheminaud 71; 72; 80; 81; 83;
143; 147; 150; 192; 220
- chez Leroy 51
- Cholet 50
- Chotard 86; 181
- Cibot 3; 4; 18; 73; 75; 80; 120;
122; 123; 134; 142; 143;
153; 161; 163; 167; 206;
209; 210
- Claustres 86; 147; 149; 150
- Cluzaud 21; 43; 48; 187; 217
- Coicaud 86; 179
- Combe 64
- commissaire central 81; 83;
85; 145; 146; 151; 168; 169;
190; 200
- Corrèze 36; 39; 77; 183; 186;
187; 214; 218
- Couade 35; 170; 174
- Coudert 101; 118; 119; 195;
207; 208; 211; 221
- Courtiaux 119; 130; 168
- Croisille 174
- Croix de Luchapt 101
- Croix des Rameaux 114; 116
- Croix du Piège 175
- Croix-Ferrée 81; 92; 93; 94;
138; 185; 187
- Crouzillat 20; 217
- curé 3; 12; 13; 23; 24; 41; 43;
44; 52; 69; 98; 99; 100; 104;
105; 106; 107; 111; 112;
113; 114; 115; 116; 118;
119; 123; 124; 151; 153;
164; 167; 168; 169; 190;
200; 207; 208; 213
- D—
- Dauvergne 189; 191; 192
- Debeaune 69; 184
- Decroix 18; 128; 150
- Degeorges 144; 150; 172; 173;
174; 211
- Degérald 99; 117; 119; 164;
195; 221; 226
- Degot 55; 144; 177; 179; 181;
182; 192; 220
- Delage-Montanceix 192
- Delalande 12; 78; 98; 217
- Delalet 108
- Delanne 21; 144; 175; 176;
182; 194; 211; 220
- Delarue 144; 175
- Delassis 3; 4; 23; 29; 31; 32;
34; 35; 36; 41; 42; 43; 44;
45; 46; 48; 49; 50; 51; 52;
54; 55; 56; 87; 90; 93; 94;
111; 123; 128; 129; 130;
131; 132; 133; 135; 136;
138; 143; 152; 169; 183;
187; 189; 193; 194; 196;
204; 214; 215; 216; 217;
218; 220
- Delimoges 97
- Demaison 64; 67
- Demars 20
- Demarty 21; 144; 171
- Demichel 59; 64; 73; 76
- Denardou 21; 144; 172; 173;
174; 211
- Dérignac 3; 9; 28; 31; 37; 80;
81; 87; 88; 89; 90; 143; 201;
220; 222; 224; 226
- Descombes 172
- Desforges 38; 39; 60; 61; 65;
70; 73; 75; 76; 116; 130;
133; 141; 169; 183; 189;
215; 220
- Desmaisons 63
- Devaud 18; 20; 121; 122; 126;
136; 138; 142; 152; 161;
209; 217; 226; 227
- Devaux 120
- Deveaux 3; 4; 12; 18; 20; 26;
27; 35; 49; 77; 126; 138;
144; 154; 156; 157; 158;
159; 169; 172; 174; 176;
192; 197; 198; 209; 216;
217; 218; 220; 236
- Dubois 56; 74; 76; 119; 147;
148; 149; 150; 221
- Dubost 88
- Dubreuil 98; 99; 111; 112;
146; 151; 168; 172; 177;
189
- Ducaillou 121; 175; 182; 194;
220
- Ducher 103; 107; 206
- Dufaure 29; 30; 32; 33; 55; 56;
57; 94; 95; 198; 200; 201;
216; 221
- Dugot 45; 56; 57
- Dulac 105; 106; 107; 146; 151
- Dumazeaud 53
- Dumélé 42
- Dumont 66; 74; 192; 193; 194;
195
- Dumont-St-Priest 3; 4; 93;
118; 189; 191
- Dunouhaud 18; 21; 26; 56
- Dupuy 47; 50; 139
- Duquesney 62; 63
- Duris 18; 91; 195
- Duroudier 18; 20; 26; 144;
177; 179; 180; 181; 182;
192; 203; 217; 220; 226
- Durousseau 62; 63; 73; 75; 76;
199
- Dussoubs 28; 35; 87; 224
- Dutheillet 30; 187; 188
- Dutreix 59; 63; 64; 65; 88; 89
- Duvalet 15; 102; 119; 151
- E—
- Eloi 61; 62
- Eymoutiers 45; 46; 50; 80; 92;
93; 132
- F—
- facteur 3; 45; 56; 106; 107;
109; 110; 112; 113; 114;
116; 151; 200; 203
- Falck 86
- Fargeaud 82

Fargeodoux 106
 Faucher 11; 12; 13; 14; 15; 18;
 19; 20; 21; 23; 25; 26; 27;
 28; 31; 32; 35; 36; 41; 44;
 45; 48; 49; 50; 73; 76; 77;
 78; 79; 80; 81; 82; 88; 90;
 95; 112; 121; 122; 123; 128;
 129; 130; 131; 135; 136;
 137; 139; 140; 141; 144;
 152; 154; 158; 164; 165;
 168; 172; 173; 174; 184;
 185; 186; 194; 197; 198;
 206; 208; 211; 214; 215;
 216; 217; 218; 220; 224;
 225; 226; 227; 229; 236
 Faure 42; 89; 98; 106; 108;
 116; 117; 119; 127; 130;
 136; 142; 143; 145; 146;
 149; 150; 153; 167; 169;
 194; 203; 206; 220; 221;
 226
 Fégenie 90; 91; 209
 Flacard 21; 173
 Fontanes 74; 76; 161; 221
 Fontpeyre 120; 129; 138; 149;
 150; 156; 157; 217
 Fougeras-Lavergniolle 31; 71;
 98; 104; 111; 193
 Fougère 1; 12; 15; 18; 20; 24;
 25; 26; 27; 50; 75; 120; 122;
 123; 124; 125; 126; 129;
 130; 131; 133; 134; 135;
 136; 137; 139; 140; 141;
 142; 155; 162; 165; 166;
 174; 175; 176; 177; 178;
 179; 182; 198; 200; 203;
 204; 213
 Fraisseix 32; 185; 186; 202
 Fraysseix 186; 221

—G—

Gadese 37
 Gaillard 97
 Garaud 3; 4; 30; 31; 43; 44;
 47; 52; 53; 77; 87; 92; 94;
 95; 187; 188; 199; 201; 215;
 216; 217; 221; 226
 Garby 86; 147; 148
 Gardien 129; 144; 166; 169;
 183; 194; 211; 220
 Gargotier 142; 143
 Garnerie 69
 Gay-Lussac 14

Geneytouse 57; 75; 122
 Geoffrey 35
 Géry 37; 53
 Glanges 59; 61; 138; 153; 167;
 226; 228
 Godard 173
 Gorce 99; 100; 108; 119; 163;
 207; 221
 Gory 33; 34; 35; 41; 42; 43;
 48; 51; 170; 193; 194; 196;
 197; 220
 Goumy 103; 111
 Gourdy 59; 66; 67; 68; 75; 76;
 104; 144; 153; 177; 178;
 179; 182; 192; 197; 203;
 220; 226
 Gourserol 172; 173
 Goursolas 3; 4; 28; 30; 31; 36;
 38; 42; 46; 47; 48; 52; 73;
 77; 78; 80; 81; 82; 183; 185;
 186; 187; 198; 199; 202;
 208; 214; 215; 216; 217;
 220
 Gagniaud 64; 66; 74; 76; 104;
 105; 106; 184; 214; 221
 Grand-Bueix 3; 4; 12; 177;
 178; 179; 198; 203; 220
 Gratade 58; 59; 60; 61; 62; 63;
 64; 65; 108; 116; 162; 221
 Grenier 179; 180
 Gris 80
 Guerat 57
 Guéraud 86; 157; 158; 159
 Guérin 79; 88
 Guillaume 91
 Gutheman 86; 164

—J—

Jacquet 21; 59; 60; 64; 76
 Janicot 50; 52; 117; 119; 153;
 169; 203; 221; 227
 Jault 59; 60; 76
 Jean Gard 144; 179; 220
 Jean-Jean 53
 Jouhaud 211; 220
 Jumeau-le-Petit 173; 174

—K—

Kips 86; 92; 157; 158; 180;
 181

—L—

La Bessade 35; 49; 51
 La Vergne 35; 60; 113; 152;
 199; 220
 La Violette 78
 Lachalussie 3; 4; 73; 88; 89;
 143; 144; 146; 147; 148;
 150; 152; 166; 167; 192;
 203; 221
 Lachèze 119; 195; 221; 228
 Lacoste 86; 162
 Lacote 59; 61; 108; 116; 162;
 169; 221
 Lacour 144; 172; 173; 174;
 211
 Lafilloux 117
 Laforêt 30; 44; 47; 48; 77; 198
 Lagrange 26
 Lajaumont 67; 70; 76; 167;
 168; 169; 192; 221; 226;
 228
 Lamargue 18; 175; 176
 Lamassiaude 53
 Lambessa 212; 216; 217
 Lanourisse 177; 178; 180
 Lapaquette 21; 35; 144; 172;
 174; 177; 178; 179; 182;
 192; 220
 Laprade 44; 47; 95
 Largeau 86; 159; 163; 182
 Larue 59; 62; 68; 76; 113; 115;
 130; 137; 184; 199; 220
 Lascaux 26
 Laucournet 103; 107; 108;
 112; 114; 119; 136; 153;
 206; 221
 Lavergniolle 70; 72; 81; 98;
 111; 146
 Lavignère 37; 97
 Le Blanc 198
 Leblois 45; 185; 186
 Leblondet 53
 Lebloys 3; 4; 29; 31; 45; 54;
 55; 56; 57; 81; 82; 87; 90;
 92; 93; 94; 95; 185; 186;
 187; 193; 198; 201; 202;
 208; 216; 221
 Lebordeix 112; 113
 Lébré 90; 209
 Lemerle 66
 Lepommier 81; 112; 114; 115
 Leroudier 144; 171
 Les Allois 80

- Lescuras 99; 117; 119; 164;
221; 228
Létang 59; 63
Lhéritier 202
Lhermitte 3; 4; 30; 41; 64; 65;
67; 71; 74; 75; 76; 88; 89;
102; 113; 141; 169; 184;
188; 214; 215; 216; 221;
226
Limoges 3; 6; 7; 8; 9; 10; 11;
12; 13; 19; 22; 26; 27; 28;
30; 31; 32; 33; 34; 35; 36;
37; 38; 39; 41; 42; 43; 44;
45; 46; 47; 49; 53; 54; 55;
57; 60; 61; 62; 63; 67; 69;
70; 72; 73; 74; 75; 77; 78;
79; 80; 81; 83; 85; 86; 87;
88; 89; 90; 91; 92; 93; 94;
95; 102; 103; 104; 105; 106;
108; 111; 115; 116; 117;
121; 122; 123; 126; 128;
130; 132; 134; 138; 139;
141; 142; 143; 144; 149;
157; 159; 160; 164; 169;
172; 183; 185; 186; 187;
189; 190; 191; 192; 193;
194; 195; 196; 197; 199;
200; 202; 203; 204; 208;
212; 213; 214; 215; 217;
220; 222; 224; 225; 226;
227; 234; 236
Limougeaud 144; 178; 198
Limousin 7; 11; 43; 92; 178;
185; 201; 202; 203; 208;
229; 230; 234; 235
Lion 127; 130; 167; 169
Lionassou 64; 184; 221
Luchapt 100; 101; 108; 118;
119; 141; 147; 153; 203;
207; 221; 224; 228
- M—
- Madoulaud 64
Maguier 37
Maillerie 172; 173; 174
Malissou 43; 49
Mansaud 86; 157; 159; 163
Marbouty 53; 187; 188
Marchessou 144; 176
Margout 47
Marsaly 21; 48
Marseillaise 5; 68; 70
Martinot 18; 42
- Masgadoux 53
Masléon 31; 33; 36; 45; 46;
50; 57; 81; 82; 87; 91; 92;
93; 94; 130; 132; 185; 186;
198; 217; 220; 233
Masseret 183
Mathali 153
Maugeat 64
Maumot 30; 42; 49; 50; 171;
172; 185; 186; 193; 194;
196
Maurat-Ballanges 13; 14
Mauret 86
Maury 224
Mausset 18; 66; 76; 103; 119;
134; 142; 149; 150; 153;
203; 221
Mayaud 147; 221
Mazaud 30; 36; 38; 39; 58; 59;
60; 61; 62; 63; 64; 65; 67;
68; 73; 75; 76; 83; 88; 89;
90; 99; 101; 113; 116; 117;
119; 120; 121; 123; 124;
125; 126; 128; 131; 135;
136; 137; 141; 142; 143;
144; 147; 148; 149; 150;
152; 153; 156; 161; 163;
165; 166; 167; 169; 183;
184; 189; 199; 203; 205;
207; 209; 213; 215; 216;
220; 221; 228
Mazermud 3; 4; 12; 90; 144;
163; 176; 203; 206; 220
Mazin 31; 54
Ménial 61; 153; 167
Meyrat 26; 90; 120; 123; 137;
144; 163; 220; 227
Meytadier 34
Micaud 120; 133; 211; 221
Montaigut 3; 4; 12; 96; 172;
173; 217
Monteil 53; 123; 125; 131;
132; 156; 163; 188; 199;
203; 205; 209; 213
Montmorillon 28; 31; 33; 34;
38; 145
Moret 159; 160; 161; 162
Moufle 69
Moulin Neuf 51
Mounier 39; 41; 69; 78; 88;
229
Mouret 186
Mousnier-Maraval 146
Moussanas 49
- Murat 42
- N—
- Narva 59; 66
Naveix 19; 172
Netou 68
Neuvic 3; 29; 30; 31; 36; 43;
44; 46; 47; 49; 51; 52; 53;
54; 77; 81; 87; 91; 92; 94;
95; 96; 130; 132; 185; 186;
187; 188; 196; 198; 199;
215; 217; 218; 220; 221;
233
Neuvilleards 78; 217
Nicot 117; 119; 142; 149; 150;
192; 203; 221
normands 112; 113
Noualhier 3; 4; 12; 15; 18; 20;
26; 27; 29; 38; 42; 43; 49;
51; 75; 113; 122; 123; 124;
126; 127; 128; 129; 130;
133; 134; 135; 136; 137;
138; 139; 140; 141; 146;
149; 150; 152; 153; 154;
156; 157; 158; 159; 160;
161; 162; 164; 165; 166;
175; 176; 178; 180; 185;
186; 187; 188; 193; 194;
195; 198; 200; 201; 203;
204; 206; 209; 210; 211;
214; 216; 217; 218
Noui c 37; 97; 98
- O—
- Oradour 144; 176; 180; 216;
217; 220; 227
- P—
- Parot 87
Parry 29; 31; 35; 36; 41; 55;
56; 57; 94; 95; 111; 183;
185; 186; 187
Patapy 9; 11; 12; 28; 31; 33;
34; 35; 37; 38; 80; 83; 87;
90; 92; 93; 212; 213; 214;
220; 222; 226
Pataud 24; 25; 48
Patelou 57
Patillaud 12; 15; 18; 23; 24; 25
Payne 86; 166; 179

Péconnet 3; 4; 134; 183; 192;
 193; 195; 196; 197; 199;
 200; 201; 202; 203; 206;
 212
 Penot 120; 127; 131; 137; 144;
 163; 169; 194; 220; 228
 Peraut 97
 Perduy 53
 Perol 80
 Perpillon 117
 Perrière 167
 Petit-Bueix 35; 178; 203
 Petite Gardelle 64
 Petitjean 138
 Peypiat 103; 133; 134; 153;
 221
 Peyramond 14
 Peyrat 3; 33; 34; 35; 41; 42;
 43; 48; 49; 51; 170; 193;
 194; 196; 197; 217; 220
 Peyrathou 29; 33; 52; 54; 55;
 56; 57; 94; 95; 183; 185;
 186; 187; 198; 199; 200;
 201; 221
 Peyrusson 3; 31; 37; 50; 51;
 52; 200; 201; 221; 224; 226
 Picard 102; 108; 115; 199;
 211; 221
 Picout-Laforêt 47
 Pierre-Buffière 69; 109; 146;
 199
 Pierrou 56
 Pivert 42; 49; 50; 196; 197;
 220
 Pommier 197
 Pont du Verdier 47
 Ponti 144; 220
 Pourret 184
 Pressac 37; 97
 Puy-Larousse 26; 129; 144;
 166; 220
 Puy-Petit 29; 32
 Puyvert 51
 Pyramide 177; 178; 182; 220

—Q—

Queyriaud 65
 Quintanne 144; 171; 172; 173;
 174; 226; 227

—R—

Racine 78; 88

Radetsky 28
 Radezkis 28
 Ramby 176
 Raymond 18; 31; 61; 124
 Redon 144; 172; 173; 174
 Reiol 101; 102; 103; 107;
 108; 111; 113; 114; 115;
 119; 150; 164; 199; 201;
 221
 Relier 15; 18; 20; 26; 27; 77;
 120; 122; 123; 124; 126;
 127; 128; 129; 131; 141;
 142; 152; 153; 156; 161;
 163; 166; 198; 210; 216;
 217
 Renevey 83; 85; 86; 91; 92;
 145; 146; 147; 148; 149;
 150; 151; 154; 160; 162;
 164; 165; 166; 178; 181;
 190; 191; 199
 Ribière 3; 68; 120; 121; 133;
 147; 151; 180; 211
 Ribières 68; 70
 Rifaterre d'en haut 53
 Riffaud 97
 Ringuet 18; 77; 128; 129; 140;
 141; 144; 163; 169; 192;
 198; 217; 218; 220; 226;
 236
 Rivet 18; 21; 49; 51; 52; 59;
 61; 63; 68; 75; 76; 100; 108;
 119; 128; 131; 133; 134;
 141; 143; 153; 154; 163;
 166; 167; 169; 175; 177;
 178; 179; 182; 192; 194;
 211; 220; 221; 226; 228
 Roche 29; 55; 56; 57; 94; 95
 Roudaud 64; 68; 69; 72; 79;
 193
 Rougerie 35
 Rougier 11; 12; 13; 14; 18; 20;
 21; 22; 27; 51; 123; 124;
 125; 126; 131; 132; 135;
 136; 137; 141; 152; 156;
 157; 158; 180; 200; 203;
 204; 236
 Roussaud 59; 60; 76
 Rousseau 98; 105; 146; 222
 Roziers 3; 29; 30; 31; 32; 33;
 35; 36; 45; 46; 52; 54; 55;
 56; 57; 81; 82; 87; 92; 93;
 94; 95; 130; 177; 185; 186;
 193; 196; 198; 201; 202;

216; 221; 224; 226; 228;
 233
 Ruchaud 111; 112; 114; 115;
 116; 151; 153; 167; 190;
 200; 208

—S—

Sagnat 97; 102; 103; 114; 119;
 134; 153; 203; 221
 Sarre 3; 4; 18; 64; 65; 76; 115;
 120; 133; 134; 142; 161;
 162; 169; 192; 201; 206;
 209; 210; 211; 217; 220;
 221; 224; 226
 Sautour 3; 4; 12; 18; 21; 26;
 144; 171; 172; 173; 174;
 184; 217; 220
 Savignac 68; 79
 Schoefferer 168; 171
 Sénamaud 87
 Sereilhac 203
 Serre 42; 47
 Siardet 153
 Simonet 21; 31; 32; 45; 57;
 185; 202
 Sivergnat 81; 112; 114; 116;
 117; 119; 127; 149; 168;
 203; 221
 Solignac 69
 Sorbet 32; 86; 169; 183; 189;
 191; 193; 194
 Soullignac 66; 70
 Sous-le-Croup 3; 4; 12; 144;
 175; 176; 211; 220
 St-Bonnet 3; 6; 12; 15; 29; 30;
 31; 36; 37; 41; 43; 60; 61;
 62; 63; 69; 70; 73; 74; 78;
 81; 83; 85; 87; 88; 89; 90;
 91; 92; 93; 94; 97; 98; 99;
 100; 101; 102; 103; 105;
 106; 107; 108; 109; 111;
 112; 113; 114; 115; 116;
 117; 118; 119; 120; 122;
 123; 124; 127; 130; 131;
 134; 141; 142; 143; 144;
 145; 146; 147; 149; 150;
 151; 152; 153; 161; 163;
 164; 167; 168; 169; 183;
 184; 189; 190; 191; 192;
 193; 194; 199; 200; 201;
 203; 206; 207; 211; 212;
 213; 214; 217; 221; 224;
 226; 227; 228; 233

Ste-Marie 48
 St-Genest 41
 St-Germain 105; 170; 189;
 196; 197; 199; 221
 St-Hilaire 58; 59; 60; 61; 62;
 63; 69; 162; 221
 St-Léonard 31; 35; 36; 37; 50;
 51; 52; 54; 55; 56; 67; 76;
 90; 92; 93; 100; 114; 128;
 130; 132; 143; 144; 168;
 184; 200; 213; 215; 221;
 224; 226; 227
 St-Méard 173; 174; 213; 218;
 226; 227
 St-Paul 3; 29; 30; 35; 36; 37;
 38; 39; 41; 51; 57; 58; 59;
 60; 61; 62; 63; 64; 65; 66;
 67; 68; 69; 70; 71; 72; 73;
 74; 75; 76; 78; 79; 80; 81;
 83; 85; 87; 88; 89; 90; 91;
 92; 93; 94; 98; 101; 103;
 104; 111; 112; 113; 115;
 116; 118; 119; 120; 121;
 122; 128; 133; 142; 143;
 145; 146; 147; 150; 152;
 161; 162; 164; 167; 168;
 169; 183; 184; 189; 191;
 192; 193; 194; 196; 197;
 199; 203; 212; 213; 214;

215; 221; 224; 226; 227;
 228; 233
 St-Vitte 196; 197
 Suisse 183; 184

—T—

Talandier 87; 222
 Tarascon 86; 164
 Tessier 108; 119; 142; 143;
 161; 162; 169; 221
 Têtu 59; 66; 67; 68; 112; 144;
 153; 177; 178; 182; 197;
 220
 Texier 3; 43; 52; 53; 95; 199;
 228
 Theillaud 48; 186; 187
 Theillaumas 138
 Thomas 3; 86; 109; 112; 113;
 148; 200; 203; 234
 Thoumieux 144; 178; 181; 198
 Tixier 30; 43; 48; 52; 53; 95;
 185; 186; 200; 216; 218;
 220; 226
 Tourniérou 21; 65; 99; 119;
 207; 221
 Tricard 18; 201
 Tuilléras 18; 26; 90; 91; 209

—V—

Vacherie 97
 Valéry 86; 159; 160
 Vareille 46
 Verdaud 129; 144
 Vergne 20; 21; 26; 35; 59; 60;
 62; 65; 76; 113; 115; 120;
 137; 141; 144; 152; 171;
 177; 178; 179; 182; 192;
 195; 199; 203; 217; 220
 Vergniolle 64; 65; 66
 Viamont 29; 202
 Vidal 31; 45; 46; 82
 Vidaud 68
 Villechenour 3; 4; 12; 144;
 177; 180; 181; 203; 220
 Villegoueix 87
 Villette 19; 20; 23; 25; 26; 27;
 88; 123; 124; 130; 135; 137;
 140; 141; 154; 158; 163;
 164; 165; 167; 198; 200;
 216; 217
 Vincent 18; 35; 68; 76
 Virolles 41

—Z—

Zely 42